RENTE-QUATRIÈME ANNÉE — Nº 10 076 40 PAGES — JEUDI 23 JUIN 1977

M. Ecevit a formé en Turquie un gouvernement minoritaire

LIRE PAGE 7



Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : Jacques Fauvet

1,50 F

Algérie, 1,20 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 1,20 m.; Allemagne, 1 DM; Autriche, 11 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,65; Danemark, 3,50 kr.; Espagne, 30 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 20 dr.; Iran, 45 rls; Italie, 350 L.; Liban, 175 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 2,75 kr.; Pays-Bas, 1 fl.; Portugal, 15 esc.; Suède, 2,25 kr.; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 16

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS - CEDEX 09 C.C.P. 4207-23 Paris Télex Paris nº 650572 Tél. : 246-72-23

ULLETIN DE L'ÉTRANGER

Les États américains et la morale

La septième assemblée géné-ale de l'Organisation des Etats méricains (O.E.A.), qui s'est chevée le 21 juin dans l'île raibe de Grenade, a été do-inée, comme le souhaitaient les tats-Unis et comme le crai-naient les régimes militaires du d du continent, par la question es droits de l'homme. La réso-ution présentée par le Vene-uela, faisant état de leurs iolations au Chili, a été adoptée près, il est vrai, quelques cor-ections qui en adoucissaient ton. L'O.E.A. demande solen-ellement au gouvernement chi-en de mettre en œuvre les oyens nécessaires pour que ces roits soient réellement garantis.

La diplomatie de M. Carter pparaît dans ce domaine plus ivie et plus cohérente que cer-ains observateurs ne voulaient croire au départ. Il ne se passe uère de réunions internationales ans que le délégué des Etats-nis réaffirme les préoccupa-ions humanitaires de son gou-ernement. Ce fut le cas, notam-ent, aux réunions de la Com-ission économique pour l'Amé-ique latine (CEPAL), au début e mai, et de la Banque inter-méricaine de développement BID), à la fin de mai. Ces éclarations de principe ont des ffets concrets, puisque l'assem-lée de Grenade a accepté que Commission interaméricaine es droits de l'homme dispose pouvoirs plus étendus, avec a budget et un personnel accrus.

L'abandon du texte proposé par is petits pays d'Amérique ntrale dotés de régimes auto-aires, le Nicaragua, le Guate-la et El Salvador, est également nificatif. Ce document, soutenu r les grandes dictatures mili-tres du sud du continent, tamment l'Argentine, proposait ssimiler les actes de terro-me commis par des organisa-ns de gauche à des violations s droits de l'homme. « Si la vio-ce perpétrée par des contes-taires ne peut être excusée, on peut pas non plus approuver le qui émane des autorités, car dénature le système juridique i assure seul la survie de nos itutions », déclarait M. Cyrus nce à Grenade, qui refusait pendant de lier les deux ques-ns. « Le moyen le plus sûr vaincre le terrorisme est de omouvoir dans nos sociétés la stice économique et sociale », outait le secrétaire d'Etat, prenant ainsi un thème déve-ppé depuis longtemps par de mbreux évêques latino-amé-ains.

Autre signe, qui témoigne de volution de l'O.E.A. : le rejet un projet condamnant les vio-ions des droits de l'homme à ba. Le délégué de la Barbade, petit Etat modéré des Caraïbes èle aux traditions juridiques tanniques, a fait remarquer, n sans raison, qu'il était bsurde de condamner un pays i n'était pas présent pour se fendre ». Cuba a, en effet, été lu de l'O.E.A. en 1964.

Les Etats-Unis ont visiblement erché à Grenade à ne pas paraître comme l'unique don-ur de leçons. Ils ont fait jouer rôle de pointe dans le combat ur la défense des droits de omme aux pays, tels que le nezuela, la Colombie ou le sta-Rica, dont les régimes sont mocratiques. Le militantisme M. Carter s'accompagne d'une onté de « multilatéralisation » s efforts dans ce domaine et n certain dégagement finan-r.

M. Carter semble décidé à aller n dans l'application de sa nou-le diplomatie moralisatrice. Il se soucie apparemment pas mécontenter un grand allié que le Brésil, ou un pays en ie à des convulsions internes mme l'Argentine. Mais les ts-Unis parlent-ils toujours ne seule voix ? Le Pentagone, C.I.A., le département du mmerce, sans compter les éta-ssements financiers, théori-ement indépendants mais son-t en fait à de multiples ssions officielles, tiendront-ils même langage que le prési-nt ? Ont-ils même été — avec ffisamment de force convain-nte — invités à le faire ?

La fin de la visite de M. Brejnev à Paris

• La France et l'U.R.S.S. appellent à des « initiatives décisives » pour le désarmement

• Le respect des droits de l'homme est l'« une des bases de l'amélioration des relations mutuelles »

M. Brejnev quitte la France ce mercredi 22 juin, à 16 heures, après un déjeuner offert dans le nouveau bâtiment de son ambassade, boulevard Lannes, en l'honneur de M. Giscard d'Estaing et de nombreuses personnalités, dont M. Chirac, maire de Paris.

Auparavant, le chef de l'Etat soviétique avait eu à Rambouillet un ultime entretien, très écourté, avec le président de la République. Le rendez-vous, qui avait été fixé à 10 heures, a en effet été reporté d'une heure. Les documents finaux de la rencontre n'en ont pas moins été signés comme prévu par les deux présidents en fin de matinée.

Il s'agit notamment d'une déclaration commune (lire page 3) qui passe en revue les grands problèmes internationaux et affirme notamment l'attachement des deux parties au respect de l'intégrité territoriale des Etats africains et de leur droit à décider librement de leur sort « sans ingérence de l'extérieur ». *Sur le plan bilatéral, Paris et Moscou ont évoqué la possibilité d'un élargissement de leur coopération dans le domaine nucléaire civil, pour la construction non seulement de centrales mais aussi de réacteurs surrégénérateurs. Une déclaration spéciale sur la non-prolifération des armes nucléaires réaffirme par ailleurs l'intérêt des deux pays pour le développement des usages pacifiques de l'atome.*

Une autre déclaration conjointe énumère un certain nombre d'efforts considérés par les deux parties comme nécessaires à la poursuite et à l'intensification de la politique de détente. Il s'agit notamment de prendre des « initiatives décisives en direction du désarmement » *et de* « favoriser la compréhension entre les hommes par un développement de leurs contacts et par un progrès de la connaissance mutuelle ».

Enfin les deux parties « confirment que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales par tous les Etats constitue l'une des bases d'une amélioration profonde de leurs relations mutuelles ».

D'autre part, MM. Gromyko et de Guiringaud ont signé deux accords sur la chimie et les transports, et un document portant sur les échanges commerciaux a été signé par MM. Patolichev et André Rossi.

Les documents signés mercredi avaient été mis au point pour l'essentiel avant la visite, notamment lors du séjour que M. de Guiringaud avait fait à Moscou il y a quelques jours. On se montre satisfait, du côté français, de la déclaration sur la détente, qui est fondée, à quelques nuances près, sur le texte proposé par Paris. L'initiative d'un tel document appartenait cependant à la partie soviétique, qui avait fourni un projet jugé inacceptable du côté français.

Le texte adopté ne lie pas directement le problème des droits de l'homme aux actions nécessaires pour promouvoir la détente, mais il en fait tout de même l'une des « *bases d'une amélioration profonde* » des relations mutuelles, ce qui est jugé très positif à Paris. Il en est de même du passage de la déclaration générale relatif à la situation en Afrique, et notamment à Djibouti, dans lequel les Soviétiques appellent « *tous les Etats* » à « *respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale* » du nouvel Etat. On note aussi que c'est la première fois qu'un texte franco-soviétique fait spécifiquement référence à Israël parmi les Etats dont l'existence indépendante doit être reconnue au Proche-Orient : jusqu'à présent, il n'était question que de « *tous les Etats* », sans autre précision. Mais les dirigeants soviétiques avaient pris plus récemment l'habitude de mentionner Israël dans leurs discours.

Le constat dressé à propos des conférences de Belgrade et d'Helsinki ne brille pas par son originalité, mais il a du moins le mérite d'exister : on a noté que le long discours prononcé par M. Brejnev au dîner de l'Elysée mardi soir ne contenait pas une seule référence à ces deux conférences ni à l'acte final de la C.S.C.E., ce qui eût été surprenant il y a quelques mois encore.

La séance de travail de mardi matin avait été marquée par une passe d'armes assez vive entre MM. Brejnev et Giscard d'Estaing. C'est le leader soviétique qui prit l'initiative de l'échange en manifestant sa « *préoccupation* » devant l'évolution de la politique de défense de la France et son « *inquiétude* » face à une plus grande collaboration de la France avec les organismes militaires de l'OTAN. Faisant allusion aux thèses du général Méry, le chef d'état-major des forces armées, sur la « *bataille de l'avant* ». M. Brejnev a notamment demandé à M. Giscard d'Estaing : « *Cette bataille de l'avant, c'est une bataille contre qui ?* »

On s'attendait, du côté français, que la question soit soulevée. La « franchise » de l'attaque aurait cependant quelque peu surpris, d'autant plus que le général Méry, qui se trouve en visite officielle en U.R.S.S. depuis une semaine, était reçu le même jour par M. Oustinov, ministre soviétique de la défense et membre du bureau politique, avec lequel il a eu un entretien que l'agence Tass qualifie d'amical. Quelques instants plus tard, M. Giscard d'Estaing devait cependant répondre à M. Brejnev que « *depuis le général de Gaulle, la politique française est indépendante en matière de défense* ».

Après avoir rappelé au chef de l'Etat soviétique que la France n'est pas membre de l'organisation militaire intégrée de l'OTAN, M. Giscard d'Estaing a ajouté, faisant manifestement allusion aux prises de position récentes du parti communiste français, que, d'ailleurs, « *aucune formation politique française ne réclame actuellement la modification de cet état de chose* ». Puis en guise de point final à cet échange aigre-doux : « *Cette politique est déterminée librement par la France et elle seule.* »

Le président de la République avait évoqué auparavant un sujet à propos duquel les Soviétiques sont extrêmement insistants : le désarmement. Là encore, M. Giscard d'Estaing n'a pas fait de concession : après avoir expliqué, chiffres à l'appui, que la France s'est dotée d'un « *système de défense de dimension moyenne* », le président de la République a ajouté qu'elle ne pouvait pas accepter de descendre en dessous d'un « *niveau minimum de sécurité* » : une façon de laisser les super-puissances américaine et soviétique, qui se sont dotées d'arsenaux nucléaires sans commune mesure avec l'arsenal français, donner l'exemple du désarmement.

(Lire la suite page 3.)

Berliet et la Saviem sont regroupés dans une filiale de Renault

Les comités centraux d'entreprise de la Saviem et de Berliet, réunis ce mercredi après-midi 22 juin respectivement à Suresnes et à Lyon, ont été informés de la disparition, le 30 juin 1978, de ces deux sociétés et du regroupement de leurs services dans une firme unique qui portera le nom de Renault Véhicules Industriels. Les douze mois à venir seront mis à profit pour régler des différents points de la procédure applicables en cas de pareille fusion.

Des assemblées générales extraordinaires seront réunies pour prononcer officiellement la dissolution, d'une part, de la Société anonyme de véhicules industriels et d'équipements mécaniques (SAVIEM) — née en 1955 de la concentration des sociétés Somua, Latil et de la division des poids lourds de Renault, — d'autre part, celle de la société anonyme des Automobiles Marius-Berliet, fondée en 1917 et devenue filiale de Renault il y a un an. Par la même occasion sera approuvée la constitution de la nouvelle société, dont la naissance rétroactive prendra effet à compter du 1er janvier 1978.

L'annonce de la création d'une filiale unique chargée de la conception, de la construction et de la commercialisation des véhicules industriels — camions, autocars, autobus, véhicules spéciaux de voirie et d'incendie, véhicules militaires — au sein de la Régie Renault, marque de façon spectaculaire une nouvelle étape dans le rapprochement des deux constructeurs de poids lourds français, amorcé en décembre 1974. Même si les directions des deux sociétés assurent que les productions continueront à l'avenir à être commercialisées sous les marques distinctes : Berliet et Saviem, il ne fait aucun doute que la volonté de la Régie — et de son P.-D. G M. Bernard Vernier-Palliez — de doter Renault d'une « *division poids lourds* » digne de la réputation du constructeur automobile et d'une taille lui permettant de concurrencer ses rivaux européens, se trouve clairement confirmée aujourd'hui.

BERNARD ÉLIE.

(Lire la suite page 36.)

Ecoutait-on M. Defferre ?

LE PROCÈS DE LYON ENTRE LE GANGSTÉRISME ET LA POLITIQUE

(Lire page 14 le compte-rendu de PIERRE GEORGES.)

DE LA MAJORITÉ A L'OPPOSITION

Un spectacle dérisoire

par PIERRE VIANSSON-PONTÉ

On a assez dit que les institutions de la Ve République, leur pratique, les mécanismes électoraux poussaient à la constitution de deux camps et de deux seulement, à la bipolarisation. Et c'est vrai.

On savait aussi, et depuis longtemps, qu'il n'y a pas en France deux familles politiques, mais au moins quatre, et peut-être cinq — là-dessus les analyses varient. Dès lors, la disparité entre un partage imposé artificiellement et une réalité plus diverse ne pouvait manquer de provoquer des tensions et des conflits à l'intérieur de chacun des deux camps.

C'est ce qui est en train de se produire. Tout se passe, à droite aussi bien qu'à gauche, comme si le corps social et la classe politique réagissaient par les malaises et la fièvre aux contraintes qui leur sont imposées.

M. Giscard d'Estaing ne peut supporter de voir son ancien lieutenant devenir son rival, lui rappeler sans cesse qu'il l'a fait roi, postuler sa place et prétendre détenir une position dominante, exercer même son autorité, dans le régime. M Chirac entend bien conserver l'avantage que possède son parti et se poser en chef de la majorité, en attendant d'être chef de l'Etat. D'où leur conflit.

M. Marchais n'admet pas que la primauté dont disposait le parti communiste dans l'union de la gauche soit battue en brèche, et il ne supporte pas que son principal associé s'exprime au nom de l'opposition tout entière. M. Mitterrand ne manque pas cependant une occasion de donner à entendre qu'il exercerait, en cas de victoire de son camp, la direction de la politique qui serait mise en œuvre, du gouvernement et, peut-être, la responsabilité de l'Etat. D'où leurs divergences.

Ainsi se reconstituent et se manifestent, par-delà les ententes forcées, quatre familles, divisant chacun des deux camps. Pour avoir voulu enfermer le jeu politique dans un cadre factice et trop rigide, on a transféré tout simplement l'affrontement des grandes forces à l'intérieur de chaque coalition.

Leur compétition et les rivalités de leurs chefs de file empruntent de ce fait un tour moins direct, plus sournois : au lieu de se mesurer en pleine lumière à grand fracas, on se dénigre à mi-voix, on se boude, différant ici un rendez-vous, refusant là une invitation à dîner.

L'acharnement est d'autant plus vif entre les rivaux et entre leurs troupes que son expression publique doit être modérée, quoi qu'il en coûte, et ne peut guère se manifester au grand jour. Alors, un mot échappé dans le feu de l'action, un emportement de colère, un geste de nervosité font ainsi, de loin en loin, apparaître soudain aux regards stupéfaits des spectateurs à quel degré non plus de simple méfiance, non plus de rivalité ordinaire, mais parfois de haine vigilante sont parvenus, ici et là, les partenaires.

Demain, il faudra bien masquer, l'espace d'un scrutin, ces querelles qui tantôt semblent s'apaiser, tantôt éclatent d'autant plus vives qu'il avait fallu pour un temps feindre une trêve. Elles renaîtront inéluctablement de leurs cendres à chaque carrefour de la route. La politique, par nature, divise plus qu'elle n'unit. L'idée de l'union nationale, chère au cœur de nombreux Français, n'est pas réaliste, sinon dans quelques très exceptionnels et fragiles instants d'immense péril ou d'éclatant succès : peut-on associer l'eau et le feu ? Pourtant, il est des moments de la vie publique où la virulence, l'obscurité et le caractère factice, aux yeux de la foule, des rivalités et des haines qui déchirent la classe politique risquent de la discréditer tout entière.

Même si chacun d'eux est persuadé d'avoir seul raison, avec les meilleurs arguments du monde, les responsables des grandes forces, à droite comme à gauche, seraient bien avisés de se demander si le spectacle dérisoire qu'ils offrent actuellement, en alternance, sur la scène politique française, n'est pas de nature à écœurer leurs partisans, à démoraliser la nation et à détacher le pays de ses dirigeants d'aujourd'hui comme de demain.

AU JOUR LE JOUR

Deux inséparables

Faut-il préférer l'émulation idéologique à la compétition idéologique, ou bien le contraire ?

Pour en décider, il faut d'abord savoir que la compétition idéologique se matérialise par le stockage et le commerce désintéressés des armements, qu'on appelle aussi la coexistence pacifique, alors que l'émulation idéologique se matérialise par le stockage et le commerce désintéressés des prisonniers politiques, qu'on appelle aussi la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un pays.

Après quoi, on peut choisir entre les deux. A moins qu'émulation et compétition ne soient inséparables comme les deux mamelles de la détente...

BERNARD CHAPUIS.

GREUZE A DIJON

Une injustice réparée

Ah ! la belle exposition ! le beau catalogue ! Quels instants charmants passés en compagnie de la décence et de la vertu ! Quelle âme délicate et sensible ! Qu'il est doux de voir l'injustice réparée et l'envie confondue ! L'homme de bien en fait gloire à l'humanité, le méchant lui-même est ému.

C'est de l'exposition Greuze qu'il s'agit, laquelle vient d'être inaugurée au Palais des Etats de Bourgogne à Dijon : Dijon n'est pas loin de Tournus où notre ami (vocabulaire Diderot) est né en 1725, et la présence dans un musée de province d'une manifestation de cette qualité est un événement dont il est à peine besoin de souligner l'importance, et dont il convient de remercier ceux qui ont mis leur industrie à la réaliser.

Une injustice réparée, disions-nous. Tout le monde, en effet, a entendu parler de Greuze, mais c'est presque toujours en terme de défaveur ou d'ironique condescendance. Bien avant sa mort (survenue en 1805), Greuze est presque un oublié.

Sans doute le dix-neuvième siècle l'a-t-il, d'une certaine manière, retrouvé, mais, en général, pour de mauvaises raisons (sensiblerie, érotisme douteux) et en des termes, ceux des Goncourt en particulier, qui lui ont fait plus de tort que de bien. Quant à notre époque, des historiens comme Michaël Levey et Anita Brookner, il n'y a pas si longtemps encore, ne semblent avoir pris Greuze en considération comme phénomène culturel que pour mieux le récuser en tant que peintre.

Une réhabilitation donc s'imposait, ou tout au moins la mise en place d'une œuvre extrêmement originale, animée d'ambitions très hautes, et moins sentimentale qu'on ne l'a dit. C'est désormais chose faite.

(Lire page 17 l'article d'ANDRÉ FERMIGIER.)

LA VISITE A PARIS DU

LES ALLOCUTIONS A L'ÉLYSÉE

M. Giscard d'Estaing : il serait vain de vouloir dissimuler nos différences

Saluant M. Brejnev au cours du dîner qu'il offrait, mardi soir 21 juin, à l'Elysée, M. Giscard d'Estaing a dit :

« (...) En refusant de s'abandonner au climat de méfiance et de confrontation de l'après-guerre, en s'engageant hardiment les premières dans les voies de la détente, la France et l'Union soviétique ont donné un exemple.

» Elles ont montré que ce qui les distingue sous le rapport des dimensions ou de la puissance, pas plus que ce qui les oppose et qui tient à leur conception de la société, et à leurs alliances, ne constituaient des obstacles infranchissables au développement des échanges ou à l'ouverture du dialogue.

» La détente n'a pas la prétention d'effacer ces différences qu'il serait vain de vouloir dissimuler ; mais, prolongée par l'entente et la coopération, elle offre le moyen de les surmonter et l'espoir, un jour, de les dépasser.

» Tel était le sens, hier, de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Tel est le sens aujourd'hui de la mise en œuvre de l'Acte final d'Helsinki pour ce qui concerne les Etats, et pour ce qui concerne les hommes.

» Comme la précédente. cette longue et patiente entreprise exigera autant de fermeté que de compréhension. Il faudra nous convaincre que les problèmes que nous pose la détente ne seront pas résolus par un recul de la détente mais par un nouveau progrès. Bien entendu, pour avoir son plein sens la détente doit s'accompagner de la modération de la compétition idéologique, du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, et doit s'étendre à toutes les régions du globe.

» Il nous faut aussi nous attacher résolument à la question du désarmement. L'accumulation d'armes douées d'une puissance de destruction sans précédent impose à tous, et d'abord à ceux qui en sont le plus largement pourvus, d'imaginer et d'appliquer des mesures propres à réduire ces immenses arsenaux.

» La France, pour sa part, est prête à participer à cet effort, pourvu que l'objectif soit de parvenir à un désarmement réel et général, sous un contrôle international efficace, sans discrimination à l'égard de quiconque, et en respectant le droit des Etats à garantir leur sécurité. (...)

» C'est pourquoi, dès à présent, la France et l'Union soviétique doivent se concerter et tirer les conséquences du danger que représenterait pour l'humanité la prolifération des armes nucléaires. Elles n'en sont que mieux fondées à affirmer en même temps leur disposition à répondre aux besoins qu'entraîne, pour de nombreux pays, l'accès à l'usage pacifique de l'énergie atomique. Leur capacité technologique, comme le sentiment de leurs devoirs vis-à-vis de la communauté internationale, habilitent nos deux pays à proposer cette approche à la fois positive et responsable.

» Bien d'autres problèmes, dans le monde d'aujourd'hui, sollicitent l'attention de ceux qui se préoccupent de la paix.

» C'est le cas au Moyen-Orient où nos deux pays peuvent faire beaucoup pour favoriser le règlement juste et durable dont ils ont défini les principes, en termes semblables, et qu'attendent les peuples de cette partie du monde pour pouvoir se consacrer en toute sécurité à leur progrès économique et social.

» C'est le cas en Afrique australe, où il importe de promouvoir, pacifiquement mais avec détermination, l'évolution qui permettra aux populations de cette région, comme c'est déjà le cas pour leurs frères africains, d'acquérir la maîtrise de leur destin.

» C'est le cas, à une échelle plus vaste, de tous les pays où subsiste un écart dramatique entre les ressources et les besoins. Combler cet écart, faire cesser ce scandale, c'est un devoir de justice et c'est l'intérêt de la paix. C'est pourquoi il y faut la participation de tous.

» La France attend beaucoup de ce que l'Union soviétique, avec ses richesses, ses capacités, son influence, est en mesure d'apporter dans ces différents domaines à la cause de la détente, de la sécurité nucléaire du monde et du développement.

» Cet élargissement de notre coopération internationale appelle un nouvel approfondissement de nos relations bilatérales. (...)

» Voici qu'une nouvelle décennie s'ouvre et avec elle de nouveaux horizons. Déjà nous sommes en mesure de confirmer que l'objectif du triplement de notre commerce, pour la période 1975-1979 par rapport aux cinq années précédentes, sera atteint. Mais il faut nous préparer à porter plus loin nos regards. La visite à Moscou du premier ministre, M. Raymond Barre, permettra de préciser ces perspectives

» J'ai pu m'adresser, à deux reprises, ces derniers mois, au peuple soviétique sur les antennes de la télévision, comme vous-même, monsieur le président, l'avez fait pour le peuple français. Je souhaite que ces occasions se renouvellent et que se multiplient les contacts directs entre les hommes et les femmes de nos deux pays.

» Puissent, monsieur le président, les dix prochaines années inscrire dans les faits ce qu'il nous semble audacieux d'espérer aujourd'hui. (...) »

● *Commentant la visite de M. Brejnev,* les envoyés spéciaux de la *Pravda* à Paris écrivaient mardi 21 juin : *« Les radios et les stations de télévision ne sont pas toujours objectives. De temps en temps se glissent jusqu'à leurs micros et caméras des gens qui rêvent d'un retour à la guerre froide. Certains organes de la presse de droite parisienne ces jours-ci n'ont pas voulu manifester une responsabilité journalistique élémentaire. Mais même ces journaux n'ont pas pu ne pas reconnaître la grande importance de la rencontre « au sommet »*

M. Brejnev : il n'y a pas de problème plus brûlant que la cessation de la course aux armements

M. Brejnev a répondu :

(...) « Je vois la valeur particulière de la coopération soviéto-française dans son orientation vers la détente, le raffermissement de la paix en Europe et dans le monde entier.

» Demain, le 22 juin, est le jour anniversaire de l'agression perfide de l'Allemagne nazie perpétrée contre l'Union soviétique. (...)

» Mais voilà que depuis déjà un tiers de siècle, l'Europe ne connaît pas de guerre. Les femmes et les hommes envisagent l'avenir avec un espoir croissant. Ce n'est pas un don du ciel mais un fruit des efforts conscients, des actions orientées vers cet objectif de la part des hommes d'Etat et des hommes politiques et de larges masses populaires qui revendiquent une paix durable.

» Cependant, la paix en Europe, et d'autant plus sur l'ensemble de notre planète, est encore loin d'être aussi durable qu'on le voudrait. Elle est menacée de nombreux dangers, évidents et obscurs. La course aux armements qui ne s'arrête point et s'accentue en est le principal. Elle est accélérée par une propagande empoisonnée des milieux belliqueux, adversaires de la détente, dont le but est de semer la méfiance et l'hostilité entre les peuples, entre les Etats.

» ... Aujourd'hui, il n'y a pas de problème plus brûlant, de tâche plus importante que la cessation de la course aux armements, que le passage aux pas réels du désarmement. Qu'est-ce que vaudront toutes les bonnes paroles et les déclarations sur l'attachement à la paix, tout ce qu'on a réussi à obtenir dans la voie de la détente et de la coopération pacifique entre les pays si, un beau jour, quelque part dans un point sensible, une étincelle surgit et s'allument tous les stocks de moyens de destruction déjà accumulés, susceptibles de dévaster la Terre, d'exterminer des peuples entiers.

» Dans les conditions actuelles, la perspective de la dissémination à travers la planète des armes nucléaires, ainsi que la création de nouveaux types et systèmes des armes de destruction massive peut-être encore plus terribles, plus destructifs, constitue un danger particulièrement grave. L'Union soviétique voit clairement la menace qui en découle pour l'humanité. Notre pays fait et fera tout ce qui dépend de lui pour empêcher une telle évolution des événements. Nous souhaiterions que la France aussi agisse énergiquement dans ce sens.

» A l'examen, et au règlement du problème aussi actuel que le désarmement, la réduction du danger d'une guerre nucléaire, la participation de tous les Etats du monde est importante. Nous estimons que pour progresser vers cet objectif il convient d'utiliser les forums de tout genre : l'ONU, les conférences internationales spéciales, les négociations bilatérales, de larges mouvements de l'opinion publique.

» Bref, dans ces affaires aussi qui touchent dans le sens littéral du terme les destinées de tout le genre humain, nous comptons sur la compréhension et l'appui de la République française.

Des initiatives conjointes en faveur de la paix

» L'énoncé des principes de la coopération entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et la France, texte fondamental signé en 1971, stipule : « Les deux » parties contribueront dans toute » la mesure du possible à résoudre » les problèmes du désarmement » général et complet, et avant tout » du désarmement nucléaire. » *Je pense que notre devoir commun consiste à faire en sorte que ce principe, de même que tous les autres principes de ce document, soit traduit au maximum en actes pratiques de nos deux Etats.*

» Dans l'énoncé des principes soviéto-français figure encore un passage où il est dit : « L'U.R.S.S. » et la France s'emploieront, dans » les régions où la paix est trou» blée, à ce que soit obtenu le » plus vite possible un règlement » politique dans l'intérêt de la » paix générale. »

« La vie démontre d'une manière convaincante combien cette tâche est actuelle. Aujourd'hui encore, on peut trouver sur la carte du monde pas mal de points où persistent de graves problèmes dans les rapports entre les pays et les peuples, des conflits lourds de conséquences dangereuses pour la paix.

» Il va de soi que nos pays peuvent avoir des appréciations différentes de telles ou telles situations ou des causes qui les ont engendrées. Comme il me semble néanmoins, les hautes responsabilités de la France et de l'Union soviétique qu'elles assument comme membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, comme les pays qui jouent un grand rôle dans les affaires internationales, les incitent à des initiatives conjointes en faveur de la paix. Il est dans nos intérêts communs, et là ils sont identiques à ceux de tous les peuples, d'éviter que des situations politiques complexes dégénèrent en conflits internationaux.

» (...) L'Union soviétique et la France ont la possibilité de dire leur mot commun et puissant en faveur de la consolidation et du progrès de la noble cause de la détente. Un tel mot sans aucun doute deviendra un appel adressé aux autres, à tous les gouvernements, sans exception, à tous les Etats et peuples, il sera un important facteur stimulant de la détente internationale.

» Monsieur le président !

» Nos pays appartiennent à des systèmes sociaux différents. Chacun de nous a ses amis et ses alliés. Il y a beaucoup de problèmes que nous comprenons de façon différente, mais il n'en demeure pas moins que notre coopération est devenue un élément stable et très utile de la vie internationale. J'estime que nos entretiens avec vous, monsieur le président, les ententes sur la réalisation desquelles il y a des raisons de compter, le confirmeront une fois de plus. »

Un bilan américain sur l'émigration des Soviétiques

L'*International Herald Tribune* a publié, dans son numéro daté du 20 juin, une étude de M. James Reston sur le bilan de l'émigration soviétique à destination de différents pays depuis la signature des accords d'Helsinki, tel qu'il ressort d'un document élaboré par l'administration Carter pour la conférence de Belgrade.

Un certain progrès a été enregistré à cet égard entre le 1er décembre 1976 et le 1er juin 1977, du moins pour les citoyens soviétiques autorisés à rejoindre leur famille à l'étranger. En 1976, 2 574 visas ont été accordés à destination des Etats-Unis, contre 494 en 1972, 758 en 1973, 1 029 en 1974 et 1 162 en 1975. Le quotidien américain précise que la plus grande partie de cette augmentation (exactement 69 %) provient de l'émigration d'Arméniens, dont, note-t-il, « *l'enthousiasme à l'égard de l'Union soviétique était quelque peu limité, et réciproquement* ».

Quant aux Soviétiques d'origine allemande, ils ont été quelque 9 600 à recevoir un visa pour la R.F.A. en 1976, contre 3 100 seulement en 1972, 4 400 en 1973, 6 300 en 1974 et 5 800 en 1975.

Toujours selon le rapport américain, le nombre des autorisations d'émigrer en Israël accordées aux juifs soviétiques s'est notablement accru durant le dernier trimestre de 1976, portant le total annuel à 14 000 environ — chiffre qui, précise cependant l'*International Herald Tribune*, demeure très inférieur au niveau de 1972 (31 500) ou 1973 (35 000) en raison du coup d'arrêt qui avait été porté à cette émigration particulière en 1974 (20 000 visas accordés) et surtout en 1975 (13 000).

« *Cela reste un problème humain,* note James Reston, *et non un problème de chiffres. C'est ainsi, par eexmple, que le directeur du service des visas du ministère de l'intérieur soviétique a déclaré, en janvier de cette année, que 98,4 % de ceux qui demandent à pouvoir émigrer y étaient autorisés, et que le nombre de juifs formulant une telle demande avait diminué des deux tiers depuis 1973.* »

Manifestations aux Champs-Élysées

M. Brejnev avait eu plus de succès sur les Champs-Elysées lors de sa précédente visite en octobre 1971, lorsqu'il n'était pas tant question des droits de l'homme et que l'eurocommunisme — en France du moins — en était encore à ses balbutiements, Aucun applaudissement, aucun signe d'accueil populaire n'a entouré le numéro un soviétique mardi 21 juin, à 17 heures, lorsqu'il a parcouru en voiture — assez lentement pourtant — la célèbre avenue en revenant de l'Arc de triomphe.

En revanche, deux heures plus tard, des petits groupes très mobiles, ont manifesté aux cris de *« Brejnev, dehors ! »* et *« Communistes assassins ! »* sur les Champs-Elysées à proximité du bureau parisien de l'Aeroflot défendu par des dizaines de barrières métalliques, des cars de police et un triple rang de C.R.S. et d'agents de la police parisienne. Le Parti des forces nouvelles (P.F.N., extrême droite) appelait à cette manifestation — qui était interdite par la préfecture, mais d'autres éléments appartenant à des groupes « solidaristes » (proches de l'organisation des émigrés russes, N.T.S.) étaient également présents.

Pour les jeunes manifestants aux cheveux courts et aux imperméables kaki, la présence de M. Brejnev sur les Champs-Elysées été « insupportable ». L'un d'eux expliquait que M. Brejnev était *« le responsable actuel du Goulag »*, qu'il n'y avait en Union soviétique *« aucune liberté pour les chrétiens qui sont traités comme des chiens »*.

Les manifestants mettaient le feu à des bannières rouges, frappées de l'étoile, de la faucille et du marteau, disposées à intervalle régulier des deux côtés de l'avenue. De longues flammes montaient un instant dans les feuillages des arbres puis retombaient... Certains interrompaient la circulation sur les Champs-Elysées en jetant des barrières métalliques sur la chaussée et en faisant exploser des pétards. Les forces de police effectuaient de courtes charges pour dégager l'avenue, provoquant ainsi des cris inattendus : *« C.R.S. complices des gauchistes ! »* ou *« Brejnev, Giscard au Goulag ! »*

Devant la terrasse du Fouquet's, des étrangers un peu effarés, qui étaient montés sur des bacs à fleurs pour mieux voir, étaient frappés au passage par les policiers munis de lattes de bois. Notre confrère américain, Frédéric Vassort, de *Vis News*, recevait un peu plus loin un coup de matraque sur la tête qui lui ensanglantait le visage, alors qu'il filmait la bousculade. Un officier de police notait l'incident et tentait d'apaiser les journalistes.

D'autre part, boulevard des Capucines, aux abords de l'agence de voyages Intourist, protégée par de nombreuses forces de police, plusieurs centaines de manifestants juifs se sont rassemblés, mardi 21 juin, à partir de 18 heures.

M. MARCHAIS CONFIRME QU'IL NE RENCONTRERA PAS M. BREJNEV

M. Georges Marchais a confirmé, mardi 21 juin, devant l'Association des journalistes agricoles, puis à France-Inter, qu'il ne rencontrerait pas M. Brejnev pendant le séjour à Paris du chef de l'Etat soviétique. *« J'ai déjà dit,* a-t-il indiqué, *qu'il n'était pas obligatoire que je rencontre Leonid Brejnev chaque fois qu'il vient à Paris, je dirai surtout quand les conditions n'existent pas pour qu'une telle rencontre soit utile, efficace. »*

En réponse aux rumeurs faisant état d'un prochain voyage aux Etats-Unis du secrétaire général du P.C.F., dont Me Borker étudierait sur place les conditions, M. Marchais a déclaré : *« Premièrement, je n'ai pas demandé à aller aux Etats-Unis. Deuxièmement, je n'ai envoyé aucun émissaire aux Etats-Unis. Par conséquent, la question d'un voyage là-bas ne se pose pas. Cela ne veut pas dire qu'elle ne peut pas se poser, mais pour qu'elle se pose il est un préalable qui doit être levé. Il faut que le gouvernement américain autorise son ambassade en France à donner un visa à Georges Marchais, parce que, jusqu'à présent, le secrétaire général du parti communiste est interdit de séjour aux Etats-Unis. »*

CHINE NOUVELLE : Brejnev est arrivé à Paris « au milieu d'une explosion de protestations ».

Pékin *(A.F.P.).* — M. Leonid Brejnev est arrivé à Paris *« au milieu d'une explosion de protestations du peuple français »*, affirmait mardi 21 juin l'agence Chine nouvelle dans un premier commentaire sur la visite en France du chef du parti et de l'Etat soviétique. *« Avant son arrivée, les communistes marxistes-léninistes français et les membres du parti communiste révolutionnaire marxistes-léninistes ont organisé des manifestations à Paris, à Grenoble et à Lyon pour dénoncer la politique social-impérialiste soviétique et pour protester contre la venue en France de Brejnev »*.

L'« autre » réception

Ce n'est pas un meeting — il y en aura un le 29 juin à la Mutualité — et, a précisé le philosophe Michel Foucault, en accueillant brièvement ses hôtes, « ce n'est surtout pas une réception symétrique de celle qui a lieu en ce moment même à l'Elysée. Simplement, *a-t-il ajouté,* nous avons pensé que, le soir où M. Brejnev est reçu en grande pompe par M. Giscard d'Estaing, d'autres Français pouvaient recevoir d'autres Russes qui, eux, sont leurs amis. »

Pas une « contre-réception », comme il y a des contre-manifestations ? Voire. Ce mardi soir 21 juin, au Théâtre Récamier, le Tout-Paris contestataire est là, dont, bien sûr, Jean-Paul Sartre et Simone de Beauvoir, assaillis par les photographes. Le gauchisme n'est pourtant pas le critère retenu par ceux qui ont lancé les invitations : non loin de Jean-Edern Hallier, qui n'ira finalement pas troubler la conférence de Belgrade comme il l'avait espéré, croise, paisible malgré les fortes vagues d'une foule où se pressent de nombreux émigrés des pays de l'Est, Eugène Ionesco, doublement fidèle à ses origines roumaines et à sa vocation d'homme de théâtre.

Le Tout-Moscou dissident n'est pas moins entouré. Il est vrai qu'il n'est pas fréquent de voir rassemblés Léonid Pliouchtch, le docteur Mikhaïl Stern, Vladimir Boukovski, André Amalrik, André Siniavski, le poète Vadim Delaunay, Vladimir Maximov ou le chanteur Alexandre Galitch. C'est aussi pour parler à ces hommes qu'est venu ce public si nombreux, si chaleureux, si divers. Les organisateurs de la rencontre l'avaient bien précisé : il s'agissait d'une réunion privée, pour bavarder, pour s'informer. L'affluence et l'ardeur de ceux qui avaient répondu à l'invitation en ont pourtant fait, plus que bien des meetings, une véritable réunion politique.

On a pris soin, cependant, d'éviter les discours. De petits groupes écoutent, mi-fascinés, mi-horrifiés, les récits et les mauvais souvenirs d'hommes qui ne sont, selon le mot de l'un d'entre eux, « pas encore tout à fait habitués à être libres ». *Chacun y va de son anecdote — la bureaucratie soviétique en est, semble-t-il, grande pourvoyeuse. Des choristes chantent la Russie, sans verser jamais dans le style larmoyant que pourrait avoir l'évocation du « bon vieux pays » perdu. Au mur d'une salle dix fois trop petite, des toiles de peintres contestataires, russes et polonais. Au sous-sol, dans un décor baroque, des débats enregistrés retiennent des centaines de curieux devant l'écran du magnétoscope.*

Tout en accordant sa guitare, Alexandre Galitch raconte : « Quand j'habitais Yalta et que nous allions à la plage le dimanche, l'un de nous faisait la queue dès le matin pour avoir des places au restaurant si nous voulions y déjeuner ; mal, d'ailleurs. A côté, il y avait un magasin où personne ne faisait jamais la queue, parce qu'il vendait des portraits de dirigeants. Un jour, nous avons signalé au marchand qu'il allait avoir des ennuis parce que, sous le bon sourire de Khrouchtchev, on voyait resurgir la moustache de Staline : les changements politiques et la pénurie amenaient le peintre à réutiliser ses toiles précédentes invendues... Eh bien ! sous le nez de M. Brejnev et de ses amis aussi, je crois voir ressurgir la moustache de Staline. »

Michel Foucault avait souhaité à ses invités — en particulier à ceux que Jean-Paul Sartre devait qualifier de « résistants soviétiques » *— de se sentir, au cours de la réunion et après,* « tout à fait libres mais non tout à fait seuls ». *Mardi soir, au Théâtre Récamier, il a été doublement entendu.*

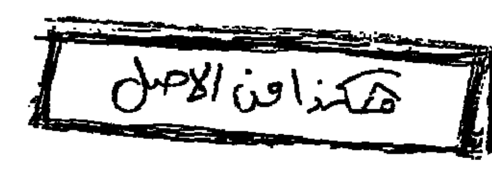
BERNARD BRIGOULEIX.

M. PAUL LAURENT (P.C.) PROTESTE CONTRE LE REPORT DE LA « TRIBUNE LIBRE » DE M. GLUCKSMANN

M. Paul Laurent, membre du secrétariat du P.C., a déclaré mardi 21 juin que le report au lundi 27 juin de la « tribune libre » de M. André Glucksmann, initialement prévue pour le lundi 20 juin, est *« une atteinte de plus aux libertés »*.

Les syndicats SURT-C.F.D.T. et S.N.J. ont également émis des protestations.





SITE A PARIS ... CHEF DE L'ÉTAT SOVIÉTIQUE

a pas de problème plus ... de la course aux armem...

autre réception

LES DOCUMENTS SIGNÉS A RAMBOUILLET

La déclaration commune : « la France et l'U.R.S.S. ...ntinueront de donner à la détente un contenu tangible et concret »

La déclaration franco-soviétique ...née mercredi 22 juin à Ram...illet par MM. Giscard d'Estaing ... Brejnev énumère les person...lités présentes aux conversa...ns et souligne le *« climat de ...nde cordialité, conforme aux ...ations amicales et aux liens ...toriques existant entre les deux ...ys »*, dans lequel se sont dérou... les entretiens. Les deux parties *...confirment leur volonté de pour...vre leur coopération dans tous ... domaines et de continuer à ...porter leur contribution com...une au renforcement et à l'ap...profondissement de la détente. ...les entendent ainsi concourir à ...ncrer dans les relations inter...tionales et lui donner un conte... tangible et concret »*. Abordant ... période écoulée depuis la confé...nce d'Helsinki sur la sécurité ...ropéenne, le texte poursuit :

» Les deux parties constatent ...e, pendant cette période, la si...ation s'est améliorée en Europe ... que certains progrès ont été ...complis dans les relations poli...ques, économiques, culturelles et ...tres entre les pays européens.

» Profondément attachées à ...application intégrale et dyna...ique de l'acte final d'Hel...nki, la France et l'U.R.S.S. ...nt résolues à travailler à la ...ise en œuvre effective de ...utes ses dispositions. Elles ...timent que des progrès conti...us dans les relations bilaté...ales entre les Etats, dans tous ...s domaines visés par l'acte ...inal, constituent l'un des ...oyens principaux de parvenir ... la réalisation de ce pro...ramme d'action à long terme.

» Les deux parties ont procédé ... un échange de vues sur la ...éunion à Belgrade des représen...ants de ministres des affaires ...trangères prévue par l'acte final. ...lles ont exprimé l'espoir que ...ette réunion se déroulera dans ...n esprit constructif et contri...uera à faire progresser concrè...ment la mise en œuvre des dis...ositions de l'acte final et par ...nséquent à affermir la détente. »

» La France et l'U.R.S.S. ont ...té que la détente ne pourra ...endre toute sa dimension que ... tous les Etats signataires par...cipent à la réalisation des ...jectifs définis dans l'acte final ...Helsinki et adaptent aux néces...tés de la détente leur action ...ns toutes les régions du monde.

» Les deux parties ont souligné ... grande importance qu'elles ...tachaient à l'accord quadri...rtite du 3 septembre 1971 (sur ...erlin, N.D.L.R.), dont le strict ...spect et la pleine application ...nt la garantie de la stabilité dans la région correspondante et constituent de ce fait un des éléments fondamentaux du maintien de la détente en Europe.

» Les deux parties relèvent la concordance de leurs vues sur la nécessité de régler le problème de Chypre sur la base du respect total de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre. Un règlement équitable et durable doit être trouvé par la voie des négociations. Elles se prononcent pour l'évacuation rapide de la République de Chypre par toutes les troupes étrangères. (...)

Le droit d'Israël à une « existence indépendante »

» Les deux parties ont noté que les circonstances étaient actuellement plus favorables à des progrès vers un règlement d'ensemble au Proche-Orient. Les deux parties se félicitent de voir que les positions qu'elles soutiennent depuis longtemps sur les éléments essentiels du règlement font maintenant l'objet d'une large approbation. Elles estiment que l'établissement d'une paix juste et durable repose sur le retrait des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés en 1967, le respect des droits légitimes du peuple palestinien, y compris celui de disposer d'une patrie, le droit à une existence indépendante de tous les Etats de la région, y compris Israël, dans des frontières sûres et reconnues.

» Dans cet esprit, la France et l'U.R.S.S. espèrent que la conférence de la paix à Genève pourra se réunir avant la fin de l'année avec la participation de plein droit de toutes les parties concernées, y compris les représentants du peuple palestinien.

La situation en Afrique

» Les deux parties ont étudié avec attention la situation en Afrique.

» La France et l'U.R.S.S. confirment, dans l'esprit de la politique de détente, l'importance qui s'attache, pour le renforcement de la paix sur le continent africain, au respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats africains, ainsi qu'à la réalisation du droit des peuples d'Afrique à décider pour eux-mêmes et librement de leur sort, sans ingérence de l'extérieur.

» Se félicitant de l'accession prochaine de Djibouti à l'indépendance, la France et l'U.R.S.S. espèrent que tous les Etats respecteront la souveraineté et l'intégrité territoriale du nouvel Etat.

» Les deux parties expriment le souhait que les peuples du Zimbabwe [la Rhodésie N.D.L.R.] *et de la Namibie puissent exercer aussi rapidement que possible leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance conformément aux principes et aux résolutions des Nations unies. Elles déplorent et condamnent la poursuite de la politique d'apartheid en Afrique du Sud.*

» La France et l'U.R.S.S. déclarent qu'elles ont l'intention, compte tenu du rôle éminent qu'elles jouent dans l'arène internationale en faveur de la détente et de la sécurité, de participer dans un esprit d'initiative aux efforts entrepris en faveur du désarmement.

» Les deux parties, animées du désir de favoriser toute initiative qui puisse contribuer à la réalisation du désarmement général et complet, y compris le désarmement nucléaire, sous un contrôle international strict et efficace, ont déjà donné leur accord à la tenue d'une session spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies consacrée au désarmement. Elles feront tous leurs efforts pour que ces débats aboutissent à des résultats positifs et concrets permettant de donner une impulsion renouvelée aux travaux sur le désarmement afin de libérer le monde des dangers inhérents à la course aux armements tant nucléaires que conventionnels.

» Les deux parties considèrent néanmoins que la tenue de la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies sur le désarmement, dont les objectifs principaux consisteraient à définir les principes généraux applicables en matière de désarmement, à déterminer les axes principaux des efforts dans ce domaine et à accroître l'efficacité des mécanismes de négociations existants, ne diminue en rien leur intérêt pour la réunion d'une conférence mondiale du désarmement. Elles souhaitent que les conditions requises pour une telle réunion — en particulier l'adhésion de toutes les puissances nucléaires — puissent être remplies dans un proche avenir. (...)

» La partie française continue de considérer avec intérêt les propositions de la partie soviétique visant à interdire l'élaboration et la production de nouveaux types d'armes de destruction massive ou de nouveaux systèmes de telles armes.

» Les deux parties se sont accordées pour reconnaître la nécessité d'une réorganisation des relations économiques internationales, tenant compte du droit des pays en voie de développement à être associés au progrès économique mondial, à en recevoir une part plus équitable, ainsi qu'à influencer les choix dont il dépend. »

» Elles ont affirmé leur volonté de poursuivre un dialogue constructif à cet égard, d'œuvrer pour l'élargissement de la coopération dans tous les domaines avec les pays en voie de développement et de renforcer la coopération économique internationale entre tous les Etats sur une base d'égalité.

Les relations bilatérales

Dans le domaine bilatéral, la déclaration relève l'importance des rencontres au niveau le plus élevé et des entretiens de ministres. Les deux parties poursuivront *« la pratique de consultations politiques approfondies »* et en renforceront *« le caractère systématique en vue d'une meilleure connaissance réciproque de leurs positions, et, le cas échéant, de leur concertation »*.

« (...) Elles ont constaté avec satisfaction que le volume des échanges commerciaux continuait à croître de façon régulière et que cette augmentation permettait d'envisager de nouvelles perspectives. Les rythmes de croissance du commerce mutuel en 1975-1976 ont été d'environ 30 % par an, et son volume, pour les deux années indiquées, a atteint approximativement le volume d'échanges de l'ensemble des cinq années précédentes, soit 1970-1974. Considérant que l'objectif du doublement des échanges pour la période 1975-1979, fixé à Rambouillet en décembre 1974, serait atteint et même dépassé, les deux parties ont décidé de prendre toutes les dispositions nécessaires pour obtenir leur triplement. Elles sont, en outre, convenues de continuer à porter leurs efforts sur les moyens d'assurer une progression plus harmonieuse de ces échanges.

» Les deux parties ont décidé de favoriser la réalisation de nouveaux projets et conclu, à cette fin, un nouvel avenant au programme d'approfondissement de la coopération dans le domaine de l'économie et de l'industrie pour une période de dix ans, comprenant une liste complémentaire de projets agréés entre elles. Les parties se félicitent de la signature, à l'issue de la visite, d'un accord sur la coopération dans le domaine de la chimie et d'un accord sur la coopération dans le domaine des transports.

» Les deux parties ont noté qu'une coopération scientifique et technique s'est développée avec succès depuis plusieurs années entre les deux pays dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et ont évoqué la possibilité d'un élargissement de cette coopération, notamment dans le domaine des centrales nucléaires et des réacteurs surrégénérateurs.

» La France et l'Union soviétique sont décidées à faire de nouveaux efforts pour assurer le développement de l'enseignement de la langue russe en France et de la langue française en Union soviétique, tant sur le plan scolaire et universitaire qu'au niveau des adultes. Elles estiment, en particulier, souhaitable d'étudier la possibilité à cet effet d'accroître le nombre des lecteurs et des assistants d'un pays dans l'autre. Elles sont résolues à faciliter les rencontres régulières entre jeunes des deux pays, y compris des jeunes qui accomplissent leurs études. (...)

» On a noté l'utilité des contacts sur le plan militaire. Les parties se sont déclarées prêtes à poursuivre et, dans la mesure du possible, à élargir de tels contacts et échanges en considérant qu'ils sont appelés à favoriser le renforcement des sentiments traditionnels de respect que les forces armées de l'Union soviétique et de la France se portent mutuellement.

» Les deux parties continuent à attacher du prix au développement des sentiments de respect, d'estime et d'amitié entre les peuples de France et d'Union soviétique. Elles estiment que le renforcement de ces sentiments sera favorisé par le développement de la connaissance mutuelle de la culture et des réalisations des deux peuples ainsi que des contacts entre Français et Soviétiques. Elles considèrent qu'ainsi se poursuivra l'instauration d'un climat propice à l'accomplissement des tâches importantes que se sont fixées la France et l'Union soviétique tant dans le domaine de leurs rapports bilatéraux que dans celui de la consolidation de la paix dans le monde. »

...e respect des droits de l'homme est l'« une des bases de l'amélioration des relations mutuelles »

(Suite de la première page.)

« Dans la situation actuelle, conclu M. Giscard d'Estaing. *...e n'est que dans le cadre d'un ...ésarmement général très effica...ement contrôlé qu'il serait pos...ble, sans danger pour notre ...écurité, de diminuer notre sys...me de défense. »*

A en croire M. Brejnev, ce mo...ent n'est guère proche. Le ...irigeant soviétique n'avait-il pas ...onfié à son interlocuteur, quel...ues minutes auparavant, qu'il est *« impossible de penser que des ...rogrès importants ont été ...alisés »* dans les négociations ...oviéto-américaines sur la limita...on des armements stratégiques ...epuis la venue à Moscou de ...I. Vance, le secrétaire d'Etat ...méricain ?

Un autre passage de l'exposé de ...I. Giscard d'Estaing n'a pas dû ...entraîner que des sourires sur ...s visages des membres de la dé...gation soviétique. C'est lorsque ... président a rappelé les quatre ...onditions nécessaires, selon lui, ... la poursuite de la détente. L'une ...e ces conditions — la modération ...e la lutte idéologique — est tou...ours repoussée par M. Brejnev ... ; elle ne figure d'ailleurs pas ...ans le texte consacré à la ...étente signé mercredi en fin de ...atinée à Rambouillet. Pour les ...oviétiques, la détente ne met pas ...n, en effet, à la compétition ...léologique. Prudents, ils ont ...ependant établi une subtile dis...nction entre, d'une part, la *« lutte idéologique »* et, d'autre ...art, la *« guerre idéologique »* ou *« guerre psychologique »* ; selon ... Kremlin, la première expres...on s'applique aux critiques et ...ttaques soviétiques des sociétés ...ccidentales. Les critiques et atta...ues de la société soviétique ne ...elèvent que des deux dernières et ...evraient bien sûr être bannies...

L'entretien élargi de mardi ...atin, auquel assistait notam...ent M. Raymond Barre, a duré ...eux heures et demie. Après quel...ues heures de repos, M. Brejnev ...uittait le château de Ram...ouillet pour se rendre à l'Arc ...e triomphe, où il était attendu ... 17 heures. Tout au long de son ...hemin, les forces de sécurité ...vaient mis en place un impres...ionnant dispositif policier qui ...e resserrait considérablement à ...'approche de la place Charles-de-Gaulle.

Sous l'Arc de triomphe, M. Brejnev est accueilli par MM. Yvon Bourges, ministre de la défense, et André Bord, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, ainsi que par le général Favereau, gouverneur militaire de Paris. Après avoir écouté les hymnes nationaux et observé une minute de silence, M. Brejnev dépose une gerbe de roses et d'arums rouges sur la tombe du Soldat inconnu, signe le livre d'or et salue des délégations d'anciens combattants.

A 17 h. 10, la cérémonie terminée, le cortège descend les Champs-Elysées et se dirige vers l'ambassade soviétique, rue de Grenelle, pour participer à une réception donnée en l'honneur des groupes parlementaires d'amitié franco-soviétique et des dirigeants de France-U.R.S.S.

Avant le début de la réception, le secrétaire général prend le temps de faire une courte déclaration à la *télévision soviétique*. Les entretiens, dit-il, ont été *« bons », « l'U.R.S.S. et la France travaillent activement pour la détente, contre la guerre et tout particulièrement contre la guerre nucléaire »*. M. Brejnev, faisant allusion aux conversations du matin, ajoute cependant : *« Nous nous disons parfois des choses agréables et parfois des choses désagréables, mais nous les disons sincèrement... »*

Une soixantaine de personnalités étaient présentes, dont le général Pierre Pouyade, ancien commandant de l'escadrille Normandie-Niémen, et récent prix Lénine international ; MM. Louis Joxe et Maurice Dejean, anciens ambassadeurs de France à Moscou ; Claudius-Petit, Jean-Louis Vigier, président du groupe d'amitié France-U.R.S.S. au Sénat ; Mme Jacqueline Thome-Patenôtre, députée, maire (M.R.G.) de Rambouillet ; M. Louis Baillot, député (communiste) de Paris.

A 19 h. 30, M. Leonid Brejnev est accueilli sur le perron de l'Hôtel de Ville par M. Jacques Chirac, en présence de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur. Le chef de l'Etat soviétique, accompagné de son ministre des affaires étrangères, M. Andrei Gromyko, a inscrit sur le livre d'or de la Ville un *« message aux parisiennes et aux parisiens »* souhaitant *« la prospérité de Paris et le bonheur de ses habitants »*. M. Chirac offre alors à son hôte une montre Bréguet-Chaumet de 1877. En retour, M. Brejnev remet au maire de Paris un vase ciselé en argent et en or, décoré aux armes soviétiques et surmonté d'un homme lançant un Spoutnik.

Après la présentation, MM. Chirac et Brejnev ont un bref entretien. Le président du R.P.R. a réaffirmé à son hôte que, fidèle à la ligne définie par le général de Gaulle et poursuivie par Georges Pompidou, il est attaché au développement de la détente et au maintien de l'indépendance nationale.

M. Chirac a ensuite rejoint les conseillers du groupe communiste auxquels il a longuement expliqué, *« pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté »*, les difficultés rencontrées par la municipalité parisienne pour recevoir le chef de l'Etat soviétique. Il a notamment précisé : *« Lorsque je me suis rendu compte qu'il y avait un blocage qui ne venait pas du côté soviétique, j'ai écrit à l'ambassade de l'U.R.S.S. pour inviter M. Brejnev. »* Selon lui, l'ambassade avait indiqué, dès dimanche soir 19 juin, que le maire de Paris pourrait recevoir M. Brejnev. *« Vous voyez bien, monsieur le maire,* lança M. Henri Fiszbin, *que l'avenir appartient à ceux qui luttent. »*

La journée s'est terminée par un dîner de plus de trois cents couverts dans la salle des fêtes de l'Elysée, au milieu d'un quartier entièrement « bouclé » par les forces de police. Les présidents de tous les groupes parlementaires avaient été conviés, notamment MM. Claude Labbé (R.P.R.), Gaston Defferre (P.S.) et Robert Ballanger (P.C.), de même que M. Raymond Barre et huit ministres, mais non pas M. Jacques Chirac, qui, rappelaient certains à l'Elysée, avait refusé de participer à d'autres dîners organisés ces derniers temps dans les mêmes lieux pour d'autres chefs d'Etats étrangers.

On notait, en revanche, la présence de nombreuses personnalités du monde des affaires, celle aussi de la chanteuse Mireille Mathieu et du champion du monde de judo, Jean-Luc Rougé. M. Brejnev ayant demandé que les discours soient prononcés au début et non à la fin du dîner, c'est... à l'eau minérale que l'on trinqua à l'amitié entre les deux peuples.

La détente internationale

La déclaration conjointe de la France et de l'Union soviétique sur la détente internationale est ainsi rédigée :

« La France et l'Union soviétique considèrent qu'à une époque où les armements ont atteint une puissance de destruction immense et où le problème de la satisfaction des besoins matériels se pose de façon aiguë pour une partie importante de la population de la terre, l'intérêt supérieur de l'humanité exige de façon impérieuse que les Etats et les peuples renoncent aux politiques fondées sur la méfiance, la rivalité et la tension et qu'ils reconnaisse que, en dépit des différences dans la conception et l'organisation de la société, ils sont solidaires face aux périls qui les menacent.

» Elles estiment que, pour répondre à cette nécessité profonde de notre temps, les Etats doivent renoncer à utiliser la force, la menace ou l'accumulation des armements comme moyens d'influencer la politique des autres Etats, se prêter à la solution des différends qui les opposent par des moyens pacifiques, et favoriser entre eux une coopération visant à la meilleure utilisation des richesses de la nature et au progrès de la connaissance.

» Elles constatent que, depuis un peu plus d'une dizaine d'années, il a été tenu un plus grand compte de cette nécessité dans les rapports internationaux, ce qui a permis l'instauration de la politique de détente. L'U.R.S.S. et la France croient que l'amélioration de leurs relations a joué un rôle important dans cette évolution favorable. Elles se félicitent de ce qu'un nombre croissant d'Etats se soient associés à cette politique, et de ce que la tendance à la détente soit devenue générale.

» Elles constatent qu'ont été conclus un certain nombre d'accords de grande importance, visant à dépasser certains des différends qui pouvaient susciter la tension en Europe, et qu'on a pu ensuite procéder à un examen général, à la fois des principes qui sont à la base d'un développement des relations pacifiques entre les Etats, et des mesures concrètes qui peuvent nourrir un tel développement, et définir en commun ces principes et ces mesures dans l'Acte final de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

» La France et l'Union soviétique considèrent comme indispensable que soient poursuivis et intensifiés par tous les Etats les efforts en faveur de la détente internationale :

» — En faisant une réalité concrète de l'Acte final signé solennellement à Helsinki et en soutenant activement les efforts entrepris en ce sens ;

» — En prenant des initiatives décisives en direction du désarmement ;

» — En faisant en sorte que l'esprit de la détente ne soit pas contrarié par les considérations de la politique de bloc ;

» — En s'abstenant d'intervenir dans les affaires intérieures des autres Etats et en respectant leur souveraineté et leur indépendance ;

» — En prenant en considération les intérêts légitimes et les points de vue des autres Etats ;

» — En maintenant un climat favorable dans les relations entre les Etats ;

» — En adaptant aux nécessités de la détente leur action vis-à-vis de tous les Etats et dans toutes les régions de la terre ;

» — En favorisant la compréhension entre les hommes par un développement de leurs contacts et par un progrès de la connaissance mutuelle de la culture et de la vie des peuples ;

» — En adoptant une attitude favorable au renforcement des sentiments d'amitié et de confiance entre les peuples.

» Les deux parties confirment, en outre, que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales par tous les Etats constitue l'une des bases d'une amélioration profonde de leurs relations mutuelles.

» La France et l'U.R.S.S. sont résolues à développer leur action en faveur de la détente, à la fois par leur politique propre, par leurs efforts conjoints, et à travers le progrès de leurs rapports avec les autres Etats. »

La non-prolifération des armes nucléaires

La *« déclaration franco-soviétique sur la non-prolifération des armes nucléaires »* est ainsi rédigée :

« La République française et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, conscientes de la responsabilité qu'elles assument en tant que puissances nucléaires et désireuses d'éviter les dangers qui découlent de la dissémination des armes nucléaires, réaffirment leur commune volonté de déployer tous leurs efforts tendant à éviter la prolifération de ces armes.

» A cette fin, elles estiment qu'une large coopération internationale est nécessaire, particulièrement au sein de l'Agence internationale de l'énergie atomique, dont le système d'inspection, en contrôlant le respect effectif des engagements pris en matière de non-prolifération, constitue un moyen important et efficace pour atteindre cet objectif. Elles sont prêtes à contribuer à l'amélioration de ces contrôles.

» La France et l'U.R.S.S. reconnaissent que l'accès aux usages pacifiques de l'énergie nucléaire représente pour un nombre croissant de pays un moyen important de leur développement économique. Elles veilleront, de leur côté, chacune en ce qui la concerne, à ce que leur coopération avec des pays tiers dans le domaine de l'industrie nucléaire présente toutes les garanties nécessaires pour empêcher la prolifération. Dans cette perspective, elles rappellent qu'elles se sont prononcées en faveur d'une limitation des transferts de matières nucléaires propres à fabriquer des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs et d'installations et technologies susceptibles de produire ces matières.

» Les deux parties appliqueront leur politique d'exportations de matières nucléaires, équipements et technologies en respectant leurs engagements internationaux dans ce domaine. Elles sont disposées, chacune en ce qui la concerne, à renforcer les dispositions et garanties appropriées dans le domaine des équipements, des matières et des technologies. Elles continueront à contribuer activement à la concertation sur les principes généraux relatifs aux exportations nucléaires.

» Elles se félicitent de la coopération qui s'est instaurée entre elles dans le domaine de la technologie nucléaire.

» La France et l'U.R.S.S. attachent une grande importance à la protection physique des matières nucléaires afin d'éviter tout usage ou maniement non autorisé. Elles se prononcent en faveur de l'élaboration d'une convention internationale à ce sujet.

» Elles poursuivront leurs consultations sur l'ensemble de ces questions. »

DIPLOMATIE

RECEVANT M. KENNETH KAUNDA

« Les peuples de Zimbabwe et de Namibie doivent accéder aussi rapidement que possible à l'indépendance »

déclare M. Giscard d'Estaing

Arrivé mardi soir à Paris, M. Kenneth Kauda, président de la Zambie, qui était l'hôte à déjeuner, mardi 21 juin, de M. Giscard d'Estaing, s'est déclaré satisfait, au cours d'une conférence de presse, de ses entretiens avec le président de la République française.

En réponse à une question sur la présence cubaine en Afrique, M. Kaunda a imputé cette dernière à ce qu'il a appelé « *la carence de l'Occident* ». Puis il a indiqué : « *Les Soviétiques et les Cubains ont été invités à venir en Angola* », ajoutant : « *Nous ne devons pas prendre en considération uniquement les conséquences, mais aussi les causes qui ont provoqué leur venue.* »

M. Giscard d'Estaing a déclaré pour sa part, à l'issue du déjeuner de lundi : « *La France condamne ceux qui se refusent aux évolutions inéluctables, entravant la mise en œuvre de solutions pacifiques et contribuent par là à aggraver des conflits qui n'ont que trop duré et qui comportent des risques sérieux pour la région.* »

Le président de la République a rappelé : « *Le droit des peuples africains à disposer d'eux-mêmes* », soulignant : « *Les peuples de Zimbabwe et de Namibie doivent accéder aussi rapidement que possible à l'indépendance.* » Après avoir affirmé : « *La France approuve les décisions des Nations unies concernant la Rhodésie et veillera à leur application rigoureuse* », M. Giscard d'Estaing a dit : « *Nous avons voulu, au cours de ces derniers mois renforcer nos relations avec les mouvements de libération de Rhodésie... Nous avons récemment reçu M. Nkomo et nous avons décidé à cette occasion un accroissement de notre aide humanitaire à ces mouvements.* »

Parlant des rapports entre Paris et Pretoria, le président de la République a indiqué : « *La France rejette le système de l'apartheid* ». Il a précisé d'autre part que la France ne passait plus de nouveaux contrats de fournitures d'armes à l'Afrique du Sud, et qu'elle s'attachait à « *mettre fin aux affaires en cours* ».

Avant le départ de M. Kaunda, qui a quitté mardi soir Paris à destination de Lusaka, la question des investissements français en Zambie a été examinée. Les principaux projets industriels français dans ce pays concernent notamment la création d'une usine d'engrais azotés, la construction de centrales hydroélectriques et le contrôle électronique de fourniture de courant, le doublement de l'oléoduc existant entre Lusaka le port tanzanien de Dar-es-Salaam, la création d'une cimenterie et celle d'un complexe de transformation du cuivre.

Partagée entre deux projets d'ordre du jour

La conférence de Belgrade est en difficulté

De notre envoyé spécial

Belgrade. — Alors qu'elle n'en est qu'à la deuxième semaine de ses travaux, la conférence des trente-cinq pays européens à Belgrade se trouve déjà en difficulté. Saisie dès la semaine dernière d'un projet des neuf pays de la Communauté — le projet P 3, auquel les Etats-Unis se sont associés, — elle a reçu communication, lundi 20 juin, d'un contre-projet soviétique, le projet P 4, beaucoup moins élaboré et ouvert que le premier. Depuis lundi, les conversations ouvertes pour trouver une synthèse entre ces deux textes sont dans l'impasse.

Selon le projet occidental, l'ordre du jour assigné à la conférence de Belgrade devrait comporter :

« 1) *Un échange de vues approfondi sur la mise en œuvre des dispositions de l'Acte final et l'exécution des tâches définies par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.*

» 2) *Un échange de vues approfondi dans le contexte des questions traitées par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, sur l'approfondissement des relations mutuelles entre les Etats participants, l'amélioration de la sécurité et le développement de la coopération en Europe, et le développement du processus de la détente à l'avenir.*

» 3) *La définition des modalités appropriées pour la tenue d'autres réunions.* »

Le texte des Neuf propose ensuite un « *calendrier et schéma d'organisation* » : les commissions pourraient commencer leur travail très tôt, et celui-ci durerait au moins cinq semaines.

Un groupe de travail *ad hoc* serait créé pour discuter des suites de la conférence. Une séance plénière finale non publique recevrait les contributions des commissions et mettrait au point, pendant les deux dernières semaines, un document de conclusion.

Comme il ressort de ces textes, les Neuf veulent que la discussion, tout en se conformant étroitement à l'Acte final, soit ordonnée, et qu'aucun point de cet acte ne soit traité à la sauvette. Il s'agit d'une approche « organisée » et « ouverte ».

Le texte soviétique, au contraire, se réfère si étroitement à l'acte final qu'il en est pratiquement une copie. Il déclare : « *Nous disposons... d'un texte tout prêt qui répond sans conteste aux intérêts de tous les Etats participants et qui exprime sous une forme concentrée un équilibre soigneusement éprouvé entre les intérêts des parties. Partant de là, nous proposons d'adopter comme ordre du jour de la réunion principale la formule contenue dans l'Acte final.* (...)

» *Une telle approche permettrait d'étudier le large éventail des questions soumises à l'examen de la réunion actuelle et, tout en faisant le bilan de ce qui a déjà été fait, d'exprimer un point de vue commun qui pourrait servir de base à des recommandations et à des propositions concrètes sur les questions relatives à la sécurité et à la coopération en Europe. Il va de soi que cet ordre du jour permettrait aussi d'envisager le problème des modalités d'une nouvelle réunion.* » De façon surprenante donc, le texte soviétique ne voit pas dans la tenue de nouvelles réunions, après les rencontres de Belgrade, une obligation, comme c'est le cas dans l'Acte final et comme le prévoit le projet des Neuf.

La méfiance des pays de l'Est

Il apparaît ainsi clairement que les Soviétiques craignent une discussion détaillée des recommandations d'Helsinki. Ils s'efforcent de prévenir cette éventualité en préconisant une discussion globale en séance plénière de façon que chaque participant s'exprime de façon générale sur tous les problèmes à la fois.

Les pays de l'Est restent très méfiants. S'ils se réjouissent de l'atmosphère cordiale qui règne à Belgrade, leurs représentants font remarquer dans les couloirs qu'ils ne peuvent dissocier ce fait positif des attaques forcenées dont ils sont l'objet sur les *droits de l'homme*, de la part non seulement du président Carter et des Etats-Unis, mais de l'ensemble de la presse occidentale. Ils craignent d'être les victimes d'un piège qui se refermerait sur eux à la deuxième conférence de Belgrade s'ils se montrent trop confiants lors de la première. *Ils* veulent donc établir des butoirs et des garde-fous.

Dans cet esprit, tous les délégués des *pays de l'Est ont* approuvé lundi matin le projet de l'U.R.S.S., à l'exception de la Roumanie, qui, bien que s'affirmant fidèle à l'Acte final, ne veut pas qu'on en fasse un texte sacré, et donc rigide. Aucun autre pays, pour le moment, ne s'est joint aux pays socialistes.

Divers délégués notent toutefois que, si les deux propositions sont inspirées de préoccupations opposées, elles contiennent tant de points communs qu'il devrait être possible finalement de les rapprocher suffisamment pour aboutir à un compromis. L'une et l'autre épousent le texte de l'Acte final. Toutes proclament leur volonté d'éviter la polémique et la confrontation. Les uns et les autres, enfin, se déclarent disposés à témoigner d'une certaine souplesse. Au nom de la France, M. Beauchateau l'a dit publiquement en séance lundi après-midi.

JEAN SCHWŒBEL.

● *L'Assemblée parlementaire de l'Union de l'Europe occidentale* a porté, lundi 20 juin, à sa présidence M. Kai-Uwve von Hassel, démocrate-chrétien ouest-allemand, en remplacement de M. Edouard Nessler (R.P.R., *France*), *qui avait rempli cette* fonction pendant trois ans. Ancien ministre de la défense en R.F.A. et ancien président du Bundestag, M. von Hassel est président de l'Union européenne des démocrates-chrétiens. L'Assemblée de l'U.E.O., qui réunit des parlementaires de France, de Grande-Bretagne, d'Allemagne fédérale, d'Italie, des Pays-Bas, de la Belgique et du Luxembourg, poursuit, ce mardi à Paris, son débat sur la politique européenne d'armement et les relations Est-Ouest.

● *M. François Mitterrand*, premier secrétaire du parti socialiste français, est attendu jeudi 23 juin à Porto où il aura des entretiens avec M. *Mario Soares, premier* ministre et secrétaire général du parti socialiste portugais. La visite de M. Mitterrand au Portugal se déroule dans le cadre d'un voyage du conseil général de la Nièvre dont il est le président.

AFRIQUE

Algérie

Les six Français libérés sont arrivés à Paris

Six Français détenus en Algérie pour des délits économiques, dont les deux ingénieurs stéphanois, MM. Michel Pelloie et Jean-Claude Chauchard, ont été libérés mardi 21 juin à la suite d'une mesure de clémence du président Boumediène. Ils sont arrivés mardi soir à Orly. Interrogés sur leurs conditions de détention, les deux ingénieurs se sont bornés à répondre qu' « *ils avaient vécu durant dix-neuf mois dans un isolement total* ».

Arrêtés le 23 novembre 1975, ceux-ci avaient été condamnés le 7 mai 1976 par la Cour algérienne de sûreté de l'Etat, M. Pelloie, à dix ans de prison, et M. Chauchard à trois ans de la même peine. Outre les deux ingénieurs, ont été libérés MM. Jean Corti, condamné à la peine capitale en septembre 1976 pour avoir introduit de la fausse monnaie, et dont la peine avait été commuée puis réduite à treize ans de prison ; Ernest Genner, condamné en septembre 1972 à une peine de sept ans de prison (réduite à cinq ans) pour trafic de devises; André *Charpentier, arrêté en février* 1974, et condamné à quatre ans de prison pour infraction à la législation des changes ; Jean-Claude Auger, condamné en mai 1976 à quinze mois de prison pour escroquerie et émission de chèques sans provision.

Dans un communiqué diffusé le 21 juin à Paris par l'Elysée, M. Giscard d'Estaing, « *en renouvelant son appréciation pour ce geste présenté par le ministre des affaires étrangères algérien comme un acte de foi dans l'accomplissement et l'élargissement de la coopération algéro-française*, souligne que *ces préoccupations sont aussi les siennes. L'objectif ainsi désigné est bien celui que le gouvernement français n'a cessé lui-même de se fixer et à la réalisation duquel il entend consacrer tous ses efforts* ».

De son côté, M. Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale, a déclaré qu'il était heureux que le chef de l'Etat algérien ait accueilli la requête qu'il lui avait lui-même présentée.

La C.G.C., enfin, « prend acte » *de la décision du gouvernement* algérien et rappelle à cette occasion que « *le personnel d'encadrement et les techniciens chargés de mission sur les marchés extérieurs sont les défenseurs de notre pays dans la bataille économique mondiale* ».

Ouganda

La Communauté européenne condamne les violations des droits de l'homme à Kampala

Les ministres des affaires étrangères de la C.E.E., réunis à Luxembourg, ont condamné mardi 21 juin les violations des droits de l'homme en Ouganda. Les Neuf ont décidé de maintenir l'aide de la Communauté pour des projets bénéficiant à l'ensemble de la population, mais de refuser toute assistance susceptible de renforcer le gouvernement du maréchal Amin.

M. David Owen, secrétaire au Foreign Office, a déclaré mardi que, selon les informations dont il dispose, le président ougandais est « vivant et indemne ». Selon la chaîne de télévision C.B.S., le maréchal aurait informé par téléphone une journaliste américaine qu'il passait une « lune de miel » *tardive, avec son épouse Sarah, dans l'ouest du pays. Enfin, Radio-Kampala a indiqué, mardi soir, avec trois jours de retard, que le président avait reçu samedi une délégation ougandaise qui rentrait d'une réunion de l'O.U.A. à Luanda.*

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — L'Agence kényane de presse a annoncé mardi 21 juin en fin d'après-midi, que des réfugiés ougandais s'étaient présentés à la frontière. De hauts fonctionnaires et des officiers supérieurs ougandais auraient réclamé l'asile politique aux autorités kényanes. Ils auraient expliqué avoir fui devant une nouvelle vague de répression déclenchée par la « State Research Unit », la police secrète du maréchal Amin, depuis une tentative d'assassinat visant le président ougandais, samedi.

C'est la première fois depuis cinq jours que l'agence officielle kényane évoque la situation en Ouganda. Les Kényans ne peuvent pas s'avancer à la légère, fait-on remarquer ici, car ils prendraient alors le risque d'un grave démenti. Apparemment, ils disposent donc d'informations sûres sur l'ampleur de la crise que traverse le régime du maréchal Amin. Citant des sources diplomatiques à Kampala même, l'Agence kényane de presse indique qu'un « *massacre a sûrement lieu* ».

De son côté, le *Daily Nation* de Nairobi rapporte mercredi que des fusillades ont été entendues la veille à Kampala et que des mouvements de troupes auraient été signalés dans la capitale ougandaise ainsi qu'à Jinja.

Le Daily Nation fait état d'une information selon laquelle l'attentat contre le maréchal Amin aurait été monté par deux officiers de l'armée de l'air. Le quotidien de Nairobi indique également que le général Isaac Lumago, ministre ougandais de la défense et chef d'état-major général, aurait été arrêté et tué dimanche dans la garnison de Nakasero.

Des fugitifs auraient déclaré que les soldats du maréchal Amin se livrent à des représailles contre l'ethnie baganda, dont certains éléments seraient soupçonnés d'avoir trempé dans le complot.

Une fois de plus, la crise semble prendre une tournure ethnique et même religieuse, puisque la minorité de musulmans fidèles au maréchal semble se retourner contre des ethnies christianisées, dont les Bagandas font partie.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

Maroc

L'élection indirecte du dernier tiers des députés confirme la progression des indépendants

De notre correspondant

Rabat. — Après l'élection, le 21 juin, au suffrage restreint, du dernier tiers de la Chambre des représentants (députés), les indépendants sont assurés de détenir *plus de la moitié des sièges*. Selon les chiffres diffusés par l'agence Maghreb Arabe Presse, les candidats indépendants ont eu trente-trois élus — dont M. M'hamed Benyakhlef, ministre des affaires administratives et secrétaire général du gouvernement — au sein du collège des conseillers municipaux et communaux et vingt-sept au sein des collèges des chambres d'agriculture, de commerce, d'industrie et d'artisanat. *Ainsi*, soixante élus viennent s'ajouter aux quatre-vingt-un indépendants désignés au suffrage universel le 3 juin.

Par rapport au premier scrutin, le parti de l'Istiqlal gagne quatre sièges (cinq si l'on considère qu'au niveau de la représentation des salariés l'Union générale des travailleurs marocains (U.G.T.M.), qui est la centrale syndicale de l'Istiqlal, obtient un siège). Le Mouvement populaire de M. Mahjoubi Aherdane renforce nettement ses positions avec dix élus pour les conseillers municipaux et communaux et cinq pour les membres des chambres d'agriculture. *Il représente désormais* un groupe d'une quarantaine de députés qui, vraisemblablement, tiendra à garder son autonomie *par rapport aux indépendants*.

Le collège des salariés a donné la prépondérance à l'Union marocaine du travail (U.M.T.), de tendance progressiste, qui a obtenu six sièges. Un salarié sans appartenance politique a été également élu. Il s'agit d'un délégué du personnel du gisement phosphatier de Bou-Craâ, au Sahara occidental. De même, l'ancien président de la Jemaa (assemblée) sahraouie, au temps de l'administration espagnole, M. Khatri Al Joumani, qui avait fait acte d'allégeance au roi Hassan II la veille de la « marche verte », siégera au Parlement, en même temps que d'autres députés des provinces marocaines du Sahara.

Ce Parlement est la troisième Assemblée législative depuis l'indépendance. La première avait été « mise en sommeil » par la proclamation de l'état d'exception, en 1963, et la seconde n'avait pas survécu à la tentative de coup d'Etat du 16 août 1972.

LOUIS GRAVIER.

LA COMPOSITION DU PARLEMENT DEPUIS 1963

	1963	1970	1977
P. D. I. C.	69	»	»
Indépendants	»	159	141
Istiqlal	41	8	49
U. N. F. P.	28	1	»
U. S. F. P.	»	»	16
Mouvement populaire	»	60	44
M. P. C. D.	»	»	3
P. D. C.	»	2	»
Progrès social (salariés)	»	10	»
P. P. S.	»	»	1
P. A.	»	»	2
U. M. T.	»	»	6
U. G. T. M.	»	»	1
Sans appartenance (salarié)	»	»	1
Divers	6	»	»
Total	144	240	264

Abréviations. — P. D. I. C. : Front de défense des institutions constitutionnelles ; U. N. F. P. : Union nationale des forces populaires (issue d'une scission de l'Istiqlal) ; U. S. F. P. : Union socialiste des forces populaires (*issue d'une scission de l'U. N. F. P.*) ; *M. P. C. D.* : Mouvement populaire constitutionnel démocratique (issu d'une scission du Mouvement populaire). P. D. C. : Parti démocrate constitutionnel ; P. P. S. : Parti du progrès et du socialisme (communiste) ; P. A. : Parti de l'action ; U. M. T. : Union marocaine du travail ; U. G. T. M. : Union générale des travailleurs marocains.

CORRESPONDANCE

La coopération franco-nigérienne

Après la publication de l'article de M. Robert Galley, « Pas de coopération sans appui de l'opinion » (*le Monde* du 21 avril), l'*Association des Français enseignant au Niger* (A.F.E.N.) (section SNE-Sup) *nous adresse les* remarques suivantes :

« *Lorsque M. Galley parle des efforts consentis par la France, il oublie de préciser qu'il s'agit d'efforts pour comprimer les effectifs des coopérants, qu'on en juge :*

1) Tous les postes non pourvus au 1er octobre 1976 ont été supprimés, alors que, dans la plupart des cas, la faute en incombe au ministère lui-même ;

2) Le nombre des postes actuellement pourvus dans l'enseignement supérieur sera diminué de 10 % en octobre 1977 ;

3) Le nombre des postes de l'enseignement secondaire sera diminué de 10 % en octobre 1977 ;

4) Pour la coopération technique, on parle d'une diminution de 30 %.

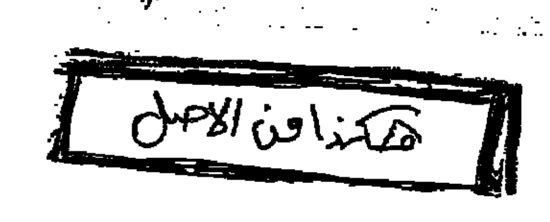
Nous n'avons pas la naïveté de croire que c'est M. Galley qui a décidé de cette diminution drastique ; nous savons très bien qu'il ne fait qu'appliquer les directives du premier ministre dans le cadre du plan dit de redressement, et, en ce sens, il se montre un excellent exécutant.

Quand M. Galley écrit, à propos du nombre d'assistants techniques en coopération : « J'ai quant à moi, la conviction que c'est un minimum », *nous nous demandons vers quel minimum nous glissons ? C'est sans doute ce qui correspond à la réduction « apparente » des crédits de coopération dont parle le chef de l'Etat* (le Monde *du 22 avril*) *et qui correspond bien à une baisse de l'action de coopération de la France, malgré toutes les bonnes paroles que nos dirigeants prononcent à ce sujet.* (...) *Si M. Galley ne conçoit pas de coopération sans l'appui de l'opinion, pour notre part, nous ne concevons pas de coopération sans coopérant.* »

L'A.F.E.N. joint à sa lettre un *extrait* certifié conforme d'une correspondance adressée par l'ambassade de France à Niamey au ministère des affaires étrangères du Niger, annonçant qu'une « *réduction d'environ 10 % des effectifs du personnel enseignant dans l'enseignement supérieur est envisagée pour la prochaine année universitaire* ».

Soudan

● L'AGENCE SOUDANAISE DE PRESSE a annoncé, le 21 juin, qu'un réseau communiste clandestin avait été découvert à Port-Soudan et que la police avait procédé à une quinzaine d'arrestations, dont celle de M. Abdel Galil Osman, présenté comme un des dirigeants du P.C. soudanais. — *(UPI.)*



AFRIQUE

ORAGES SUR LA MER ROUGE

II. – Mogadiscio : le dilemme somalien

de notre envoyé spécial JEAN-CLAUDE GUILLEBAUD

L'engagement des Soviétiques en Éthiopie constitue un « pari dangereux » pour Moscou, compte tenu des innombrables menaces que doit affronter le régime révolutionnaire d'Addis-Abeba. N'ayant pas réussi à promouvoir une solution négociée en Erythrée, ni à réconcilier la Somalie et l'Ethiopie, qui se disputent le territoire de l'Ogaden, l'U.R.S.S. se trouve contrainte d'accroître son soutien militaire à Addis-Abeba (le Monde du 22 juin).

Mogadiscio. — Deux mots résument assez bien le climat qui règne depuis le début de l'année dans la capitale somalienne : anxiété et désarroi.

Alliée depuis dix-sept ans à l'U.R.S.S., dotée par Moscou de l'une des armées les mieux équipées et les plus modernes d'Afrique (1), armée mise principalement au service du grand « dessein national » qui vise toujours à réunir en une seule nation homogène les cinq branches de la famille somalie (2), Mogadiscio se trouve subitement placée dans la position d'une partenaire trompée par son protecteur ayant succombé — au nom de la *Realpolitik* — aux avantages de l' « ennemi éthiopien ».

Adultère qui fut, au demeurant, très brutal. En décembre 1976 — si l'on en croit certaines confidences recoupées, — le commandant en chef de quelque quatre mille conseillers soviétiques stationnés en Somalie a quitté son poste pour Moscou. Quelques semaines plus tard, il était nommé à... l'ambassade soviétique d'Addis-Abeba.

Depuis cette date, et surtout après le voyage à Moscou du chef d'Etat éthiopien début mai, les dirgeants somaliens ont acquis deux convictions plus douloureuses encore. D'une part, le soutien qu'apporte l'U.R.S.S. à la révolution éthiopienne paraît bien définitif et sans nuances. D'autre part, si l'évolution de la situation et l'échec définitif des tentatives de conciliation entre les deux pays obligeaient demain l'U.R.S.S. à choisir, tout porte à croire que l'Ethiopie, plus « intéressante » par sa population, sa situation géographique, son « poids » en Afrique, serait préférée à la petite Somalie abandonnée, alors, à ses rêves de *réunification*.

Les sirènes de Ryad

Celle-ci allait-elle donc — comme hier le Soudan et avant-hier l'Egypte — changer brusquement de camp, se jeter dans les bras que lui tendent les pays occidentaux et — surtout — l'Arabie Saoudite ? C'est le calcul que firent, un peu vite, la plupart des chancelleries de la région. Une addition de « signes » assez révélateurs autorisait, il est vrai, à subodorer un spectaculaire « renversement d'alliance » dans la corne orientale.

Ces « signes » donnèrent matière, semaine après semaine, à de fiévreux télégrammes diplomatiques. A la fin du mois de mars, M. Omar Arteh, ancien ministre somalien des affaires étrangères, effectua une visite officielle en Arabie Saoudite et dans plusieurs pays arabes « modérés ». Le 5 et le 6 avril, le prince Saoud, ministre saoudien des affaires étrangères, vint à Mogadiscio inaugurer une somptueuse mosquée financée par l'Arabie Saoudite et apporter au régime somalien des promesses d'aides financières assez substantielles. Le président Syaad Barre envoya, quant à lui, à deux reprises, un télégramme chaleureux au roi Khaled, soigné dans un hôpital londonien. Le 22 mars, il avait participé à Taez (Yémen-du-Nord) au « sommet » arabe réunissant le Soudan, les deux Yémens et la Somalie. Sommet consacré aux problèmes de sécurité en mer Rouge et assez clairement dirigé contre l' « impérialisme soviétique ». Quelques jours auparavant, il avait même accueilli à Mogadiscio, le général Nemeiry, chef d'Etat soudanais, devenu aujourd'hui l'un des plus virulents adversaires des Soviétiques dans la région.

Toutes ces « ouvertures » diplomatiques étaient inévitablement rapprochées, par les observateurs à Mogadioscio, de quelques événements intérieurs en Somalie. Le 28 février, par exemple, un remaniement ministériel avait abouti à priver de son poste le chef d'état-major, le très prosoviétique général Samantar, nommé, certes, ministre de la défense, mais flanqué de quatre vice-ministres plutôt considérés comme pro-arabes, et donc, dans une certaine mesure, « neutralisé ». Au niveau de l'opinion publique, en outre, il n'est pas contestable que les manifestations individuelles, voire les incidents anti-soviétiques, sont asses nombreux à travers le pays.

A plusieurs reprises, malgré tout cela, le président Syaad Barre a répété qu'il n'était pas question pour son régime de rompre avec Moscou. On s'étonnait beaucoup, au début du mois de mai, que l'ambassadeur américain à Mogadiscio, qui avait demandé une audience au chef d'Etat trois semaines auparavant, n'ait toujours pas été reçu.

Ces déclarations récentes et ce comportement contrastent avec le ton général des conversations que l'on peut avoir dans la capitale somalienne. Ambiguïté calculée ? Souci de gagner du temps ? Certes, les Soviétiques ont offert aux dirigeants somaliens — notamment sur le plan économique — des « dédommagements » appréciables destinés à contrecarrer l'effet des sirènes saoudiennes et koweitiennes. Mais ils ne suffisent pas à expliquer la « patience », *a priori* singulière, dont fait preuve Mogadiscio.

En réalité, la Somalie, qui s'est vouée pendant très longtemps au même protecteur, se trouve aujourd'hui prisonnière de tout un ensemble de contraintes qui rendraient bien difficile — et très périlleux — un brusque changement de cap.

Contraintes militaires d'abord. L'armée subit en quelque sorte les inconvénients de ses avantages. Moderne, suréquipée, certes, mais largement contrôlée par les conseillers soviétiques qui, en prise directe, assurent notamment toute sa logistique. Les officiers de l'armée rouge sont présents dans les unités somaliennes jusqu'aux plus bas échelons opérationnels. « *Un bel outil technique*, dit-on parfois à Mogadiscio, *mais dont Moscou garde encore en main la clé de contact.* » En outre, et mis à part ce contrôle très serré au niveau des hommes, il n'est pas simple pour des généraux en guerre de devoir changer du jour au lendemain de matériel et de fournisseur.

Un président circonspect

Ce n'est pas tout. A supposer qu'ils le veuillent, les dirigeants somaliens ne sont pas du tout certains, s'ils rompaient avec Moscou, de trouver un ou des partenaires occidentaux capables de leur fournir, au pied levé, les armes qui leur feraient défaut. Les Etats-Unis paraissent fort peu soucieux de se lancer, du jour au lendemain, dans une telle opération. Selon *Newsweek*, l'administration Carter aurait même très nettement refusé au mois de mai, comme le lui suggérait le prince Fahd, homme fort du régime wahabite, de livrer du matériel militaire à Mogadiscio. Quant à la France qui pourrait — selon un « circuit » désormais classique — vendre à ce pays africain des armes payées avec l'argent arabe, elle doit déjà faire face à d'autres demandes beaucoup plus pressantes (celles du Soudan ou de la Mauritanie par exemple).

A ces contraintes militaires s'ajoutent bien entendu des contraintes idéologiques qu'on aurait tort de négliger. La Somalie est lancée depuis longtemps dans une expérience socialiste assez originale qui, à bien des égards, est plus réussie que dans la plupart des pays du tiers-monde. (Sédentarisation des nomades, mobilisation des forces de travail, programme d'équipement et planification économique, etc.) Ses dirigeants, par conséquent — même parmi les moins inconditionnels de Moscou, — paraissent assez peu disposés à accepter un changement radical de système qu'entraînerait, à plus ou moins long terme, un ralliement au camp occidental. Tout l'appareil politique civil qui est mis progressivement en place ici depuis près de deux ans (parti unique : le Parti socialiste révolutionnaire somalien, organisations de jeunesse, etc.) et tend, lentement, à se substituer au pouvoir militaire, rendrait, lui aussi, assez difficile un rapide virage à droite.

L'U.R.S.S. sait d'ailleurs pertinemment qu'en dépit des irritations que provoque son « jeu éthiopien », elle dispose encore à Mogadiscio d'alliés fidèles. Les idéologues du régime, MM. Mohamed Aden et Mohamed Youssouf Weirale notamment, marxistes convaincus (avec lesquels le président Syaad Barre, lui-même, eut maille à partir, puisqu'il fit un moment assigner certains d'entre eux à résidence) sont ouvertement hostiles à une rupture avec Moscou. Au sein de l'armée, le général Samantar n'est pas, loin s'en faut, le seul représentant d'une tendance pro-soviétique avec laquelle il faudrait éventuellement compter. On dénonçait l'an passé, à Mogadiscio, les « manigances » islamiques ourdies, disait-on, avec la bénédiction des Saoudiens pour renverser le régime. Aujourd'hui, on évoque plus volontiers les « pressions » (pour ne pas dire plus) que devraient affronter le président Syaad Barre s'il voulait s'éloigner de Moscou.

Vrais ou faux progressistes

La Somalie et surtout son président se trouvent donc placés devant une équation apparemment insoluble. S'il est difficile à ce dernier de rompre avec Moscou, il lui est encore moins facile de renoncer aux revendications territoriales sur lesquelles il a fondé non seulement sa politique, mais l'espèce de « mystique » nationaliste qui anime tout le pays. La lutte incessante contre les (nombreuses) séquelles du tribalisme, l'invention et l'introduction progressive dans l'enseignement d'une langue somalie écrite, l'exaltation permanente depuis l'indépendance de l' « *homogénéité de la nation somalie divisée arbitrairement par le colonialisme* » : tout cela compte autant, sinon plus, dans l'idéologie du régime que le marxisme proprement dit. Renoncer à l'Ogaden ne reviendrait donc pas seulement à abandonner à l'Ethiopie des étendues de sable grandes comme l'Italie et quelques (probables) gisements de pétrole, ce serait remettre en cause l'un des principaux fondements du sentiment national.

Mais peut-on poursuivre une telle reconquête sans rompre pour autant avec un allié qui est, aussi, devenu celui du « colonisateur » ? Tel est bien le dilemme. Si l'on presse de questions les membres de l'entourage du président ou les quelques intellectuels qui comptent, on recueille des réponses qui permettent de résumer « en gros » la politique « provisoire » que semble avoir choisie Mogadiscio.

Pas question tout d'abord de pactiser avec l'Ethiopie ou de mettre une sourdine aux dénonciations du « *régime sanguinaire d'Addis-Abeba* ». Un moment calmée, cette guerre des mots entre deux pays qui se réclament du socialisme a repris de plus belle, notamment après les attentats commis, le 2 juin, contre le chemin de fer Addis-Abeba-Djibouti, attentat imputé à la Somalie. Le quotidien officiel éthiopien *Addis-Zemen* accusait, le 8 juin, les classes dirigeantes de Mogadiscio de s'être laissé « *acheter* » par les « *bakchich* » saoudiens. De son côté, le journal *Horseed*, publié en arabe et en italien à Mogadiscio, traitait récemment de « *fasciste* » le régime éthiopien. Les Somaliens prennent ainsi à témoin la communauté internationale — et surtout l'opinion progressiste — du fourvoiement des Soviétiques aux côtés d'une « *fausse révolution* ».

Cette hostilité ne s'arrête pas, bien sûr, au stade verbal. En privé, les intellectuels les plus proches du pouvoir et les dirigeants du parti reconnaissent qu'ils misent sur une possible arrivée au pouvoir de l'opposition « progressiste » éthiopienne et plus précisément du Parti révolutionnaire du peuple éthiopien (P.R.P.E. clandestin).

« *Pour nous*, nous confiait l'un d'eux, *le P.R.P.E. représente les véritables forces progressistes d'Ethiopie. Pour l'instant, son audience est encore assez largement limitée aux villes et à la petite bourgeoisie. Mais elle va s'étendre à mesure que le mécontentement augmentera chez les paysans à cause de la répression et d'une réforme agraire précipitée et mal conduite. L'analyse des Russes est fausse. Ils pensent que Menguistu est l'homme qui pourra mener le processus révolutionnaire. Nous pensons, nous, qu'il y a effectivement une situation révolutionnaire en Ethiopie mais que Menguistu n'est pas l'homme de cette révolution.* »

Si les Somaliens misent sur le P.R.P.E. et lui apportent vraisemblablement une aide concrète, c'est qu'ils espèrent pouvoir un jour « *dialoguer avec de vrais progressistes* ». Ils font valoir notamment que le P.R.P.E. a accepté dans son programme le droit à l'autodétermination — y compris jusqu'à la sécession — des diverses nationalités qui composent l'Ethiopie. La question de l'Ogaden pourrait donc être résolue pacifiquement, ajoutent-ils. Le raisonnement est discutable. Si l'on s'en tient à l'exégèse des textes politiques, le parti MEISON (Mouvement socialiste panéthiopien), rival du P.R.P.E., et qui collabore avec le régime militaire à Addis-Abeba, admet lui aussi le principe de « *l'autodétermination jusqu'à la sécession* ». Cela n'empêche nullement le gouvernement qu'il soutient d'exprimer dans son action une intransigeance absolue au sujet de l'intégrité territoriale.

De l'Ogaden à Djibouti

Mogadiscio, il est vrai, ne se contente pas de tabler sur un éventuel changement d'équipe à Addis-Abeba. Les dirigeants somaliens semblent bien décidés à intensifier au maximum leur propre action ou les activités de guérilla qu'ils soutiennent dans les trois provinces du sud de l'Ethiopie constituant l'Ogaden. Cette relance de la guérilla — officiellement menée par un Front de libération somali dont le leader est M. Abdulaki Hassan Mohamed — s'est concrétisée en avril et en mai par de violents affrontements avec l'armée éthiopienne et les milices paysannes. Dans plusieurs de ces régions (Hazzar, Jijiga, Godde, El Keze), les Ethiopiens ont perdu beaucoup de terrain et ne contrôlent plus guère que les villes et les axes de communication. Les représentants des Fronts somalis à Mogadiscio et à Beyrouth affirment même avoir pris le contrôle de sept villes et détruit six bataillons de l'armée éthiopienne. Addis-Abeba ne cesse aujourd'hui de dénoncer l'action des « *mercenaires payés par la Somalie* » et reconnaît ainsi directement la gravité de la situation dans le Sud.

Ces initiatives militaires sont très fortement encouragées par les officiers les plus nationalistes de l'armée somalienne qui — depuis 1974 — n'appréciaient guère l'action modératrice qu'exerçait, autoritairement, l'U.R.S.S. sur Mogadiscio en ce qui concerne l'Ogaden. « *Les Soviétiques nous ont empêché d'attaquer l'Ethiopie quand elle était la plus vulnérable*, disent-ils. *Ils nous ont peut-être fait rater une chance historique* ». Aujourd'hui, la reprise de cette « guerre du Sud » représente un double échec pour l'U.R.S.S. Elle prouve d'abord que la Somalie, si elle ne se résout pas à « changer de camp », n'accepte plus d'être tenue bridée par un allié coupable de « trahison ». Elle souligne, enfin, de façon spectaculaire l'échec de la grande « réconciliation » que Moscou et La Havane rêvaient de parrainer.

Un raisonnement similaire peut être tenu à propos de Djibouti. A l'issue du référendum du 8 mai, qui consacrait la prépondérance politique des Issas-Somalis dans le T.F.A.I., on pouvait estimer largement satisfaites les revendications de Mogadiscio. La Somalie, si elle faisait preuve de patience, avait toutes chances, en effet, de recueillir « *sans tirer un coup de fusil* » l'héritage de la France à Djibouti. Sans qu'il soit question d'annexion brutale, tout portait à croire que des liens de plus en plus étroits allaient se nouer entre la future République et la Somalie, réalisant peu à peu — et en douceur — une intégration de fait.

Or on ressent aujourd'hui à Mogadiscio tous les symptômes d'une impatience qui risque de compromettre l'accession de l'ancienne colonie à l'indépendance et le fragile consensus international échafaudé à Djibouti. Poussée par ses officiers nationalistes, craignant une évolution de ses rapports avec Moscou qui la laisserait demain désarmée, la Somalie est tentée de s'assurer sans plus attendre le maximum d'avantages, de prendre des gages. Le sabotage, le 1er juin, du chemin de fer franco-éthiopien — que la Somalie s'était jusque-là gardée de menacer alors que cela lui était facile — est-il le premier résultat de cette impatience ?

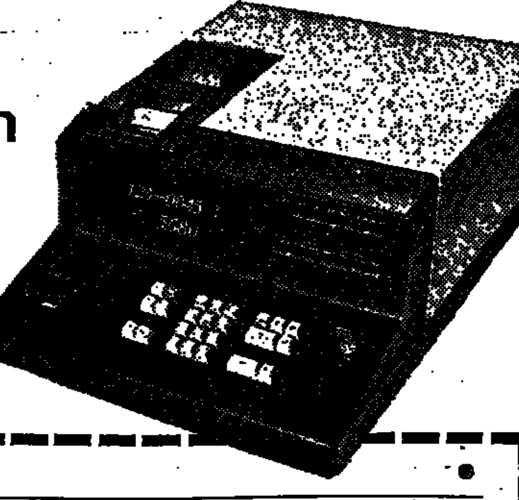
Prochain article :

KHARTOUM : le pion fragile ?

(1) Elle dispose notamment de 175 chars T-34, d'une centaine de T-54 et T-55 plus modernes, de 310 véhicules blindés, de 230 pièces d'artillerie de 76 à 122 mm et d'une cinquantaine de Mig-17 et Mig-19 (Sources : Institut d'études stratégiques de Londres et Conflict Study n° 54, 1975).

(2) L'ex-Somaliland britannique et la Somalie italienne, qui réunies depuis 1960, forment la République de Somalie ; l'Ogaden, peuplé de nomades somalis, conquis au dix-neuvième siècle par l'Ethiopie et partagé aujourd'hui entre les provinces éthiopiennes du Harrarghe, du Bale et du Sidamo ; la Côte française des Somalis (Djibouti), rebaptisée en 1966 Territoire français des Afars et des Issas ; les Northerm Frontiers Territories intégrés aujourd'hui au Kenya.





PROCHE-ORIENT

Israël

SELON LES PREMIERS RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

Les travaillistes gardent le contrôle de la Histadrout malgré une progression du Likoud

De notre correspondant

Jérusalem. — Les premiers résultats connus des élections à la centrale ouvrière Histadrout ont permis, le mardi 21 juin, au parti travailliste de sortir de l'espèce de prostration où il était plongé depuis les élections générales du 17 mai. Jusqu'à une heure avancée de la nuit, au siège du parti, on a sablé le champagne et on a retrouvé le goût du chant des danses folkloriques. Le parti, la Mifiagn, avec son modeste allié le Mapam (gauche socialiste), constatait que la brèche dangereuse ouverte par les élections du 17 mai ne s'était pas élargie. Le Front travailliste, avec les voix qu'il a recueillies : 52 %, selon les résultats encore partiels, conserve la haute main sur une organisation qui représente une formidable puissance économique et sociale.

Le Likoud, auréolé par sa victoire du 17 mai, n'est pas parvenu à déloger le parti de M. Shimon Pérès de son ultime citadelle. Il marque cependant un progrès appréciable par rapport aux élections ouvrières précédentes, passant de 22,7 % à plus de 30 %.

Le parti Dash, avec 8 % des voix, ne peut espérer jouer, comme l'ont déjà reconnu ses dirigeants, un rôle charnière entre les deux blocs, pas plus qu'il ne peut le jouer à la Knesset. On peut se demander dès lors quelle place occupera ce parti dans l'échiquier politique et économique du pays.

A moins de bouleversements imprévus, les résultats connus du scrutin de mardi annoncent un recul général de tous les petits partis, comme les communistes (alliés à un groupe de Panthères noires) qui passent de 2,41 % à 2 %, le Shelli (parti de MM. Arieh Eliav et Meir Pail), qui n'a recueilli que 1 % des voix, et l'Union des libéraux indépendants et du parti de Mme Shoulamit Aloni, qui, ensemble, font une chute de 6 à 1 %.

Pour la première fois, le gouvernement et la puissance centrale ouvrière ne seront pas dominés par le même parti et, logiquement, on devrait s'attendre à des affrontements plus marqués. Cependant, même à la Histadrout, les travaillistes n'auront pas tout à fait les coudées franches puisqu'ils devront compter avec l'opposition du Likoud, qui aura le tiers des sièges dans les instances dirigeantes de la centrale ouvrière.

ANDRE SCEMAMA.

Un État dans l'État

Avec ses 1 380 000 membres, la Histadrout représente une sorte d'Etat dans l'Etat, englobant la quasi-totalité des travailleurs d'Israël. Organisme à caractère centraliste, elle est en fait une confédération de quelque quarante syndicats nationaux dont l'autonomie est toute relative. Elle accepte dans ses rangs des artisans, des propriétaires de petites entreprises et les membres de professions libérales. Les Arabes n'y ont été admis, malgré les protestations de la gauche israélienne, qu'en 1959 (la moitié de la main-d'œuvre arabe est aujourd'hui membre de la confédération). C'est la Histadrout qui négocie les conventions de travail avec la fédération patronale et signe, avec elle, des contrats annuels.

Mais, à côté de ses fonctions syndicales — et c'est là une caractéristique propre qui distingue la Histadrout de toutes les organisations de ce genre dans le monde, — elle contrôle une grande partie de l'économie nationale (industries, travaux publics, coopératives de transports et de commerce, etc.). Elle est le deuxième employeur dans le pays après l'Etat, avec un quart de million de salariés, qui représentent 22 % de la main-d'œuvre et produisent un tiers du produit national brut. Les activités de la Histadrout concernent 70 % de l'agriculture israélienne, 85 % des transports publics, 40 % de la construction et des travaux publics, et 25 % de l'industrie. Elle a fondé, en outre, un réseau de coopératives qui contrôle 35 % de la consommation privée.

Parmi les entreprises les plus importantes figurent le complexe métallurgique Koor (acier-chimie) et la compagnie de constructions Soleil-Boneh, qui effectue aussi des travaux à l'étranger (ses experts avaient construit l'aéroport d'Entebbe en Ouganda), la banque Hapoalim (banque des travailleurs), l'une des trois premières banques d'Israël. La confédération possède l'une des plus grandes compagnies d'assurances d'Israël et la plupart des compagnies d'autobus. Elle détient aussi une part des actions de la compagnie maritime israélienne Zim et d'El Al.

La Histadrout possède également des écoles professionnelles, l'association sportive Hapoël avec ses quelque cent mille membres, la maison d'édition la plus importante d'Israël ainsi que le quotidien *Davar*, l'organe officieux du parti travailliste.

Le développement de cet immense empire économique et le glissement à droite du parti travailliste ont provoqué une rupture entre la direction de la Histadrout et sa base ouvrière, surtout parmi les couches les plus défavorisées. Les chefs de la confédération, qui se sont identifiés de plus en plus avec les gouvernements travaillistes, ont été accusés, surtout depuis le départ du dynamique secrétaire général de l'organisation, M. Itzhak Ben Aharon en 1973, d'avoir soutenu la politique sociale du pouvoir destinée à bloquer les salaires et à diminuer les indemnités de vie chère. Le gouvernement travailliste a fait d'ailleurs appel quelquefois aux tribunaux pour trancher des conflits sociaux et parfois même à l'armée. Certaines des grèves, dites sauvages ou perlées, se sont déroulées à l'insu des dirigeants de la Histadrout, qui, dans une certaine mesure, partagent les responsabilités de la défaite du Maarakh aux élections législatives du 17 mai.

Le bloc de la droite, le Likoud, voudrait profiter des erreurs des travaillistes pour les déloger des organes de direction. Avant même la création de l'Etat d'Israël, le parti révisionniste de M. Jabotinski, dont se réclament actuellement les dirigeants du Hérout, avaient manifesté une hostilité profonde à l'égard de la Histadrout. Les partisans de M. Jabotinski avaient créé à l'époque une petite « Confédération des ouvriers nationalistes » qui souvent brisait les grèves soutenues par la grande confédération. Cette organisation étant restée néanmoins sans grande influence, la droite nationaliste a décidé finalement de conquérir la Histadrout de l'intérieur, en exploitant les lacunes de sa charte, qui n'interdit pas la création de fractions « anti-socialistes ». En 1973, le Likoud avait déjà recueilli 22,74 % des voix au Congrès national contre 58 % aux travaillistes.

Dans sa politique à l'égard de la Histadrout, le Likoud vise trois objectifs essentiels : faire adopter par la Knesset une loi sur l'arbitrage obligatoire ; démanteler la puissance économique de la confédération en transférant ses entreprises aux particuliers ou en les nationalisant, c'est-à-dire la contraindre à ne jouer qu'un rôle purement syndical ; enfin nationaliser la caisse des malades. Réduire la Histadrout aux seules tâches syndicales équivaudrait en fait à détruire la principale base du mouvement ouvrier israélien.

AMNON KAPELIOUK.

LE DROIT D'ASILE ACCORDÉ A DES RÉFUGIÉS VIETNAMIENS

(De notre correspondant.)

Jérusalem. — Au cours du débat qui a suivi, dimanche, la présentation du nouveau gouvernement à la Knesset, M. Menahem Begin a annoncé que sa première décision comme chef de gouvernement serait d'offrir l'hospitalité en Israël aux soixante-six réfugiés vietnamiens recueillis au large des côtes vietnamiennes par le cargo israélien *Yuvali*. Ces réfugiés avaient fui leur pays le 4 juin à bord de deux embarcations de pêche qui avaient coulé. Le cargo de la compagnie israélienne de navigation Zim, qui les avait recueillis, le 8 juin, avait tenté sans succès de les faire admettre à Taïwan et au Japon. « *Nous, juifs,* a dit M. Begin, *nous avons trop bien connu le sort tragique de ces réfugiés pour ne pas leur offrir l'hospitalité.* » — A. Sc.

Répondant au « Sunday Times »

L'AMBASSADE D'ISRAËL A PARIS DÉMENT L'EXISTENCE DE CAS DE TORTURE DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS

Dans un communiqué publié mardi 21 juin à Paris, l'ambassade d'Israël à Paris déclare que les allégations du *Sunday Times* faisant état de cas de torture dans les territoires occupés (*le Monde* du 21 juin) « *ne résistent pas à l'examen des faits* ». « *Israël*, souligne l'ambassadeur, *est un des rares pays à permettre une supervision internationale de ses prisons par le biais de la Croix-Rouge internationale. Celle-ci effectue régulièrement des visites de prisonniers avec lesquels ses représentants s'entretiennent en présence de gardiens israéliens* ». Le communiqué ajoute : « *Ni les rapports de la Croix-Rouge ni le rapport du département d'Etat américain sur les droits de l'homme en Israël ne font mention de tortures.* »

A TRAVERS LE MONDE

Chili

● UN APPAREIL DES LIGNES AERIENNES CHILIENNES, qui assurait une liaison à l'intérieur du pays, a été détourné, mardi 21 juin, sur Mendoza, en Argentine. Le pirate de l'air, un ingénieur chilien résidant à Santiago, s'est rendu au commandant de bord. — *(Reuter.)*

Corée du Sud

● L'AMBASSADEUR DES ETATS-UNIS A SEOUL a démenti, mardi 21 juin, les informations du *New York Times* selon lesquelles les services de renseignements américains avaient écouté les conversations tenues dans le palais du président Park (*le Monde* du 21 juin).

Etats-Unis

● CONDAMNE A UNE PEINE DE PRISON fixée par le juge de trente mois à huit ans, pour sa participation dans l'affaire du Watergate, M. H. Haldeman, ancien secrétaire général de la Maison Blanche sous la présidence de M. Nixon a été écroué à Lompoc, en Californie. M. John Mitchell, ancien ministre de la justice, également impliqué dans cette affaire, devra se présenter mercredi au plus tard à la prison de Maxwell dans l'Alabama. — *(Reuter.)*

Mauritanie

● NEUF SOLDATS ET UN CIVIL MAURITANIENS AINSI QU'UNE VINGTAINE DE MEMBRES DU POLISARIO ont été tués au cours d'un accrochage survenu le 8 juin dernier, a-t-on appris, mardi 21 juin, à Nouakchott, de source autorisée. L'affrontement, qui s'est produit à Bassikounou, à l'extrême sud-est de la Mauritanie, s'est terminé en territoire malien. Les troupes mauritaniennes, lancées à la poursuite des partisans sahraouis qui venaient de bombarder Bassikounou, seraient tombées dans une embuscade. — *(A.F.P.)*

République Sud-Africaine

● LE PROCES DE DOUZE NOIRS accusés de guérilla, et notamment d'avoir transporté illégalement des personnes au Mozambique en vue d'un entraînement militaire, s'est ouvert lundi 20 juin à Pretoria. D'autre part, deux personnalités de l'industrie minière, M. Robin Plumbridge, président sortant de la chambre des mines, et M. Tony Petersen, président de la compagnie Rand Mines, ont réclamé mardi la fin des restrictions et des discriminations contre les ouvriers noirs dans leur secteur. — *(A.F.P.)*

Venezuela

● M. MICHEL PONIATOWSKI, représentant personnel du président Giscard d'Estaing, est arrivé mardi 21 juin à Caracas, où il fera une visite de quatre jours. Il sera reçu par le président Carlos Andres Perez. — *(A.F.P.)*

Vietnam

● QUARANTE-HUIT ARTISTES ET ECRIVAINS VIETNAMIENS sont actuellement en détention, indique, à Paris, la délégation bouddhiste vietnamienne pour la paix, qui en a publié la liste. La plupart ont été arrêtés depuis le changement de régime du Sud, mais un écrivain, Mme Thuy An, se trouve dans un camp de rééducation, au Nord, depuis 1958.

Yougoslavie

● LE COLONEL KADHAFI, chef de l'Etat libyen, est arrivé, mardi soir 21 juin, dans l'île de Brioni, en Yougoslavie, où il a été accueilli par le maréchal Tito. Sa visite officielle durera quatre jours. — *(A.F.P.)*

EUROPE

République fédérale d'Allemagne

Malgré le rejet d'une motion de blâme contre le chancelier Schmidt

Le S.P.D. ne retrouve pas sa cohésion

De notre correspondant

Bonn. — Le Bundestag a repoussé mardi 21 juin, par 253 voix contre 243, une motion de blâme déposée par l'opposition chrétienne-démocrate contre le chancelier Schmidt. Aucune voix de la coalition libérale socialiste n'a manqué, cette fois-ci, au gouvernement. La C.D.U.-C.S.U. voulait sanctionner M. Schmidt pour une décision qu'il avait prise en 1973, alors qu'il était ministre des finances : il avait distribué à des entreprises publiques plusieurs millions de deutschemarks encore disponibles à la fin de l'exercice budgétaire, sans en référer au Parlement, et le tribunal constitutionnel de Karlsruhe a récemment constaté que cette pratique n'était pas conforme à la loi fondamentale.

Si le chancelier avait été blâmé, il n'aurait pas été contraint de démissionner : la sanction aurait été purement politique et morale. Malgré l'argumentation subtile de M. Strauss (C.S.U.), le parti social-démocrate et le parti libéral ont profité de l'occasion fournie par l'opposition pour faire une démonstration de solidarité avec le chancelier Schmidt. Le S.P.D. en avait particulièrement besoin après les discussions des dernières semaines à propos des mesures fiscales, car le conflit au sein de son groupe parlementaire est loin d'être terminé, et l'attitude des cinq députés sociaux-démocrates « contestataires », lors du récent débat sur ce texte, semble assez bien comprise par la base du parti. Dimanche dernier, l'association des salariés appartenant au S.P.D., réunie à Sarrebruck, aurait voté une motion de félicitation aux cinq « rebelles » si tous les dirigeants du parti ne s'étaient employés à écarter ce danger. Les députés sociaux-démocrates, et notamment ceux qui appartiennent à la gauche du parti, sont interpellés dans leurs circonscriptions pour ne pas avoir suivi l'exemple de leurs cinq collègues.

Entre les membres de la « troïka » Schmidt-Brandt-Wehner (président du groupe parlementaire) qui dirige le S.P.D., les divergences sont de plus en plus manifestes. Les trois hommes se sont efforcés de les nier au cours du débat au Bundestag, en affirmant leur loyauté totale les uns envers les autres, et leur solidarité pleine et entière avec le gouvernement. Il n'en reste pas moins que les divisions sont patentes. M. Wehner regrette que le parti ne soutienne pas assez le chancelier et qu'il soit « *mal informé* » de la politique du gouvernement.

M. Brandt réplique à cette critique explicite à son égard en déclarant que « *sa condamnation des excès de langage ne s'applique pas seulement aux responsables du parti en dehors de Bonn* ». M. Schmidt met en garde ses amis contre un changement de gouvernement : « *Si la C.D.U.-C.S.U. revenait au pouvoir, je crains que ce ne soit pour très longtemps* », a-t-il dit à Sarrebruck. Il s'irrite des conflits internes du S.P.D., *qui empêchent les dirigeants du parti de s'occuper de choses sérieuses* », et soutient totalement M. Bahr, secrétaire général du S.P.D., dans sa volonté d'épurer le parti de tous les éléments tentés de « flirter » avec les communistes.

M. Brandt, au contraire, est plus prudent. Il redoute la création d'un parti socialiste si le S.P.D. n'était plus capable de jouer à cet égard son « rôle d'intégration ». Il souhaiterait que la griffe de la social-démocratie soit plus évidente dans la politique gouvernementale, même s'il continue à penser que le S.P.D. ne doit pas succomber aux délices de l'opposition.

Quant aux spéculations sur les « rencontres secrètes » entre MM. Strauss et Wehner d'une part, Strauss et Schmidt d'autre part, elles alimentent les bruits sur la formation d'une grande coalition et ne contribuent pas à assainir le climat politique.

DANIEL VERNET.

EUROPE

Turquie

M. Ecevit présentera au Parlement un cabinet minoritaire

De notre correspondant

Ankara. — M. Fahri Koruturk, président de la République, a approuvé mardi 21 juin la composition du cabinet homogène formé par M. Bülent Ecevit, le chef du parti républicain du peuple. Le chef de l'Etat a, ce faisant, passé outre à la pression des trois formations de droite : le Parti de la justice, le Parti du salut national et le Parti du mouvement nationaliste — dont le regroupement est majoritaire à l'Assemblée, — qui lui suggéraient de ne pas accorder de « prime » à un gouvernement de minorité qui, au départ, dispose de 214 députés sur 450.

A vrai dire, M. Koruturk avait déjà donné le feu vert au projet de gouvernement minoritaire suggéré par le chef du parti républicain : le 14 juin, dans une lettre inhabituellement longue au premier ministre désigné, le président de la République exprimait le vœu de voir constituer un cabinet susceptible *« de faire respecter les principes kémalistes et assurer la tranquillité, la fraternité et l'union nationales, au-dessus d'une conception étroite et partisane ».*

A droite, c'est un grand tollé. Le premier ministre sortant, M. Demirel, s'est, le 21 juin, ostensiblement refusé à passer en personne ses pouvoirs à M. Ecevit. Il lui a laissé une note écrite indiquant qu'il désapprouve la formation d'un gouvernement incapable, à son avis, d'obtenir l'investiture. En outre, dans une déclaration à la presse, le Parti de la justice s'en prend à ce qu'il considère comme un gouvernement formé par le palais présidentiel de Gankaya et non par l'Assemblée.

Le Parti de la justice accuse M. Koruturk de provoquer une crise constitutionnelle en utilisant la politique du fait accompli. En revanche, d'éminents juristes, consultés, sont d'avis que le chef de l'Etat n'a pas excédé ses pouvoirs.

Les chances de l'investiture

M. Ecevit, pour sa part, reconnaît volontiers : *« Peut-être ne sommes-nous pas forts, numériquement, mais nous sommes forts politiquement. »* Il estime qu'il a des *« chances sérieuses »* d'obtenir l'investiture. Il compte d'abord sur ses deux cent quatorze élus (un indépendant vient de s'inscrire au parti républicain). Il espère aussi attirer le soutien d'au moins deux autres indépendants, auxquels pourraient s'ajouter les trois élus du parti de la confiance et l'unique député du parti démocratique. Les trois députés du parti de la justice, qui sont syndicalistes affiliés à la Turk Is, auraient indiqué qu'ils s'abstiendraient.

Les trois partis de la droite, qui réunissent 229 voix et qui se sont mis d'accord, indiquent qu'ils voteront « rouge » (c'est-à-dire contre) le jour de l'investiture. Rien ne permet de supposer que leurs dirigeants réussiront à maintenir la discipline absolue dans leurs rangs. Le chiffre fatidique de 226 voix ne sera pas nécessaire au parti républicain pour obtenir l'investiture. Quelques abstentions lui suffiraient. En effet, la majorité de 226 voix n'est nécessaire que pour censurer un gouvernement.

Au passage, on relèvera la signification des propos de M. Sabanci, un des plus grands industriels turcs, qui déclarait le 21 juin que *« les députés ne devront pas agir en partisans mais en élus de la nation tout entière ».* Selon la Constitution (article 103), M. Ecevit devrait communiquer son programme politique à l'Assemblée dans un délai d'une semaine ; celle-ci l'examinera deux jours plus tard et le vote d'investiture interviendra dans les vingt-quatre heures après la fin des débats.

Optant pour la voie plus difficile d'un gouvernement minoritaire, M. Ecevit, dans son premier tour de piste, voudrait déjouer les plans du professeur Erbakan, chef du Parti du salut national, qui était prêt à participer à un gouvernement moyennant des concessions exorbitantes. Le Parti du salut national pourrait cependant assouplir sa position et se rapprocher notamment du parti républicain.

ARTUN UNSAL.

M. GUNDUEZ OKÇUN ministre des affaires étrangères

Le portefeuille des affaires étrangères est attribué à un « nouveau venu », M. Gunduez Okçun, professeur de droit international, ancien doyen de la faculté de sciences politiques d'Ankara, pépinière des hommes politiques turcs...

Elu député pour la première fois le 5 juin, M. Okçun a passé quelques années aux Etats-Unis comme professeur à l'université Columbia. Il était depuis un an l'un des conseillers les plus écoutés de M. Ecevit.

LE NOUVEAU CABINET

Le nouveau gouvernement Ecevit, dont les ministres sont tous membres du Parti républicain du peuple (à l'exception du ministre des travaux publics M. Boulkerim Zilan, ancien membre du P.R.P., qui a été réélu député ce mois-ci en tant qu'indépendant), a la composition suivante :

Premier ministre : M. Bulent Ecevit.
Ministre d'Etat et vice-premier ministre : M. Orhan Eynboglu.
Ministre d'Etat et vice-premier ministre : M. Turan Gunes.
Ministre d'Etat : M. Lutfu Dogan.
Ministre d'Etat : M. Kenan Butuoglu.
Justice : M. Selcuk Ervendi.
Défense nationale : M. Hasan Esat Isik.
Intérieur : M. Necdet Ugur.
Affaires étrangères : M. Gunduz Okcun.
Finances : M. Besim Ustunel.
Education nationale et culture : M. Mustafa Ustundag.
Travaux publics : M. Boulkerim Zilan.
Commerce : M. Ziya Muezzinoglu.
Santé et affaires sociales : Celal Ertug.
Douanes et monopoles : M. Mehmet Can.
Alimentation, agriculture et élevage : M. Fikret Gundogan.
Transports : M. Erol Cevikce.
Travail : M. Bahir Ersoy.
Industrie et technologie : M. Tarhan Erdem.
Energie et ressources naturelles : M. Neset Akmandor.
Tourisme et information : M. Altan Oymen.
Logement : M. Erol Tuncer.
Affaires rurales et coopératives : M. Ali Topuz.
Forêts : M. Vecdi Ilhan.
Jeunesse et sports : M. Yuksel Cakmur.
Affaires sociales : M. Hayrettin Uysal.

Espagne

L'ÉTAT VA REMBOURSER AUX FORMATIONS POLITIQUES UNE PARTIE DE LEURS FRAIS

Les principales formations politiques qui ont participé au scrutin du 15 juin seront remboursées en partie des frais engagés pendant la campagne. Un décret pris par le roi, le 18 mars, prévoit une subvention publique d'un million de pesetas (1) par siège obtenu, soit à la Chambre, soit au Sénat, de 45 pesetas par suffrage accordé pour le choix d'un député et de 15 pesetas pour celui d'un sénateur.

Le parti socialiste ouvrier, qui a dépensé 500 millions de pesetas pour sa campagne, en récupérera 460 grâce à ses excellents résultats électoraux. Bien qu'arrivée en tête, l'Union du centre démocratique perdra davantage, parce qu'elle a dépensé davantage : 656 millions lui seront remboursés sur un total de 800 millions.

Les grands perdants sont les néo-franquistes de l'Alliance populaire : ils avaient engagé 1 milliard 400 millions de pesetas pour tenter de se faire élire et, comme ils ont essuyé un cuisant échec, ils ne recevront qu'une indemnisation de 165 millions.

Le parti communiste et le parti socialiste populaire avaient dépensé, l'un et l'autre, 150 millions : le premier sera remboursé de 100 millions et le seconde de 50. Le décret ne prévoit aucune indemnisation pour les formations qui n'ont obtenu aucun siège. — C. V.

(1) 1 franc vaut actuellement environ 14 pesetas.

LE GOUVERNEMENT EN EXIL DE LA RÉPUBLIQUE MET FIN A SA MISSION

Le gouvernement de la République en exil, dont le secrétariat est à Boulogne-sur-Seine, a annoncé dans une déclaration faite à Paris et signée de son président, M. José Maldonado, qu'il met fin à sa « mission historique ». M. Maldonado a souligné « le triomphe des forces progressistes » aux élections du 15 juin, triomphe que « nous fêtons comme le nôtre ».

D'autre part, M. Joan Raventos, chef du parti socialiste catalan, qui a été reçu le mardi 21 juin par le roi Juan Carlos, a demandé l'abrogation d'un décret pris par le général Franco en 1938 supprimant le statut d'autonomie accordé en 1932 par la République à la Catalogne. « Le roi, a déclaré M. Raventos, a manifesté le désir sincère d'accélérer les négociations et d'éviter tous retards. » L'assemblée des parlementaires de la Catalogne, qui se réunira samedi, élira un conseil afin de négocier avec le gouvernement de Madrid.

M. Miguel Angel Apalategui, considéré comme un des dirigeants de l'organisation révolutionnaire basque ETA, qui avait été assigné à résidence dans l'île de Porquerolles, a été écroué mardi à la prison Saint-Roch à Toulon, ainsi que nous l'annoncions hier dans notre dernière édition. M. Apalategui, qui est soupçonné d'avoir participé à l'enlèvement de M. Javier de Ybarra, fait l'objet d'une demande d'extradition présentée par le gouvernement espagnol.



A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le projet de loi sur le mode d'élection des parlementaires européens est adopté par 474 voix contre 2

Battu mais têtu. Ainsi est apparu le groupe R.P.R. lors de la discussion du texte fixant les modalités de l'élection des représentants de la France à l'Assemblée européenne, dont les députés avaient, en l'absence d'une motion de censure, adopté le principe la semaine dernière. « Adopté mais non voté, donc imposé », a insisté M. Labbé, président d'un groupe dont personne, a-t-il constaté, n'a, au cours des débats, jugé les craintes sans fondement. Aussi continuera-t-il à réclamer les garanties qu'il estime ne pas avoir obtenues.

C'est d'ailleurs ce que M. Michel Debré a fait dès mardi en présentant un amendement subordonnant la tenue des élections à la négociation d'un acte international limitant les compétences de l'Assemblée européenne. M. Bonnet y vit une injonction au gouvernement et déclara l'amendement irrecevable, ce dont convint M. Edgar Faure.

M. Debré, virtuose de la procédure, obtint toutefois du ministre l'assurance « solennelle » que le gouvernement *s'opposerait*, dans l'avenir, à tout mode de scrutin qui mettrait en cause l'indivisibilité de la République. *Agir* autrement entraînerait une révision préalable de la Constitution.

Il faut croire que cette solennité n'impressionna pas l'Assemblée, qui, se plaçant délibérément sur un terrain politique et malgré l'opposition du ministre et ses *assurances* « *politiques* », tint à affirmer que le mode d'élection des représentants français est et demeurera de la compétence exclusive du Parlement français.

Ainsi vit-on, mardi, à l'Assemblée, une majorité de députés (132 R.P.R., 2 républicains, 2 réformateurs, 108 *socialistes et* radicaux de gauche, 74 communistes et 7 non-inscrits) estimer que la parole du gouvernement n'était pas, en la circonstance, suffisante. Cette majorité d'idées ressemblait fort à une majorité de défiance.

PATRICK FRANCÈS.

Mardi 21 juin, sous la présidence de M. Edgar Faure, l'Assemblée nationale examine le *projet* de loi relatif à l'élection des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes.

Ce texte, traduction de l'une des *dispositions dont les députés ont* autorisé, la semaine dernière, l'approbation, fixe les modalités de l'élection des quatre-vingt-un représentants de la France à cette Assemblée, qui devra ensuite élaborer un projet de procédure électorale européenne uniforme.

Il dispose que l'élection aura lieu à la représentation proportionnelle dans le cadre national et exclut de la répartition des sièges les listes qui n'auront pas obtenu 5 % des suffrages exprimés. Il reprend les règles habituelles du droit en vigueur pour l'organisation des opérations électorales, les inéligibilités et les incompatibilités.

M. DONNEZ (réf.), rapporteur, se déclare favorable à l'application de la représentation proportionnelle, qui fournit, à son avis, la traduction la plus fidèle des courants qui traversent le corps électoral. Il indique que ce *mode de scrutin* sera vraisemblablement retenu par la quasi-totalité des pays membres de la Communauté. Il juge judicieux le choix du territoire national comme circonscription unique, qui paraît mieux adaptée à la nature particulière de l'élection et fera sans conteste de nos représentants les mandataires de toute la nation. En revanche, il émet quelques réserves sur le plancher exigé de 5 % des suffrages exprimés, craignant qu'il n'écarte des listes obtenues un nombre élevé de voix.

M. Debré retire sa question préalable

M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, justifie le choix de la représentation proportionnelle et rappelle que le gouvernement n'a pas cru opportun de créer de nouvelles circonscriptions, estimant que le cadre national pouvait seul permettre, en un tel scrutin, de respecter le principe de l'indivisibilité de la République et d'éviter que ne se développent « *des forces centrifuges sur lesquelles il est inutile d'insister* ».

Présentant ensuite une question préalable dont l'objet est de faire décider qu'il n'y a pas lieu à délibérer, M. Debré (R.P.R., la Réunion) déclare : « *Il est important de connaître l'interprétation du gouvernement. Considère-t-il que toute procédure aboutissant à la division du territoire en circonscriptions multiples serait une atteinte à son indivisibilité, donc à la souveraineté nationale, donc à la Constitution ? Je n'ai aucune confiance dans les arrière-pensées des milieux de la supra nationalité, dont l'ambition est de détruire l'unité nationale en cherchant à constituer des circonscriptions régionales. L'affaire est capitale. C'est peut-être la dernière fois que l'Assemblée discute, avec droit d'amendement, du mode d'élection des représentants français. Il est donc essentiel de connaître l'interprétation du gouvernement et de lier par là les gouvernements suivants.* »

Le ministre lui répond : « *L'article 2 de la Constitution dispose que la France est une République indivisible. Ce principe fondamental, j'y suis, comme vous, passionnément attaché. Il n'est pas possible de changer le cadre national du mode de scrutin tel qu'il est proposé par le gouvernement pour la période transitoire sans une révision préalable de la Constitution. Pas plus qu'il ne veut de députés bretons, corses ou occitans, le gouvernement n'entend voir siéger à l'Assemblée européenne des députés flamands, gallois, bavarois ou siciliens. Je veux vous donner l'assurance solennelle que si l'Assemblée proposait au conseil des Communautés un mode de scrutin mettant en cause si peu que ce soit, sous quelque forme que ce soit, fût-ce insidieusement, l'indivisibilité de la République, le gouvernement s'y opposera. Aussi, je vous demande de retirer votre question préalable.* »

M. Debré déclare : « *Le choix de toute circonscription électorale autre que nationale aboutirait à remettre en cause la Constitution et ne saurait, à aucun moment, être approuvé par un gouvernement sans violer la loi fondamentale. Si telle est bien la doctrine solennellement affirmée, je retire ma question préalable.* »

Le ministre ayant répondu par l'affirmative, la question préalable est retirée.

Dans la discussion générale, M. CARPENTIER (P.S., Loire-Atlantique) note qu'une abstention massive des électeurs enlèverait toute signification au vote et jetterait le discrédit sur l'institution. « Or, constate-t-il, *certains entretiennent et développent dans l'opinion un état d'esprit qui encourage cette abstention.* » Le député critique, à cet égard, les propos tenus à la tribune par M. Chirac. « *Les difficultés des Français*, affirme-t-il, *n'incombent pas à une Europe qui n'existe pas ou qui fonctionne mal.* »

Pour Mme CONSTANS (P.C., Haute-Vienne), le pouvoir et sa majorité ne sortent pas grandis du débat de la semaine dernière. Le gouvernement a montré son mépris du Parlement ; M. Chirac, amnésique, a tenté de faire oublier ses responsabilités passées. « *Mon groupe*, affirme-t-elle, *poursuivra sa lutte en faveur de la souveraineté et de l'indépendance nationale, et pour une Europe démocratique au service des travailleurs et de la paix.* » Elle espère que M. Bonnet mettra ses actes en accord avec ses paroles, en approuvant les amendements proposés par les élus communistes. Elle ne comprend pas que l'on puisse faire l'éloge du scrutin proportionnel au niveau européen et le refuser au niveau national.

Une garantie politique

Dans la discussion des articles, M. DONNEZ propose, au nom de la commission, de préciser que « *le mode d'élection des représentants français à l'Assemblée des Communautés européennes, tel qu'il est défini par la présente loi, est et demeurera de la compétence exclusive du Parlement français* ».

Après avoir demandé une suspension de séance, M. Bonnet rappelle les garanties qu'il a apportées à M. Debré. Il relève que le conseil des Communautés statuera à l'unanimité sur le projet élaboré par l'Assemblée européenne et arrêtera les dispositions dont il recommandera l'adoption, conformément aux règles constitutionnelles respectives des Etats membres. Estimant, par conséquent, l'amendement sans objet, il souhaite qu'il soit retiré.

M. FOYER (R.P.R.), président de la commission des lois, observe que la seule véritable garantie en la matière est celle donnée par le Conseil constitutionnel, qui a précisé qu'une modification de la procédure électorale portant atteinte à l'indivisibilité de la République entraînerait une modification de la Constitution. A son avis, cet amendement n'aurait qu'une portée juridique extrêmement limitée.

M. DUCOLONÉ (P.C.) exprime « *la volonté politique* » de son groupe de garantir les droits de l'Assemblée nationale. « *Une déclaration gouvernementale*, observe-t-il, *n'a jamais fait figure de loi.* »

M. BIGNON (R.P.R.) ne craint pas « *de répéter des évidences* ». Pour lui, il s'agit également « *non d'une garantie juridique, mais d'une garantie politique* ».

Le ministre maintient son opposition. Au scrutin public demandé par le groupe communiste, l'amendement de la Commission est néanmoins adopté par 325 voix contre 145 sur 470 suffrages exprimés et 476 votants.

M. DEBRÉ (R.P.R.) suggère de proposer que « *la présente loi n'entrera en vigueur qu'après que le gouvernement aura soumis aux deux Assemblées, en vue de leur approbation, les engagements internationaux garantissant le respect par l'Assemblée européenne de ses compétences* ». « *Est-il raisonnable*, demande l'ancien premier ministre, *d'appeler les électeurs à élire une Assemblée dont les compétences sont considérées limitées par notre gouvernement mais illimitées pour nos autres partenaires ?* »

M. Donnez explique pourquoi la Commission a repoussé cet amendement : « *Il ne s'agit plus aujourd'hui d'obtenir de telles garanties.* » Opinion partagée par le ministre, qui observe que le sujet a été amplement traité la semaine dernière.

« *Une ambiguïté existe ; elle n'a pas été levée* », insiste M. Debré, qui ajoute : « *Ce n'est pas un problème de droit, c'est un problème de conscience.* » Il s'étonne que le gouvernement puisse persévérer dans sa position et user d'un artifice de procédure. M. Bonnet avait en effet estimé son amendement, qualifié d'« *injonction au gouvernement* », irrecevable aux termes de l'article 41 de la Constitution, qui prévoit que le gouvernement peut agir *ainsi s'il juge que l'amendement* n'est pas du domaine des lois. M. FOYER constate cette position et partage les craintes de M. Debré quant à l'extension des compétences de l'Assemblée européenne.

M. CARPENTIER (P.S.) relève la « *confusion* » des débats et renvoie aux dispositions du traité de Rome, qui rendent à son avis les craintes exprimées « *sans fondement* ». Le ministre relit l'article 2 du projet adopté la semaine dernière. M. Edgar Faure ayant admis le bien-fondé de la position du ministre, l'amendement de M. Debré est déclaré irrecevable. « *C'est un artifice de procédure* », commente M. Ducoloné, qui indique que son groupe aurait voté cet amendement. Il en propose un autre ainsi rédigé : « *La souveraineté nationale appartient au peuple français, qui l'exerce par ses représentants élus dans le cadre des institutions de la République. Elle ne peut être aliénée, en tout ou partie, à quelque organisation internationale que ce soit. L'Assemblée européenne n'appartient pas à l'ordre institutionnel de la République française et ne participe pas à l'exercice de la souveraineté nationale.* »

Le ministre estime cet amendement superflu et souhaite son rejet. *M.* Ducoloné le maintient et demande un scrutin public. Pour M. Foyer, voter cet amendement serait « *absurde* » car il reprend partiellement les dispositions de la Constitution. Le ministre déclare alors l'amendement irrecevable, mais M. Edgar Faure exprime un avis différent. L'amendement communiste est repoussé par 135 voix contre 78 sur 213 suffrages exprimés et 215 votants.

En séance de nuit, les députés examinent un amendement de M. Debré, défendu par M. FOYER, qui précise que le régime fiscal applicable aux traitements et indemnités des représentants français à l'Assemblée européenne sera celui des députés et sénateurs. M. Bonnet estime qu'en la matière, l'Assemblée n'est pas compétente.

L'Assemblée décide finalement d'aligner le régime fiscal des représentants français sur celui des parlementaires.

Un amendement du groupe réformateur permettrait à plusieurs listes de se regrouper, pour l'attribution des sièges, en une liste unique. Repoussé en commission, il est défendu, à titre personnel, par M. DONNEZ mais *combattu vivement par M. FANTON* (R.P.R.), qui y voit « *un retour au système des apparentements qui a discrédité la IVe République* », ainsi que par le ministre. L'amendement est rejeté.

L'Assemblée adopte, en revanche, un amendement de M. Xavier DENIAU (appar. R.P.R.), accepté par le gouvernement, qui indique que la propagande électorale sera réservée aux partis politiques français.

Dans les explications de vote, M. LABBÉ, président du groupe R.P.R., évoque le projet autorisant la ratification et considère que, adopté sans vote, il a *été* imposé. Il justifie la motion d'ajournement déposée par son groupe (« *ni artifice ni attitude dilatoire* ») et constate que, sur le fond, rien n'est intervenu dans le débat de nature à modifier cette position.

M. DUCOLONÉ (P.C.) évoque également le précédent débat et les discours de M. Chirac, « *qui a atteint les sommets de la démagogie* ».

Pour M. DESTREMAU (rép.), « *tout dépendra de la fermeté des gouvernements* ». Son groupe votera le texte. Les socialistes et radicaux de gauche feront de même, indique M. CARPENTIER (P.S.) qui relève que « *la souveraineté nationale n'appartient à personne en particulier* ».

Après que le ministre eut précisé que le texte tient compte des DOM-TOM et qualifié de « *tactique* » l'attitude des communistes, le projet de loi est adopté par 474 voix contre 2, celles de MM. GUILLERMIN (R.P.R., Rhône) et PAUL RIVIÈRE (R.P.R., Loire).

Les députés rajeunissent et améliorent la formule des coopératives de main-d'œuvre

En séance de nuit, sous la présidence de M. Franceschi (P.S.), l'Assemblée nationale examine le projet de loi relatif aux sociétés anonymes à participation ouvrière. Ce texte vise notamment :

— A étendre aux salariés de l'entreprise âgés de dix-huit à vingt et un ans le bénéfice de la participation à la société coopérative ;

— A accorder aux intéressés une plus grande liberté pour établir les statuts de la coopérative de main-d'œuvre ;

— A diversifier et à assouplir les règles actuelles de quorum et de majorité applicables à l'assemblée générale de la coopérative ;

— A étendre le droit au partage de l'actif social, en cas de dissolution de la société, aux salariés qui ont quitté l'entreprise pour une cause indépendante de leur volonté.

« *Une fois n'est pas coutume*, observe M. INCHAUSPÉ (R.P.R.), *le droit était apparemment en avance sur les mentalités puisque très rares sont les sociétés anonymes qui ont utilisé le moyen, ouvert par la loi de 1917 créant ces sociétés, de faire participer leurs salariés à la gestion et aux bénéfices de l'entreprise.* » « *Mises à part quelques entreprises de presse*, précise-t-il, *la seule entreprise importante à avoir utilisé cette formule est la Société de transports aériens U.T.A.* » « *Si peu de salariés bénéficient actuellement de cette forme de participation*, ajoute-t-il, *les intéressés s'en montrent en revanche fort satisfaits.* » « *Ce texte*, conclut le rapporteur, *vise à moderniser la loi de 1917 ; il pourrait permettre l'application d'un système de cogestion à la française.* »

M. PEYREFITTE, garde des sceaux, répond à ceux qui craignent que le texte n'ait pas l'ampleur suffisante pour donner à la loi « *tous les charmes qui lui ont manqué jusqu'à présent* ». « *En ce domaine*, estime-t-il, *il faut concilier les aspirations des salariés et les impératifs d'une gestion moderne, particulièrement rigoureux en ces temps de crise.* »

M. CAILLE (R.P.R., Rhône) parle en effet de « *dépoussiérage timide* ».

Dans la discussion des articles, l'Assemblée adopte notamment, à l'initiative de la commission, un article additionnel ainsi rédigé : « *Lors de l'assemblée générale destinée à adaptere les statuts des sociétés coopératives de main-d'œuvre régies par la loi du 26 avril 1917 aux dispositions de la présente loi, chaque participant disposera d'une voix.* »

Il est également précisé que la loi entrera en vigueur le premier jour du septième mois suivant sa promulgation.

L'ensemble du projet, ainsi modifié, est ensuite adopté.

LA DERNIÈRE SEMAINE DE LA SESSION

La *conférence des présidents* a fixé, mardi 21 juin, l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée pour la semaine à venir, la dernière de la session.

Mercredi 22 juin, après les questions au *gouvernement* : garanties de procédure aux contribuables. Jeudi 23 : remplaçants des sénateurs, professions judiciaires, accès au corps des fonctionnaires, retraite des anciens députés, sécurité sociale minière.

Vendredi 24 : questions orales sans débat.

Lundi 27 : contrat d'apprentissage, organismes professionnels, économies d'énergie.

Mardi 28 : *navettes diverses* ; sondages d'opinions, sociétés coopératives de commerçants ; proposition de loi de M. Guermeur (R.P.R.) sur l'enseignement privé et l'enseignement privé agricole.

Mercredi 29 : navettes diverses ; Polynésie française, terres incultes.

Jeudi 30 : navettes diverses ; terrains communaux.

AU SÉNAT

La crise des industries sidérurgiques et textiles

Le Sénat a poursuivi mardi après-midi 21 juin la discussion *de questions orales sur* la crise des industries sidérurgiques et textiles. Il avait entendu dans la matinée plusieurs orateurs qui avaient critiqué la politique des dirigeants de la sidérurgie lorraine.

M. JAGER (Union centriste, Moselle) avait même suggéré, pour garantir la restructuration de cette industrie, que l'Etat assure une part du capital selon la procédure adoptée pour la société Dassault. M. VALLON (Union centriste, Rhône) réclame un renforcement de l'accord multifibres et la fixation du taux maximum d'importations par produit et par pays. M. BRIVES (Gauche démocratique, Tarn) signale le cas de son département qui produit 80 % du cardé français ; article dont les importations ont augmenté de 110 % en 1976. M. VIRON (P.C., Nord) affirme que les importations sauvages ont été favorisées par le gouvernement et en particulier par l'ancien ministre du commerce, M. Ségard, qui a inauguré l'an dernier un complexe textile en Malaisie. M. EHLERS (P.C., Nord) demande l'institution d'une *commission d'enquête sur* Usinor. M. BOILEAU (Union centriste, Meurthe-et-Moselle) s'interroge au sujet de l'aide financière consentie à la sidérurgie qui, dit-il, « *n'a servi rien rien* ». « *Il importe de contrôler de près*, estime ce sénateur, *l'usage qui peut être fait des deniers publics, afin qu'ils ne soient plus détournés de leur affectation normale.* » M. MAURICE SCHUMANN (R.P.R., Nord) pense qu'il est improbable que la commission de Bruxelles accepte de négocier des accords d'autolimitation. « *Apparemment*, conclut-il, *nous sommes dans l'impasse.* » M. PISANI (P.S., Haute-Marne) critique l'insuffisance de la planification et dénonce la défiance du gouvernement envers les salariés. Il y voit l'une des causes de la crise actuelle de la sidérurgie.

M. MONORY, ministre de l'industrie, indique que les mesures de contingentement récemment prises ne signifient en aucun cas un retour au protectionnisme. « *N'oublions pas*, dit-il, *qu'un français sur quatre travaille pour l'exportation.* » S'agissant de la sidérurgie, il annonce un plan de restructuration de la sidérurgie lorraine et sarroise. « *Mais*, dit-il, *il ne suffit pas de restructurer la sidérurgie. Il faut la consolider sur le plan communautaire. Hier soir, nous avons reçu l'assurance que lesp rix seront assez substantiellement augmentés, sinon au 1er août, du moins au 1er septembre prochain. L'augmentation serait de 6 % à 8 %.* »

M. RUFENACHT, secrétaire d'Etat à l'industrie, rappelle que, pour maîtriser « *le flux d'importations en provenance des pays à structures de coût non comparables aux nôtres* », le gouvernement a fait jouer les clauses de sauvegarde du GATT, mesure qui va se traduire par un contingentement des importations à des niveaux voisins de ceux atteints en 1976. Ce niveau correspond à l'objectif recherché par le gouvernement *reçu l'assurance que les prix se*-nouvellement de l'accord multifibres. Il souligne ensuite que des mesures de surveillance du marché intérieur sont en cours pour déceler les augmentations anormales d'importations, notamment « *les détournements de trafic intra-communautaire* ». Le secrétaire d'Etat insiste aussi sur l'importance du rôle de la « *grande distribution* » et sur la nécessité d'une concertation entre cette forme de commerce et les industriels.

La Caisse centrale de crédits coopératifs ne déposera pas son bilan

En adoptant le projet de loi portant règlement définitif du budget 1975, le Sénat a rétabli le crédit de 380 millions de francs (portant augmentation des découverts du Trésor) que l'Assemblée nationale avait refusé. Cette somme qui correspond à une remise des dettes de la Caisse centrale de crédits coopératifs était incluse dans l'article 15 du projet qui avait été repoussé.

Il s'agissait d'apurer une situation résultant d'une gestion imprudente (voir *le Monde* daté 19-20 juin). Le gouvernement demandait donc aux sénateurs de permettre à cet établissement de poursuivre sa mission « *d'intérêt national* » : en effet, la Caisse centrale de crédits coopératifs était condamnée à déposer son bilan si elle devait inscrire une perte de 380 millions de francs, somme de beaucoup supérieure à son capital. Le Sénat, sur la proposition de son rapporteur général, M. MAURICE BLIN (Union centriste), s'est rendu aux raisons du gouvernement, tout en adoptant des mesures complémentaires.

Les sénateurs ont ensuite approuvé, avec des modifications, le projet de loi tendant à faciliter le vote des Français établis hors de France ; projet qu'ils avaient renvoyé, le 7 juin, devant leur commission des lois à la demande du rapporteur, M. DE CUTTOLI (Gauche démocratique). Le texte

D'autre part, à la demande du rapporteur, le secrétaire d'Etat à l'intérieur, M. BECAM, a indiqué que des centres de vote seraient installés pour les soixante-dix mille Français de Suisse, soit dans la zone frontalière, soit dans les départements limitrophes. « *Sous réserve de l'accord des Etats intéressés*, a-t-il ajouté, *nous prévoyons entre douze et quinze centres de vote : Alger, Monaco, Oran, Bruxelles, Mons-Tournai, Montréal, Abidjan, Barcelone, New-York, Londres, Casablanca, Dakar, Tunis et deux ou trois autres. Cela couvre deux cent cinquante mille électeurs potentiels pour environ un million deux cent mille Français établis hors de France.* » — A. G.

Tribunaux administratifs

Le Sénat a ensuite adopté en première lecture, avant l'Assemblée nationale, un projet de loi tendant à valider rétroactivement le statut (pris par décret) des membres des tribunaux *administratifs*. Ce projet, dont le rapporteur est M. SCHIÉLÉ (Un. cent.), a été rendu nécessaire par une récente jurisprudence du Conseil d'Etat établissant (contrairement à l'avis du Conseil constitutionnel) que ces juridictions ne relèvent pas du domaine réglementaire.

LES RELATIONS ENTRE COMMUNISTES ET SOCIALISTES

M. MARCHAIS : sur quel programme Mitterrand entend-il gouverner ?

M. Georges Marchais a expliqué, mardi 21 juin, à France-Inter, pourquoi son parti avait demandé le report de la réunion du groupe de travail sur l'actualisation du programme commun. Il ne s'agit pas d'un malentendu mais d'une divergence sur une question très importante, a-t-il déclaré.

« *François Mitterrand,* a-t-il ajouté, *dit qu'il faut actualiser le programme commun à la hâte, rapidement, et, quand cela sera fait, alors, après, nous, nous mettrons au point le programme socialiste. Je ne conteste pas au parti socialiste le droit de mettre au point son programme. Mais je pose la question : une telle façon de procéder nous amène à la question suivante : dans le cas où la gauche l'emporte, sur quel programme François Mitterrand entend-il gérer les affaires du pays ? Sur un programme commun de gouvernement actualisé à la hâte, incomplet, ne répondant pas aux besoins, aux aspirations des travailleurs et des masses populaires, ou sur le programme socialiste élaboré après ?* »

Le secrétaire général du P.C.F. a encore déclaré : « *Je répète : François Mitterrand agit comme s'il voulait s'en tenir au programme tel qu'il est, sans tenir compte de tout ce qui a bougé, évolué depuis 1972, et aller comme ça au gouvernement, dans le cas où on l'emporterait, et, après, alors, on improvisera, on verra.* »

M. Marchais a observé : « *Les problèmes de fond qui sont posés, ce sont les problèmes de la démocratie, dans tous les domaines, au niveau économique et au niveau politique. Nous en avons assez entendu parler de pouvoir personnel, de l'homme providentiel depuis vingt ans. Nous ne sommes pas à la recherche d'un homme providentiel.* »

M. BEREGOVOY : le P.C. nous faisait un procès d'intention.

M. Pierre Beregovoy, qui siégeait au secrétariat national du P.S. jusqu'au congrès de Nantes (le nouveau secrétariat sera formé mercredi 22 juin), estime que les propos tenus dimanche par M. Mitterrand « *sont clairs et répondent bien au procès d'intention que nous faisait le parti communiste ces dernières semaines et qui avait, lui, un caractère agressif* ».

En fait, a déclaré M. Beregovoy, mardi 21 juin, « *le parti communiste se comporte de nouveau comme si le développement du parti socialiste lui portait ombrage* ». « *Il est vrai,* a-t-il poursuivi, *que le congrès de Nantes a été un grand congrès, qui a témoigné de la vitalité de notre parti et de son sens des responsabilités. Mais en quoi cela peut-il gêner les communistes ?* »

POLÉMIQUE A CHATELLERAULT

Après le deuxième tour de l'élection municipale partielle destinée à compléter le conseil municipal de Châtellerault à la suite du décès de Pierre Abelin, maire C.D.S., la section du parti communiste de cette ville a accusé, mardi 21 juin, les socialistes de l'échec de M. Paul Fromonteil, P.C., battu par Mme Geneviève Abelin, épouse de l'ancien ministre (*le Monde* du 21 juin). Les communistes reprochent à leurs partenaires « *de n'avoir pas joué le jeu* » lors du second tour et indiquent que « *la nouvelle direction du parti socialiste de Châtellerault, sous la responsabilité de Mme Edith Cresson, a, par ses manœuvres anti-unitaires, empêché l'élection de M. Fromonteil* ».

Répondant à ces accusations, la fédération du P.S. de la Vienne, qui « *refuse au P.C. le droit de s'ingérer dans la vie interne du P.S.* », a mis en garde ses partenaires contre les conséquences de leur attitude.

M. Fromonteil et Mme Cresson sont candidats à l'élection cantonale partielle dont le premier tour est fixé au dimanche 26 juin et qui est destinée à pourvoir au remplacement de Pierre Abelin, conseiller général du canton de Châtellerault-Nord et président de l'assemblée départementale. Ont également fait acte de candidature, l'un des fils de l'ancien ministre, M. Jean-Pierre Abelin, Mme Evelyne Dupuy, écologiste, et M. Jean-Marc Voyer d'Argenson, sans étiquette.

APRÈS LE CONGRÈS DU P.S.

M. Albert Pen quitte le groupe socialiste du Sénat

M. Albert Pen, sénateur du département d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, a fait savoir, lundi 20 juin, au bureau du groupe socialiste du Sénat, qu'il quittait ce groupe et choisissait de lui être seulement « rattaché administrativement ».

M. Pen entend ainsi marquer la déception que lui a causée le congrès du P.S. à Nantes. En effet, aucun orateur d'outre-mer n'a pu prendre la parole au cours de ces assises, et le sort des DOM-TOM n'y a été évoqué qu'incidemment. M. Pen, comme l'avaient fait avant lui d'autres élus socialistes de Guadeloupe et de Martinique, envisage de créer une formation socialiste propre à son département et autonome du P.S. métropolitain. Le Mouvement socialiste saint-pierrais devrait être officiellement créé très prochainement.

Dans une lettre adressée lundi 20 juin à M. Mitterrand, M. Pen explique les raisons de sa décision. Il indique notamment : « *Je vous écris pour vous dire, au lendemain du congrès, toute l'amertume d'un représentant de ces DOM-TOM sur lesquels une « impasse totale » a été faite pendant ces trois jours. Alors que certains camarades (...) avaient fait des milliers de kilomètres pour faire entendre leur voix (Wilfrid Bertile de la Réunion, et Frédéric Jalton, de la Guadeloupe), s'étaient inscrits pour prendre la parole au nom de nous tous, ils n'ont pu monter à la tribune.*

Une conférence de presse, promise le premier jour et sans cesse repoussée, n'a finalement pas eu lieu (...).

Le congrès a, en revanche, consacré tout un après-midi à la réception des délégations étrangères, par exemple à celle de l'île Maurice. Ce qui a fait énormément plaisir au délégué de la Réunion...

M. Pen poursuit : « *Je constate, ulcéré, que notre existence ne semble avoir d'importance qu'au moment des élections... C'est dans cet ordre d'idées, malheureusement, que j'ai enfin entendu parler de mon Territoire, par un de vos lieutenants, me proposant, en fin de congrès, « le parachutage » d'un jeune technocrate pour les prochaines législatives. Le malheur c'est que Saint-Pierre-et-Miquelon a reçu, il y a deux ans, la visite de ce même technocrate* (1), *dont le comportement à l'époque, vis-à-vis des élus locaux, n'a rien eu de « socialiste »... De toutes façons, nous ne voulons pas de parachutés, ni de droite, ni de gauche.*

» *J'ai appuyé votre candidature à la présidence de la République à un moment où je n'avais rien à y gagner, et j'ai attendu, pour m'inscrire au parti, le lendemain de notre défaite, afin qu'on ne m'accuse pas* « d'aller à la soupe ».

Élu local, « bien que » *socialiste, et non* « parce que », *je n'ai pas besoin, vous le savez, d'une étiquette.*

» *C'est avec regret que je vais devoir la quitter pour protester, non contre vous-même (que je continuerai d'appuyer comme dans le passé), mais contre le mépris d'un appareil de parti métropolitain qui ne s'intéresse aux DOM-TOM que de façon électoraliste.*

» *Socialiste j'étais, socialiste je reste, mais Saint-Pierrais toujours. Puisque, à Paris, on porte plus d'attention aux « partis frères » qu'aux fédérations d'outre-mer, je proposerai à la fédération de Saint-Pierre-et-Miquelon de se transformer en mouvement socialiste local. Je n'entends être « récupéré » par personne, et mon bulletin de vote, au Sénat, restera à la disposition de M. Champeix, président du groupe, lors de mes séjours à Saint-Pierre.*

» *Lors des prochaines législatives, nous présenterons un candidat socialiste de défense des intérêts locaux. Je souhaite qu'il puisse alors s'inscrire en toute confiance au groupe parlementaire socialiste, mais je me demande si l'ensemble des élus socialistes d'outre-mer ne devrait pas plutôt former un groupe autonome... (un courant 3 ?).* »

Le sénateur de Saint-Pierre-et-Miquelon a aussi écrit dans le même sens à M. Alain Vivien, député, délégué du P.S. aux DOM-TOM.

(1) Il s'agit de M. Jean-Claude Boulard, membre du parti socialiste, actuellement adjoint au secrétaire général de la marine marchande, et qui s'était rendu à Saint-Pierre, en 1975, pour y régler un conflit relatif à la pêche.

Le P.S.U. réaffirme sa volonté de dialoguer avec la gauche

M. Michel Mousel, membre du secrétariat national du P.S.U., a rendu compte, mardi 21 juin, au cours d'une conférence de presse, des travaux de la direction politique nationale du parti socialiste unifié. Evoquant le congrès du parti socialiste, M. Mousel a notamment déclaré : « *L'autogestion fut la grande absente de Nantes ; voilà qui met fin à un paradoxe apparent : la prétention du P.S. à être autogestionnaire, tout en s'organisant comme un parti présidentiel, centrant exclusivement ses préoccupations sur l'exercice des responsabilités gouvernementales. Cela alors que dans le mouvement ouvrier et populaire les aspirations autogestionnaires ne cessent de s'amplifier. A tel point que certaines organisations qui, jusqu'à présent, en refusaient les thèmes — comme la C.G.T. — évoluent sur des questions telles que la hiérarchie des salaires ou, quoique de façon plus limitée, les pouvoirs des travailleurs.*

» *Nous pensons que l'autogestion ne peut se satisfaire d'une division du travail qui la rendrait présente dans l'action des masses et absente dans le champ politique. Il n'y a rien à gagner pour personne à ce que se creuse un tel fossé.* »

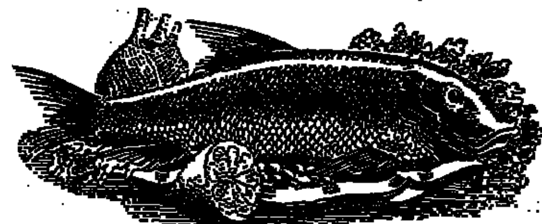
Il a ajouté : « *L'unité de la gauche ne peut se passer de l'expression politique du courant autogestionnaire, pas plus que celui-ci ne peut se développer hors d'une recherche constante de l'unité.* » C'est pourquoi le P.S.U. souhaite engager un dialogue avec les partis de la gauche traditionnelle (*le Monde* du 4 juin). Le P.S. n'a pas répondu, mais, avec le P. C., une commission de travail chargée de dégager des positions communes a pu être mise en place (*le Monde* daté 12-13 juin).

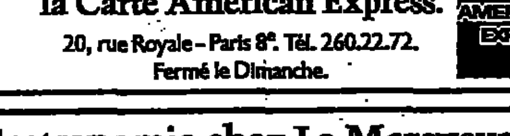
De la même façon, le P.S.U. a accepté d'engager des discussions avec la C.F.D.T. sur la base de la plate-forme que la centrale de M. Edmond Maire vient d'élaborer. Avec la C.G.T., il espère engager un débat sur une « charte des libertés ». Enfin, en vue des élections législatives, le P.S.U. souhaite présenter avec les organisations se réclamant de l'autogestion (écologistes, Mouvement des femmes, Mouvement des minorités nationales), des candidats communs, sous une étiquette qui pourrait être « *autogestion, droit des femmes, écologie* ».

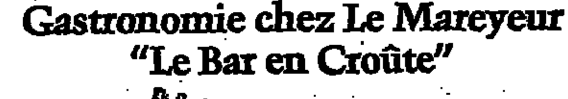
M. LAURENT (P.C.) S'INQUIÈTE DU SORT DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LES LIBERTÉS

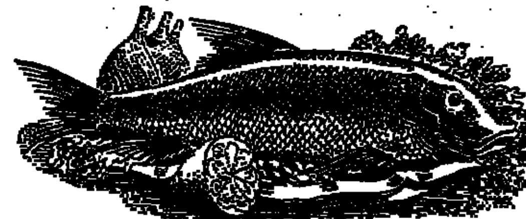
M. Paul Laurent, député de Paris et secrétaire du comité central du parti communiste, et MM. Jack Ralite et Lucien Villa, députés (P.C.) de la Seine-Saint-Denis et de Paris, ont dénoncé, mardi 21 juin, devant la presse, l'inachèvement des travaux de la commission parlementaire crée à la fin de 1975, à l'initiative de M. Edgar Faure, pour examiner les différentes propositions de loi sur les libertés déposées par le P.C., le P.S. et le R.P.R. « *Après l'amorce d'une activité constructive,* a déclaré M. Ralite, *la majorité majoritaire de la commission et son président, Edgar Faure, l'ont rapidement enlisée dans la procédure et n'ont pas pris les mesures nécessaires pour assurer la discussion, par le Parlement, d'un texte fondamental sur les libertés.* »

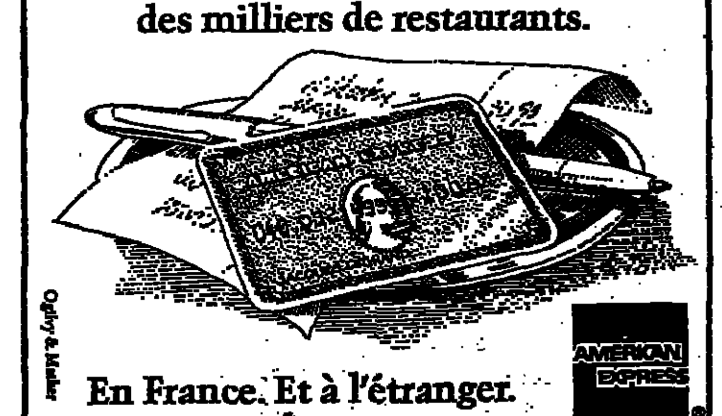
● *M. Alain Léger,* P.C., sera seul candidat au deuxième tour de l'élection cantonale partielle qui aura lieu dimanche 26 juin dans le canton de Mézières centre-ouest. M. Jean-Paul Bachy, membre du comité directeur du parti socialiste, devancé de 30 voix par M. Léger au premier tour (*le Monde* du 21 juin) s'est retiré. Les trois autres candidats présents au premier tour ne pouvaient se maintenir au second car ils n'avaient pas obtenu un nombre de voix au moins égal à 12,5 % du nombre des électeurs inscrits.











POLITIQUE

LA RÉFORME DES COLLECTIVITÉS LOCALES

M. Christian Bonnet rassure les présidents de conseils généraux

Soyez rassurés, la réforme des collectivités locales ne sera pas fondée sur le rapport Guichard. C'est en substance ce que M. Bonnet a déclaré, mardi 21 juin, à l'assemblée des présidents de conseils généraux réunie au palais du Luxembourg. Le ministre de l'intérieur s'est employé, en effet, à dissiper les craintes que continuent d'éprouver les élus locaux, malgré les apaisements officiels, chaque fois qu'il est question de concrétiser le « développement des responsabilités locales », thème du rapport déposé en 1976 par la commission Guichard.

M. Christian Bonnet a clairement affirmé que la consultation des maires, annoncée le mercredi 1er juin par le conseil des ministres (le Monde du 3 juin), ne ferait aucune référence à ce rapport. Il a également pris soin d'ajouter que seuls le gouvernement et les élus auraient ensuite pouvoir de décision.

L'assemblée des présidents de conseils généraux a accueilli les déclarations du ministre de l'intérieur avec un soulagement non dissimulé.

Les présidents ou vice-présidents des conseils généraux d'une quarantaine de départements ont participé à cette réunion, sous la présidence de M. Héon (gauche démocratique), sénateur de l'Eure, en présence de M. Poher, président du Sénat. Auprès de M. Bonnet siégeaient également, en tant que membres de l'Assemblée, deux secrétaires d'Etat, MM. Poncelet et Barrot.

M. Christian Bonnet considère le rapport Guichard comme un simple document de réflexion : « *Aux grands commis de l'Etat, aux administrateurs, aux experts l'étude et les suggestions. Mais au seul gouvernement et aux seuls élus le pouvoir de décider. Je ne suis pas disposé à m'engager dans une voie qui pourrait imprudemment et inutilement bouleverser des structures qui ont fait leurs preuves.* »

Ces rassurantes paroles ont été applaudies par l'assemblée M. Alain Poher se félicitant publiquement de la prudence du ministre de l'intérieur. M. Christian Bonnet a cependant mis en garde les présidents de conseils généraux contre « *les dangers de l'immobilisme, dans le domaine des collectivités locales comme dans tout autre* ».

Le ministre de l'intérieur a fourni, en outre, diverses précisions sur les modalités de la consultation nationale des maires. Ceux-ci seront invités à répondre avant le 15 octobre aux questions qui leur seront posées.

M. Christian Bonnet souhaite que chaque élu exprime personnellement et spontanément ses préoccupations. Le questionnaire n'aura « *rien à voir* » avec le rapport Guichard. « *Si vous souhaitez ensuite une consultation sur la vie de l'assemblée départementale, dites-le nous* », a ajouté le ministre à l'intention de son auditoire. — A. R.

QUERELLE A GARCHES ENTRE LE MAIRE ET LE G.A.M. A PROPOS D'UN P.O.S.

« Les Garchois ont-ils encore un maire ? »

Sous ce titre, le groupe d'action municipale de Garches (Hauts-de-Seine) accuse, dans un tract, le maire de la localité, Me Yves Bodin (apolitique), d'avoir fait adopter à la sauvette par le conseil municipal, le mercredi 15 juin, un projet de plan d'occupation des sols (POS) visant à restructurer la voirie du centre de la ville par l'élargissement d'une vingtaine de rues.

Le GAM, estimant que ce projet va « *défigurer le site de Garches et provoquer l'afflux d'une circulation automobile au détriment des piétons* », préconise, au contraire, la création d'un centre piétonnier au cœur de la ville. Il reproche au maire d'avoir « escamoté » le débat avec la population en faisant voter les conseillers municipaux à main levée, sans discussion préalable. Le projet a été adopté, le mercredi 15 juin, à l'unanimité des vingt-deux conseillers présents, la séance ayant été marquée par les protestations du public « mobilisé » par le GAM.

Le maire conteste les affirmations de celui-ci, dont il dénonce le « *manque d'objectivité, allié à un souci de troubler les Garchois par tous les moyens dans le but de saper les structures...* ».

Dans une déclaration « solennelle » prononcée, le 15 juin, devant le conseil municipal, Me Yves Bodin soulignait que le projet de POS, « *issu des travaux des commissions extra-municipales et municipales de 1973 et 1974* », avait été porté à la connaissance de tous les Garchois par un bulletin municipal dès 1974, commenté avant les élections municipales et présenté, début juin, au cours d'une exposition publique.

Le maire ajoute que le projet « *permettra d'assurer une protection réelle de Garches contre les ambitions excessives des promoteurs* ». Nullement convaincu, le GAM envisage de poursuivre sa campagne de protestation.

● *Le P.C. et les gaullistes de gauche* de la Fédération des républicains de progrès, que préside M. Jean Charbonnel, ont décidé de constituer un groupe de travail commun pour approfondir leurs échanges de vues.

● *L'Institut Charles-de-Gaulle* indique que la vente-exposition de timbres à l'occasion du cinquième anniversaire de l'inauguration du mémorial du général demeurera ouverte jusqu'au début juillet, salle Saint-Jean, à l'Hôtel de Ville de Paris, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

L' « ARMÉE RÉPUBLICAINE BRETONNE » PUBLIE UN MANIFESTE

Le « *kuzul meur* » (grand conseil) de l'« *Armée républicaine bretonne* » (ARB) précise, dans un « manifeste » de douze pages dactylographiées, le sens de son « combat » dirigé, d'une part, « *contre l'institution jacobine et centralisatrice de l'Etat français* » ; d'autre part, « *contre le parti communiste, qu'il soit français, russe ou autre* ».

L'ARB, qui a dissocié son sigle de celui du Front de libération de la Bretagne (F.L.B.) et s'affirme « *organisation militaire et révolutionnaire* », annonce également la création d'une « *brigade bretonne anticommuniste* » (B.B.A.C.) qui revendique plusieurs attentats.

Les activités de l'ARB et de cette B.B.A.C. sont considérées par le bureau politique du Front de libération de la Bretagne comme « *des actes de vengeance personnelle* » et « *de troubles manœuvres de provocation* » inspirés par le gouvernement pour tenter, « *à l'approche des élections législatives, de dresser l'union de la gauche contre le mouvement breton dans son ensemble* ».

M. MAZEAUD DÉLÉGUÉ AUX LOISIRS ET AUX SPORTS DU R.P.R.

M. Pierre Mazeaud, conseiller d'Etat, ancien secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports d'avril 1973 à août 1976, est nommé délégué national du R.P.R. aux loisirs et aux sports.

M. Philippe Seguin, conseiller à la Cour des comptes, chargé de mission auprès de M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, a été nommé conseiller pour les affaires sportives auprès du secrétaire général du R.P.R., M. Jérôme Monod.

Un conseil national des loisirs et des sports regroupant des personnalités sportives sera mis en place prochainement.

M. Alain Carignon, ancien responsable de l'Union des jeunes pour le progrès, conseiller général de l'Isère (Grenoble IV), est nommé chargé de mission auprès de M. Jérôme Monod.

● *M. Jacques Chirac* présidera, dimanche 26 à Paris, une réunion extraordinaire du comité central du R.P.R. qui siégera pour la première fois selon sa nouvelle composition (*le Monde* du 14 juin). Le comité central élira en son sein quinze membres du conseil politique du mouvement. Il examinera un rapport sur « *les grandes orientations d'une réforme fiscale destinée à favoriser le développement économique et la justice sociale* » ainsi qu'un rapport sur diverses propositions tendant à modifier le code électoral, pour instituer notamment le vote obligatoire et en semaine.

● *M. Jean-Marie Le Pen*, président du Front national, a déclaré à Orange, au cours d'une conférence de presse : « *Le scrutin majoritaire est le ciment de l'union de la gauche. Il stérilise le débat parlementaire et permet à M. Jacques Chirac de ne laisser aux électeurs que le choix entre le communisme et le Rassemblement pour la République* ».

SOCIÉTÉ

REGARDS

Taïeb est mort

Taïeb est mort dans la nuit du 19 au 20 juin. Il avait plus de soixante ans. Il était clochard. De nationalité algérienne, semble-t-il. Depuis longtemps, il vivait dans le quartier de la Goutte-d'Or à Paris.

Son corps a été trouvé au petit matin dans le couloir d'un immeuble situé au 19 de la rue Charbonnière (18e). Dans la pénombre de ce passage exigu, Taïeb reposait sur un lit de détritus.

Depuis une semaine, cet ancien adjudant de la guerre 1939-1945, comme il se présentait lui-même, vivait terré. « *Il était courbé, malade. Il avait une énorme tumeur entre les jambes, une boule. Il ne pouvait plus marcher et ne mangeait presque pas* », raconte un habitant du quartier.

Face à cette misère physique, un commerçant d'une rue voisine s'est inquiété. Mercredi dernier, il appelle une première fois police-secours, qui se rend sur les lieux. Les policiers s'arrêtent et repartent immédiatement. « *C'est un clochard* », laissent-ils tomber après inspection. Le lendemain, le même commerçant téléphone alors à l'Assistance publique. Son correspondant lui fait valoir que les *malaises sur la voie publique* ne sont pas du ressort de l'Assistance, mais de police-secours ou des pompiers.

En désespoir de cause, cette personne se tourne vers S.O.S.-Médecins, organisme privé. Un jeune médecin arrive rapidement au 19, rue de la Charbonnière. Mais Taïeb ne veut pas se laisser ausculter. Devinant son état critique, le praticien prévient police-secours et attend. Lorsque la fourgonnette du commissariat passe, des policiers indiquent : « *On l'a emmené à l'hôpital Lariboisière il y a trois jours. Il n'a pas voulu rester. On reviendra le chercher demain.* » La scène se passe jeudi. Vendredi, police-secours ne vient pas. Lundi matin, Taïeb est mort.

Lundi matin, Taïeb, même dépourvu de papiers d'identité, même crasseux, était redevenu quelqu'un. Quatre gardiens de la paix obstruaient l'entrée de l'immeuble où il croupissait encore ; vers 10 h. 15, ils ont chargé le cadavre dans un panier à salade pour le livrer aux services de l'identité judiciaire.

L. G.

CORRESPONDANCE

L'O.M.S. et la circoncision des femmes

M. F.-J. Tomiche, directeur de la division de l'information de l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S.), nous a adressé la lettre suivante :

Le Monde a publié dans son numéro du 28 avril dernier un article de sa correspondante à Genève reprenant les allégations d'un groupe philanthropique selon lesquelles l'Organisation mondiale de la santé ne ferait rien pour mettre un terme à la circoncision des femmes.

Ces affirmations sont inexactes. En effet, l'O.M.S. s'efforce d'obtenir que cette pratique cesse et mène une double action à cette fin. La première consiste à inclure une information sur les effets néfastes pour la santé, physique aussi bien que mentale, de cette pratique dans les cours destinés à la formation des personnels de santé. L'autre consiste à collaborer dans la collecte d'informations pour essayer d'établir où et à quel point la circoncision des femmes se pratique encore de nos jours. L'O.M.S. s'occupe principalement de la forme de circoncision féminine dénommée circoncision pharaonique. Cette forme n'est pratiquée que dans quelques pays, mais ses effets sur la santé sont néfastes.

D'autre part, votre correspondante écrit : « *L'O.M.S. ne saurait plaider l'ignorance en la matière.* » Mais l'an dernier déjà, le directeur général de l'O.M.S. avait attirer l'attention de l'Assemblée mondiale de la santé sur la nécessité « *d'entreprendre une action éducative spéciale pour lutter contre les tabous, les superstitions et les pratiques qui ont des effets adverses sur la santé des femmes et des enfants, comme la circoncision des femmes et l'infibulation* ».

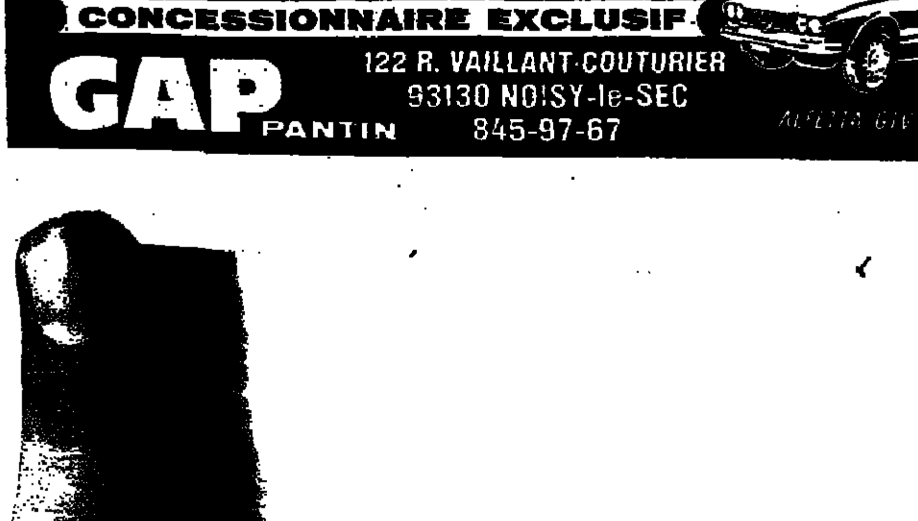
Cette question est évidemment délicate puisqu'elle résulte de traditions culturelles qui remontent à plus de deux mille ans. Il est plus utile, dans un domaine aussi délicat, d'agir par une action éducative et en essayant de motiver les communautés locales que de faire des déclarations passionnées, quelles que soient les bonnes intentions de leurs auteurs.

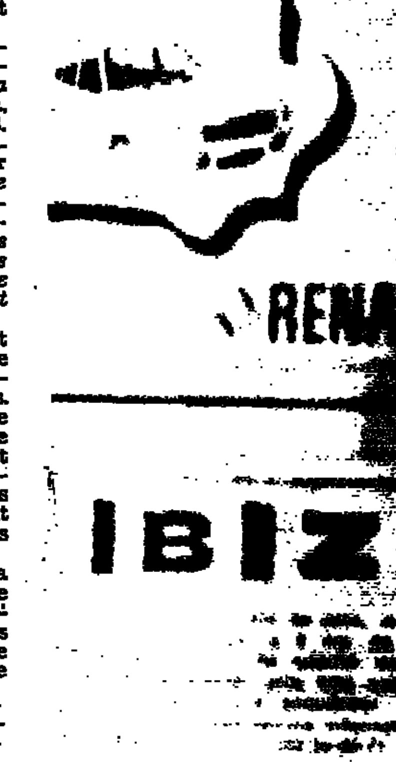
L'action de l'O.M.S. pour la prévention de cette pratique se poursuit, et continuera à se poursuivre, à travers des programmes destinés à améliorer la santé de la femme et des enfants dans le monde.













UNE ÉTAPE ESSENTIELLE POUR LA BIOLOGIE DU FROID

Certains cancers pourraient être traités par des autogreffes de moelle congelée

Depuis soixante jours, une femme atteinte d'une affection, mortelle à très brève échéance, du sang et des organes formateurs de cellules sanguines, a vu disparaître les symptômes de sa maladie et a pu reprendre une vie normale grâce à une technique révolutionnaire.

Après avoir été congelées pendant trois mois à moins 196 degrés dans l'azote, les cellules formatrices de sa propre moelle osseuse lui ont été injectées, greffées, entraînant ainsi la reprise des fonctions sanguines normales en dépit d'un traitement anticancéreux conduit à doses mortelles, doses capables de supprimer toutes les cellules malignes, mais auxquelles, dans les conditions habituelles, aucun patient ne pourrait survivre.

Cette même technique expérimentale avait été utilisée déjà en février dernier chez un jeune homme qui avait atteint la phase terminale d'une affection analogue, et d'autres patients vont être traités de la même façon dans les semaines à venir par l'équipe du service des maladies du sang de l'hôpital Saint-Antoine, que dirige à Paris le professeur Gérard Duhamel.

Il s'agit là d'une première dont il est aisé de percevoir qu'elle ouvre une étape nouvelle et importante tant pour les concepts de la cryobiologie ou biologie du froid que pour ceux présidant aux transplantations, et, lorsque les techniques seront parfaitement au point, pour l'un des chapitres les plus décevants et les plus tragiques de la cancérologie : celui de certaines maladies sanguines restées inéluctablement mortelles en raison de leur spécificité.

Le fait que des patients condamnés à mort par un mal irrémédiablement évolutif puissent survivre aujourd'hui grâce à l'un de leurs propres organes, plus jeune qu'eux de plusieurs mois (et donc plus jeune que leur maladie), ouvre d'extraordinaires perspectives de science-fiction où se mêlent les mythes anciens et les rêves modernes de lutte contre le temps, contre la marche inexorable des affections chroniques et contre la mort.

Le traitement des cancers du sang et des organes formateurs de cellules sanguines a enregistré depuis une vingtaine d'années des progrès considérables. Le maniement combiné de la radiothérapie et de diverses substances chimiques qui détruisent de manière préférentielle les cellules jeunes, se reproduisant rapidement (donc les cellules malignes), permet aujourd'hui de prononcer le mot inespéré de guérison pour un certain nombre de ces affections malignes, parmi les plus graves.

D'autres échappaient encore aux tentatives thérapeutiques : cédant remarquablement au premier traitement chimique qui permettait d'obtenir une disparition complète de tous les signes pathologiques, elles récidivaient ensuite après six à douze mois, entraînant inévitablement la mort du patient.

Il se révélait en effet possible, lors de ce deuxième stade de la maladie, d'obtenir à nouveau la destruction des cellules cancéreuses, mais au prix de doses telles de substances chimiques ou de radiations que la totalité des organes formateurs de ces cellules se trouvaient détruits, condamnant dès lors le malade.

D'un homme à l'autre

L'idée de remédier à cette destruction par une greffe du plus actif de ces organes, la moelle osseuse, a depuis longtemps hanté les cancérologues. De très nombreuses tentatives recourant à des moelles étrangères (greffe allogène) ont donc été conduites à cette fin. Elles ont toutes rencontré de sérieuses difficultés, sauf dans les cas exceptionnels où pouvait être greffée à un jumeau la moelle osseuse de son frère (1).

Comme pour toutes les greffes d'organes, les opérateurs se heurtaient aux lois du rejet des tissus étrangers par le système de défense immunologique du receveur, système dont on peut à l'heure actuelle atténuer les réactions par des moyens divers et par l'appariement du donneur grâce à la recherche des groupes tissulaires.

L'application de ces méthodes donne, pour les greffes de rein, les résultats très remarquables que l'on connaît. Mais la greffe de moelle osseuse, dite allogène, soulève un problème infiniment plus complexe : c'est elle, en effet, qui produit et contient les cellules constituant le système de défense immunitaire des individus. Non seulement les moelles osseuses greffées font l'objet de tentatives de rejet de la part du malade qui en bénéficie, mais dès que ces tentatives ont pû être déjouées, elles déterminent souvent un deuxième type d'accident résultant d'une attaque du receveur, c'est-à-dire du malade, par le greffon lui-même.

Entre le dixième et le vingtième jour de la greffe de moelle, on peut voir ainsi apparaître des troubles digestifs, de la fièvre, des destructions tissulaires disséminées et une disparition des globules blancs, entraînant, si la moelle étrangère greffée n'est pas rejetée, la mort du malade. La gravité de ces « maladies secondaires », dues à la mise en jeu du système d'attaque que constitue la moelle osseuse, organe des défenses immunitaires, explique que ces tentatives thérapeutiques désespérées soient restées expérimentales.

Les cancérologues songeaient depuis longtemps à une solution permettant d'éviter ces difficultés par l'injection à un patient de sa propre moelle osseuse prélevée au cours d'une rémission de la maladie et conservée à cette fin (2).

Toutes les tentatives conduites à ce jour en ce sens s'étaient soldées par des échecs, motivés par les difficultés de la congélation (et de la décongélation), qui entraînait de graves lésions cellulaires.

L'azote liquide

Ce sont ces difficultés qui ont été vaincues par l'équipe de Saint-Antoine, en utilisant un système nouveau de congélation qui permet d'atteindre, sous azote liquide, une température de — 196° sans que les cellules vivantes, qui peuvent ainsi être conservées très longtemps, soient détruites, comme c'était le cas jadis au moment du passage de l'état liquide à l'état solide ou inversement.

C'est le 26 août 1976 que, pour la première fois, 500 ml de moelle osseuse étaient prélevés, sous anesthésie générale, dans les os d'un malade en phase de rémission d'une affection maligne fatale du sang. Cette moelle fut placée dans cinq sacs extra-plats de polyoléfine glissés dans un appareil réfrigérant spécial fabriqué aux Pays-Bas et remanié en France, puis congelés d'abord à — 80° et, en azote liquide, à — 196°.

Le malade avait subi un mois auparavant une chimiothérapie multiple, et aucun des prélèvements conduits tant sur la moelle prélevée que sur le sang du malade ne montrait plus la moindre trace de cellule cancéreuse. Le 10 février dernier, le jeune homme était hospitalisé à nouveau en pleine et grave rechute d'une maladie qui, cette fois, échappait à toute possibilité thérapeutique.

A moins... A moins que l'on ne puisse entreprendre une chimiothérapie conduite à doses telles qu'elle entraînerait la destruction de la totalité des cellules sanguines et médullaires. Une telle entreprise entraîne le décès du patient, et les doses en question sont dites léthales, sauf si l'on peut repeupler par une greffe sa moelle désertée.

Du 11 au 14 février, le traitement était entrepris : quarante-huit heures plus tard, le malade recevait, en perfusion intraveineuse, 200 ml de sa propre moelle prélevée six mois auparavant et décongelée. La perfusion fut renouvelée six heures plus tard. Un traitement de protection anti-infectieux intensif fut alors entrepris pendant les dix jours critiques où le patient ne possédait plus de défenses immunitaires (détruites par la chimiothérapie) et où la moelle transfusée n'a pas encore repris ses fonctions.

La Semaine immuno-cancérologique de Paris fera le point sur les leucémies

La plupart des grands cancérologues mondiaux sont réunis à Paris du 20 au 25 juin, à l'occasion de la Semaine immuno-cancérologique qu'organisent les professeurs Mathé, Seligmann et Tubiana, sous l'égide du Centre national de la recherche scientifique.

Le point doit être fait à cette occasion des moyens actuels, et en constante évolution, de classement et de traitement des cancers des cellules du sang.

Le professeur Feldmann (Londres) présentera à Villejuif, durant les trois premiers jours de ces manifestations, le point des connaissances sur l'immunologie (ou moyen de défense de l'organisme) dont les cancérologues s'efforcent de stimuler les ressources afin de favoriser la lutte de l'organisme lui-même contre les cellules malignes.

Le second thème de cette semaine de travail verra l'évocation des progrès considérables accomplis pour le traitement de certaines formes de maladies malignes des cellules sanguines ; il en est ainsi, par exemple, pour la maladie de Hodgkin, dont le pourcentage de guérison est à présent très élevé.

D'autres formes, en revanche, posent encore des problèmes considérables aux thérapeutes et un très sombre pronostic justifie les efforts de recherche considérables qui leur sont consacrés.

Ces efforts visent les nouveaux maniements de substances chimiques destructrices des cellules malignes, d'une part, et des moyens de renforcement des défenses immunologiques, de l'autre.

Ils concernent aussi des voies entièrement nouvelles, comme celles qu'offre la cryobiologie et dans laquelle il semble bien qu'une équipe française ait pu prendre, pour une fois avant les Américains, une place d'avant-garde.

Des patients plus âgés que leur sang

Dès le dixième jour de cette greffe, les premières cellules jeunes apparaissaient dans le sang, signant la reprise d'un fonctionnement normal. Au trentième jour, le patient était, tant sur le plan clinique que sur le plan biologique, strictement normal. Cet état s'est maintenu pendant trois mois, au bout desquels des localisations cérébrales et méningées de l'affection apparurent. Le traitement chimique tel qu'il avait été appliqué ne franchit pas, en effet, la barrière méningée, et une thérapie complémentaire eût dû être entreprise pour cette localisation.

C'est ce qui a été fait, sous la forme d'une chimiothérapie intrarachidienne, pour la seconde malade de Saint-Antoine. Après une chimiothérapie à doses massives, destructives, elle a reçu le 18 avril une perfusion d'un milliard de cellules de sa propre moelle congelée trois mois auparavant.

La numération des éléments sanguins montrait rapidement un retour à la normale, et la malade est actuellement strictement normale sur le plan clinique et sur le plan sanguin, sans qu'aucun signe de malignité soit décelable.

Les moelles osseuses de six autres patients, tous mortellement atteints, ont, d'ores et déjà, été congelées et sont prêtes à être utilisées le jour venu.

Les tout premiers succès de cette méthode montrent qu'elle permet la survie de patients qui sont plus vieux de six mois que l'organe formateur de leurs cellules sanguines — alors que cet organe formateur a échappé au temps et à l'évolution inéluctable d'une maladie qui se poursuivait, elle, chez son propriétaire.

Les résultats ainsi obtenus représentent une étape décisive pour la cryobiologie et montrent que l'on a enfin atteint la maîtrise des techniques de congélation cellulaire, permettant de conserver durant des mois, ou des années, des cellules vivantes et qui reprennent, intactes, leur activité lorsqu'elles sont décongelées et replacées dans l'organisme qui les abritait.

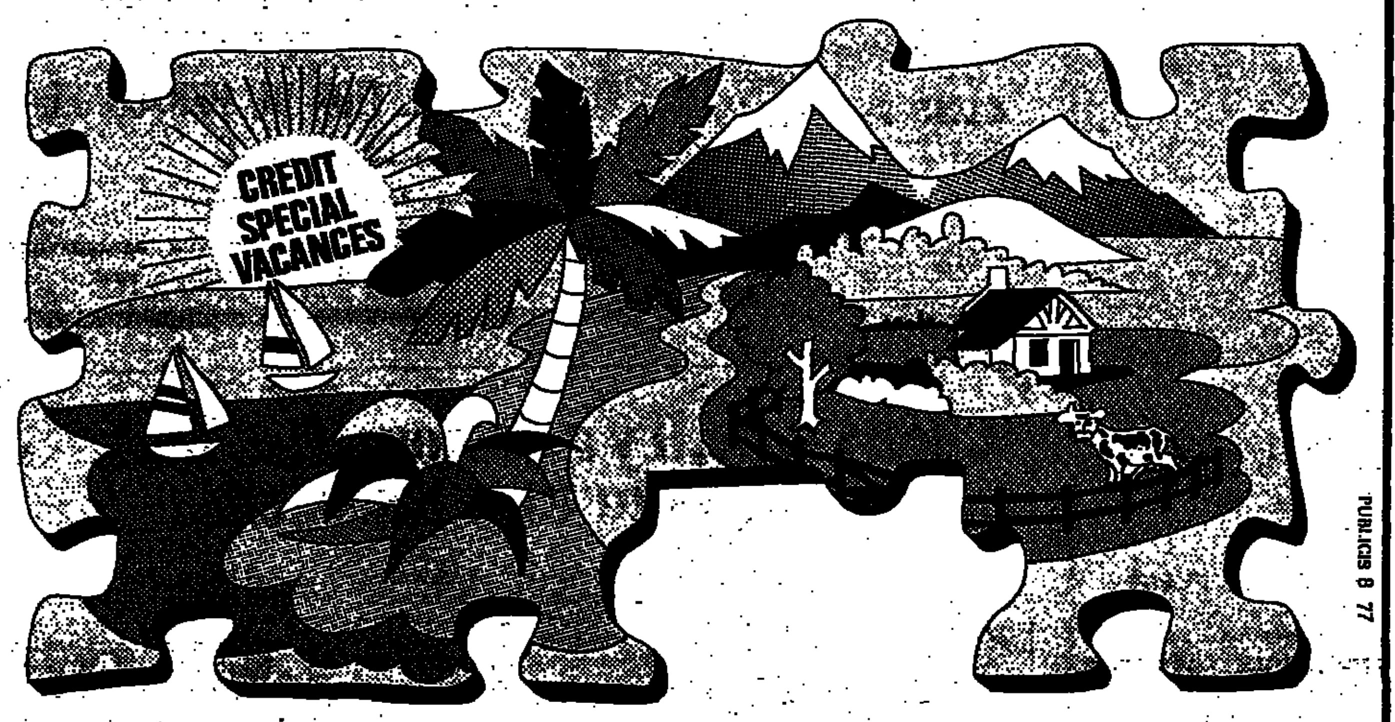
D'étonnantes perspectives sont dès lors ouvertes, tant pour le traitement — lorsque cette technique expérimentale sera parfaitement au point — d'un certain nombre d'affections malignes qui échappaient jusqu'à présent aux possibilités de la médecine, que pour les multiples voies de recherches fondamentales qu'offrent, notamment en immunologie des transplantations, les progrès de la cryobiologie (3).

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

(1) La plus célèbre de ces tentatives a eu lieu en France en 1958 à l'initiative des professeurs Mathé, Schwarzenberg et Jammet sur cinq physiciens yougoslaves accidentellement irradiés. A l'heure actuelle, les allogreffes de moelle (d'un individu à l'autre) sont utilisées dans les cas fatals d'aplasie médullaire avec des résultats améliorés mais encore aléatoires.

(2) Lors du congrès annuel de la Société américaine d'investigation clinique, une équipe conduite par le professeur Appelbaum, de l'Institut national du cancer de Bethesda, vient de présenter les tout premiers cas de dix-neuf enfants atteint d'une affection maligne particulière (tumeur de Burkitt), et qui survivent grâce à une greffe de leur propre moelle congelée depuis plusieurs mois.

(3) Le travail de l'équipe de Saint-Antoine a été conduit grâce à un contrat de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (direction : professeur Charles Salmon).



SCIENCES

Après huit mois et demi d'arrêt

LE RÉACTEUR SURRÉGÉNÉRATEUR PHÉNIX EST REMIS EN MARCHE

Le réacteur nucléaire surrégénérateur Phénix de Marcoule a été de nouveau couplé au réseau électrique d'E.D.F. lundi 20 juin, à 19 heures, a annoncé mardi le Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.). Il fonctionne aux deux tiers de sa puissance.

Phénix est le prototype industriel de 350 MW de la filière française des surrégénérateurs, dont Super-Phénix (1 200 MW) doit être le maillon suivant. Il avait divergé le 31 août 1973 et avait dû être arrêté le 5 octobre dernier à la suite de fuites de sodium apparues — en juillet, puis en octobre de l'année dernière — dans deux échangeurs intermédiaires (« le Monde » du 22 décembre 1976). Les huit mois et demi d'arrêt ont été mis à profit pour modifier les échangeurs fautifs.

Phénix ne pourra toutefois pas reprendre sa pleine puissance avant de longs mois, les techniciens du C.E.A. ayant décidé de modifier les uns après les autres tous les échangeurs construits sur le même modèle : pour cela, ils ne feront fonctionner le réacteur qu'avec deux boucles de refroidissement en service sur trois, afin de pouvoir sortir et modifier les deux échangeurs de la troisième boucle, mise hors circuit.

LES PRIX NATIVELLE ET GRIFFUEL ONT ÉTÉ DÉCERNÉS

Deux prix importants, attribués à des chercheurs médicaux, ont été décernés le lundi 20 et le mardi 21 juin, à Paris.

● Le prix Claude-Adolphe Nativelle pour l'art et la médecine, d'un montant de 500 000 francs, a été attribué par un jury présidé par le professeur Roger Froment à MM. Paul Puech (Montpellier) et Paul Laurens (Paris) pour leurs travaux sur la conduction intracardiaque et ses anomalies, ainsi que pour la contribution qu'ils ont apportée, par leurs nombreuses publications, au rayonnement de la pensée scientifique française. Le professeur Puech est, en effet, considéré comme un pionnier en matière de rythmologie ; quant au professeur Laurens, il a été le premier dans le monde à réaliser un stimulateur cardiaque implantable, de très longue durée, à pile nucléaire.

● Le prix de cancérologie Léopold-Griffuel, d'un montant de 100 000 francs, a été remis par l'Association pour le développement de la recherche sur le cancer, à Villejuif, au professeur Henry Kaplan, directeur du département de radiologie de l'université Stanford (États-Unis), pour ses contributions exceptionnelles à la biologie des radiations et les perfectionnements qui ont ainsi pu être apportés à la thérapeutique des cancers et leucémies (maladie de Hodgkin, notamment) par la radiothérapie.

ÉDUCATION

Portrait

Profession : suppléante éventuelle

Martine, vingt-deux ans, a fait « un peu tous les métiers » *avant de se mettre au service de l'éducation nationale, en février 1976.* « Je savais que cela ne serait pas facile », *précise-t-elle. Mais la réalité a dépassé ses craintes. Martine fait partie de la catégorie de personnel de l'Etat le plus mal lotie : les instituteurs* « suppléants éventuels », *encore appelés* « journaliers » *ou* « brigade volante », *et dont le nombre a très nettement augmenté cette année.*

Alors que le problème des auxiliaires est en voie d'être résolu dans l'enseignement primaire, on a recruté en effet, selon le Syndicat général de l'éducation nationale (S G E N-C.F.D.T.), entre 3 500 et 4 000 suppléants éventuels pour répondre aux besoins de la scolarisation.

Martine a été affectée dans cinq écoles différentes de son département, où elle remplace les directeurs déchargés de classe un jour par semaine. Certaines écoles sont à une heure et demie de chez elle en vélomoteur.

Faire la classe à des élèves un jour par semaine ne permet guère un travail suivi. « Il y a des directeurs avec qui cela se passe bien. » *C'est le cas de ceux qui lui confient l'entière responsabilité d'une discipline, comme la géométrie ou les activités d'éveil. D'autres,* « ceux qui ne disent même pas bonjour », *lui laissent leurs consignes sur un papier. Ils se méfient d'elle :* « L'armoire du matériel est fermée à clé : ils recommencent systématiquement mon travail et font des réflexions sur moi. Les enfants me le répètent. »

Simple bachelière, Martine n'a reçu aucune formation pédagogique. « Quand on a fait des *« maths » traditionnelles et qu'on* est parachuté dans une classe où il faut faire des « maths » modernes, on est perdu. » *Parfois,* « des collègues nous aident », *mais les occasions de rencontres sont rares. Quant aux conseillers pédagogiques qui, en principe, sont là pour les aider, elle les redoute :* « Ils font des rapports démoralisants. » *Martine s'indigne :* « Qu'est-ce que cela signifie de nous reprocher de ne pas connaître notre métier, quand on l'exerce depuis dix jours et sans formation ? » *Alors, elle achète des manuels.*

Pourtant Martine est relativement privilégiée : elle est sûre de travailler, et dans les mêmes classes, jusqu'à la fin de l'année, alors que d'autres ne travaillent pas régulièrement ou — cas extrême — font jusqu'à quatre-vingts remplacements différents en un an. Cela lui assure un salaire régulier (2 500 francs par mois au maximum) et la certitude d'être payée pendant les petites vacances scolaires.

Par amour des enfants

Mais Martine n'a pas obtenu ce poste dès la rentrée scolaire. Il lui a fallu attendre jusqu'au 12 octobre, sans sortir de chez elle, l'hypothétique appel téléphonique du rectorat. Pendant ce temps, il n'était pas question de faire autre chose pour gagner quelque argent ou de s'inscrire à l'Agence nationale pour l'emploi : « On serait considéré comme démissionnaire. »

Deux mois plus tard, elle touchait sa première paie : 1 300 F... d'avance sur son salaire. « Heureusement, papa et maman sont là. Leur situation n'est pas merveilleuse, mais ils ne m'ont jamais laissée mourir de faim ! »

Parfois, avoue Martine, « j'ai envie de tout lâcher ». *Mais elle reste,* « par amour des enfants ». *Pourtant elle n'est pas assurée de pouvoir continuer, à la rentrée prochaine, ce métier qui l'attirait depuis longtemps. Une circulaire de juillet 1976 précise que la désignation des suppléants éventuels* « devra toujours être effectuée pour une période limitée prenant fin obligatoirement avec l'année scolaire et les intéressés ne pourront en aucun cas voir leur emploi reconduit ». *Il s'agit de ne leur ouvrir aucun droit : de suppléant éventuel en remplaçant, d'auxiliaire en* « stagiarisable » *puis en stagiaire, ils pourraient, après bien des années, et comme leurs prédécesseurs, prétendre à un poste de titulaire ! C'est d'ailleurs dans cet espoir qu'un certain nombre d'entre eux ont choisi cette voie.*

Martine n'entre pas tout à fait dans les normes de la circulaire, puisque c'est sa deuxième année scolaire. Mais son premier recrutement s'était fait « en cachette », *parce que le rectorat avait épuisé tous ses crédits de suppléance. Elle ne peut même pas se présenter au concours d'entrée à l'école normale — c'est désormais une obligation pour les candidats suppléants éventuels, — car elle a dépassé la limite d'âge. Syndiquée, elle est bien décidée à se battre, tout en sachant qu'il y a beaucoup de candidats à un tel emploi, surtout en période de chômage.*

Si une situation aussi précaire peut rendre service à des jeunes pendant un temps limité, elle est en définitive aussi mauvaise pour eux que pour les enfants dont ils ont la charge très provisoire. En fait, les suppléants éventuels rendent surtout service à l'administration : sur un simple coup de téléphone, à peu de frais et sans qu'ils puissent prétendre à aucun droit, ils sont immédiatement disponibles. Il existe dans l'enseignement de premier degré un corps de « titulaires remplaçants » *: s'ils étaient assez nombreux on n'aurait pas besoin de* « suppléants éventuels »

CATHERINE ARDITTI.

Le R.P.R. met en garde contre une « application imprudente » de la réforme Haby

Le Rassemblement pour la République (R.P.R.) « *réaffirme*, dans un communiqué de son secrétaire général, M. Jérôme Monod, *son accord sur les objectifs essentiels de la loi* » relative à l'éducation, et notamment « *l'égalisation des chances* ». Le R.P.R. estime que la réforme Haby « *doit permettre de donner au système éducatif la stabilité à laquelle le pays aspire* ». Cependant, « *si les moyens nécessaires à sa mise en œuvre n'étaient pas engagés*, écrit M. Monod, *on peut craindre un abaissement du niveau des études et une aggravation des difficultés des élèves retardés ou handicapés, sans bénéfice pour leurs camarades plus favorisés* ».

Le R. P. R. demande en particulier « *que les statuts des enseignants des collèges soient arrêtés* », que la formation continue soit développée à leur intention et « *que les chefs d'établissement et les corps d'inspection disposent d'une autorité incontestée et de la marge de décision indispensable pour résoudre les difficultés qui pourraient survenir* ». Faute de ces moyens, le R.P.R. met le gouvernement « *en garde contre les dangers d'une application imprudente de la réforme* » qui risquerait de favoriser « *la politisation des établissements et le monopole d'une tendance dans les conseils* ».

A ce propos, le R.P.R. demande que les élections des parents aux conseils, à la rentrée, soient organisées dans le « *respect du pluralisme* » et la « *liberté de choix et de vote* ». Pour la classe de sixième il estime que « *la question des dédoublements de classe mérite d'être réexaminée, en particulier pour l'enseignement des langues vivantes, les travaux pratiques et le travail manuel* ».

CORRESPONDANCE

La situation d'une école privée de moniteurs-éducateurs en Lozère

La supérieure générale des sœurs servantes du Sacré-cœur nous adresse les précisions suivantes à la suite de notre article (le Monde *daté 29-30 mai) relatif à un conflit concernant une école privée de moniteurs-éducateurs en Lozère :*

— L'Association Pierre Monestier (A.P.M.) reconnaît parfaitement le droit à l'organisation syndicale des enseignants et des élèves : la création de sections syndicales à l'école privée de moniteurs-éducateurs de Saint-*Rome-de-Dolan* n'a jamais fait l'objet de dénonciation de la part de l'A.P.M.

Le conflit, puisque conflit il y a, est né de divergences de vues entre l'A.P.M. gestionnaire, titulaire de l'agrément ministériel, et la direction de l'école, divergences de vues manifestes à partir de 1976.

C'est à cette date que l'A.P.M. est amenée à dénoncer — non pas l'existence de formations syndicales — mais l'organisation politique au sein de l'école (existence d'une cellule du P.C.), les orientations idéologiques, et certaines structures de fonctionnement (collectif de direction se superposant aux structures existantes).

Ces divergences de vues considérées par l'A.P.M. comme essentielles, ajoutées à des difficultés *financières, ont déterminé* l'A.P.M. a ne plus assurer la gestion de l'école à partir de la rentrée scolaire 1977. Cependant, les élèves engagés en 1976 seront conduits au terme de leur formation, juin 1978 (décision de l'assemblée générale du 23 février 1977).

— A *noter* qu'il n'y a aucune divergence de vues entre l'association gestionnaire de l'école (A.P.M.) et la congrégation, contrairement à ce qui est dit au troisième alinéa de l'article en question.

— Lors de la décision de fermeture, l'A.P.M. avait fait savoir qu'elle ne refusait pas de négocier, avec quelque personne morale qui le désirerait, une cession de la gestion de l'école, au titre de « suite économique ». Cela dans le but de maintenir un potentiel de formation et une garantie de l'emploi.

En mars, une nouvelle association, l'ASEP (Association socio-éducative de promotion), se propose pour être le nouveau support juridique de l'école, qui pourrait avec l'accord de la municipalité de Marvejols, fonctionner à Marvejols dans des locaux scolaires inoccupés.

— Le 29 mars, une lettre adressée au préfet de la Lozère, signée de *la* directrice de l'école, de l'administrateur de l'A.P.M. et du secrétaire de l'ASEP faisait connaître l'intention des trois parties d'ouvrir les négociations en vue d'une suite économique dont il fallait définir les conditions.

— Cependant, une autre association, l'ADEP (Association départementale d'éducation permanente, siège social à Saint-Chély-d'Apcher), expression de l'enseignement libre en Lozère, se proposait le 12 avril pour assurer « la continuité de l'œuvre ».

— L'opinion générale percevant les associations ASEP et ADEP comme rivales sur les plans idéologiques, politiques ou religieux, l'A.P.M. a décidé de surseoir à des négociations qui ne manqueraient *pas, dans la conjoncture*, d'apparaître comme une prise de position partisane, avec des implications lourdes de conséquences. (Assemblée générale du 16 avril.)

— Faut-il faire mention d'une troisième association, l'U.N.A.P.H. (Union nationale des associations pour handicapés), qui serait prête à prendre à son compte la formation de moniteur-éducateur.

— La décision des ministères de tutelle sera déterminante pour le maintien d'une école de moniteurs-éducateurs en Lozère.

La visite de M. Haby au lycée Janson-de-Sailly

M. Fulda, vice-président de l'Asssociation des parents d'élèves (fédération Lagarde) du lycée Janson-de-Sailly, à Paris, nous a adressé la lettre suivante à propos du compte rendu paru dans le Monde *daté 12-13 juin, à l'occasion de la visite de M. René Haby dans ce lycée :*

1) Ainsi que l'écrit M. Boggio, cette réunion s'adressant aux parents n'était pas destinée aux élèves, qui n'avaient donc pas été conviés.

2) Cependant, ces derniers, comme les parents qui n'avaient pu trouver de place dans le grand gymnase, ont pu assister à la réunion dans un local voisin, où un circuit fermé de télévision permettait de suivre le débat.

3) L'ensemble de ces deux salles a permis de recevoir non pas trois cents personnes, mais huit cents personnes environ.

4) L'impossiblité évidente d'organiser un échange de questions orales en raison de la séparation de ces très nombreux participants en deux salles nous a obligé, comme prévu, à proposer la rédaction écrite des questions avant le débat : ceci ne s'est donc pas fait à la demande de M. Haby qui, bien au contraire, avait exprimé le désir que les questions soient posées oralement par les parents eux-mêmes.

Le baccalauréat dans une famille d'immigrés

« Elle travaille bien, la petite »

Diego et Carmen C... habitent Montreuil (Seine-Saint-Denis) depuis quinze ans. Originaires de la région de Cordoue, en Andalousie, ils ont quitté l'Espagne « pour trouver du travail », *avec leur petite fille, Marguerite, alors âgée de trois ans. Diego est aujourd'hui soudeur - découpeur chez un artisan, et Carmen fait quelques ménages. Quant à Marguerite, qui va fêter ses dix-huit ans la semaine prochaine, elle se présente au baccalauréat, série C.*

« Elle travaille bien, la petite, *dit fièrement sa mère.* Il ne faut pas la pousser, au contraire : il faudrait plutôt la retenir. » *A la veille des épreuves, Marguerite révisait encore sa chimie. A l'heure du dîner familial, dans la pièce qui sert en même temps de cuisine, salle à manger, salon et chambre à coucher pour les parents, on échangera des impressions.* « Ce n'est pas grand ici, *explique Diego*, mais on n'a pas de loyer à payer. On s'arrange avec des amis espagnols. » *Seule Marguerite a sa chambre, séparée de la pièce commune par une porte vitrée.* « Quand la lumière reste allumée tard le soir, *avoue Carmen*, on est obligés d'intervenir. Le bac, c'est très bien, mais il ne faut pas que ça mange tout. »

En fait, Marguerite est loin de s'abrutir au travail. Au lycée Jean-Jaurès de Montreuil, elle participe aux activités d'animation extra-scolaires comme le groupe de théâtre. Sous la conduite d'un professeur de lettres, ce groupe réalise des montages poétiques, notamment sur les écrivains espagnols. « Seulement, je regarde très rarement la télévision, *dit Marguerite*. Surtout en ce moment où je révise tous les soirs. Dans ma classe, il y a treize redoublants, cela m'effraie un peu. Je suis une élève très moyenne. J'ai peur de ne pas réussir au premier coup. »

L'avenir immédiat de la famille dépend des résultats du bac. En effet, Marguerite est déjà inscrite à la faculté des lettres de Madrid, où elle compte poursuivre ses études pour devenir professeur de français. En cas d'échec, le retour en Espagne de la famille sera reculé d'un an. Et en cas de succès ? « On arrosera ça ! », *dit Diego.*

ROGER CANS.







ÉDUCATION

Pour les dizaines de milliers de jeunes qui attendent la fin de la scolarité obligatoire

Le ministère réorganise l'enseignement « préprofessionnel »

Une circulaire parue au « Bulletin officiel » du ministère de l'éducation du 16 juin réorganise les études dans les classes préprofessionnelles de niveau (C.P.P.N.) et les classes préparatoires à l'apprentissage (C.P.A.). Ces classes, qui comptent actuellement plus de cent soixante mille élèves, avaient été créées en 1972 pour remplacer les classes pratiques.

Actuellement, les C.P.P.N. (situées dans des collèges d'enseignement secondaire, général ou technique) accueillent des jeunes de quatorze ans à l'issue de la classe de cinquième (à programme « allégé »). Ils y suivent un enseignement général et, trois heures par semaine, font des « bancs d'essai » en entreprise pour se familiariser avec divers métiers. *Après cette classe, ils* peuvent préparer un certificat d'études professionnelles en un an, entrer dans une classe préparatoire à l'apprentissage ou préparer un certificat d'aptitude professionnelle en trois ans dans un collège technique.

Les classes préparatoires à l'apprentissage (C.P.A.) — situées dans des établissements de premier cycle ou des centres de formation d'apprentis — accueillent des élèves de quinze ans sortant de cinquième (« allégée ») ou de C.P.P.N. L'enseignement y alterne avec des stages en entreprise qui durent au total dix-huit semaines. Après cette classe, les élèves peuvent signer un contrat d'apprentissage.

La circulaire explique que « *le fait de n'avoir, durant la première année de C.P.P.N., que de courts bancs d'essai dans des métiers différents ne permet pas suffisamment à l'élève de se déterminer et rend le choix d'un métier aléatoire. Par ailleurs, le passage d'un enseignement à temps plein* [C.P.P.N.] *à un enseignement en alternance* [C.P.A.] *est prématuré pour les uns, attendu avec impatience par d'autres déjà motivés par un métier* ». La circulaire souligne aussi l'« *effet néfaste* » des redoublements sur les élèves qui y sont contraints, notamment par leur âge.

Deux cycles de deux ans

La nouvelle organisation est présentée comme devant remédier à ces inconvénients. C.P.P.N. et C.P.A. seront désormais organisées en un cycle de deux années chacune.

« *Le choix de l'enseignement en alternance (C.P.A.)*, précise-t-on, *ne peut résulter que d'une libre décision de la famille et de l'élève.* » D'autre part, le passage de C.P.P.N. en C.P.A. et vice versa « *est possible pour chaque élève à tout moment de la scolarité* ».

En C.P.P.N., l'horaire consacré aux « *bancs d'essai* » sera doublé, passant à six heures, au détriment de l'enseignement général. Ces bancs d'essai devront, en première année, permettre d'« *explorer* » au moins deux « *grandes familles* » de métiers (techniques de fabrication, du bâtiment, de l'habillement, des collectivités et des services). En seconde année — pour ceux qui n'entreront pas au C.E.T., — les bancs d'essai pourront avoir lieu dans un même secteur professionnel et « *s'accompagneront d'un enseignement plus individualisé* ».

Les élèves âgés de quinze ans, qui n'ont plus qu'un an de scolarité obligatoire devant eux, continueront d'entrer en C.P.A. Pour eux, l'« *alternance* » se traduira par une semaine en classe et une semaine de stage dans une entreprise.

En outre, ceux qui auront déjà fait le choix d'un métier pourront opter pour l'enseignement en alternance « *avant la dernière année de scolarité obligatoire* ». C'est pour eux qu'est créé un cycle de deux ans avec une « *première année* » leur permettant « *une découverte et une progression adaptée à leur âge* ». L'alternance sera établie sur le rythme de deux semaines en classe et une semaine en entreprise, cette dernière étant limitée à trente heures (au lieu de trente-cinq en dernière année de scolarité obligatoire). Jusque-là, des élèves de quatorze ans pouvaient entrer en C.P.A., mais devaient redoubler, l'apprentissage ne commençant qu'à seize ans.

L'ouverture d'une « *première année* » de C.P.A. ne sera pas, toutefois, systématique. « *Il conviendra*, précise le texte, *de s'interroger d'abord sur l'intérêt de cette création pour les adolescents en fonction de leurs motivations et des débouchés locaux.* »

* * *

La réforme Haby prévoit que la scolarité correspondant aux deux dernières années de collège (quatrième et troisième), « et comportant obligatoirement l'enseignement commun [des collèges], peut être accomplie dans des classes préparatoires rattachées à un établissement de formation professionnelle ». Prises en attente de l'application de la réforme à ces classes, les dispositions contenues dans la circulaire préparent nettement l'avenir, encore que l'on ignore quel sera le contenu de l'enseignement commun. Il s'agit, selon le ministère de l'éducation, d'améliorer le système actuel en évitant les redoublements et en donnant aux élèves une formation plus professionnelle.

On est beaucoup plus discret, en revanche, sur le nombre d'élèves qui seront concernés. En 1975-1976, les C.P.P.N. avaient accueilli cent mille élèves et les C.P.A. soixante mille. A la rentrée prochaine, ces classes devraient accueillir aussi des élèves qui ne seront pas admis en sixième. D'autre part, la circulaire ne précise pas comment il sera possible aux élèves ayant choisi l'alternance de passer en C.P.P.N., seul moyen pour eux de revenir à une filière de formation professionnelle dans le système éducatif plutôt qu'en entreprise. *Le risque est grand de voir* un nombre croissant d'élèves dirigés de plus en plus tôt, avec l'illusion du choix, vers l'apprentissage.

CATHERINE ARDITTI.

LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS AUTONOMES RAPPELLE SON HOSTILITÉ A LA LOI D'ORIENTATION DU SUPÉRIEUR.

La Fédération nationale des syndicats autonomes de l'enseignement supérieur a fait récemment, au cours d'une conférence de presse, un bilan de son activité durant l'année universitaire. Les responsables de la fédération se sont surtout félicités de la participation de plusieurs de leurs adhérents aux réunions qui ont eu lieu au secrétariat d'État aux universités pour mettre au point des textes qui, « *à des titres et à des degrés divers, améliorent la situation du personnel enseignant* ».

Les enseignants autonomes ont aussi rapporté que Mme Alice Saunier-Seïté, secrétaire d'État, avait annoncé la transformation pour la prochaine rentrée de deux cent cinquante postes de maîtres-assistants en postes de maîtres de conférences. La fédération a rappelé son hostilité à la loi d'orientation de l'enseignement supérieur et *réaffirmé* le souhait de « *nécessaires modifications* ». Elle estime « *en particulier (...) inadmissible que les grosses unités d'enseignement et de rcherche (U.E.R.) — qui ne sont en fait que des facultés débaptisées — aient vis-à-vis de l'Université aussi peu de prérogatives qu'un simple département* ».

LA F.N.E.F. MENACÉE DE SAISIE

La Fédération nationale des étudiants de France (F.N.E.F., de tendance modérée) a annoncé, mardi 21 juin, qu'un procès-verbal de saisie lui avait été signifié et que la vente du mobilier de son bureau national, 120, rue Notre-Dame-des-Champs à Paris, aurait lieu le 8 juillet. La F.N.E.F. estime que sa situation financière est due au refus du secrétariat d'État aux universités de reconduire pour 1976-1977 la subvention à ce mouvement. Pour tenter de résoudre une crise financière qui, selon ses responsables, risque d'entraîner la mort de la F.N.E.F., cette fédération a décidé de lancer une souscription nationale. Elle doit, pour annuler l'action en justice, réunir la somme de 14 687 francs.

La F.N.E.F. a perdu la plus grande partie de son audience depuis plusieurs années. En 1975-1976 on estimait que la F.N.E.F. avait 0,47 % des élus étudiants dans les conseils d'universités. Quatre de ses militants — qui ont été désavoués par la F.N.E.F. — ont été arrêtés en *avril alors qu'ils tentaient de détruire*, au moyen d'explosifs, un local universitaire de Grenoble (« le Monde » du 12 avril). Un autre militant a été tué par l'engin qu'il manipulait.

A la dernière rentrée universitaire, le secrétariat d'État aux universités avait estimé que la F.N.E.F. n'était plus représentative. L'UNEF (ex-Renouveau) avait également été sanctionnée par un refus d'aide financière.

RELIGION

AU RASSEMBLEMENT EUCHARISTIQUE A NOTRE-DAME

J'ose encore supplier ceux qui sont tentés par les chemins de la séparation

déclare le cardinal Marty

De huit mille à dix mille *catholiques de Paris ont* répondu à l'appel de leur archevêque, le cardinal François Marty, mardi 21 juin, pour célébrer le quatorzième anniversaire de l'élection de Paul VI et marquer ainsi leur solidarité avec le pape et leur évêque « en raison des difficultés rencontrées autour de Mgr Lefebvre et des intégristes ».

Entouré de plusieurs évêques et de trois cent cinquante prêtres, l'archevêque de Paris a prononcé une homélie sur la nécessaire unité de l'Église. La voix brisée par l'émotion, le cardinal a parlé de l'humiliation de l'Église, dont les « *déchirures altèrent sa crédibilité* » et « *défigurent le visage du Christ* ». « *Comment reconnaître l'Esprit du Christ quand provocations et violences se servent de la foi?* », a-t-il ajouté en faisant allusion au commando d'intégristes qui avait interrompu une réunion à la Mutualité. (*Le Monde du 16 juin.*)

« *Dans le domaine de la charité*, a poursuivi le cardinal, *toute lézarde est un abîme. Nous n'avons pas le droit d'en prendre sereinement notre parti. On a ironisé sur ma patience. Ce n'est pas seulement un trait de tempérament, c'est un choix. J'aime tous les hommes. Je suis l'archevêque de tous. Chacun d'entre nous est l'enfant prodigue. Il est aussi semblable au fils aîné de la parabole, toujours prêt à dénoncer et à accuser* : « *Ton fils*, » *dit-il, prostitue la religion...* » *Juge-le et condamne-le...* » « *Son père lui répond : « Et moi* » *je vous dis ce soir : « C'est* » *ton frère !* »

« *C'est pourquoi*, a encore dit le cardinal, *j'ose encore supplier ceux qui sont tentés par les chemins de la séparation ; je les supplie comme un père, comme un frère : ne désertez pas ce repas du Seigneur. (...) On ne peut invoquer le pluralisme des liturgies pour s'exclure de la communion. Le rite de saint Pie V aurait pu rester un rite parmi d'autres. Il l'est d'ailleurs pour les prêtres âgés. Mais il ne peut être un instrument de combat, un drapeau contre les autres, un lieu d'hostilités contre le concile. Ce soir, comme archevêque de Paris, j'ai besoin de vous dire à tous : « le corps du Christ », et que tous me répondent : « Amen ». La foi n'a pas d'autre cri de ralliement que cet acquiescement qui nous vient des apôtres.* »

Avant de réciter le Notre Père, le cardinal a lu un long télégramme envoyé par Paul VI, qui s'est déclaré « *très touché du grand rassemblement eucharistique à Notre-Dame* » et a invité les fidèles « *à s'appuyer avec confiance sur la foi de l'Église et à suivre les voies tracées par l'autorité légitime* ».

Ni les tracts de la « contre-réforme catholique », signés par l'abbé de Nantes, distribués à la sortie de la cathédrale, ni le petit groupe venu de Saint-Nicolas-du-Chardonnet pour défendre son point de vue, n'ont réussi à ternir une manifestation enthousiaste pour le cardinal Marty. Celui-ci a exprimé son émotion devant un tel témoignage. — A. W.

● *Le Rassemblement pour la République* vient d'annoncer qu'il déposera prochainement une proposition de loi visant à mettre en place un régime autonome d'assurance-maladie et d'assurance-vieillesse des prêtres, religieux et religieuses. Le communiqué, publié par M. Jérôme Monod, secrétaire général du R.P.R., précise que « *la solution ne peut être que celle d'un régime autonome, conformément au vœu exprimé par l'assemblée plénière des évêques en 1974* », ce qui confirme la thèse selon laquelle le projet des évêques va dans le sens des volontés du pouvoir en place.

● *L'intégration du clergé à la Sécurité sociale.* — Le numéro 176 de *la Revue administrative*, 203, Bourse du commerce, Paris (1er), publie un article de M. François Méjan, qui propose, pour ce qui concerne l'intégration du clergé à la Sécurité sociale, une solution très différente de celle soutenue par l'épiscopat.

Culture et Foi, numéro 55-56, 5, rue Sainte-Hélène, 69002 Lyon, publie, de son côté, une interview de M. Pierre Basset, reprenant une thèse comparable à celle de M. Méjan.

● *Le couvent Le Corbusier*, à Eveux-sur-L'Arbresle, à 25 km de Lyon (B.P. 105, 69210 L'Arbresle), serait heureux d'accueillir, pendant quelques jours, entre le 1er juillet et le 10 septembre, dans la mesure des places disponibles, toute personne, jeune ou moins jeune, souhaitant prendre part à la recherche, la réflexion et la prière de la communauté. Écrire ou téléphoner (74) 01-01-03.

DÉFENSE

L'AMIRAL LANNUZEL DRESSE « UN TABLEAU ASSEZ SOMBRE » DE L'ENTRETIEN ET DE L'ENTRAINEMENT DE LA MARINE

« *Dans l'immédiat, ce dont la marine a besoin, c'est d'une bulle d'oxygène de frais de fonctionnement, car elle a des coques et du personnel dont le potentiel ne peut être employé à plein, faute de pétrole et de crédits d'entretien* », a déclaré, récemment, l'amiral Jean Lannuzel, chef d'état-major de la marine *nationale, à l'occasion d'un exposé* devant les auditeurs civils et militaires de l'Institut des hautes études de défense nationale (I.H.E.D.N.) à Paris.

Les propos du chef d'état-major de la marine viennent d'être rendus publics par la revue *Défense*, éditée par l'association des anciens cadres et auditeurs de l'I.H.E.D.N., qui réunit environ quatre mille adhérents. C'est le mardi 22 mars dernier, en réalité, que l'amiral Lannuzel a prononcé cette conférence qui se présente comme « *le tableau assez sombre* » de l'entraînement et de l'entretien des forces en service.

« *Le tableau est assez sombre*, précise le chef d'état-major, *car la marine a très normalement payé son tribut au plan d'austérité qui nous poursuit. Comme il n'était pas question de ponctionner les missions prioritaires de protection des sous-marins nucléaires lance-missiles, comme nous avons choisi de répondre toujours présents aux missions de service national, c'est l'entraînement des forces qui a payé la note.* »

Par rapport à 1974, qualifiée de « *dernière année satisfaisante* », il a été nécessaire de diminuer de 10 % environ, selon l'amiral Lannuzel, le nombre de jours de mer des bâtiments de surface et de réduire à quinze heures de vol par mois l'activité des pilotes de l'aéronavale. « *Encore*, note le chef d'état-major de la marine, *ceci n'a-t-il été possible qu'en admettant une chute de 20 % en trois ans de notre stock de carburant.* »

L'amiral Lannuzel dresse, alors, un état des missions et des moyens actuels de la marine nationale.

A propos de la participation à la défense de l'Europe et à la sécurité des pays amis, le chef d'état-major considère que « *les capacités de la marine vont décroître dans les dix années qui viennent, principalement à cause de la diminution du nombre des unités de combat* », et que « *ces moyens représentent seulement un appoint possible dans une force interalliée* ».

Evoquant la contribution de la marine à la sécurité du trafic maritime vital, l'amiral Lannuzel a estimé : « *Il est certain que les moyens dont nous disposerons au cours de la prochaine décennie ne seront pas à la mesure de nos intérêts.* » Or, observe-t-il, plus des trois quarts des importations nécessaires à l'économie française arrivent par la mer.

Le chef d'état-major de la marine, qui s'est efforcé « *de ne pas trop donner l'aspect d'une complainte* » à son exposé, escompte des perspectives « *meilleures pour 1978* ». Il rappelle, notamment, la décision gouvernementale de moderniser les avions Breguet-Atlantic de lutte anti-sous-marine dès cette année et d'installer des avions d'attaque Super-Etendard sur les deux porte-avions qui seront en service jusqu'en 1990. Enfin, la marine nationale envisage la construction d'une douzaine de sous-marins d'attaque à propulsion nucléaire et, entre 1977 et 1982, il leur sera consacré 1 480 millions de francs.

★ *Défense*, 21, place Joffre, 75007 Paris. La revue est distribuée aux adhérents de l'association qui l'édite.

M. BOURGES : plus de cent bâtiments de notre marine sont en mer chaque semaine.

Le ministre de la défense, M. Yvon Bourges, est allé accueillir le porte-avions *Clemenceau* mardi 21 juin en Méditerranée avant son retour à Toulon, au terme d'une mission de trois mois dans l'océan Indien. Le porte-avions *Foch* a remplacé le *Clemenceau* dans l'océan Indien.

S'adressant à l'équipage du *Clemenceau*, le ministre a souligné le « *rôle exceptionnel* » auquel est appelée la marine nationale « *pour le soutien et le respect des intérêts de la France* ».

« *Chaque semaine*, a affirmé M. Bourges, *plus de cent bâtiments de notre marine sont en mer pour des missions de surveillance, d'assistance, de sauvetage, d'entraînement, de formation ou de présence. (...) Parce qu'elle est une nation indépendante, la France a la liberté d'action nécessaire pour conduire une politique qui se veut exclusivement au service du développement des peuples et de la coopération internationale. La marine est appelée à y apporter une contribution essentielle, assurant la présence, apportant l'amitié française en de nombreux points du globe.* »

Libres opinions

L'imposture nucléaire de la gauche

par JEAN-MARIE MULLER (*)

LES dirigeants de l'union de la gauche semblent de plus en plus nombreux à penser qu'un gouvernement socialiste devra accepter avec reconnaissance de recevoir de la droite la bombe atomique en héritage. C'est ainsi que les trois rapports présentés devant le comité directeur du parti socialiste, lors de sa réunion des 6 et 7 novembre 1976, par Charles Hernu, Robert Pontillon et Jean-Pierre Chevènement, argumentent tous les trois en faveur du ralliement de la gauche à la force nucléaire stratégique. Et lors de sa session du 11 mai 1977, le comité central du parti communiste a approuvé le rapport présenté par Jean Kanapa, qui affirme qu'« *aujourd'hui, l'armement nucléaire représente le seul moyen de dissuasion réel dont disposera, pour un temps, le pays pour faire face à une menace d'agression* ».

Pour notre part, nous considérons ces ralliements comme une véritable reddition. Le plus grave est que ces dirigeants de la gauche se rendent aux arguments de la droite, non pas parce qu'ils ont perdu la bataille, mais parce qu'ils abandonnent le combat. Nous n'acceptons pas cette reddition. Ce que nous n'avons pas accepté des tenants du capitalisme, nous avons encore plus de raisons de le refuser aux tenants du socialisme.

* * *

Si nous concevons clairement les enjeux de la stratégie nucléaire, nous ne pouvons pas ne pas prendre conscience que le choix devant lequel nous sommes placés n'est pas celui d'une certaine *défense*, mais celui d'une certaine société, plus que cela encore, d'une certaine civilisation. Car il existe, selon nous, une éthique socialiste, une culture socialiste qui reposent sur une certaine idée de l'homme qui implique une certaine idée de la société et de l'histoire. Et cette éthique ne peut s'accommoder ni de l'arsenal idéologique, ni de l'arsenal technologique sur lesquels repose la dissuasion nucléaire. Tout scepticisme devant l'histoire devient ici un aveu d'impuissance face aux défis qui nous sont lancés par les événements; il exprime, en réalité, une incompétence et traduit une démission, et, en cela, il disqualifie les hommes politiques qui en font profession.

Mais notre détermination à refuser la bombe atomique, dont nous ne cachons pas qu'elle s'enracine dans une conviction que l'on qualifiera de « morale », s'enracine en même temps dans une conviction politique. Nous ne pouvons pas nous en tenir à définir la course aux armements comme un *mal*, il faut affirmer qu'elle est une *maladie*. Il ne s'agit plus d'un jugement faisant référence aux exigences de l'éthique; mais d'un diagnostic faisant référence à des symptômes caractérisés montrant, à l'évidence, une altération organique du corps social. On peut refuser de reconnaître une maladie, mais celle-ci peut, alors, mieux accomplir son œuvre de mort.

Jusqu'à présent, nous pouvions penser que la guerre était la mort des autres, mais aujourd'hui la guerre atomique est aussi notre propre mort. Les vieilles générations, encore nourries par l'optimisme scientiste des deux derniers siècles, semblent incapables de prendre conscience de la folie nucléaire qui s'est emparée de l'histoire. Mais les générations qui viennent ne seront pas frappées de cette cécité.

Déjà, les « jeunes » ont perdu la foi dans le progrès technologique et prennent conscience de l'impasse dans laquelle l'humanité se trouve engagée depuis Hiroshima. N'ont-ils pas raison lorsqu'ils considèrent que la victoire sur le fascisme ne sera véritable que le jour où les vainqueurs d'Hitler auront renoncé à l'arme nucléaire ? Pour eux, la bombe atomique n'est nullement l'instrument de notre sécurité, elle est l'instrument de notre mort collective. Ils ont pris conscience que ce n'était pas seulement les civilisations, mais l'humanité elle-même qui était devenue mortelle. Et l'angoisse qu'ils expriment, souvent, ne fait que traduire cette prise de conscience. Au demeurant, cette angoisse peut être salutaire. Car il faut d'abord que les hommes désespèrent de la civilisation nucléaire pour qu'ils retrouvent une espérance à l'horizon de leur histoire.

L'analyse des faits nous montre que toute la dynamique de la course aux armements se développe dans une sphère absolument étrangère aux véritables problèmes politiques que nous devons affronter. A partir du moment où le pouvoir politique démissionne devant ce processus et renonce à le maîtriser, ce que l'on a appelé *le complexe militaro-industriel devient le centre nerveux de la société* moderne. Le développement du phénomène de militarisation qui envahit notre espace social n'est pas lié aux nécessités de notre défense, mais aux nécessités de notre économie. Le rythme de la course aux armements ne fait que suivre le rythme du développement technologique ; en réalité, nous n'adaptons pas des instruments techniques à la stratégie que nous aurions choisie, nous tentons d'adapter notre stratégie à des instruments techniques que nous n'avons pas choisis.

La gauche française, qui affirme vouloir maîtriser la croissance industrielle, commettrait une erreur décisive si elle faisait définitivement l'impasse sur l'analyse du phénomène de militarisation, pour pouvoir se rallier plus facilement au vieux discours de l'idéologie dominante, selon lequel « *il faut une armée moderne pour se défendre efficacement* ». Pour notre survie, nous sommes obligés de changer radicalement les concepts à travers lesquels nous étions habitués à penser la guerre et sa préparation. Notre pensée doit opérer une véritable révolution copernicienne : nous continuons de croire que la course aux armements est la solution de nos problèmes, alors qu'elle est devenue l'un de nos problèmes ; nous continuons de penser qu'elle garantit notre sécurité, alors qu'elle fait peser sur nous les menaces les plus graves.

La course aux armements n'est qu'une fuite en avant par laquelle les gouvernements évitent d'affronter les vrais problèmes politiques de notre temps. Comme on dit d'un camion qu'il est devenu fou, la course aux armements est devenue folle : elle échappe à tout contrôle du pouvoir politique. On retrouve ici une loi constante de l'histoire : les gouvernements se sont toujours lancés dans la préparation de la guerre pour fuir les responsabilités qui leur incombaient dans la préparation de la paix. « *La guerre*, disait Bernanos *est beaucoup plus facile à remplir que la paix.* »

Proclamer, d'autre part, comme le fait Georges Marchais, que « *nous voulons de toutes nos forces aller vers la destruction totale de toutes ces armes terribles, vers le désarmement général, universel et contrôlé* », n'est qu'un exercice de pieuse rhétorique auquel nous sommes habitués depuis longtemps, et dont nous savons depuis toujours qu'il est parfaitement dérisoire.

Nous en arrivons à la conviction que ce qui retient de nombreux esprits de reconnaître l'imposture qui enveloppe la bombe atomique, c'est précisément l'énormité du volume que celle-ci occupe désormais dans notre espace social. Il arrive un moment où les faits accomplis prennent de telles proportions qu'il y a une réelle difficulté à remettre en cause leur légitimité. L'argument de la quantité semble se suffire à lui-même et paralyse l'intelligence. Il nous semble raisonnable d'avancer que c'est avant tout à cet argument que se sont rendus les dirigeants de l'union de la gauche lorsqu'ils se sont ralliés à la stratégie nucléaire.

Les circonstances historiques sont rares où il est possible de prendre une décision dont l'importance est telle qu'elle est susceptible d'être décisive pour l'avenir de notre société. Les hommes de gauche auront peut-être cette responsabilité et, dans les prochaines semaines, ils doivent décider s'ils acceptent ou s'ils refusent de planifier l'apocalypse nucléaire. Par cette décision, ils choisiront de libérer l'avenir de notre civilisation ou de le rendre prisonnier du passé.

Le temps qui nous reste est désormais compté pendant lequel nous pouvons faire revivre l'espérance de voir un gouvernement socialiste « *changer de cap* » et « *changer la vie* ». Et cette espérance repose tout entière sur les militants de base qui doivent enfin prendre la parole. Il n'est peut-être pas trop tard...

★ Membre du Mouvement pour une alternative non violente.

JUSTICE

LE « GANG DES LYONNAIS » AUX ASSISES DU RHONE

Le principal accusé affirme avoir installé des écoutes téléphoniques pour « une société qui s'appelle SAC »

De notre envoyé spécial

Lyon. — « Monsieur le président, j'ai un fils, vous comprenez. Je veux qu'il reste en vie. Alors, je ne peux pas parler. Et puis, ce n'est pas mon genre. » Edmond Vidal est debout, mardi 22 juin, dans le box des accusés du gang des Lyonnais, devant la cour d'assises du Rhône, et il n'est besoin que de regarder ses voisins pour vérifier qu'il est bien le chef.

Auparavant, en réponse aux questions du président Lasserre, « Monmon » s'est raconté : l'enfant était fils de gitans, « *des gitans d'origine catalane* ». Un père qui faisait la ferraille, mort à cinquante-sept ans. Une mère qui « chinait » et courait les marchés ; quatre frères et sœurs, la famille, quoi. « *Au point de vue matériel, c'était assez menu. Au point de vue affectif, par contre, c'était chaleureux.* » « Monmon » l'écolier, pas très assidu, mais intelligent, devint cet adolescent qui faisait la « piote », ramassait la ferraille pour rapporter quelques subsides à la famille sédentarisée dans un châlet de l'abbé Pierre, cité des Marais à Décines (Rhône).

Ensuite, il s'installe comme ferrailleur à son compte, « *avec patente, oui, monsieur le président* » ; 2 000 francs par mois en 1965. Mais déjà il a connu le premier accroc, trois ans auparavant, avec une sombre histoire de vol à l'étalage, « *un vol de cerises* », qui lui vaut de passer un mois et demi en prison et, en outre, d'y faire la connaissance de celui qui deviendra le compagnon des mauvais coups, Jean-Pierre Gandeboeuf, « *Christo* » l'Auvergnat.

Justement, en 1966, avec « Christo », c'est le *deuxième* accroc, beaucoup plus grave : une rixe, ou un règlement de comptes, *qui sait*, dans un bistrot, le bar Nelson. Cela se finit à coups de feu. Bilan : le gérant blessé ; les « assiettes », en 1967 : pour « Monmon » Vidal, cinq ans de réclusion et pour « Christo » Gandeboeuf, six ans avec, en prime, pour acquisition et détention illégale d'armes, huit mois supplémentaire pour l'un, un an pour l'autre.

Incarcéré en maison centrale, Edmond Vidal est libéré sous caution au mois de décembre 1969. Après un stage de F.P.A. à Mulhouse, en 1970, il décide de quitter la région en auto-stop. Là, d'un seul coup, le récit va basculer, le *curiculum vitae* va s'effacer derrière le coup de théâtre.

« Monmon » : « *Vous allez voir comme la vie est bizarre, monsieur le président. Quelqu'un m'a emmené jusqu'à Bourg-en-Bresse et m'a laissé là. Sur qui je tombe ? Sur Joany Chavel. Quelle coïncidence, n'est-ce pas ?* » Quelle coïncidence que cette rencontre avec Chavel, cet ex-lieutenant de Jean Augé, « Petit Jeannot », le caïd lyonnais tué le 15 juin 1973 sur les quais de Saône. Et Chavel, ancien adjudant-chef dans les équipes anti-O.A.S., devenu conseiller technique en gangstérisme. Chavel, lui-même inculpé dans l'affaire du gang des Lyonnais, disparu depuis une incertaine partie de chasse en octobre 1973.

« *Alors, monsieur le président, Joany, un gars assez mystérieux, mais qui a vu que j'étais dans la difficulté, m'a demandé si je voulais rendre des services. Je lui ai dit : « Quels services ? » Il a répondu : « Des services, quoi, et » pour les rendre, il faut que tu » aies un paravent. » Et puis, il a ajouté : « Si la gauche passe, et » notamment les communistes, » tous les repris de justice iront » en camp de concentration. » Alors, j'ai décidé de rendre des services.* » Des services, « Monmon », complaisant, affirme en avoir rendu souvent. « *Quels services ?* » demande le président. « *Oh, c'est bien simple, des protections.* »

« *Par exemple, j'ai accompagné des techniciens poseurs d'écoutes en 1973, lors du congrès du parti socialiste à Grenoble. Je suis allé avec deux types au Parc-Hôtel ou à l'hôtel du Parc, je ne me souviens plus. Gaston Defferre avait la chambre 220 ou 320, ou quelque chose comme ça. Il fallait y déposer des appareils d'écoute après avoir ouvert les portes avec des pistolets auto-pic Made in U.S.A.* » Puis, avec un grand sourire : « *La société qui les vend en France s'appelle SAC.* » « Monmon » continue à raconter son « *travail parallèle* ». « *J'avais fait l'entrée et la protection. On m'a donné 2 millions. Il m'est arrivé aussi de transporter des hommes qui ne devaient pas être contrôlés, de briser des manifestations, comme à Romans, au Puy, à Annonay. Jean Augé m'a proposé d'aller au Palais des sports, lors de la campagne présidentielle de 1974, épauler les C.S.R., pardon, les C.R.S., monsieur le président. J'ai refusé. Je ne suis jamais allé du côté des flics.* »

Le président Lasserre : « *Mais, enfin, si je vous comprends bien, vous n'étiez qu'un simple soldat dans tout cela. Alors, qui donc commandait ?* »

Les morts

La veille, on avait cru que « Monmon » Vidal ne parlerait pas. Quelle erreur ! « Monmon » parle ou plutôt fait parler les morts. Avec qui alors était-il ? « *Avec Joany Augé, monsieur le président.* » Jean Zugé est mort et enterré depuis 1973. « *Avec Georges Haebig, monsieur le président.* » Ce Georges Haebig-là, on l'a retrouvé le 18 novembre 1974, noyé dans l'Aube. Accident de voiture. « *Avec le général, monsieur le président.* » Le général, alias « le colonel », c'est Henri Regef, un riche hôtelier, de multiples fois condamné pour vol, proxénétisme, recel, un homme des polices parallèles, dit-on aussi à Lyon. Le « général » s'est suicidé inexplicablement quelques jours après l'arrestation du gang des Lyonnais. « *Avec Chavel, bien sûr, le plus malin, mon maître, celui qui m'a formé. Avec bien d'autres gars, les gens haut placés dont j'ai entendu les noms qu'on lit dans les journaux, mais je ne peux pas vous dire lesquels. C'est la parole d'un repris de justice contre celle de ces gents-là. Et puis, de toute façon, ce n'est pas mon genre.* »

L'avocat général, M. Bonnefoy des Aulnais : « *Vous dites : j'ai eu une activité politique. A priori, ce n'est pas à rejeter, ce n'est pas invraisemblable. Mais, lorsqu'on vous demande avec qui et pour quelles activités, vous nous faites visiter un cimetière, avec ses fantômes, ses revenants, ses feux follets et ses ectoplasmes. C'est trop facile. Amenez-moi du solide, et je poursuivrai.* »

Mᵉ Johannès Ambre, qui conduit la défense du clan Vidal : « *Ainsi, monsieur l'avocat général, vous admettez que Joany Chavel est mort. Vous poursuivez donc un mort.* » L'avocat général : « *Joany Chavel n'est pas décédé au sens juridique. Je dois donc poursuivre, mais je maintiens, en effet, qu'il est mort. Nous le savons tous.* »

Mᵉ Ambre : « *C'est donc bien ce que je disais. Vous poursuivez un mort, parce que cela vous arrange. C'est le seul élément sur lequel tient l'inculpation de tentative d'homicide volontaire. Je prends donc note de cette mort.* »

Curieux procès. On y poursuit les morts et on les fait témoigner. Et « Monmon » se régale à évoquer ses activités parallèles, à évaluer ses ressources « occultes », « *5 000 à 6 000 francs par mois, monsieur le président* », à lever le secret. S'il n'a rien dit à l'instruction au défunt juge Renaud, c'est parce que celui-ci refusait de libérer sa femme Jeanne. D'ailleurs, à quoi cela sert-il de dire quelque chose, « *puisque ce que j'ai dit au juge Riveslanges, sur ces activités, je ne le retrouve pas dans le dossier. Mais j'y reviendrai à propos des cartes routières* ».

« Monmon » s'est assis. Il a regardé l'avocat général en ricanant quand celui-ci a affirmé, « *en confidence publique* » que « *jamais au grand jamais, le ministère de la justice n'avait exercé la moindre pression ni demandé la plus petite précision dans une affaire considérée comme de droit commun et parfaitement charpentée* ».

« Monmon » s'est assis et l'audience était pratiquement finie. Certes, il y avait les autres, tous les autres, classés par familles. Les « gitans », les frères Vidal et leurs femmes. Les « Arméniens », Zakarian, Manoukian, etc. Les « Auvergnats », les frères Gandeboeuf, et le Grec, « Zorba » Silmetzoglou, qui se livra à un étonnant numéro genre « les galetés du gang » (« *Avez-vous des maîtresses ?* » Un instant de réflexion : « *Pas à ma connaissance, monsieur le président.* »)

Tout ce qu'ils ont dit d'eux-mêmes, tout ce qu'ils ont raconté de leur vie et de leur habitudes, de leurs antécédents — huit sur douze sont des délinquants primaires — aboutissait à un constat commun. C'est un groupe de marginaux, de copains d'école et de cités de transit, des gens tous normaux, selon les experts, tournant dans un univers d'appartements plus ou moins « planques », de sociétés plus moins « bidons », de bistrots à la Francis Carco — La Cascade, La Californie, Le Tire-bouchon, Le Panama, Le Marquis, Le Cygne, etc., — un groupe dont on ne sait toujours pas si c'est « le » gang ou une simple bande.

Il y a un homme jeune, beau gosse, cheveux noirs et profil de rapace, un caïd dans le box, qui manifestement a coordonné la défense de ses troupes. Un peu en somme : « *Vous ne dites rien, et moi je dis tout, c'est-à-dire rien.* »

PIERRE GEORGES.

UNE INCULPATION POUR ESCROQUERIE

M. Olivier Bardolle, délégué national à la jeunesse au secrétariat général du R. P. R. du 16 décembre 1976 à mars 1977, a été inculpé le 14 juin dernier d'escroqueries et incarcéré à la prison de la Santé. M. Bardolle se proposait de servir d'intermédiaire entre des artistes, des mannequins et des employeurs éventuels contre une somme de 800 francs. Une vingtaine de plaintes ont déjà été déposées par les victimes de ces agissements. Les personnes étaient le plus souvent contactées au moyen de petites annonces.

Agé de vingt-cinq ans, M. Bardolle était employé au Gaz de France avant de devenir chef de vente dans une entreprise privée. Il a ensuite fondé une société de prestations de services en publicité.

Ecarté de ses fonctions au secrétariat général du R. P. R. en mars 1977, il a été remplacé par M. Gérard Kuster.

Des écoutes ?

LE DIRECTEUR DE L'HOTEL : rien ne le laisse supposer...

(De notre correspondant)

Grenoble. — Les déclarations d'Edmond Vidal ont « surpris » le directeur de l'hôtel où était descendu à l'époque le maire de Marseille. Selon M. Henri Ducret, aucune trace d'effraction n'a été relevée après le départ de M. Defferre, ni de marques laissant supposer qu'on avait installé des micros dans son établissement.

Toutefois M. Ducret confirme que les numéros de chambres 220 ou 320 prononcés au cours de l'audience, par Edmond Vidal, correspondaient à celles occupées par les dirigeants du parti socialiste pendant leur congrès à Grenoble, et que c'est probablement dans l'une d'elles que M. Defferre était installé.

L'hôtelier a indiqué enfin que, selon ses souvenirs, M. Defferre s'était plaint à l'époque d'avoir des difficultés pour obtenir ses communications téléphoniques.

M. DEFFERRE : cela ne m'étonne pas.

Interrogé sur les déclarations d'Edmond Vidal, M. Gaston Defferre nous a indiqué qu'il n'avait aucune déclaration à faire après les révélations de M. Edmond Vidal. « *Cela ne m'étonne pas du tout que ce soit le SAC*, a-t-il cependant précisé ; *ce régime est pourri. De toute façon*, a-t-il conclu, *j'étais seul dans ma chambre. Ma femme n'était pas là. On n'a donc pu enregistrer que des ronflements.* »

Le procès des drogués de Besançon en appel

De notre correspondant

Besançon. — Seize des quarante-neuf jeunes gens qui, le mois dernier, ont été jugés à Lons-le-Saunier (Jura) pour usage ou trafic de stupéfiants, comparaissent le 23 juin devant la cour de Besançon, après l'appel interjeté par le parquet de Lons-le-Saunier, qui estime la première décision trop indulgente. Il est de fait que la peine la plus importante (quatre ans de prison dont dix-huit avec sursis), prononcée par le tribunal de grande instance, est sans commune mesure avec les réquisitions du ministère public. Les juges de Lons-le-Saunier ont même prononcé des relaxes.

La modération du jugement a été perçue *même par les prévenus*. Mais elle n'explique pas à elle seule les deux gerbes de roses que le magistrat bisontin, qui présidait le tribunal, a reçues le lendemain. La façon dont M. Louis Viaud-Murat a conduit les débats (qui durèrent une semaine), aura touché les prévenus. On veut croire qu'elle n'aura pas, à l'inverse, irrité le ministère public. Au parquet général de Besançon, on assure que l'appel ne procède en rien d'une réaction épidermique qui aurait alors visé l'ensemble des prévenus de Lons-le-Saunier. Pour certains des cas, cet appel se justifierait par des irrégularités de procédure. On laisse entendre en outre qu'il n'est pas étranger à un souci de clarté, qui permettrait, par la voie d'une confirmation éventuelle, d'asseoir une doctrine portant la marque de la juridiction du second degré et qu'il ne s'agit pas en tout cas d'une critique personnalisée adressée à M. Viaud-Murat.

Au-delà de la décision de Besançon, quelle qu'elle sera, la réalité demeure. Elle n'est peut-être pas toujours aussi noire qu'il y paraît, comme en témoigne la lettre que nous adresse une lectrice de Besançon, Mme Geneviève Netter.

Un autre lecteur, M. Pierre Guillard, note, lui, que la division en « lots » des prévenus risque toujours de peser sur la décision finale.

CLAUDE FABERT.

Gérard et les avions

Il serait assez singulier de reprocher à M. Viaud-Murat, vice-président du tribunal de grande instance de Besançon, où il a la responsabilité de la chambre sociale, de n'avoir pas voulu « *échapper à l'obligation de comprendre* » et de s'y être astreint avec la solidité d'un homme mûr, qui, selon sa propre expression, doit « *s'imposer de rester curieux et combatif, alors qu'il est autrement plus facile de céder à l'habitude* ». Il a montré ainsi, par un long dialogue, qu'il entendait en savoir plus sur ce qu'on appelle le problème de la drogue que ce qu'en disent les feuilles à sensation.

Peut-on mesurer la portée future d'une telle attitude sur les jeunes qui se trouvaient devant le tribunal ? *La drogue, malheureusement*, ce n'est pas un conte de fée. Et ce n'est pas parce que M. Viaud-Murat « *ne croit plus depuis longtemps à l'exemplarité de la peine, en tout cas plus assez pour penser changer la société à coups d'années de prison* », que quarante-neuf filles et garçons impliqués plus ou moins dans un trafic — dont ils étaient les premiers bénéficiaires ou les premières victimes — se seraient, comme on dit, réinsérés.

Un garçon de Besançon, appelons-le Gérard, a quitté la drogue à l'occasion d'un séjour de dix-huit mois dans un prison du Pakistan. « *Je me piquais quatre fois par jour avec des doses réputées mortelles ; je suis resté quatre-vingt-dix jours sans dormir ; c'est comme si j'avais vécu six ans ; je voulais voler un avion militaire pour revenir en France. Avec les amphétamines, même quand on ne sait pas piloter, ce n'est pas un exploit.* » Les gardiens du terrain d'aviation ne voyaient pas les choses de la même manière, et Gérard s'est retrouvé en prison, sans amphétamines. « *J'étais complètement fou pendant trois mois, puis encore trois mois dans une demi-folie. Après, j'ai réfléchi, j'ai trouvé Dieu aussi, Dieu puis une femme. Seul, on n'y arrive pas.* »

Il a commencé en 1968. Il a cessé de se « shooter » en 1972. Cela n'a pas été tout seul. Il a vingt-cinq ans aujourd'hui. Il est passé par la probation. « *Un an en usine avec l'obligation de présenter ses feuilles de paye* », par les psychiatres, la *culte du vendredi soir, la suspicion* de la police et la réprobation des anciens copains « *à qui il n'avait plus rien à dire* ». A Besançon, combien comme Gérard, « *après avoir vu le fond, la folie et la mort* », ont échappé (définitivement ?) à la drogue ? Quatre, six ou huit ?

Gérard n'était *pas* au procès de Lons ; il aurait voulu y aller pour témoigner. *Témoigner de quoi ? De la* façon dont on fait décoller les avions aux amphétamines ? De la réalité, de la révolte, du dégoût et de leurs antidotes ? Voulait-il aussi dire aux juges que, toxicomane, il avait été trafiquant, comme la plupart de ceux qui comparaissaient, et que l'usager, à moins d'être très fortuné, doit vendre pour acheter ?

Gérard *n'est pas allé à Lons. On* le lui a déconseillé. Un autre y est allé ; plus fragile que Gérard sans doute : durant le délibéré, il est mort en se jetant d'une fenêtre. Depuis, une overdose, sans doute volontaire, a emporté le frère d'un des accusés de Lons. Tous deux *étaient libres, ou plus exactement,* n'étaient pas en prison. La maison d'arrêt les aurait-elle sauvés de la mort ? Qui pourrait l'affirmer ? En prison aussi les gens arrivent à se *suicider, malgré la vigilance des* surveillants, malgré les distributions massives de tranquillisants et de neuroleptiques auxquelles les médecins participent avec le sentiment d'être pris à un piège. — C. F.

TÉMOIGNAGES

Ceux qui luttent

A propos de la situation des drogués, Mme Geneviève Netter, de Besançon, nous écrit :

(...) Ecouter les drogués, être attentif, patient, gai, et surtout utile, sans se décourager à propos de démarches vaines, d'oublis de jours, d'heures. Car c'est eux seuls, et à leur heure, qui décideront de leur désintoxication avec appui médical. Décidés, puis hésitants ; ne rien brusquer, le zèle semble toujours néfaste, quel que soit notre désir d'accélérer le processus.

Une ville de province peut, *d'une part, favoriser la prolifé*ration de groupes hétérogènes de drogués, mais, d'autre part, peut tout autant favoriser leur réintégration dans le type de société de leur préférence.

Il est plus aisé d'obtenir la bienveillance dans une administration, au C.H.U., au rectorat, dans les services municipaux (d'action communale et sociale, à la direction départementale de l'action sanitaire et sociale on peut arriver à trouver des petits travaux occasionnels (ponts et chaussées, autoroutes), travaux forestiers, etc., qui conviennent si bien pour un rétablissement d'équilibre physique.

On atteint plus facilement que dans un grand centre des patrons d'usine qui acceptent ce risque (la présence d'un drogué). On arrive aisément à convaincre un délégué d'entreprise de participer, car secrètement chacun pense que son fils ou sa fille aurait pu... ou pourrait.

Nul ne parle des drogués guéris, des drogués qui luttent... Tout ce qui se dit est débilitant, négatif, décourageant pour les parents, les proches.

On informe les enseignants, prétend-on. En fait, on inquiète les inquiets, on affole les timorés, et on enquiquine les indifférents. A ceux qui sont bourrés de bonnes intentions on propose, en fait, une besogne de flic.

Car, entre nous, si un prof ne s'est pas aperçu tout seul qu'un *ou plusieurs de ses élèves avaient* un comportement particulier, que tel autre connaissait des heures de détresse, que du vague régnait dans son auditoire, il me paraît bien vain d'espérer de ce côté-là une quelconque assistance.

Alors, pour changer, si l'on parlait un peu *des drogués guéris*, si l'on écoutait profondément ce que certains sont capables de raconter. Oui, je dis bien « raconter » car c'est un long, et dur, et laborieux voyage [...].

Les deux lots

M. Pierre Guillard, demeurant à Besançon, nous écrit :

Deux pratiques policières sont à relever dans cette affaire :

— L'amalgame, tout d'abord. Parce qu'Untel connaissait tel autre, qui lui-même vivait avec un troisième, on s'est mis à parler de réseau organisé en importateurs, comptables, vendeurs, etc. Ceci ne reposait sur rien, et c'était grave : la pratique est celle de tous les procès des régimes totalitaires contre les minorités sociales. On sait comment les procureurs soviétiques s'ingénient à composer ainsi de telles charrettes. Les inculpations, prononcées au titre d'articles du code de la santé publique, n'étaient pas non plus sans rappeler certaine hygiène d'Etat dont on sait le statut normalisant dans le système communiste.

— La division ensuite. Car les quarante-neuf ont comparu pour moitié en état de détention avant jugement. Les deux lots n'ont pas siégé pendant les audiences sur les mêmes bancs. On sait qu'un prévenu libre a en *général* toutes les chances de *sortir libre* d'un procès. Pour des inculpations somme toute identiques, la *répression peut donc être bien* différente. Mais à partir de quel seuil, de quelles quantités utilisées ou vendues, sur quel critère, repose le distinguo ? Rien que de très flou.

Cette pratique accrédite l'idée chez les drogués et petits « dealers » qu'on peut toujours « s'en tirer » sans que cet espoir puisse reposer sur rien de solide. On voit comment les systèmes fascistes avaient affiné cette technique de la « division en deux » notamment à l'encontre de la minorité juive, maintenant en cela la dépendance, la soumission de la minorité bien plus sûrement que par un encerclement généralisé. Sur toute une jeunesse, le piège semble ainsi bien verrouillé.

Il faut ajouter à cela un terme supplémentaire, commun aux procès de toute minorité culturelle : les faits en eux-mêmes ne permettent pas de dire que les inculpés aient attenté à la liberté d'autrui.

A une ou deux exceptions près peut-être, pas d'accusation d'avoir recruté des adeptes dans la jeunesse « vierge », d'avoir corrompu réellement quiconque. Ces drogués vivaient dans un monde clos, commerçaient en autarcie, le plus loin possible de cette société organisée qui, aujourd'hui, leur demande des comptes, moins parce qu'ils l'auraient affectée que parce qu'ils refusent d'en être (...).

L'effort du président pour comprendre, l'insistance qu'il mit à vouloir que les inculpés s'expri*ment, ont été évidents. Il* n'est pas moins évident que pour les « drogués » eux-mêmes les choses *sont loin d'être claires, que leurs* désirs, leurs espérances, leurs souffrances, ne peuvent se traduire en mots. (...) A un inculpé précédemment condamné pour vol de steacks à l'étalage, le président demandera, la voix presque basse : « *Il faut donc croire que ça n'est pas si facile que ça de vivre ?* » Il n'y aura pas de réponse. Tout, hélas ! était dit dans la question.

JUSTICE

Le meurtrier de Djilali Ben Ali devant les assises de Paris

Les tensions de la Goutte-d'Or

M. Daniel Pigot est-il l'auteur d'un assassinat politique ou d'un meurtre « banal » ? Est-il l'auteur d'un homicide « involontaire » ou celui, décidé, d'un crime raciste ? Lors de la première journée du procès de l'affaire Djilali Ben Ali (« le Monde » du 17 novembre 1971), *ces interrogations ont fait tour à tour mardi 21 juin, à la cour d'assises de Paris, l'objet des débats.*

Homicide « involontaire » ? Le 27 octobre 1971, vers 8 h. 50, Djilali Ben Ali, jeune Algérien, âgé de quinze ans, frappe au carreau de la loge de Mlle Geneviève Marchand, concierge. A peine cette dernière a-t-elle ouvert sa porte que Djilali Ben Ali se précipite sur elle et l'attrape au cou. Mlle Marchand appelle au secours son compagnon. M. Daniel Pigot survient alors et s'empare d'un fusil de chasse de calibre 16. Un coup de feu part... Touché mortellement, Djilali Ben Ali tombe à terre. M. Pigot aurait « *tiré maladroitement un coup mortel* ». C'est l'opinion du procureur de la République, qui, au terme du réquisitoire définitif, propose la disqualification de l'inculpation d'homicide volontaire en « *crime de blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner* ».

Meurtre « *banal* » ? Mlle Marchand est acculée au chambranle de la porte de sa loge par Ben Ali. Aves une « *force incroyable* » celui-ci la grifferait et appulerait sur son cou en la tenant par le haut de sa blouse. Elle appelle à l'aide. Son compagnon, dans « *un geste réflexe* » tire. Mlle Marchand était-elle si gravement menacée que le coup de feu était une réaction proportionnée à l'attaque ? M. Daniel Pigot, face à l'excitation du jeune homme, aurait pris peur...

« Un climat de dénigrement »

Crime raciste ? Le drame a eu lieu 53, rue de la Goutte-d'Or, à Paris (18e). A l'époque, huit mille travailleurs immigrés vivent entassés dans ce quartier au contact de cinq mille métropolitains (*le Monde* du 6 avril 1972). Djilali Ben Ali est Algérien, M. Daniel Pigot Français. Le jeune Ben Ali et M. Pigot se sont déjà heurtés à plusieurs reprises. Les tensions entre les différentes communautés sont parfois vives.

M. André Bricout, inspecteur divisionnaire, cité comme témoin, rejette néanmoins toute coloration raciste dans ce fait divers : « *Monsieur le président, je n'ai eu aucun témoin qui ait parlé de racisme. Des travailleurs arabes ont même participé à une collecte pour Pigot, ce qui donne à penser qu'il était en bons termes avec lui.* »

Mais M. Gilles Lakdany, professeur d'arabe dans un C.E.S., indiquera : « *Au nom du thème de la sécurité et de la propreté, un climat de dénigrement régnait en 1971 à la Goutte-d'Or. Les jeunes étaient alors assimilés à la pègre.* » Racisme anti-Nord-Africain. Racisme anti-jeunes... Rien n'est prouvé.

Assassinat politique enfin ? Ce n'est pas la moindre hypothèque qui pèse, indirectement, sur ce procès. Même si la sérénité de la première journée d'audience, présidée par M. Jean Ullman, est incontestable. Le 30 octobre 1971, sept jours après la mort de Djilali Ben Ali, une manifestation organisée par le Comité Djilali — animé notamment par MM. Jean-Paul Sartre, Michel Foucault, Gilles Deleuze, Jean Genêt et Michel Drach — avait réuni quelque *quatre mille* personnes. M. Charles Haedrich, pasteur, cité comme témoin, n'a pas manqué de s'interroger devant la cour sur le temps qu'a mis l'affaire Djilali à venir devant les assises. Le tract distribué par un collectif de travailleurs arabes « Goutte-d'Or » et le comité local 18e du M.R.A.P. (Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix) prolongeait d'autre part cette question en demandant : « *A-t-on pensé en haut lieu que l'oubli ferait son œuvre ?* »

Les plaidoiries du ministère public et de la défense ont lieu ce mercredi 22 juin.

LAURENT GREILSAMER.

POLICE

LES OFFICIERS DE C.R.S. RÉCLAMENT LE DROIT DE GRÈVE SI LA RÉFORME DE STRUCTURES EST APPLIQUÉE

Pour la troisième fois depuis le lancement du projet ministériel de réforme des structures de la police nationale, son directeur général, M. Robert Pandraud, réunit à Paris, le mardi 21 juin, et pour deux jours, les commandants des groupements de C.R.S. de l'ensemble de la France.

Comme les précédentes, cette conférence a pour but de prendre la « température » du corps des C.R.S. au plan hiérarchique, au moment où la mise en œuvre de la réforme entre dans sa phase ultime. Si les responsables régionaux des C.R.S. n'ont, jusqu'ici, fait aucune déclaration — ce mutisme ne serait, selon certains, que l'expression d'une désapprobation, — le reste de la hiérarchie continue de s'opposer fermement à la fusion projetée entre les grades les plus élevés de la police en tenue et le corps des commissaires de police.

A quelques jours de la réunion, le conseil d'administration du syndicat national indépendant des officiers de C.R.S. (le plus représentatif de cette catégorie de personnel) a déjà demandé à ses mandants « *de suspendre les négociations* » avec des responsables administratifs et hiérarchiques auxquels « *ils refusent désormais leur confiance* ». *Si* cette « *réforme inique* » est appliquée, déclare le S.N.I.O., les officiers de C.R.S., réduits à un rôle de « *maîtrise* » et d' « *encadrement* », « *veilleront strictement à n'exécuter que des directives et des ordres rigoureusement légaux portant sur le domaine de leur compét-nce et conformes à la réglementation propre au corps* ». Le droit de la fonction publique étant opposé à certaines de leurs revendications (notamment en matière de recrutement), les officiers « *réclameront l'application intégrale du statut général des fonctionnaires et du droit de grève* ».

Faits et jugements

Les militants du GUD jugés le 28 novembre.

Des heurts brefs se sont produits, mardi 21 juin, peu avant quatorze heures, aux abords du Palais de justice de Paris. Après le report au 28 novembre du procès de trois militants du GUD (Groupe Union Défense) soupçonnés d'avoir le 29 avril et le 3 mai 1976 molesté trois étudiants militants ou sympathisants de l'UNEF, un groupe de jeunes gens venus soutenir les plaignants, ont été attaqués à la sortie du Palais de justice par une quinzaine de militants d'extrême droite.

Ces derniers, armés de barres métalliques, ont chargé, après avoir fait le salut fasciste, leurs adversaires qui se sont dispersés ou abrités dans l'enceinte du Palais jusqu'à l'arrivée, vingt-cinq minutes plus tard, d'un car de police appelé en renfort. Poursuivi sur le pont au Change, un jeune homme a été frappé par une dizaine de personnes.

● *L'Œuvre française* fait savoir que l'attentat dont nous avons rendu compte dans nos éditions datées du 21 juin n'a pas eu lieu contre le domicile de son président, M. Pierre Sidos, mais contre le siège social de l'association, 4 bis, rue Caillaux (13e). Elle dément aussi avoir jamais revendiqué l'attentat contre les locaux de l'association France-U.R.S.S., le 17 juin dernier, contrairement à ce qu'affirme le groupe anarchiste Makhno — qui prétend être responsable de l'agression contre l'Œuvre française — dans un appel téléphonique à l'agence France-Presse.

Relaxe d'un négociant en viande

La cour d'appel de Grenoble a relaxé M. Joseph Carrel, négociant en viande, qui avait été condamné le 8 avril 1976 par le tribunal correctionnel de Bourgion (Isère) à un mois d'emprisonnement avec sursis et 10 000 F d'amende pour détention de denrées alimentaires impropres à la consommation (*le Monde* daté 28-29 mars et 10 avril 1976). La cour d'appel a estimé que la preuve formelle de la corruption des viandes vendues par M. Carrel n'avait pas été établie.

● *Les meurtriers présumés d'un jeune homme connu pour ses opinions d'extrême droite*, M. Pierre Kostritzky, découvert assassiné le 20 avril dernier à Chauconin-Neufmoutiers, en Seine-et-Marne (*le Monde* du 19 mai), ont été arrêtés par la police judiciaire de Versailles. Il s'agit de MM. Didier Cadet, vingt-trois ans, et Marcel Pellier, vingt-quatre ans, tous deux originaires de Rosny-sous-Bois. Ces derniers auraient, en compagnie de M. Kostritzky, commis une série d'attentats contre des locaux et des représentations soviétiques à Paris. M. Kostritzky était, semble-t-il, le principal animateur d'un groupuscule d'extrême droite dénommé Front d'action et de libération des pays baltes.

Mais, selon les policiers, il aurait été assassiné à la suite d'une affaire sentimentale qui l'avait opposé à l'un de ses deux complices. MM. Cadet et Pellier, inculpés par M. Bruno Laroche, juge d'instruction à Meaux, ont été écroués.

L'avocat et le salariat.

Le 5 juillet, la vingt-deuxième chambre de la cour de Paris doit statuer en appel sur le cas de Mr Mandessi-Bell, avocat stagiaire, à laquelle le tribunal d'instance du huitième arrondissement accorda, le 8 avril, des indemnités aux titres du préavis, des congés payés et de la rupture abusive de contrat en la considérant comme salariée du cabinet d'avocats associés (Mes Brane, Bloch, Fabre, Gueugnot, Roiné) qui l'avait congédiée (*le Monde* des 26 et 29 avril).

M. Georges Picca, avocat général, a renoncé à conclure dans cette affaire à l'audience du 14 juin, car il estime avoir déjà fait connaître son opinion : un avocat ne peut être considéré comme un salarié.

● *A propos de l'affaire des faux stratrons*, la seizième chambre correctionnelle de Paris a rejeté le 21 juin la demande de sursis à statuer présentée par la défense de M. Jacques Fauvet, directeur du *Monde*, et de notre collaborateur Maurice Denuzière, poursuivis en diffamation par MM. Georges Starckmann et Claude Dumont. Le tribunal déclare que si les fonctionnaires des douanes dont la défense demande le témoignage pouvaient être exceptionnellement dégagés de l'obligation de secret devant le juge d'instruction chargé de l'affaire financière, ils n'auraient en aucune manière le droit de témoigner dans cette affaire de diffamation. Le procès a été renvoyé au 20 septembre (*le Monde* du 2 juin).

Les écoutes du « Canard enchaîné » : décision le 12 juillet.

La chambre d'accusation de Paris, présidée par M. Henri Blaser, a examiné, mardi 21 juin, en appel, l'ordonnance de non lieu rendue le 29 décembre 1976 par M. Hubert Pinsseau, juge d'instruction, dans l'affaire des écoutes du *Canard enchaîné* (*le Monde* du 4 janvier 1977).

Me Roland Dumas, conseil de M. Roger Fressoz, directeur de l'hebdomadaire, partie civile, a demandé à la cour d'infirmer cette ordonnance en sollicitant l'inculpation des policiers formellement reconnus par Mme Bertin, concierge de l'immeuble et en affirmant la nécessité de confronter les témoins avec plusieurs inspecteurs de la D.S.T., malgré le refus du ministère de l'intérieur.

M. Gaston Conardeau, avocat général, a demandé la confirmation du non-lieu, en alléguant que les poseurs de câble clandestins en étaient restés à la phase préparatoire du délit et qu'il ne pouvait y avoir, en l'espèce, violation de domicile pour des locaux encore inhabités. L'arrêt doit être rendu le 12 juillet.

● *Deux ressortissants français ont été arrêtés en Grèce* pour tentative de trafic d'antiquités. Il s'agit d'Alain Marin, trente ans, fonctionnaire des services de police, et de Gérard Barbarat, vingt-neuf ans, électricien, tous deux domiciliés à Créteil (Val-de-Marne). Le procureur du tribunal des flagrants délits du Pirée les a inculpés de recherches frauduleuses d'antiquités.

CARNET

Naissances

— Chloé, Alain et Françoise Blanc, née Chabert, sont heureux d'annoncer la naissance de

Arthur-Théophile.

Grenoble, le 31 mai 1977.

— M. et Mme Jean-François Arènes ont la joie d'annoncer la naissance de

Bernardin.

54111 Mont-Bonvillers.

— M. François Martinier et Mme, née Chantal Maucour, sont heureux de faire part de la naissance de

Bertrand.

Paris, le 18 juin 1977.
50, rue Corvisart,
75013 Paris.

Fiançailles

— M. D. Delaporte et Mme, née Marionneau, sont heureux de faire part des fiançailles de leur fille

Marie-Liesse,

avec M. Christophe Normier.

Mariages

— M. François Maunoury et Mme, née Chantal Semen,
M. Jean Loisel et Mme, née Ghislaine Orban de Xivry,
ont la joie d'annoncer le mariage de

Benoit et Brigitte,

qui sera célébré le samedi 25 juin 1977, à 15 heures, en l'église de Sainghin-en-Mélantois (Nord).

70, avenue de Villiers,
75017 Paris.
16, rue de Lille,
59100 Roubaix.

— Le docteur et Mme R. Foisy,
M. et Mme L. Fournier,
font part du mariage de leurs enfants

Michel et Catherine,

à Leyment (Ain), le 24 juin 1977.

Décès

— Les familles Boudaille, Carré, Broussolle, George, Valet, ont la douleur de faire part du décès de

Mlle Gabrielle BOUDAILLE,
sage-femme,

survenu à Verdun, dans sa quatre-vingt-septième année.

Ses obsèques ont été célébrées dans l'intimité à Etain, où elle a été inhumée le 18 juin 1977.

Maison de retraite Lataye,
55400 Etain.

— La famille de

M. Anatole JULIUS,
médaillé de la Résistance,

a la tristesse de faire part de son décès, survenu le 19 juin 1977.

Les obsèques seront célébrées à la cathédrale russe, rue Daru, le jeudi 23 juin, à 16 heures, et suivies *de l'inhumation* au *cimetière* de Bagneux-Parisien.

Cet avis tient lieu de faire-part.
4, rue Lecomte-de-Nouy.
75016 Paris.

— Mme Adolphe Lepape,
Mme M.-M. Lepape et ses enfants,
M. et Mme P.-A. Lepape et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Adolphe LEPAPE,
officier de la Légion d'honneur,
professeur honoraire à l'E.P.C.I.,
ancien chargé de cours
au Collège de France,

survenu le 15 juin dans sa quatre-vingt-douzième année.

Les obsèques ont eu lieu le lundi *20 juin*, en *l'église Sainte-Clotilde*, dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.
52, rue de Bourgogne,
75007 Paris.

— Toulouse, Mons-la-Trivalle (34).
Mme Henri Maurel,
M. Jean Lalanne,
Les familles Maurel, Cathala, Cazaux, Cros, Guibert, parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès, à l'âge de soixante-trois ans, de

M. Henri MAUREL,
procureur général
près la cour d'appel de Toulouse,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur du Mérite.

Les obsèques religieuses seront célébrées mercredi 22 juin à 15 h., en l'église de Mons-la-Trivalle.

La famille ne reçoit pas.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Ni fleurs ni couronnes.
1, rue Félix-Durrbach,
31070 Toulouse.

[Né le 16 août 1913 à Mons-la-Trivalle (Hérault), M. Henri Maurel entre dans la magistrature en 1940. Chef adjoint de cabinet à la présidence de l'Assemblée nationale (M. Edouard Herriot) en jan*vier 1947, il est directeur adjoint* de cabinet à la présidence de l'Assemblée (M. Le Troquer) en janvier 1954 et de nouveau en janvier 1956.

Substitut *général* en 1963, il est détaché à Monaco la même année pour y exercer les fonctions de procureur général. *M. Maurel est procureur général à Dijon* en 1968, puis à Toulouse à partir de septembre 1974.]

— M. et Mme Lucien Patte-Maison, leurs *enfants* Jean-Marc et Sandrine,
M. et *Mme Robert Sorignet*,
Mme Irène Sorignet et ses enfants,
M. et Mme Yves Sorignet et leurs enfants,
Mme Henriette Somprou et ses enfants,
M. et Mme Jacques Obadia,
M. et Mme *Roger* Garnier,
Tous ses parents, alliés et amis,
ont la douleur de *faire* part du décès, dans sa soixante-dix-huitième année, de

Mme Renée-Suzanne PATTE,
née Sorignet.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu, à Bordeaux, dans la plus stricte intimité.

86, avenue de Wagram,
75017 Paris.
57, rue Tillet,
33800 Bordeaux.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. François ROBIN,
de l'Académie d'agriculture,
ingénieur agronome,
ancien membre du conseil
économique et social,
président d'honneur de la Fédération nationale des producteurs de fruits,
fondateur de la Fédération nationale de la propriété agricole,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur du Mérite agricole,
chevalier de l'Economie nationale,

survenu le 20 juin 1977, à l'âge de soixante-treize ans.

De la part de
Mme François Robin, son épouse,
M. Jean-Louis Robin, son fils.

Les obsèques seront célébrées le jeudi 23 juin 1977, à 10 heures, en l'église de Vernou-en-Sologne (41230).

Cet avis tient lieu de faire-part.

[Né le 28 février 1934, M. Robin était ingénieur agronome. Fondateur et président de la Fédération nationale de la propriété agricole de 1945 à 1969, il a été président de la Fédération nationale des producteurs de fruits de 1958 à 1968. Il a siégé au Conseil économique et social au titre des organisations agricoles de 1959 à 1964.]

— Mme Thouvenin de Villaret,
Le père Thouvenin de Villaret,
Mme Bernard Thouvenin de Villaret,
Ses enfants et petits-enfants,
Le colonel et Mme R. Gras,
font part du rappel à Dieu du général THOUVENIN de VILLARET, commandeur de la Légion d'honneur.

Les obsèques religieuses, suivies de l'inhumation, auront lieu en l'église de Saint-Laurent (Lot), le samedi 25 juin, à 15 heures.

Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.
Plogras, Saint-Laurent-Lolmie,
46800 Montcuq.

Remerciements

— Mme Lucie Weill,
devant l'impossibilité de répondre individuellement aux marques de sympathie reçues lors du décès de son mari

M. Pierre-André Weill,

prie de trouver ici l'expression de ses remerciements.

Anniversaires

— Les familles Dayan et Bénichou,
demandent à tous ceux qui ont *connu et aimé*

Simone DAYAN,
née Bénichou,

d'évoquer son souvenir pour ce quatorzième anniversaire de sa mort.

— *Il y a deux ans,*

Antoine AUGÉ,
proviseur honoraire,
maire de Lercou (Ariège),

quittait les siens. Que tous ceux qui l'ont connu et aimé pensent à lui et associent à son souvenir celui de

François AUGÉ,

mort en déportation à trente-trois ans, et de

Jean AUGÉ,

enlevé à leur affection à quarante-six ans, en novembre 1976.

De la part de
Monique Lafon-Augé,
16, rue du Lycée,
92330 Sceaux.

Messes anniversaires

— Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu de

Francis ROUGÉ

une messe sera célébrée le lundi 27 juin, à 9 heures, en l'église Saint-Séverin, Paris (5e).

Avis de messe

— Une messe sera dite le mardi 28 juin, en l'église de l'Immaculée Conception, 34, rue du Rendez-Vous, à Paris (12e), à l'intention de

Mme Francis JACQUETY,
née Anne-Amélie Morellet,

médaille d'or de la famille française, rappelée à Dieu le 30 mai 1977, dans sa quatre-vingt-douzième année.

Jacquety.
26, avenue de Saint-Mandé,
75012 Paris.

Services religieux

— On nous prie d'annoncer qu'un service religieux sera célébré en la synagogue, 24, rue Copernic, Paris (16e), le lundi 27 juin 1977, à 19 heures, à la mémoire de

M. Gaston RUEFF,

décédé le 4 juin 1977.

Communications diverses

— Le Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, devant entreprendre d'importants travaux d'agrandissement et d'animation, sera fermé pendant les *mois d'été*, à partir du 1er juillet.

— L'écrivain Ciril Kosmac, membre de l'Académie slovène, signera la première traduction en français de son roman paru aux Publications orientalistes de *France*, « la Ballade de la trompette et du nuage », aux librairies suivantes, de 18 h. à 20 h. : mercredi 22 juin 1977 au Texte intégral, 15, rue Beautreillis, 75004 Paris, sous le patronage du Centre culturel yougoslave ; jeudi 23 juin 1977 aux Deux-Mondes, 84, rue de Vaugirard, 75006 Paris, sous le patronage de France-Yougoslavie.

— L'assemblée générale du 12 juin 1977 n'ayant pas obtenu le quorum requis par les statuts, tous les membres actifs du Syndicat national des navigateurs de plaisance sont de nouveau invités à assister à l'assemblée générale de l'Association qui se tiendra le jeudi 7 juillet 1977, à 19 h. 30, à l'hôtel de ville de Joinville-le-Pont (Val-de-Marne), rez-de-chaussée droite, salle numéro 1. Ordre du jour : le même que prévu pour le 12 juin 1977, et qui a paru dans le numéro 10 054 du *journal « le Monde »* du 28 mai 1977, page 35.

Les nouvelles candidatures au comité de direction seront reçues au siège de l'Association jusqu'au 4 juillet 1977, à 18 heures, le cachet de la poste faisant foi.

INSTITUT

● *M. René Huyghe*, de l'Académie française, a remis, mardi 21 juin, dans les salons de la *mairie du seizième arrondissement*, son épée d'académicien des Beaux-Arts à M. Germain Bazin. Celui-ci, pour illustrer sa longue collaboration avec M. Huyghe, a choisi de terminer son allocution par cette citation de Voltaire : *« Toutes les grandeurs du monde ne valent pas un ami. »*

Auparavant, M. Pierre Bertin avait lu un message de M. Alain Poher, président du Sénat. M. Jacques Fauvet avait évoqué la mémoire du père de M. Bazin, qui adhéra au *Sillon* de Marc Sangnier, puis M. Paul Guth et Mme Desroches-Noblecourt avaient respectivement fait l'éloge de l'écrivain et de l'historien de l'art.

A L'HOTEL DROUOT

Jeudi

EXPOSITIONS

S. 1 - Bx bijx, argent. anc. et mod.
S. 8 - Dessins, tableaux anciens.
S. 14 - Armes.

VENTES

S. 9 - Bibliothèque P. Castaing.
S. 10 - Coll. d'un amat. et à div. : Objets d'art d'Extrême-Orient.
S. 12 - Tableaux anciens, meubles, *soldats de plomb*.
S. 16 - Dess., gouaches, aquar., huil.

PALAIS D'ORSAY - VENTE

Porcelaines de la Chine. Objets d'art et de bel ameublement 18e et 19e cent. estampillés Canabas, Jacob.

EXPOSITION LE 21 A 23 H.

Tableaux d'aujourd'hui.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	108 F	195 F	283 F	370 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	198 F	375 F	553 F	730 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	135 F	250 F	365 F	480 F
II. — TUNISIE	173 F	325 F	478 F	630 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux *semaines ou plus*) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

O.J.D. 1975

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

Le Monde DES ARTS ET DES SPECTACLES

UNE EXPOSITION GREUZE A DIJON

La dignité des pères et leur puissance terrible

CE qui frappe peut-être le plus dans la personnalité de Greuze, c'est son indépendance d'esprit et le caractère unique de son talent. Fils d'un maître couvreur qui voulait faire de lui un architecte, il passe quelques années à Lyon auprès d'un peintre local, arrive à Paris vers 1750, suit les cours de dessin de Natoire, un de ses biographes remarquant que *« sa trop grande vivacité ne lui permit pas de se ployer à recevoir des leçons d'aucun maître »*.

Protégé par Pigalle et malgré un orgueil qui lui vaut déjà de solides inimitiés, il est nommé en 1755 membre agréé de l'Académie et, la même année, expose plusieurs tableaux au Salon, dont *Un enfant qui s'est endormi sur un livre* et *Un père de famille qui fait la lecture de la Bible à ses enfants*. Un portrait d'enfant, une scène de genre qui est un tableau de moralité domestique, il a désormais trouvé les sujets qui conviennent à sa sensibilité et à celle de l'époque, des sujets qui *« élèvent l'âme »*, répandent la bonne parole et lui permettront de dire à propos de ses œuvres les plus ambitieuses : *« J'avais trempé mon pinceau dans mon cœur. »*

Toujours en 1755, il part pour l'Italie en compagnie de l'abbé Gougenot, amateur distingué qui s'est attaché comme agréable compagnon de voyage *« ce jeune peintre de bambochades »* et dont il a laissé un splendide portrait. L'Italie, mais quelle Italie ? Celle des « antiques », des grands peintres de la Renaissance ? Pas encore. Il a regardé avec attention Corrège, les Bolonais, Guido Reni surtout, et il semble pressentir l'Italie d'Hubert Robert lorsqu'il dit chercher *« dans les sites et les ruines de Rome les richesses piquantes pour ses compositions »*. Mais ce qui semble l'avoir surtout intéressé, c'est le pittoresque quotidien, le spectacle de la vie populaire, l'anecdote qui fait apologue ou scène de comédie. Au cours de ses voyages dans la péninsule, il dessine quelques types locaux, une *Paysanne de Parme*, une *Génoise qui vend des fleurs*, et surtout il peint quatre tableaux qui, même si l'on pense à Teniers, aux « bambochades » et à tout ce que l'on voudra, sont d'une singularité absolue, singularité à laquelle on s'attache d'autant plus que l'exécution est admirable, digne de Chardin et d'un niveau auquel Greuze ne se maintiendra pas toujours dans la suite de sa carrière.

Les titres de ces tableaux ? *Les Œufs cassés, la Paresseuse italienne, Un oiseleur qui, au retour de la chasse, accorde sa guitare, le Geste napolitain.* Que veulent dire ces étranges figures ? Que veut nous dire cette grosse fille à seins mous écroulée dans sa cuisine, avec son visage ahuri et son pied déchaussé ? Quels sataniques desseins médite cet oiseleur, ce Papageno-Scapin crispé sur son instrument, et dont le visage évoque plus la crise d'hystérie imminente que les effets pacificateurs de la musique ?

L'élève de personne

Le symbole des *Œufs cassés* est plus clair : un galant, une mère furibonde, une sainte nitouche proche de la pâmoison, ou sortant de pâmoison, un petit garçon qui essaye, l'innocent, de raccommoder les coquilles. La « perte du pucelage » semble avoir été une des obsessions de Greuze (comme des romanciers de l'époque), obsession dont témoignent ses cruches cassées et ses jeunes filles pleurant un oiseau mort, à propos desquelles Diderot écrivait : *« Cette enfant pleure autre chose, vous dis-je »*, ce qui paraît évident. Austère et tonnant contre le vice, Greuze était lui-même fort sensuel, toujours en quête, *« chérubin amoureux »* à Rome, et, selon un contemporain, *« effleurant les roses du plaisir jusque dans l'âge le plus avancé »*.

Cela ne lui réussit d'ailleurs pas tellement : son mariage fut un désastre, la charmante fille du libraire Babuti, qu'il épousa en 1759 (autre portrait admirable, celui du père), se révélant à l'usage une atroce mégère, le trompant à plaisir, débauchant ses élèves (il finit par n'en prendre que du beau sexe, ce qui devait un peu l'arranger), le battant *« à tour de bras »*, allant même plus loin, comme cette fois où, *« réveillé en sursaut, il aperçut Mme Greuze qui, à la lumière de la lampe de nuit, allait lui écraser la tête avec son pot de chambre »*, ainsi qu'il l'écrit dans le mémoire qu'il adressa au commissaire de police lors de la séparation. Pauvre Greuze ! Le peintre des conditions et des pratiques bourgeoises, c'est aussi cela, même dans un siècle aussi policé (voir le dessin *la Femme colère*).



Homme assis accordant une guitare (étude pour l'*Oiseleur*).

Retour à Paris en 1757. En 1759, Greuze expose vingt œuvres au Salon, dont *la Jeune fille qui pleure son oiseau mort*, (cf Catulle, le moineau de Lesbie), *la Tricoteuse endormie, la Dévideuse*, et un *Tableau représentant le Repos caractérisé par une femme qui impose silence à son fils en lui montrant les autres enfants qui dorment* (un chef-d'œuvre). En 1761, il fait le portrait du dauphin, refuse de faire celui de la dauphine parce qu'il *« n'aime pas les visages plâtrés »*. L'année 1761 est celle de *l'Accordée de village*, qui connaît un vif succès, un succès confirmé lors de la présentation, en 1765, de *la Mère bien-aimée* et des esquisses du *Fils ingrat* et du *Fils puni*. Diderot s'écrie : *« Greuze s'est élancé d'un coup de la bambochade dans la peinture d'histoire »*.

Belle formule et qui résume le problème. Greuze a fait ce qui sera exactement un siècle plus tard l'ambition de Courbet (et de Millet) : de la grande peinture à partir de petits sujets, un *« tableau historique »* (c'est le titre de *l'Enterrement à Ornans*) à partir d'une scène de genre. Les procédés ? Composition en frise et bas-relief à l'antique, accentuée par le jeu des mains et de ces *« formes ondoyantes et pyramides »* qu'admirait Diderot. Gravité passionnée, romaine, des attitudes. Etude de l'« expression », à la manière des classiques, sensible surtout dans les admirables dessins et les esquisses des œuvres majeures. Extrême tension dramatique, l'ordonnance du tableau évoquant la scène qui faisait le « nœud » d'une tragédie ou d'un drame, du drame bourgeois dont Diderot, pour le citer encore, faisait à l'époque la théorie en des termes qui correspondent exactement aux intentions de Greuze.

En somme, avec vingt années d'avance : David, tel ou tel rapprochement allant de soi, celui par exemple du *Bélisaire* et de *l'Ivrogne chez lui*. Ce pressentiment du néo-classicisme, Greuze le doit à la grande peinture du dix-septième siècle, à Poussin surtout, qu'il a redécouvert, interprété avec une étonnante intelligence, et l'on a pu dire que, s'il relevait de « l'art Pompadour », il était aussi *« un anneau détaché de la chaîne des peintres de Louis XV »* (Thoré), *« un petit anneau de la chaîne d'or qui unit Le Sueur à Prud'hon »*.

L'anneau est-il si petit ? Greuze en tout cas multiplie à partir de 1785 les allusions antiques, dans le décor des tableaux, dans les portraits à profil de médaille qu'il exécute de Diderot, ou de lui-même, et sa volonté est évidente de hausser le ton, de parvenir à plus de gravité, de dépouillement en éliminant ce que l'anecdote peut avoir de trivial, comme le montre la comparaison entre les esquisses du *Fils ingrat* et du *Fils puni* et les tableaux achevés en 1777-1778, où le chien lui-même s'est mis en bas-relief.

Si Poussin a fourni à Greuze les éléments de son style, il lui a aussi joué un bien mauvais tour : le *Septime Sévère et Caracalla* qu'il présenta en 1769 comme morceau de réception à l'Académie, où il voulait entrer comme peintre d'histoire et qui est inspiré de *la Mort de Germanicus*, tableau qui l'a visiblement obsédé et qui est à l'origine de la plupart de ses grandes compositions. Greuze fut admis, mais comme peintre de genre, le jugement étant assorti des attendus les plus sévères. Il en conçut un mortel ressentiment et, bien que parfaitement capable de traiter de grands sujets, ainsi cette superbe *Egine visitée par Jupiter*, qui est une des révélations de l'exposition, il préféra s'en tenir à la peinture des conditions et des drames de la vie privée. Dans ce domaine, il était en effet sans rival et l'on ne dira jamais assez que peu de peintres ont à ce point inventé leurs sujets et leurs manières, créé leur iconographie, Grim remarquant déjà qu'il *« n'était l'élève de personne »*

Les tragédies de l'enfance

Cette nouveauté est une des raisons du succès de Greuze. Il en est d'autres : l'émotivité, la parfaite lisibilité de son œuvre qui, selon un critique de l'époque, faisait *« verser des larmes à des âmes indifférentes jusqu'à ce jour à la force magique de la peinture »* (Greuze est à cet égard le premier des peintres victoriens). Et surtout la parfaite correspondance entre cette œuvre et les préoccupations morales de l'époque. Greuze a dit au public éclairé de son temps ce que celui-ci voulait entendre, ce que la lecture de *la Nouvelle Héloïse* lui avait appris à considérer comme une des revendications fondamentales de la société nouvelle par rapport aux « tétons » et aux « fesses » de Boucher ou à la légèreté des hommes de cour : l'attention portée aux conditions moyennes, à la dignité du monde rustique et des mœurs provinciales, le respect de la vieillesse, de l'enfance, l'éducation de la jeunesse (voir la superbe *Dame de charité)*, les « soins de la piété filiale », la « dignité des pères et leur puissance terrible », le caractère sacré du lien conjugal.

Greuze a joué un rôle essentiel dans l'histoire du sentiment familial à la fin de l'Ancien Régime et, s'il y a tant d'enfants dans son œuvre, c'est que celle-ci est, à bien des égards, une croisade en faveur de la natalité. De *la Mère bien-aimée* (*« une fricassée d'enfants »*, selon Mme Geoffrin), Diderot disait qu'*« elle prêchait la population »* et que *« tout homme qui a de l'âme et un sens »* ne pouvait que l'interpréter ainsi : *« Fais des enfants à ta femme ; fais-lui-en tant que tu pourras ; n'en fais qu'à elle et sois sûr d'être bien chez toi. »*

Voilà notre homme. *« Un excellent artiste, mais une bien mauvaise tête »*, remarquait Diderot, pour le citer une dernière fois. Un homme bizarre, compliqué, quelque peu mégalomane, sensible jusqu'au désordre, et dont les attendrissements semblent avoir caché une redoutable violence, des obsessions presque macabres. Il y a, dans son œuvre, autant de cadavres que de jeunes filles aux seins nus, et, devant *la Mort d'un père dénaturé abandonné par ses enfants*, il est difficile de ne pas penser à Fussli, peut être à Goya. Certains de ses contemporains lui ont même reproché « la « barbarie révoltante » de ces « sujets atroces » : *« Je suis fâché qu'un Français les ait peints »*, écrivait l'un d'entre eux.

Cette barbarie serait plutôt aujourd'hui un argument en faveur de Greuze, mais il n'est nul besoin de faire appel à l'esprit souterrain pour l'admirer dans son tout. Si l'on va à Dijon (il faut y aller), on verra qu'il fut un incomparable dessinateur, aussi à l'aise dans l'héroïque que dans le quotidien, et, à travers les portraits de la marquise de Bezons, de Mme de Porcin, de son ami le graveur Mille, le premier portraitiste de sa génération. Quant au reste (qui demeure l'essentiel), si l'on est sans préjugés, on conviendra sans doute avec Edgar Munhall que *« Greuze a mis son talent au service des préoccupations émotionnelles des hommes de son temps avec une largeur de vues dont peu de ses contemporains pouvaient se prévaloir »* et que *« l'intensité expressive de son œuvre est telle que les crises familiales, les tragédies de l'enfance, l'angoisse de l'amour y résonnent d'une signification universelle »*.

ANDRÉ FERMIGIER.

★ Jusqu'au 7 août. Catalogue d'Edgar Munhall.

Les véhémences de Maïa Plissetskaïa

MAIA Plissetkaïa nous a bien manqué lors de la dernière tournée du Bolchoï. Pendant que les Parisiens s'enthousiasmaient pour *Giselle* ou *Ivan le Terrible*, elle vivait des moments exaltants à New-York où elle dansait avec le Ballet du XX[e] siècle. Aujourd'hui, Maïa Plissetskaïa apporte à Paris les grandes turbulences. Avec elle, tout reprend couleur. De nouveau sa chambre de l'hôtel Scribe vibre d'allées et venues. Maïa-tempête a *coupé les fils* du *téléphone pour* être tranquille, et Lili, l'interprète, s'use en courses folles pour tenter de la joindre.

La voici, assise bien calme entre deux immenses bouquets de fleurs. Quelque chose d'irréductible émane de sa mince silhouette. L'œil est attentif, et soudain les mains sagement croisées se mettent à vivre, à battre, véhémentes, volubiles. On dirait un vol de mouettes : *la Mouette*. Maïa Plissetskaïa s'identifie tellement au personnage de Tchékhov qu'elle rêve depuis des années d'en faire l'héroïne d'un ballet. Mais il n'est pas facile pour une mouette de vivre à ras de sol, au rythme prudent et discipliné du Bolchoï. A Moscou, Plissetskaïa est un peu à la dérive. Chacune de ses réactions, dictées par la passion, fait figure de défi : Maïa en a assez de toujours danser *le Lac des cygnes*, et elle le dit. Maïa s'ennuie sous la férule du tout-puissant et peu imaginatif directeur de la danse Grigorovitch, elle le crie, puis s'en va respirer un autre air.

Elle revient bouleversée de Belgrade, où elle a vu Dunka Slinios dans le *Boléro* de Béjart, un ballet qu'elle sent fait exactement pour elle. Il le lui faut, c'est vital. Elle le danse à Bruxelles, à Paris. Elle voudrait partager le *Boléro* avec son public du Bolchoï, mais l'administration lui oppose un refus formel : Béjart n'est pas au répertoire. *« Mais j'y parviendrai*, dit-elle. *Déjà, j'ai pu obtenir que des danseurs de la maison le dansent avec moi. Ils étaient huit, d'abord, ils ont répété avec Piotr Nardelli qui est chez Béjart et l'ont ensuite appris aux autres. Nous l'avons présenté en Australie, à Buenos-Aires, et comme nous ne pouvons encore le donner à Moscou, imaginez l'effervescence. Tout le monde en parle et l'attend.*

» Isadora, c'est l'idée de Maurice Béjart. En pensant à moi il a fait le rapprochement avec Isadora Duncan. J'avoue que sur le moment j'ai été déconcertée, puis très vite séduite. Il ne s'agit pas pour moi d'imiter la grande prêtresse de la danse moderne, évoluant d'instinct et pieds nus, mais plutôt de suggérer une affinité spirituelle. Pour la haute idée qu'elle avait de la danse, pour sa remise en question perpétuelle chaque fois qu'elle dansait, je suis solidaire d'elle. Ce qu'elle a écrit sur les gestes des bras, je le fais mien, quand elle dit par exemple : « Je ne sais qu'une danse, et c'est » ce geste de ramener les mains » au plexus solaire et qu'une force » intérieure ouvre les bras et les » élève. »

« Pour qu'une jeune génération puisse s'exprimer »

» Maurice Béjart a construit son ballet à partir des grands moments de la vie d'Isadora, sur des musiques qu'elle a interprétées. Je l'ai créé à Monte-Carlo devant un public vieux. A New-York, on ne m'a pas comprise. J'ai remporté un succès personnel mais les Américains ont oublié Isadora Duncan. Quand elle vivait, quand elle dansait, quand elle leur jetait des fleurs, ils riaient. Alors elle est partie pour l'Europe. Parce qu'elle ne séparait pas la danse de la vie, elle a vécu solitaire (même dans le succès) et exilée. En Russie, elle a rencontré Essénine, poète du quotidien, et de la nature. Chez nous il est très populaire. Ce n'était pas un intellectuel, Isadora pouvait très bien le comprendre. Mais leur union n'a été qu'un épisode tragique de plus dans un destin voué au tragique. Quand je pense à ces enfants qu'elle a réunis autour d'elle pour danser, alors même qu'elle venait de perdre les siens, comme j'aime cette femme, et comme je voudrais montrer ce ballet à Moscou !

» Il y a tant de choses que j'aimerais apporter à Moscou. Il existe là-bas un immense appétit de danse. Depuis des années, les gens sont à la diète : il faut les nourrir avec précaution et discernement. Déjà, l'Opéra de Paris vient de leur apporter un souffle d'air nouveau. Mais lorsqu'on dit qu'il n'y a pas de jeunes chorégraphes au Bolchoï, je me fâche. On ne les encourage pas, mais ils sont là. Je peux citer Elizariel, avec qui j'ai tourné un film sur les Eaux printanières de Tourgueniev, Elyman, Lebedev, Briantsev, d'autres encore. Ils m'ont aidée pour créer Anna Karénine, et maintenant pour la Mouette. J'ai pu présenter à Paris un pas de deux de Vassiliev. Mais Vassiliev a quarante ans, et il est bien trop modeste. Moi, je me bats pour qu'une jeune génération puisse s'exprimer, plutôt que pour le ballet conservateur de Grigorovitch ou de Vinogradov, qui vient d'être nommé au Kirov. Il faut sortir du ballet-musée. Moi j'aime qu'on crée pour moi, j'ai envie de danser du nouveau, de danser la vie. »

MARCELLE MICHEL.

REPRISE DE « COMMENT YUKONG DÉPLAÇA LES MONTAGNES »

De nouveau la Chine

LA seconde sortie à Paris des douze heures de films rapportés de Chine l'an dernier par Joris Ivens et Marceline Loridan coïncide avec la présentation de ceux-ci en Allemagne fédérale, selon le même système de traduction simultanée, qui permet à la fois d'entendre la langue chinoise originale dans sa presque intégralité et la transcription dans la langue étrangère intéressée. Une version en langue anglaise a été établie sur les mêmes bases, avec la collaboration de Joseph Losey. Une version italienne est en cours. Mais le phénomène capital demeure la projection, longtemps différée, de *Comment Yukong déplaça les montagnes* en Chine même.

Les seuls échos que nous ayons recueillis pour l'instant à ce sujet ont pour origine les dépêches d'agence ou de correspondants à l'occasion de la première à Pékin, au Club international, le 10 février de cette année, et les commentaires des deux cinéastes de retour d'un nouveau voyage en Chine, via les Etats-Unis, où les films vont faire prochainement l'objet d'une distribution généralisée. Ils entament une carrière à travers la Chine. Ils ont déjà été vus, et commentés, en présence des cinéastes, par les protagonistes de *la Pharmacie*, *Une histoire de ballon*, *Une femme, une famille*, *Une caserne*, *l'Usine de générateurs*. Les réactions ont été très favorables, voire chaleureuses.

« La spontanéité du tournage en direct rend les auteurs proches des gens qu'ils filment. Nous découvrons qu'il ne faut jamais se détacher des ouvriers que l'on filme », déclare un cinéaste chinois. Un opérateur de prises de vues commente à Pékin : *« Vous laissez parler les faits réels, le commentaire devient inutile. Nos films souffrent d'un excès de commentaires. » « C'est notre vie, c'est très proche »*, précise un ouvrier. Ces premières remarques, relevées par Marceline Loridan, semblent recouper l'émerveillement d'une grande partie de la presse française découvrant la vie en Chine populaire (*« comme si vous y étiez »*), lors de la sortie des films en première exclusivité, il y a quinze mois.

Méfiance et sévères critiques sont aujourd'hui la règle, d'autres sons de cloche se font entendre, du moins en France. Ne parlons pas du *Chinois, encore un effort pour être révolutionnaires*, de René Viénet, vu à Cannes (*le Monde* du 20 mai), démolition en règle de l'iconographie maoïste, sur lequel il faudra revenir longuement lors de sa sortie commerciale la saison prochaine : Viénet se contente de dénoncer au passage Joris Ivens et Marceline Loridan comme « staliniens ». Il aurait eu bien plus de peine à renverser le sens de leurs films s'il avait eu le droit de les utiliser dans son montage, ou plutôt *dans son démontage, parce que* justement, par-delà les charmes du spontané, du direct, du cinéma-vérité, Ivens et Loridan *« donnent la parole »*, pas n'importe quelle parole. *Pas la parole de la télévision* française, et des télévisions en général, la parole à tort et à travers : une parole née de la connaissance, d'une longue familiarité, de l'amitié.

Des critiques défavorables apparues aujourd'hui, après l'unanimité d'hier, il vaut la peine de s'attarder sur trois d'entre elles, non par une quelconque volonté dénonciatoire, mais pour essayer de mettre en évidence les délicats problèmes que pose ce genre de films.

Nous citerons d'abord, selon des notes d'écoute, les déclarations de deux confrères lors d'une émission, « Le masque et la plume » à Chambéry (le 10 avril). Pour Michel Ciment, de la revue *Positif*, *« le film ne montre rien de ce qui est négatif dans la réalité chinoise... Quand on parle d'un pays, la moindre des choses qu'on puisse demander, c'est que soit fournie une information complète »*. Jean-Louis Tallenay, rédacteur en chef du magazine *Télérama*, a dit notamment : *« J'incrimine le commentaire plus que les films, et c'est parce que le commentaire est ce qu'il est que ces films peuvent être considérés comme des documents de propagande. »* Pourtant, il n'y a, dans les douze heures de films, d'autres commentaires que de brèves liaisons explicatives, littérales, complétant ce qui n'a pu être dit par la parole en direct des personnes interviewées.

Michel Ciment entre certainement davantage dans le vif du problème, tout en réitérant la conception classique du cinéma direct comme cinéma-vérité : la vérité, toute la vérité, rien que la vérité ! Ivens et Loridan ont manqué de curiosité, ils n'ont osé déranger personne, ils n'ont pas été fouiller dans les coins. Bref, *tournage intéressant par moments*, mais insuffisant. La revue marxiste-léniniste *Cinéthique*, dans son numéro 23-24, juste paru attaque l'ensemble des films pour des *raisons exactement opposées* à celles avancées par Michel Ciment : dénonçant non pas tant les lacunes du tournage que l'absence de conception idéologique, *la foi candide accordée au direct*, suggérant néanmoins que le film trouvera sa signification exacte lors de sa diffusion en Chine. Qui vient de commencer...

Avec *Un village hongrois*, de Judit Elek, toujours inédit en France, malgré des passages épisodiques à Grenoble et à Créteil, *Comment Yukong déplaça les montagnes* constitue historiquement le premier témoignage d'envergure que nous possédions sur un pays socialiste aujourd'hui. Comme tout film de cinéma direct, l'information qu'il nous propose est susceptible d'être reçue de manière bien différente à tel moment ou à tel autre, ici ou là.

La question qui revient au premier plan, et qui ne semble pas préoccuper la revue *Cinéthique*, n'est pas celle des pièges de la spontanéité, ou d'une quelconque correspondance entre le cinéma direct et le maoïsme dit « spontex ». Mais bien : jusqu'où a-t-on pu pénétrer au cœur de la réalité, le document nous fournit-il en soi un maximum de vérité sur le fond d'un problème, d'une situation, sur des rapports sociaux et individuels, comme aucun livre, aucune théorie, aucune spéculation, n'en seraient capables ?

Regarder de telles images et les sons correspondants, comme figés dans une signification définitive, ne saurait satisfaire. Les analyser, les remettre en perspective, par-delà l'actualité, constitue une tâche urgente.

LOUIS MARCORELLES.

★ Studio Saint-Séverin (v.o.).

LE DERNIER FILM DU CINÉASTE SOVIÉTIQUE OTAR IOSSELIANI

Le paradis pastoral n'existe pas

LE cinéma soviétique peut-il être universel ? Peut-il, en deçà ou au-delà de la seule idéologie admise, exprimer des certitudes *aussi bien que des interrogations* fondamentales ? On est en droit de se poser la question au vu d'un certain nombre de productions récentes qui ont retenu l'attention en Occident, qu'il s'agisse de *l'Obier rouge*, de Vassili Chouchkine, de *la Prime*, de Serguei Mikaelian, de *Je demande la parole*, de Gleb Panfilov, etc., mais qui, à bien y réfléchir relèvent plus — ou tout autant — de la sociologie que de la cinématographie. Si ces films n'avaient pas été tournés en U.R.S.S. par des réalisateurs soviétiques, il y a fort à parier qu'ils n'auraient été considérés que comme autant de travaux pratiques, parfois laborieux, au service d'une idéologie qui s'apparente par bien des aspects à la raison d'Etat.

La production soviétique comporte bien sûr un certain nombre d'exceptions, depuis *l'Enfance d'Ivan*, d'André Tarkovsky, l'auteur d'*André Roublev*, *le Premier Maître*, de Mikhalkov-Kontchalovsky, par exemple, jusqu'au *Miroir* (également de Tarkovsky) ou ces *Vingt Jours sans guerre*, d'Aleksei Guerman, qu'on vient de projeter au Festival de Cannes avec succès. Autre exception majeure dont on parle moins, et qui pourtant devrait *faire date : Pastorale, le dernier* film d'Otar Iosseliani, ce cinéaste géorgien auquel nous devons déjà *la Chute des feuilles* et *Il était une fois un merle chanteur*.

* * *

Quatre musiciens de la ville, de la capitale, passent l'été dans un village de montagne isolé des grandes *routes et des grands centres ; ils* restent pendant la saison d'hiver, logeant chez l'habitant, dans une famille où sont réunies trois générations. Avec étonnement, les gens du village considèrent ces jeunes venus d'ailleurs, habillés comme des citadins en vacances, chargés de leurs instruments. Ce sont pour eux des gens étranges, *« qui ne jouent ni dans les mariages ni dans les enterrements, mais dans des salles de concerts »*, qui boivent du lait, font leur gymnastique matinale.

Dans le village, on fait le pain, on trait les vaches, on récolte le raisin, on garde les moutons. Depuis toujours... Le quatuor s'installe chez l'habitant, répète sur la terrasse en plein air, *désireux de travailler lui* aussi en union complète avec la nature et d'apporter à des gens simples ce que ces artistes pensent être un langage universel, seul capable de franchir les barrières linguistiques et sociales, la musique classique. Ils ne participent ni aux travaux ni aux réjouissances mais aux préoccupations ou aux soucis *des gens du village. Ils veulent* simplement donner un fond musical à la beauté du travail humain et se trouvent tout décontenancés lorsque leur musique est troublée par le bruit d'un moteur d'arrosage ou celui d'un avion qui répand des engrais.

* * *

Seule la fille aînée, qui a une quinzaine d'années, Edouki, découvre avec curiosité ces gens comme elle n'en a jamais vu, tourne autour d'eux et flaire les instruments, les vêtements, chasse les enfants qui pourraient troubler ce qu'elle sent être un travail... Quand ils partent, à la fin du séjour, il ne s'est rien passé ; on se dit « au revoir », « Viens nous voir ». Et, l'autocar parti, le village continue à vivre comme il a toujours vécu. Seule Edouki éprouve l'intuition qu'il existe ailleurs, au bout de la *route de l'autocar, un autre monde* dont les musiciens étaient les représentants et qu'elle ne connaîtra peut-être jamais. Ils ont laissé derrière eux un microsillon qu'ils avaient l'habitude d'écouter sur leur électrophone ; pour retrouver leur souvenir, elle met le disque sur le vieux phono de la maison : défigurée, méconnaissable, informe, la musique n'est plus la même. Elle l'arrête. La vie continue : il ne s'est rien passé.

Ces musiciens sont de bonne volonté : ils veulent connaître les *mœurs d'un village ; ils recueillent* les chants perdus d'autrefois et achètent les outils anciens des artisans comme d'autres collectionnent les icônes. Ils sont finalement perdus dans un monde exotique, ils ne savent plus qu'acheter la culture d'autrefois, ils ne sont plus que des consommateurs de la culture d'autrefois.

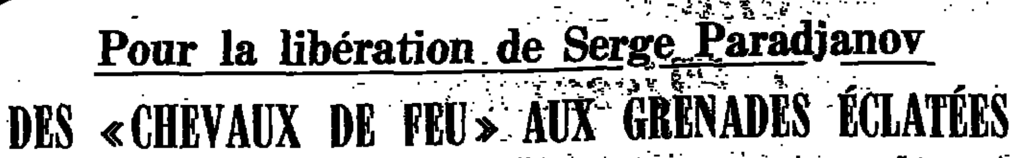
Pour Otar Iosseliani, *Pastorale* est certainement un aboutissement, la fin d'un chemin. Dans *la Chute des feuilles*, dans *Il était une fois un merle chanteur*, il avait cru qu'une *culture pouvait survivre et suppléer* aux imperfections d'un monde moderne qui nous détruit. Après *Pastorale*, il ne pourra plus idéaliser la vie des gens simples et la beauté *du travail humain*. La musique elle-même qui rythmait les travaux des vendangeurs dans *la Chute des feuilles* ne peut même plus être considérée comme un support naturel et un unificateur : le phono n'est pas un électrophone et le même disque ne dispense pas la même musique, le paradis pastoral n'existe pas...

La culture, même géorgienne, ne peut être objet d'idolâtrie, nous explique en fin de compte Iosseliani, dont le film est comme un constat d'impuissance. Lui-même n'apparaît dans *Pastorale* que comme un passager de l'autocar qui traverse le village, passager qui regarde et observe la vie pastorale, protégé par une vitre...

* * *

Ce film important a été terminé au début de 1976. Il est projeté depuis plus d'un an dans les cinémas de la République de Géorgie. On l'attend encore à Moscou et ailleurs. Il a été refusé aux organisateurs de tous les festivals internationaux qui en ont fait la demande. Et aux invités officiels de passage qui veulent le voir, on répond de plus en plus souvent qu'il n'en existe pas de copie. Pourquoi ?

NICOLE ZAND.



Pour la libération de Serge Paradjanov

DES « CHEVAUX DE FEU » AUX GRENADES ÉCLATÉES

LE deuxième film du réalisateur arménien Serge Paradjanov, Couleur de Grenade, *vient d'être présenté à l'Olympic par le Comité International contre la répression. Considéré comme l'un des cinéastes les plus importants d'Union soviétique après son long métrage* les Chevaux de feu *(présenté en France en 1966), le réalisateur est dans un camp de détention depuis 1973* (le Monde *du 25 février 1977). De nombreux courts métrages lui avaient été refusés : un film sur Kiev, un projet d'après les œuvres de l'écrivain ouest-ukrainien Kotzioubinsky, un autre pour* la Fontaine de Bakhtchisaraï, *d'après un poème de Pouchkine. Refusés également sa tentative d'autobiographie* Confession *et* l'Ara magnifique, *d'après une légende arménienne. Les motifs de son inculpation varient au fil des jours : homosexualité, trafic d'icônes et dernièrement, au cours de déclarations officielles, « viol de femmes et d'enfants ». Jamais le verdict du procès n'a été publié. Il semble bien que l'indépendance d'esprit de Paradjanov, la liberté de son inspiration et aussi sa passion pour la culture arménienne aient été déterminantes dans son arrestation et sa condamnation.*

Le Comité international contre la répression a été créé en mars 1976 à l'initiative de Leonid Pliouchtch et de Jean-Jacques Marie. S'élevant contre la répression à l'Est comme à l'Ouest, il est composé de personnalités d'audience internationale, de syndicalistes, de membres de la Ligue des droits de l'homme, parmi lesquels Daniel Jacoby, Louis Astre, Laurent Schwartz et Jiri Pelikan. Il a déjà milité pour la libération de victimes de la répression au Pérou, en Argentine, en U.R.S.S., en Tchécoslovaquie et en Pologne. C'est en décembre 1976 qu'il entreprend son action en faveur de Paradjanov : il a déjà recueilli plus de trois cents signatures d'artistes et de réalisateurs, parmi lesquelles celles de Jean-Louis Barrault, Alain Cuny, Pierre Prévert, Madeleine Renaud, Alain Resnais, François Truffaut... Faire connaître son œuvre est un des moyens de lutter pour la liberté de création et pour obtenir la libération de Paradjanov. C'est à l'occasion de cette campagne que le Comité avait présenté le film Couleur de Grenade *à l'Olympic. Sur les mille cinq cents spectateurs venus soutenir le cinéaste, cinq cents n'ont pu assister à la présentation malgré les efforts des organisateurs. Le Comité projettera donc à nouveau le film prochainement dans une salle plus vaste. Il se propose également d'envoyer une délégation des signataires de l'appel à l'ambassade de l'U.R.S.S. pour demander la libération du cinéaste (1).*

Sorti dans une version mutilée par la censure puis retiré de la circulation, ce long métrage est malheureusement resté inconnu du public soviétique. L'audace des images, la nouveauté de la technique, ont contrarié les autorités qui, faute d'en apprécier la beauté, les ont trouvées nationalistes et subversives. Il s'agit d'une large fresque consacrée au barde populaire Saïat-Nova, qui vécut au dix-huitième siècle et fut célèbre dans tout le Caucase. La vie du troubadour est un prétexte aux fantasmes poétiques de Paradjanov ; aucune action, mais une suite de tableaux symboliques enracinés dans la tradition arménienne. Enfant émerveillé par les tissages « couleur de grenade » des fileuses, poète de cour dont l'amour impossible ne vivra que par de longs échanges de regards, puis reclus dans un monastère, le héros s'évade encore pour aller à la rencontre de l'ange de la mort.

L'art de Paradjanov est aussi précis que celui des miniaturistes persans. L'œil s'attarde longuement sur les murs blancs des monastères tendus de riches tapis. La rêverie du cinéaste suit le rythme lent et régulier de la vie traditionnelle : celui du métier à tisser ou encore celui de la marche pesante des bœufs qui broient le grain. Le geste et les choses retrouvent leur valeur sacrée : une grappe de raisin que l'on écrase, trois grenades éclatées sur un linge blanc. Autant de symboles de la vie pleine et pure vers laquelle tend la nostalgie du poète :

« Il y a des jeux cruels,
Ma seule arme est le chant. »

Est-ce la voix de Saïat-Nova ou celle de Paradjanov nous parvenant de son lointain exil ?

F. L.

(1) On peut adresser signatures et contribution financière à J.-J. Marie, 111, rue de Reuilly, appart. 2 A 2, 75012 Paris. C.C.P. Paris 13 872-89 V.



"GEORGE DANDIN" EN ALLEMAGNE

Molière soigné à Düsseldorf

Manquant de subventions suffisantes en France, Philippe Adrien monte « George Dandin » en Allemagne.

GEORGE DANDIN, la comédie la plus pessimiste de Molière, montre les idées fixes, les images et les élancements pas supportables tourmentent un homme marié.

Molière a pris soin d'indiquer que la jeune use de Dandin, Angélique, ne « trompe » pas mari, comme l'on dit. Elle s'en ouvre franchent à lui. Ses parents à elle, plus ou moins nobles, ommés par des besoins d'argent, l'ont mariée à ndin, paysan assez riche, pour « boucher des us ». Ils n'ont pas demandé son acquiescement la jeune fille. Dandin ne le lui a pas demandé n plus. La voici dans ce mariage. Elle ne peut vivre sa vie. Elle n'accepte pas, pour autant, d'y re la morte. Elle veut être quelqu'un encore, elle-même autant que possible. Elle veut être nsidérée, regardée, elle veut se mesurer aux gens, les hommes qui auront un geste, un mot qui la icheront, qui lui feront sentir qu'elle est là. Elle st pas capable, dit-elle à son mari, de « quelque ose de pis ».

Qu'un homme regarde Angélique, elle s'y montra sensible. Qu'il lui envoie une lettre, elle y pondra sans doute. Il lui faut ces pierres de iche pour éprouver qu'elle est vivante. Elle prouvera elle-même, dans ses nerfs, dans ses veries éveillées, à naviguer avec risque parmi ces îmes amoureuses.

Les traces du renard

Cette dialectique de survivance, George Dandin sait pas, pour sa part, s'en faire une raison. urquoi au juste ? Il n'en a pas une idée claire. inquiétude l'empêche de respirer à fond, lui causs étourdissements, des douleurs du côté, des sentions de pannes cardiaques, des névralgies, des ngoisses qui lui ressassent dans le creux de l'oreille la solution de se tuer, pour en finir avec tout ça.

Il n'est pas certain que Molière ait choisi en Dandin un homme de la campagne, un homme de la terre, parce qu'il avait l'intention d'abord de décrire un cas de glissement de société. Peut-être Molière a-t-il eu l'intention d'abord, pour rendre les choses plus évidentes, de « caler », d'assurer, les obsessions de son jaloux.

En effet, le « paysan » George Dandin, quand l'action de la comédie a lieu, ne travaille apparemment plus lui-même la terre, il doit avoir des métayers. Mais il l'a travaillée naguère, et il a appris la vie en faisant confiance aux signes, ces signes de grêle, ou de sécheresse, ou de gel tardif, par exemple, que les citadins ne voient pas.

Dandin, homme de la présence du renard d'après des traces sur la neige, homme de l'imminence de l'orage d'après le repliement des feuilles du tournesol, prend les signes au pied de la lettre. L'indice d'une « mésaventure » a beau être bien plus incertain, il s'y piège, avec le même pragmatisme.

Les imaginations sont vraies. Les faits réels sont mensongers. On perd pied sur un fond solide, un peu comme aujourd'hui lorsque nous montons ou descendons un escalier roulant, qui est cette fois à l'arrêt : nos plantes de pied sont incapables de « croire » à ces marches d'escalier fixes, elles éprouvent réellement une absence, une immatérialité. Chez Dandin, cette immatérialité atteint un comble. Il n'est plus chez lui nulle part. Les murs et les portes de sa maison, de son « domicile conjugal », délimitent deux espaces aussi redoutables l'un que l'autre, qu'il préfère refuser en bloc puisqu'il n'a pas la ressource d'entièrement les maîtriser. Et les personnages de *George Dandin* entrent dans le décor, en sortent, pour rien, sans raisons, présents lorsqu'ils ne sont pas là, et l'inverse.

Même le langage de *George Dandin* participe de ce balancement de sur-absence et de sur-ubiquité. On dirait que le dialogue est fait de plusieurs vocabulaires particuliers qui s'excluent. Questions et réponses se tournent le dos. Tels personnages regimbent contre une nouveauté de langage, tels autres cèdent à un mot qu'ils n'entendent pas, et les conduites, alors, basculent dans la déraison. Les uns dorment, d'autres rêvent debout, on se ressaisit par moments, on essaie d'attraper pour de vrai des paroles, mais celles-ci annoncent un suicide, et la peur déclenche une fausse manœuvre, comme si la peau des personnes était elle aussi un mur qui délimite deux espaces aussi peu sûrs l'un que l'autre, entre lesquels, par les oreilles et la bouche, ne vont et viennent que des paroles qui circulent à contre-emploi.

Philippe Adrien, qui depuis quelques années a réalisé plusieurs entreprises de théâtre neuves et remarquables, entre autres *l'Excès*, d'après Georges Bataille, *la Résistance*, *Le pupille veut être tuteur*, de Peter Handke, et cette saison *Représentation*, à propos d'une page de Platon, est intéressé par un certain nombre d'aspects et de démarches de Molière qui n'ont peut-être pas été jusqu'ici considérées avec soin.

Un exil temporaire

Il a proposé à la Comédie-Française une pièce sur Molière. Ce projet reste dans l'incertitude. *Le* théâtre de Düsseldorf, plus dégourdi, a invité Philippe Adrien à monter quelque chose sur Molière, et à mettre en scène, d'ores et déjà, *George Dandin*.

C'est un très beau travail. Adrien n'a pas cherché à recréer trop apparemment le visage et le climat, le ton politique, l'air d'une époque, parce qu'il ne croit pas que Molière se préoccupait de cela. Il s'est attaché plutôt à figurer par le théâtre, par les acteurs, les méditations de Molière, leurs tournants amers, fantasques.

Avec son décorateur Gérard Didier, Adrien a construit un décor assez simple. Un mur vu de face. Devant ce mur, de la terre. Derrière, des cimes d'arbres. Dans le mur, une porte pas toujours visible.

Les acteurs, habillés de vêtements qui confrontent des données diverses, comme si la vérité tournait sur un axe en restant fixe, comme dans certaines toiles cubistes, sortent de terre, entrent dans le mur, se trouvent nez à nez sans se voir. Par un enchaînement calme des faits et des gestes, tout cela semble aller de soi, sans bizarrerie. La musique de Lucien Rosengart impose elle aussi une rigueur réfléchie. Un effet d'optique, qui n'est produit par rien d'autre que le rythme et la lumière, incite à sentir que la maison d'Angélique et de son mari est une invention de l'esprit, comme si la chambre à coucher était à l'intérieur du mur, dans le mur. Quand Colin, le valet lunaire de Dandin, endormi, est une fois de plus dans les nuages, il vole effectivement en l'air. Quand Dandin préférerait, plutôt que de voir une image obsessionnelle, rentrer sous terre, il y rentre en effet. Mais ces gestes vont de soi, ils n'ont pas d'étrangeté, ils sont amenés naturellement par le mouvement des idées, des effrois, des illusions, ils sont faux et vrais à la fois, comme est fausse et vraie à la fois l'impression fantomatique, cotonneuse, de l'escalier roulant qui ne roule pas.

La traduction allemande, très soigneusement établie par Heinz Schwarzinger, garde au texte ses aspérités, ses anomalies.

Philippe Adrien a accompli avec ses camarades un travail scrupuleux, complet, et délicat, qui touche Molière en douceur. La mise en scène d'Adrien sait les choses et ne les dit pas, elle donne juste à la pièce le lit qu'il lui faut pour s'étendre, le calme qu'il lui faut pour se retrouver, un vis-à-vis pour se confier.

Les acteurs sont excellents. Franz Boehm (George Dandin), Christiane Lemm (Angélique), Hilde Mikulicz et Dom de Beern (la belle-mère et le beau-père de Dandin), sont sobres, précis, il faut dire que le son de la langue allemande convient à la pièce.

C'est une bonne chose que des spectateurs d'un pays autre que le nôtre aient d'une pièce si forte de Molière une vue si riche, si subtile. Il ne serait pas superflu que les Français l'aient aussi. Adrien trouvera-t-il enfin ici le soutien que lui, ses compagnons, et d'abord le public, méritent ?

MICHEL COURNOT.

AU FESTIVAL DE ZURICH

Monteverdi baroque

ZURICH évoque surtout pour les Français la ville des banquiers, dont on dit qu'ils ont joué des rs à notre franc, mais l'on ne guère la place qu'elle tient dans arts, sinon peut-être qu'elle est patrie de Rolf Liebermann. On aire en tout cas absolument son tival, qui est l'un des plus grands rope, et depuis fort longtemps igine en remonte à 1909), sans te, parce qu'il est placé en mai juin, époque où les Français ont core peu l'habitude de prendre s vacances.

Ville sévère, Zurich ? La cité de ingle, avec le soleil et la chaleur ces jours derniers, ressemble utôt à un lieu de vacances. De Opéra ou de la Tonhalle, on desnd au milieu d'une foule élégante joyeuse vers le lac bleu comme lui d'Annecy, parsemé de voiles, dominé par un admirable paysage pestre au loin. Cette grande ville respire largement dans un beau cadre comme Lucerne.

Mais on découvre surtout ici un opéra qui est un des meilleurs d'Europe et peut se permettre de présenter à la suite, au cours du Festival, *Lohengrin*, *la Flûte enchantée*, *Porgy and Bess*, *le Chevalier à la rose*, *Lucie de Lammermoor*, *Otello*, *la Bohème*, *Fidelio*, *les Maîtres chanteurs*, *l'Orfeo* et *le Couronnement de Poppée*, de Monteverdi, ainsi qu'une création mondiale, denrée devenue rarissime en Europe, *Un ange vient à Babylone*, de Rudolph Kelterborn, sur une pièce de Dürrenmatt.

Voir ici *le Couronnement de Poppée*, réalisé et dirigé par Nikolaus Harnoncourt, mis en scène par Jean-Pierre Ponnelle, après celui de Corboz et d'Erlo à Lyon (*le Monde* du 27 mai). C'est un surcroît de chance, car ces deux productions d'une égale qualité sont à l'opposé, sans que le chef-d'œuvre se révèle moins grand.

Alors qu'Erlo l'avait traitée comme une pièce moderne ou plutôt intemporelle, universelle, Ponnelle en a fait un spectacle baroque, circonscrit dans un décor étroit, une cour de château Renaissance très chargée, avec escaliers, balcons, statues, fontaine, frontons, vasques, ornements floraux portes de cuivre aux sujets érotiques donnant sur d'idéals jardins à la Bruegel, où l'Amour, la Vertu et la Fortune en robes noires mènent le jeu de personnages très grand-siècle avec robes à paniers et perruques, duègnes et béguines.

Cette distanciation scénique sert de levier à une mise en scène éblouissante, dure et acérée, impitoyable pour les personnages, tournant parfois à une bouffonnerie digne d'Offenbach : Poppée (admirablement jouée par Rachel Yakar) n'est qu'une sale petite garce, minaudière, truqueuse, dont on imagine bien que Néron ne mettra pas longtemps à se débarrasser quand ses poses étudiées ne prendront plus ; les disciples de Sénèque se détournent ignoblement de lui, préférant s'ébattre sous ses yeux avec les demoiselles plutôt que de mourir avec leur maître ; les courtisans chantent la gloire de Poppée avec des rires sarcastiques, sur une partition écrite par Néron, en une scène vraiment dérisoire, etc. On multiplierait les exemples, tant chaque personnage est dessiné, gravé par Ponnelle à l'intérieur de cette conception brutale qui dénude les passions jusqu'à l'os avec une sorte de pessimisme méprisant, terrible dans sa truculence. Quelle différence avec Erlo, chez qui tout relevait du lyrisme poussé à l'extrême qui révèle les êtres, sans complaisance ni pudeur, mais dans leur plus puissante dimension humaine ! Deux mondes qui ne se recoupent pas.



La Tonhalle de Zurich.

La même différence se retrouve entre Corboz et Harnoncourt. Celui-ci, étonnant personnage aux allures de prince italien comme un Gesualdo ou un Lampedusa, reconstitue avec un immense talent la partition telle qu'elle pouvait être exécutée au temps de Monteverdi, lui impose un style d'exécution archéologique, peut-être discutable dans ses principes, mais d'une beauté esthétique prodigieuse (1) : il sertit la musique et chaque note comme un joyau avec d'admirables instruments anciens, donne à chacune une sorte de vie effervescente, modèle chaque phrase avec une folle liberté expressionniste, un baroque exalté, qui révèle à chaque instant le fond des personnages, leur avidité, leur lâcheté, leur grotesque, leur lascivité, impitoyablement dénoncés par Monteverdi.

Chez Corboz, au contraire, la musique est un état lyrique qui survole les personnages et les rachète : conception sans doute plus « romantique », où le spectateur participe corps et âme à la musique et à l'action, même quand celle-ci s'attache aux êtres les plus vils, en face de l'extraordinaire comédie de caractère de Ponnelle où la satire rebondissante réjouit sans cesse, mais où l'on garde les yeux secs.

Il y aurait bien d'autres choses à dire de ce spectacle, monté à la perfection avec des acteurs et des chanteurs de premier ordre, dont on ne citera que le *Néron* d'Eric Tappy qui fait le lien entre les productions de Lyon et de Zurich.

« Un ange arrive à Babylone »

On retrouve la même qualité de travail théâtral dans la création d'*Un ange arrive à Babylone*, où Götz Friedrich réalise, dans d'excellents décors de Josef Svoboda, une pièce de jeunesse fort embrouillée de Friedrich Dürrenmatt où les mythes bibliques (la tour de Babel) servent de point de départ à sa propre mythologie. Je ne me hasarderai pas à tirer la morale d'une œuvre où se mêlent mille références et réflexions philosophiques, théologiques, politiques et autres et où fleurissent les anachronismes et les gags ; disons que le ciel, les mendiants et les rois semblent avoir quelque mal à s'y comprendre, ce qui n'est pas d'une originalité extrême. Mais de cette guirlande de fabliaux écrits en un langage savoureux, Friedrich tire un divertissement étincelant aux personnages ubuesques qui enchantent alors même qu'on ne comprend guère leurs « motivations ».

La musique d'esprit sériel du Suisse Rudolph Kelterborn convient surtout aux apparitions angéliques ; elle joue aussi un rôle de comique corrosif comme chez Kurt Weill, mais ne parvient pas à atteindre le niveau d'existence, de truculence, de la puissante matière poétique brassée par Dürrenmatt, malgré quelques tableaux fort réussis, tel le combat des trombones théologiques contre les trompettes royales. On citera au moins dans une excellente troupe un acteur exceptionnel, le roi des mendiants, Wolfgang Reichmann.

Les concerts du Festival de Zurich n'ont rien à envier à l'Opéra ; dans la belle salle de la Tonhalle (la seule au monde sans doute où l'on ne contrôle pas les billets !), attendrissante « basilique » du dix-neuvième siècle analogue au Musikverein de Vienne et dont l'acoustique paraît également remarquable, se succèdent ces jours-ci Colin Davis, Guilels, Markevitch, Maazel, Haitink, Perlman, Böhm, Rostropovitch, Michelangeli et bien d'autres. Les Zurichois ont fait un triomphe à Penderecki après une superbe exécution de *la Passion selon saint Luc* par les solistes, les chœurs et la Philharmonique de Cracovie, sous la direction de Jerzy Katlewicz, qui donnaient à cette œuvre son grand caractère tragique.

Derrière la passion du Christ, on devine toujours chez Penderecki l'obsession de la guerre mondiale qui attise l'horreur de cette fresque pleine de cris détonnants, de tutti d'orchestre épouvantables, de hordes barbares autour du crucifié. Cet expressionnisme qui donne le frisson paraît cependant un peu élémentaire parfois, bien qu'il alterne avec des chœurs *a cappella* d'une intime beauté dans leur piété désincarnée. Mais la sincérité et l'élan emportent l'adhésion, même si l'émotion véritable n'est pas toujours au rendez-vous.

JACQUES LONCHAMPT.

(1) On sait la version intégrale du *Couronnement de Poppée* qu'il a enregistrée, document exemplaire que tout mélomane doit posséder (5 disques Telefunken, 635.247).

Les expositions d'été à travers la France

Provence - Alpes - Côte d'Azur

● **AIX-EN-PROVENCE**
Célébration de l'arbre. — Environ cent soixante peintures, dessins et aquarelles du seizième siècle à nos jours (Musée Granet, jusqu'au 18 juillet).
Vie du Christ, vie de la Vierge. — Tapisseries de la pré-Renaissance (Musée des tapisseries, jusqu'au 15 novembre).
Don Quichotte vu par un peintre du dix-huitième siècle : Natoire (Musée des tapisseries, du 20 juillet au 19 septembre).
Le Corbusier, peintre, sculpteur et architecte : La couleur et la cité (Fondation Vasarely, juin-août).
Antoni Clavé : la Gloire des rois (Hôtel de ville, juillet-août).
Saint-John Perse. Photographies de Lucien Clergue (Hôtel de ville, septembre-octobre).

● **ANTIBES**
Les grandes expositions des cinquante derniers premiers grands prix de Rome de peinture (Musée Picasso, jusqu'en octobre).

● **ARLES**
Gustave Singier. — Une quarantaine de peintures, œuvres graphiques, affiches (Musée Réattu, juillet-septembre).
Miro. — Peintures et sculptures (Chapelle de la Charité, juillet-septembre).
Le signe en Mésopotamie. — Cent vingt pièces du trésor du Musée de Bagdad (Cloître Saint-Trophime, été).
Photographies : Gisèle Freund, Otto Steinert, Lenhart Nilsson, Callaghan (Musée Réattu, été).

● **AVIGNON**
Jean-Pierre Letort : le Champ non spéculaire. — Œuvres de 1971 à 1977 (Palais des papes, du 8 juillet au 28 août).

● **CAGNES-SUR-MER**
Neuvième Festival international de peinture (Musée-Château, du 3 juillet au 30 septembre).
Sculptures de Richard Guino. — Rétrospective (Musée Renoir, juillet-septembre).

● **LE HAUT-DU-CRESTET** (Vaucluse)
Sculptures et tapisseries contemporaines (Centre de création, en permanence).

● **DRAGUIGNAN**
Salon international d'art (Théâtre municipal, du 3 au 31 juillet).

● **GORDES**
Art roman de Provence (abbaye de Sénanque. Jusqu'au 30 septembre.)
Soto, œuvres inédites (du 1er juillet au 22 août).

● **MARSEILLE**
Valerio Adami. — Œuvres récentes (Musée Cantini, jusqu'au 15 septembre).
Lumière et mouvement, poésie de la matière. — Artistes contemporains de la République fédérale d'Allemagne (Galeries de la Vieille Charité, jusqu'au 15 septembre).

● **NICE**
Raoul Dufy à Nice. — Pour le centième anniversaire de sa naissance (Galerie des Ponchettes, juillet-fin septembre).
Marc Chagall : Peintures bibliques récentes, 1966-1976 (Musée national, Message biblique Marc Chagall, du 10 juillet au 26 septembre).
Bernard Requichot. — Rétrospective 1929-1961 (Galerie de la marine, juillet-fin septembre).
Hommage à Kees Van Dongen (1877-1968) - *La fête, l'affiche 1900 : Jules Chéret et ses contemporains* (Musée Jules Chéret, juillet-fin septembre).

● **SAINT-PAUL-DE-VENCE**
Paul Klee, peintures et aquarelles (Fondation Maeght, du 10 juillet au 15 septembre).

● **SAINT-TROPEZ**
Le Drapeau de 1792 à 1977 (Musée de l'Annonciade, du 14 juillet au 20 septembre).

● **VALREAS** (Vaucluse)
Georges Mathieu (Château de Simiane, du 17 juillet au 11 septembre).

● **VILLENEUVE-LES-AVIGNON**
La gravure dans le livre d'art (Chartreuse, du 9 juillet au 30 août).
D'un paysage à l'autre : six pratiques artistiques à partir d'une région, la Bourgogne. — Œuvres de John Bennett, Samuel Buri, Paul-Armand Gette, Rolf Iseli, Jean Messagier, Gilles Richard *(CIRCA, Chartreuse, du 9 juillet au* 31 août).

Rhône-Alpes

● **ANNECY**
Cent ans de dessins animés : 1877 - 1977 - Hommage à Paul Grimault, cinéaste d'animation et illustrateur (musée château, jusqu'en septembre).

● **CHAMBERY**
Richard Hamilton, dessins et sérigraphies (Musée des beaux-arts, jusque fin juillet).

● **GRENOBLE**
Willem de Kooning, sculptures et dessins préparatoires (musee, jusqu'au 12 septembre).

● **LACOUX** (Ain)
Peintures lyriques. — Seize artistes de la région Rhône-Alpes (Centre d'art contemporain, du 25 juin au 28 août).

● **LYON**
Tableaux de fleurs des collections du musée et *œuvres contemporaines* acquises ces deux dernières années (Musée des beaux-arts, juin-août).

● **SAINT-ETIENNE**
Trois villes, trois collections. — Après *Marseille et Grenoble, les acquisitions* d'art contemporain de trois musées de province (Musée d'art et d'industrie, à partir du 25 juin).

Bourgogne

● **ANCY-LE-FRANC** (Yonne)
Les chemins de la création : Antonin Artaud, Atlan, Robert Conte, Sam Szafran - *Hommage à Julien Alvard*, par les artistes qu'il a défendus : Assar, Benrath, Dubuffet, Laubies, Hartung, etc. (château, jusqu'au 11 septembre).

● **AUXERRE**
Les faïences de l'Yonne, des origines à la fin du XIXe siècle (Abbaye Saint-Germain, juillet-août).

● **CHALON-SUR-SAONE**
Decaris, graveur de timbres (musée Denon, du 25 juin au 31 juillet).
Jean Dieuzaide, photographies (musée Nicéphore Niepce, juillet-août).

● **DIJON**
Jean-Baptiste Greuze, d'après les collections américaines de San-Francisco et de Hartford (Musée des beaux-arts, jusqu'au 7 août).

● **MACON**
Plans et vues de Mâcon. — Du XVIe au XIXe siècle, l'évolution de la ville d'après les documents figurés (Musée des Ursulines, jusqu'au 25 septembre).

● **RATILLY** (Yonne)
Espace-lumière. — Sculptures contemporaines françaises et étrangères (Château, été).

Nord - Pas-de-Calais - Picardie

● **ARRAS**
Carlos Cruz-Diez (Centre culturel Noroit, été).

● **BEAUVAIS**
Tapisseries modernes - tapisseries anciennes : XVe, XXe siècles. — Collections du Mobilier national (Galerie nationale de la tapisserie, rue Saint-Pierre, jusqu'au 2 octobre).
Beauvais par ceux qui l'ont vu. — Photographies agrandies des années 1890-1920 (Musée départemental de l'Oise, ancien palais épiscopal, été).

● **BERGUES** (Nord)
Les dessins de l'école flamande du siècle de Rubens : 1577-1640 (Musée municipal, jusqu'en novembre).

● **BOULOGNE-SUR-MER**
La collection de Camille Enlart. — Objets archéologiques provenant principalement de la région de Boulogne et de Chypre (Musée municipal, jusqu'au 15 septembre).

● **CALAIS**
La peinture flamande au temps de Rubens. — Trésors des musées du nord de la France (Musée des beaux-arts et de la dentelle, du 3 juillet au 31 août).

● **COMPIEGNE**
Don Quichotte vu par un peintre du dix-huitième siècle : Natoire (Musée national du château de Compiègne, jusqu'au 10 juillet).

● **DOUAI**
Jan Van Scorel : 1495-1561. — Exposition réalisée en collaboration avec le Musée d'Utrecht (Musée de la Chartreuse, jusqu'au 17 juillet).

● **LILLE**
Dessins parisiens du Musée Carnavalet : dix-neuvième et vingtième siècle (Musée des beaux-arts, du 30 juin à fin août).
Images du pays franc. — Photographies d'Henri Cartier-Bresson (Palais Rihour, été).

● **MARCQ-EN-BARŒUIL**
Soleil d'été. — Œuvres d'Appel, Bertholle, Di Martino, Goetz, Lanskoy, Peire, Poliakoff, etc. (Galerie Septentrion, Fondation Prouvost, jusqu'au 31 juillet).

● **SAINT-OMER**
Enrique Marin. — Dessins, gravures, peintures (Musée de l'hôtel Sandelin, du 25 juin au 31 août).

Ile-de-France

● **BIEVRES**
Les photographes du passé (Musée français de la photographie, juillet-août).

● **JOUY-EN-JOSAS**
Toiles de Jouy (Musée Oberkampf, château de Montebello), jusqu'au 31 juillet.

● **LA DEFENSE**
Art populaire roumain. — Collections du Musée de Bucarest (Galerie de l'Esplanade, jusqu'au 25 septembre).

● **NEMOURS**
André François (Château-Musée, du *25 juin au 10 septembre*).

● **PONTOISE**
Arts et traditions populaires (Musée, jusqu'au 30 septembre).

● **SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE**
Hommage à Pierre de Coubertin. — *Sculptures, médailles et dessins* de sculpteurs consacrés à la jeunesse et aux sports (Jardins du château de Coubertin, jusqu'en octobre).

Normandie - Bretagne

● **CAEN**
Art et liturgie au Moyen Age (Musée des beaux-arts, jusqu'au 31 juillet).
Gravures de Rubens (Musée des beaux-arts, mi-août - début octobre).

● **CHERBOURG**
Chefs-d'œuvre du Musée Thomas-Henry. — Peinture française du dix-huitième siècle (Musée, jusqu'au 15 septembre).

● **COUTANCES**
Estampes, de Bonnard à nos jours (du 1er juillet au 15 août), *Images de l'indépendance des Etats-Unis* (du 19 août au 19 septembre) (Musée municipal).

● **DIEPPE**
Autour du port de Dieppe peint par Joseph Vernet en 1765 (Musée, jusqu'au 15 septembre).

● **EVREUX**
Présence de Turquie (Exposition du Musée de l'homme, musée municipal, été).

● **LE HAVRE**
Raoul Dufy, Le Havre 1877-1977 (jusqu'au 18 septembre), *Maquettes marines et modèles de bateaux* (jusqu'au 29 août) (Musée des beaux-arts).
Du Havre au Mont Saint-Michel : à travers la Normandie monumentale. — Collections nouvelles du Musée de l'ancien Havre (Prieuré de Graville, jusqu'au 18 septembre).

● **LOUVIERS**
L'atelier du peintre (Musée, été).

● **PONTIVY**
La Révolution et la chouannerie (château des Rohan, jusqu'au 30 septembre).

● **QUIMPER**
Aspects de l'art des Etrusques dans les collections du Louvre (Musée des beaux-arts, jusque fin août).

● **RENNES**
Enseignants et enseignés. — La classe, ceux qui la firent, et leurs élèves (Musée de Bretagne, jusqu'au 17 octobre).

● **ROUEN**
Jean Bazaine, rétrospective (Musée des beaux-arts, jusqu'au 30 août).
Ben Nicholson, œuvre gravé (Musée des beaux-arts, septembre).

● **VASCŒUIL** (Eure)
Leonor Fini. — *Tapisseries du quinzième au dix-huitième siècle. - Bronzes du vingtième siècle* (fonderie Valsuani) (Château, route de Pontoise. Jusqu'au 2 octobre).

Pays de la Loire

● **ANGERS**
Tissus coptes des collections françaises (Musée des beaux-arts. Jusqu'au 11 septembre).

MOUILLERON-EN-PAREDS
Les Vendéens et la gloire : marques d'honneur et décorations des dix-neuvième et vingtième siècles (Musée national des deux victoires. Du 26 juin au 26 septembre).

● **NANTES**
Aux sources de l'art roman : les Pouilles au onzième siècle. (Musée Dobrée. Jusqu'au 1er septembre).
Jean-Emile Laboureur, graveur nantais (Musée des beaux-arts. Eté).
Les Arbres. — Photographies de Franck Horvat (Musée des arts décoratifs. Du 30 juin au 11 septembre).

● **LES SABLES-D'OLONNE**
Bissière : « Le journal en image » (musée de l'Abbaye-Sainte-Croix. Eté).

● **SAINTE-SUZANNE** (Mayenne)
Voyage aux îles fortunées. — Les découvertes des navigateurs du dix-huitième siècle, les œuvres littéraires et artistiques qu'elles ont suscitées. (Château. Jusqu'au 1er septembre).

Poitou - Charentes - Aquitaine

● **BORDEAUX**
La peinture britannique, de Gainsborough à Bacon (Musée des beaux-arts. Jusqu'au 1er septembre).
Magritte, trente peintures (Bibliothèque municipale. Jusqu'au 16 juillet).

● **LA ROCHELLE**
Georges Rouault : le Miserere (Musée des beaux-arts. Juillet-décembre).

● **MONT-DE-MARSAN**
Jean Arp, rétrospective (musée Lacataye. Juillet-septembre).

● **PAU**
Peverelli, peintures, pastels et gravures (Musée des beaux-arts. Jusqu'au 15 septembre).

● **PERIGUEUX**
Périgueux à la Belle Epoque par les cartes postales (musée du Périgord. Août-septembre).

● **POITIERS**
Béatrice Casadesus : 1972-1977, faire le point... (musée Sainte-Croix. Jusqu'au 20 septembre).

● **VILLENEUVE-SUR-LOT**
Louttre, œuvre gravé (musée Rapin. Eté).

Centre - Limousin - Auvergne

● **BOURGES**
Vingt-cinq ans d'archéologie berruyère (musée. Jusqu'au 30 octobre).
Voyages romantiques à travers nos provinces, gravures du dix-neuvième siècle (bibliothèque. Eté).

● **CHAMBORD**
Les relevés photogrammétriques d'architecture de l'inventaire général (Château. Jusqu'au 15 septembre).

● **CHARTRES**
Le portrait, du seizième au dix-neuvième siècle (musée. Début juillet-septembre).

● **CHENONCEAUX**
Aubusson XXe siècle : — La tapisse[rie] d'Aubusson depuis 1900 (Château, j[us]qu'au 30 septembre).

● **CLERMONT-FERRAND**
Hommage à Louis Chavignier (1[...]-1972), sculpteur auvergnat (Musée B[ar]goin, jusqu'au 2 octobre).

● **ORLEANS**
Dessins de Dufy. — *Vingt-cinq a[ns] d'acquisitions au musée d'Orléans* (Mu[sée] des beaux-arts, été).

Languedoc - Roussillon Midi-Pyrénées

● **ALBI**
Maximilien Luce, rétrospective (Mus[ée] Toulouse-Lautrec, jusqu'au 15 septembr[e]).

● **BEAULIEU-EN-ROUERGUE**
Serpan : peintures, sculptures, œuv[res] graphiques, livres, de 1946 à 1976 (abba[ye] du 25 juin au 12 septembre).

● **CASTRES**
Salvador Dali : hommage à Go[ya] (Musée Goya, du 2 juillet au 31 aoû[t]).

● **CERET**
Juan Miró, gravures, peintures, scul[p]tures. — *Marcel Gili*, peintures, dess[ins,] sculptures (Musée d'art moderne, été).

● **LA CAVALERIE** (Aveyron)
Neuvième mostra del Larzac : peintur[es,] sculptures, céramiques, gravures et ar[ti]sanat paysan (Les Infruts, juillet-se[p]tembre).

● **MONTAUBAN**
Fernand Léger, rétrospective (Mus[ée] Ingres, jusqu'au 11 septembre).



Champagne - Ardenne Lorraine



● **BRAUX-SAINT-COHIERE**
Weisbuch, gravures et dessins (Châte[au,] jusqu'au 5 septembre).

● **LUNEVILLE**
Victor Prouvé et la Tunisie : 1888-18[..] — Croquis, études, dessins, etc. d'[un] voyage en Tunisie (Musée du châte[au,] jusqu'au 26 septembre).

● **METZ**
L'imagerie populaire de Metz (Musé[e,] 25 juin-mi-septembre).

● **NANCY**
Carle Van Loo, premier peintre du R[oi] (Musée des beaux-arts, jusqu'au 15 aoû[t]).

● **REIMS**
Claude Bogratchew et Annie Card[...] rétrospectives (Musée, jusque fin août).

● **SARREBOURG**
La céramique au pays de Sarrebou[rg] (Musée régional, juillet-octobre).

● **TROYES**
Deuxième partie de la collection Pier[re] Lévy (hôtel de ville, jusqu'au 29 aoû[t]).

Alsace - Franche-Comté

● **ARC-ET-SENANS**
Jean-Baptiste Godin ou les équivalen[ts] de la richesse (Salines royales, [du] 1er juillet au 15 octobre).

● **BAUME-LES-MESSIEURS**
Les métiers de la forge et de la to[n]nellerie (Musée de l'artisanat jurassie[n,] ancienne abbaye, du 1er juillet au 15 se[p]tembre).

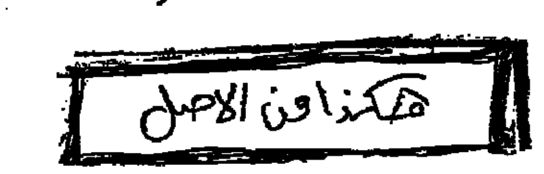
● **BELFORT**
Dubail, peintures et dessins (Musée [du] château, jusqu'au 31 juillet).

● **COLMAR**
Nicolas de Staël, peintures (Mus[ée] d'Unterlinden, jusqu'au 2 octobre).

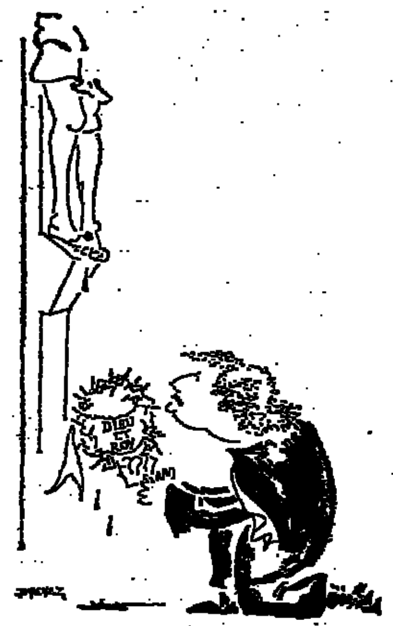
● **LONS-LE-SAUNIER**
Jean-Joseph Perraud, sculpteur jura[s]sien, et son époque : 1819-1876 (Musé[e,] jusqu'au 11 septembre).

● **ORNANS**
Œuvres de Courbet, pour le centenai[re] de sa mort (Musée Gustave-Courb[et,] juillet-octobre).

● **STRASBOURG**
Coutumes et rites de protection de [la] maison en Alsace (Musée alsacien, ju[s]qu'au 2 octobre).
Les choix d'un amateur d'estamp[es] du XVe au XXe siècle (Château d[e] Rohan, jusqu'au 17 juillet).



Une sélection



« LE TARTUFFE » de Roger PLANCHON.

Cinéma

LE DIABLE PROBABLEMENT
de Robert Bresson

Charles n'arrive pas à mourir et ne peut pas vivre ; dans son angoisse, Bresson a vu la lucidité de la jeunesse. Notre société est une vaste entreprise de destruction et le suicide de Charles, le film de Bresson, un cri d'alarme.

PAINTERS PAINTING
d'Émile de Antonio

Un film exceptionnel sur la peinture moderne américaine ; non plus l'analyse d'une toile ou d'une œuvre, mais la mise au grand jour par la parole et par l'image, d'un mouvement, de ses tendances, de ses pratiques, à partir des artistes.

ELISA, VIDA MIA
de Carlos Saura

Deux portraits confondus, superposés, d'un vieil homme et de sa fille. De longues intrusions du passé et le l'imaginaire. Abandonnant la fable politique — Franco est mort — Carlos Saura s'engage dans une voie nouvelle.

BAXTER, VERA BAXTER...

Tandis que persiste au-dehors un air de fête, une femme (Claudine Gabay) raconte comment son mari a payé pour qu'elle lui soit infidèle. Dans la grande ville vide, la pénombre s'installe.

... et LE CAMION
de Marguerite Duras

La femme du Camion *et Vera Baxter n'ont en commun que leur force d'amour. C'est vers la première sans doute que va la sympathie, à moins que comme le chauffeur qui la prend en auto-stop, le spectateur ne récuse son histoire, et cette histoire, lue par Marguerite Duras et Gérard Depardieu.*

NEWS FROM HOME
de Chantal Akerman

Confrontation d'un texte (les lettres d'une mère à sa fille) et d'images (New-York, les rues, le métro). Message tendres de la vieille Europe qui se mesurent à la matière brute — son, couleurs, rythmes.

ALICE DANS LES VILLES
de Wim Wenders

En quête de leur identité ou d'autre chose, les personnages de Wim Wenders sont toujours en voyage. Là, un journaliste allemand, Félix, apprend avec une petite fille, Alice, ce qu'il était allé chercher aux Etats-Unis.

COMMENT YUKONG DEPLAÇA LES MONTAGNES
de Joris Ivens
et Marceline Loridan

— *Lire notre article page 18.*

— ET AUSSI : *Trois Femmes*, de Robert Altman (cauchemars de femmes de l'Amérique et d'un cinéaste) ; *Omar Gatlato*, de Merzak Allouache (tendre comédie de l'Algérie quotidienne) ; *En route pour la gloire*, d'Hal Ashby (Guthrie et la Californie des années 30).

Théâtre

TARTUFFE
à la Porte-Saint-Martin

Un hôtel particulier en rénovation. Une maisonnée nombreuse, qui pourrait être heureuse. Le chef de famille, bourgeois libéral, se laisse séduire par le dogme sévère de la dévotion, se laisse envoûter par un homme rusé, intelligent, ambigu et qui assume les contradictions de sa sensualité et de son ambition. Planchon-Tartuffe glisse, silencieux, souple comme un chat noir, familier et porteur d'une force mystérieuse, dangereuse. Tartuffe : le plus beau personnage de Planchon.

LES NATIONS
à Orsay

La saison du Théâtre des Nations s'achève dans la grande salle avec deux troupes des pays de l'Est. Le Lensoviet de Leningrad joue jusqu'au 25 juin Une interview à Buenos-Aires. *A partir du 27, la Pologne est représentée par deux spectacles de Josef Szajna,* Dante *et* la Réplique. *Au Petit Orsay, la troupe portugaise A Communa poursuit jusqu'au 28 juin son spectacle pour enfants,* Bao, *et celui pour adultes,* O muro. *Du 29 juin au 2 juillet vient de Munich (avec la collaboration du Goethe Institut) le Freis Theater dans un spectacle Karl Valentin.*

LES RUSTRES
au Festival du Marais

Il faut demander aux muses protectrices du théâtre d'arrêter cette pluie qui inquiète les festivals en plein air. Il faut que les Parisiens puissent aller à l'hôtel d'Aumont voir les Rustres *— une comédie-vaudeville très drôle et très dure de Goldoni, très bien adaptée par Gilbert Moget — et tombent amoureux une fois de plus de Martine Sarcey.*

L'HOMME AUX CAMÉLIAS
au La Bruyère

Armand Duval, phtisique, étouffe sous les lourds atours de soie fanée, sous une nécropole d'or verdi, de perles et de fleurs sèches, sous la pacotille du baroque exotique, sous la passion et l'angoisse, la merveilleuse angoisse de la mort.

ON NE BADINE PAS AVEC L'AMOUR
aux Bouffes-du-Nord

Un site teinté d'absence où viennent des gens de naguère passer deux heures à Paris aujourd'hui. Musset encaisse un grand coup de lessive à l'eau bien fraîche, qui dégage les grandes scènes classiques de Camille et de Perdican, magnifiquement conduites. Camille — Isabelle Huppert, la Dentellière de Cannes — est parfaite.

RABELAIS
à Montreuil

Les comédiens non professionnels du Théâtre-Ecole de Montreuil se mêlent aux spectateurs, les entraînent dans cinq lieux du théâtre, dans les cinq volumes de Gargantua *et* Pantagruel. *Voyage parmi les monstres de foire médiévale et les enfants gloutons, parmi les paysages fantasques d'un spectacle désarticulé.*

Musique

SCHUBERT
à la Grange de Meslay

Qui mieux que Schubert pourrait se sentir à l'aise à la Grange de Meslay, au milieu des champs et en compagnie du Melos Quartett, de Pollini et Peter Schreier (les 24, 25 et 26 juin) ou de Z. Kocsis, Fischer-Dieskau, E. Soederstroem et de l'Orchestre d'Hilversum entourant le maître de céans, Sviatoslav Richter (du 1er au 4 juillet) ?

D'OUEST EN EST

Fin juin, les embouteillages des festivals préludent à ceux des vacances : à l'ouest, le Festival d'Angers ouvre avec le Ballet bulgare, la 9e Symphonie et Macbeth à l'abbaye de Fontevraud (à partir du 24) ; La Rochelle débute avec le concours international Rostropovitch (à partir du 28) ; tandis qu'à Langeais, des journées musicales, organisées par A. Colson et D. Conrad, réunissent de jeunes créateurs et interprètes (les 25-26 juin, 2-3 juillet). A l'est, Divonne bat son plein avec Rostropovitch et l'Ensemble instrumental de France (le 24), le Quartetto italiano (le 27), le Quintette M.-C. Jamet (le 29) ; Fourvière présente l'Enlèvement au sérail *avec une excellente distribution (les 29 juin et 1er juillet) ; et, dans la campagne bourguignonne, une merveilleuse nuit s'annonce à l'abbaye cistercienne de Fontenay illuminée de torchères où l'on chantera et dansera* le Roi Arthur, *de Purcell (le 25).*

FÊTES DE PARIS

A Paris, l'actualité reste abondante, avec le Festival du Marais, qui, chaque soir, mise sur de jeunes ensembles et des programmes originaux (Smith College Singers, le 22 ; Esterhazy Baryton Trio, le 23 ; Gram-Trio, le 24 ; musique de l'Inde du Sud, le 25, etc.). Au musée des monuments français (Chaillot), l'Ensemble Venance Fortunat donne un concert de chant grégorien (le 23). A Saint-Denis, dans la basilique, Jean Fournet dirige la 9e Symphonie *de Beethoven (au profit de la recherche médicale, le 27). A Pleyel, Dorati donne la première audition à Paris du superbe* Christus, *l'oratorio de Liszt, avec D. Fischer-Dieskau (le 27). Et l'Orchestre de Paris organise trois concerts supplémentaires pour présenter l'exquis* Béatrice et Bénédict *de Berlioz d'après Shakespeare dans une « scénographie » (?), de J.-P. Ponnelle, sous la direction de D. Barenboïm (Champs-Elysées, les 27, 29 juin et 1er juillet). A l'Opéra, toujours* le Chevalier à la rose, *dans une somptueuse distribution (les 25 et 29). Et le dernier concert du cycle Barenboïm marie le* Duo concertant, *de Bottesini, avec l'invitation aux vacances du quintette* la Truite, *de Schubert (Champs-Elysées, le 28).*

UN SÉMINAIRE AMÉRICAIN
à Paris

La Fondation Sterling Currier et la Columbia University organisent, 4, rue de Chevreuse, un cycle de conférences, concerts-débats, et séances d'études sur la musique contemporaine, du 22 juin au 23 juillet, où l'on parlera d'Ives et Debussy, Schoenberg, Brecht et ses musiciens, et où l'on entendra nombre d'œuvres peu courantes de Leibowitz, Philippot, Duhamel, Ballif et de quantité d'Américains. (Renseignements au Centre universitaire de Reid Hall, 4, rue de Chevreuse.)

Expositions

GREUZE
à Dijon

— *Lire notre article page 17.*

MOTHERWELL
à l'ARC

Une rétrospective des peintures et collages depuis 1941 d'une des figures-clefs de l'expressionnisme abstrait et de la peinture américaine de l'après-guerre, qu'on qualifie cependant volontiers aux Etats-Unis de « French Painter ». Elle reprend l'exposition montrée à Düsseldorf l'année dernière, mais en enrichissant les grandes séries comme celles des Elégies *et des* Open, *d'œuvres provenant notamment de la collection personnelle de l'artiste.*

PARIS-NEW-YORK
au Centre Georges-Pompidou

Prévue depuis le début de la construction du Centre Georges-Pompidou, dont elle devait marquer prestigieusement l'ouverture, une exposition colossale sur les rapports entretenus, depuis le début du siècle, par les deux capitales artistiques. De Matisse et Cézanne aux pop artistes et aux nouveaux réalistes, un rendez-vous de très belles toiles, qu'il ne faut pas manquer, mais qui ont été bien curieusement combinées.

DESSINS DE L'ARCHITECTE F. L. WRIGHT
à l'École spéciale d'architecture

Une exposition de deux cent trente dessins, aquarelles, du plus américain des artistes, du plus visionnaire aussi. Mort en 1959, nonagénaire, Frank Lloyd Wright est l'un des très rares à s'être opposés, outre-Atlantique, au fonctionnalisme et à la sécheresse du style international. Pour lui, l'ornementation est une part de la poésie de l'architecture. Une œuvre dont le discours retrouve une actualité nouvelle. A découvrir.

SCULPTURES DE NOTRE-DAME DE PARIS
au Musée de Cluny

Les plus belles pièces parmi les trois cent soixante-quatre fragments récemment retrouvés des sculptures de Notre-Dame. Une découverte capitale et inespérée dans les sous-sols de l'hôtel Moreau, 22, rue de la Chaussée-d'Antin.

LA DISEUSE DE BONNE AVENTURE DU CARAVAGE
au Pavillon de Flore

Le thème de la bonne aventure, ses origines, son développement après le Caravage, à travers documents originaux — tableaux, dessins, gravures — et photographies. Le treizième des « dossiers du département des peintures » du Louvre.

ASPECTS HISTORIQUES DU CONSTRUCTIVISME
au Musée d'art moderne de la Ville de Paris

Un panorama de l'art constructiviste depuis ses origines, russes et néerlandaises, jusqu'à ses derniers développements, plus particulièrement aux Etats-Unis. Cent cinquante peintures, sculptures et dessins présentés proviennent d'une seule collection américaine, appartenant à la McCrory Corporation.

LA RÉTROSPECTIVE 1959-1967 DE LA BIENNALE DE PARIS
à la Fondation Rothschild

En avant-première de la Biennale 77, l'historique des cinq premières biennales, et leur rôle dans la promotion des artistes et dans l'évolution de l'art contemporain. En 1979, une seconde exposition portant sur les cinq biennales suivantes complétera ce panorama.

— ET AUSSI : *L'Islam dans les collections nationales*, au Grand Palais (la plus vaste manifestation d'art islamique jamais organisée en France) ; *Henry Moore*, à l'Orangerie (grandes et petites sculptures, dessins d'un humaniste anglais) ; *Dix ans d'acquisitions du département des sculptures* (le Louvre complète ses collections) et *Le corps et son image* (la représentation du corps humain à travers cent dessins de la Renaissance à l'aube du vingtième siècle), au Louvre ; *Viseux* (sculpture d'acier et anthropomorphisme) et *Bernard Pomey* (un peintre abstrait lyrique mort prématurément), au Musée d'art moderne de la Ville de Paris ; *Artiste/artisan ?* (le plus ou moins d'art), au Musée des arts décoratifs.

Danse

MAIA PLISSETSKAIA
à la cour Carrée

Plissetskaïa telle qu'en Isadora Duncan Béjart la transforme (jusqu'au 25 juin).

(Lire page 17 une interview de Maïa Plissetskaïa.)

BELLA LEWITZKI
à l'Espace Cardin

Son nom est étroitement lié à celui de Lester Horton, théoricien de la modern dance *en Californie dont elle a créé la plupart des œuvres. Danseuse exceptionnelle — encore aujourd'hui à soixante-deux ans — elle est devenue chorégraphe par nécessité.*

LA TROUPE BALINAISE DE SEBATU
au Théâtre Montparnasse

L'enfant et les sortilèges, version indonésienne.

— Et aussi... Le *London Contemporary dance* au Théâtre de la ville (la technique Graham via la Grande-Bretagne). *Hideyuki Yano* à la Cité universitaire (une danse moderne inspirée du rituel japonais), 22 et 23 juin. *Le Cercle* au Centre culturel du Marais (l'irrésistible ascension d'une jeune compagnie).

Jazz

LE QUINTETTE
de Cecil Taylor

L'art impétueux et sans concession d'un maître du clavier de la nouvelle musique afro-américaine.

Du 22 au 25 juin, à 20 heures et 22 h. 30, au Théâtre-Campagne-Première (19, rue Campagne-Première, Paris-14e).

Variétés

LOS JAIRAS
au théâtre le Palace

Représentatif de la génération de 1968, influencée par la contre-culture nord-américaine, ce groupe chilien — l'un des meilleurs — interprète pour la première fois en France son « folklore progressif ». (Mercredi 22 juin à 21 heures.)

CABARETS

VOTRE TABLE CE SOIR

• Ambiance musicale ■ Orchestre. - P.M.R. : Prix moyen du repas. ? J... h. : ouvert jusqu'à... h.

DINERS AVANT LE SPECTACLE

L'ALSACE AUX HALLES 236-74-24 16, rue Coquillière, 1er. T.l jrs	Ouv. jour et nuit. Chans. et music. de 22 h. à 6 h. du mat. av. nos animat. Spéc. alsac. Vins fins d'Alsace et MUTZIG, la Reine des Bières
RESTAURANT PIERRE F/Dim. • Place Gaillon, 2e. OPE. 87-04	*Maison de réputation mondiale dans un cadre Second* Empire. Dîner Sug. 50 F Sa carte. Poissons, grill et spéc. du Sud-Ouest. PARKING.
CHEZ HANSI 548-96-42 3, place du 18-Juin, 6e. T.l.jrs	Jusqu'à 2 heures du matin Ambiance musicale. Ses spécialités alsaciennes Ses vins fins d'Alsace et MUTZIG, la Reine des Bières.
LE CHALEUIL F/sam et dim. 4, rue de l'Arcade, 8e. 265-53-13	Jeune Patron aux fourneaux : Cuisine française traditionnelle. Ses Terrines, ses Poissons (Bar, Rouget, Saumon, Sandre, etc.).
AUB. DE RIQUEWIHR 770-62-39 12, faubourg Montmartre, 9e. T.l.jrs	Jusqu'à 2 heures du matin. Ambiance musicale Ses spécialités alsaciennes. Ses vins fins d'Alsace et MUTZIG, la Reine des Bières
LE ROI DE CŒUR 522-86-90 6, rue de la Pépinière, 8e. T.l.j.	J. 23 h. vous invite à la table de la Rôtisserie de la REINE PEDAUQUE avec ses menus à 62 et 90 F. vins à discrétion. service compris. Piano.

DINERS... DANS UN JARDIN

LA CREMAILLERE 1900 606-58-59 15, place du Tertre, 18e.	Jusq. 1 h. du mat. sous les tonnelles de la fameuse guinguette 1900. Carte de classe. Vivier d'eau de mer. Spéc. : Cassolette d'escargots à l'oseille. Blanquette de ris de veau aux cèpes. Civet de lotte.

DINERS

RIVE DROITE

OSAKA 260-66-01 163, rue Saint-Honoré, 1er. T.l.jrs	Anciennement 6, rue du Helder, 9e, jusqu'à 22 h. 30. Cuisine japonaise. Tempura - Soukiyaki - Soushi - Sashimi. Dans un cadre typique.
CAVEAU FRANÇOIS-VILLON F/D. 64, rue Arbre-Sec, 1er. CEN. 10-92	*Ses caves du XIIIe. Déj. Soup. Jusq. 2 h. mat. Moules bouchots 9 F.* Pied, oreille porc 9 F. Boudin 9 F. Grillades 19 F. Gratinée 8 F, etc.
ASSIETTE AU BŒUF - POCCARDI 9, bd des Italiens, 2e. T.l.j. •	MICHEL OLIVER propose une formule Bœuf pour 24,70 snc, (28,40 s.c.) le midi et le soir jusqu'à 1 h. du matin, avec ambiance musicale.
LA SALAMANDRE 359-35-07 54, rue P.-Charron, 8e. T.l.j.	A deux pas des Champs-Elysées, cadre feutré, pianiste, salle climatisée. Spéc. Grillades. Buffet hors-d'œuvre. MENUS 59 à 74 F, vin, serv. comp.
ASSIETTE AU BŒUF 123, Champs-Elysées, 8e. T.l.j.	MICHEL OLIVER propose une formule Bœuf pour 24,70 snc, (28,40 s.c.) le midi et le soir jusqu'à 1 h. 30 du matin, salle climatisée.
R. PLEGAT, LA WESTPHALIE 8, av. Fr.-Roosevelt, 8e. ELY. 91-20	De midi à 2 h. du matin. Ses « Dîners 1900 ». Spec. du Rouergue et Périgord. L'omelette Brayaude. MENU 39,80. Vin à discr. Serv. Compr.
LE CAFE D'ANGLETERRE 770-91-35 Carref. Richelieu-Drouot, 9e. T.l.j.	Jusqu'à 2 h. Magnifique terrasse sur grands boulevards. Ses grillades poissons et fruits de mer. MENUS 26,80 et 34 F., boiss. et serv. compr.
Monsieur BŒUF F/sam., dim. midi 31, rue Saint-Denis, 10e. 508-58-35	Nouvelle direction. Déj. d'aff Dîner-Souper Cadre : toiles de maître. Son célèbre « BŒUF ROSE » et ses vins de propriété. Terrasse ouv
DOUCET EST 208-40-62 8, rue du 8-Mai-1945, 10e. T.l.j.	A 50 m. Gare Est. J. 24 h. Rez-de-chaussée : Brasserie. Menu 22 F et carte. Choucroute fermière avec jarret 42 (2 pers.) et plats du jour. 1er étage : restaurant panoramique. *Spécialité du chef et* POISSONS.
JULIEN PRO. 12-03 16, rue du Fg-St-Denis, 10e T.l.j.	Dans son cadre « fin de siècle », sa nouvelle formule « plats chiffrés, entrées compris ». Ses fabuleux « bouillons ». Foie gras. P.M.R. 50 F.
LE PETIT POELON F/d., lun., m. 39, r. Montparnasse, 14e. 633-35-10	Un cadre ravissant en plein cœur de Montparnasse. Environ 70 F
CHARBON DE BOIS 288-77-49 10, rue Guichard, 16e. F/Dim	Foie de canard 18. Brochette de moules 13. Gazpacho 8. ses grillades : Faux-Filet 19. Selle de gigot 29. Pavé de jambon 26
BAUMANN ETO. 16-16 - 754-01-13 64, av. Ternes, 17e. F/dim., lun. mid.	Une gamme incomparable de choucroutes. Spécialités d'Alsace. On sert jusqu'à minuit. Nos choucroutes classiques à emporter.
LA TRUITE VAGABONDE 387-77-80 17, rue des Batignolles, 17e. F/dim.	Jusq. 22 h. Dans la verdure de la plus riante terrasse couverte de Paris. Fruits de mer, poissons : arrivages directs tout l'été.
MAISONNETTE RUSSE ETO. 56-04 6, rue d'Armaillé, 17e. F/Dim.	Dîners, Ambiance Tzigane. Ses spécialités russes. bortch, caviar, saumon fumé, chachlik, vodka.
COOKY 227-48-64 40, rue de Prony, 17e. F/dim.	Jusq. 22 h. 30. Charmant petit jardin avec ses bégonias (couvert et chauffé par mauvais temps). Gigot gratin dauph. 34. Bœuf paysan.
BRASSERIE DU TABAC PIGALLE 606-72-90, place Pigalle, 18e. T.l.j.	Ouvert jour et nuit. Banc d'huîtres t.l.j. renouvelé. Bon plat du jour, *ses spécialités : Choucroute 26, Gratinée 9,50, ses Grillades flambées.* Buffet froid. Spéc. : Bière LOVENBRAUN MUNICH.
RIBATEJO 370-41-03 6, rue Planchat, 20e. F/mardi	Jusqu'à 2 h. du matin. Spécialités portugaises. Tous les soirs FADO et guitare. Morue à la Bras 14 F. Viande de porc Alentejo 14 F.

RIVE GAUCHE

ASSIETTE AU BŒUF T.l.j. Face église St-Germain-des-Prés, 6e.	MICHEL OLIVER propose une formule Bœuf pour 24,70 snc (28,40 sc). Jusqu'à 1 h. 30 du mat. av. amb. mus., le soir terrasse d'été, salle clim.
CHARBON DE BOIS LIT. 57-04 16, rue du Dragon, 6e. F/Dim.	Jusqu'à 23 h. 30. la grillade devient gastronomique Le plus authentique des cafés irlandais pour dessert.
BISTRO DE LA GARE 59, bd du Montparnasse, 6e. T.l.j.	MICHEL OLIVER : 3 hors-d'œuvre, 3 plats 25,80 snc (29,65 sc). Décor classé monument historique. Terrasse d'été. Salle climatisée.
LE JACQUES-CŒUR T.l.j. 6, place Saint-Michel, 6e. 326-81-13	Jusq. 6 h. Cuis. Fr. trad. : Pointes de filet pommes sarladaises 40. *Poularde Argenteuil 33, Barbue Vallée d'Auge 38. Ses Glaces.*
LA COMMANDERIE 222-35-98 15, rue Bernard-Palissy, 6e. F/Dim	Déjeuners-Dîners-Soupers aux chandelles dans une cave du XIIIe Grillades au feu de bois, Côte de bœuf. Ses poissons.
L'EPICURIEN F/sam. midi et dim. 11, rue de Nesle, 6e. 329-55-78	Jusq. 22 h. 30. 3 salles intimes autour d'une fontaine fleurie. Cassoulet de l'Océan, Lotte Bréval, Salmis de canard aux cèpes.

DINERS - SPECTACLES

ALCAZAR 62, rue Mazarine, 6e.	Dîners 21 h. : Spectacle 23 h. Nouvelle revue « Boum à l'Alcazar » Réservat. à partir 10 h. : 329-02-20, 326-53-35. Ouvert dimanche
DON CAMILO 260-20-31 10, rue des Saints-Pères, 7e. T.l.j.	Et dansant prés. par Jean RAYMOND, avec de grandes vedettes Menu T.C. (boiss., café, serv.) 145 et 160 F, vend., sam., veille de fêtes.
VILLA D'ESTE ELY. 78-44 4, rue Arsène-Houssaye, 8e.	A 20 h. 30, spect. à 22 h. 30, avec MOULOUDJI, Colette DEREAL, Jo MEYRAM, Clyde WRIGHT. Menu suggest. 90. Vend., sam. 100 F.
CHEZ VINCENT NOR. 21-27 4, rue Saint-Laurent, 10e. F/lun.	Dans le cadre typique d'une Hacienda : Dîners dansants aux chand. Attractions avec LOS MUCHACHOS. *Spécialités espagnoles et franç.*
L'OREE DU BOIS 722-94-92 Porte Maillot. T.l.jrs	Marcel BEKIER présente : Romuald, Jo Patrick, le MALAMBO Latino, Michel Lebb. Mathieu, le Trio Abel. Spectacle animé par J.F. Durand, accompagné par le Trio Luc Arvet. Menu 135 F vin compris.

ENVIRONS DE PARIS

CHATEAU DE LA CORNICHE T.l.j. Rolleboise, aut. Ouest s. Bonnière.	*A 40 min. de Paris.* Vue panor. sur Seine, Parc 2 ha. Tennis éclairé, piscine chauff. Salons récept., week-end forfait 200 F. Tél. 479-91-24.

SOUPERS APRÈS MINUIT

LE MUNICHE 27, r. de Buci, 6e 633-62-09 Choucroute. Spécialités

CLUB HOUSE 29-31, place Madeleine-8e. 265-27-87. Rez-de-ch. PUB. Grill. Jr et Nt. 1er ét. restaur. *vue panoramique.*

TERMINUS NORD 824-48-72 Ts les jours Brasserie 1925. Spéc. alsaciennes 23, rue de Dunkerque. 10e

WEPLER 14, place Clichy, 522-53-29. SON BANC D'HUITRES. Foies gras frais - Poissons.

LA CLOSERIE DES LILAS 171, bd du Montparnasse. *326-70-50. 033-21-68.* Au piano Yvan Meyer

LE PICHET 68, rue *P.-Charron,* 359-50-34. Spécialités campagnardes. GRILLADES - FRUITS DE MER PATISSERIES PAYSANNES.

GUY 6, rue Mabillon, 033-87-61 *Saint-Germain-des-Prés* SOUPER BRESILIEN Feijoada - Churrasco Camarões

DESSIRIER T.l.j. - 754-74-14. 9, place Pereire (17e) LE SPECIALISTE DE L'HUITRE *Poissons - Spécialités - Grillades*

JULIEN Tous les soirs jusqu'à 1 h 30 (sf dim.) *18, rue du Fg-Saint-Denis (10e)* 770-12-06

LE PETIT ZINC r. de Buci, 6e ODE. 79-34 Huîtres Poissons Vins de Pays

BOFINGER 5, rue de la Bastille. ARC. 87-82. Ouv. D. Spéc. Carré Agneau, Poiss. - Spéc. pr l'été. Park. Carte Am. Express.

Expositions

CENTRE BEAUBOURG

Entrée principale, rue Saint-Martin (277-12-33).

Sauf mardi, de 14 h. à 22 h. : samedi et dimanche, de 10 h. à 23 h. (entrée libre le dimanche).

PARIS-NEW-YORK. — Espace des manifestations temporaires. Jusqu'au 19 septembre.

ANDRE MORAIN. Musée national d'art moderne.

Salle des contemporains

THE ART SHOW, d'Edward Kienholz. — Jusqu'au 31 août.

PEINTURE ET GUILLOTINE. Topino-Lebrun et ses amis.

Cabinet des dessins

PAUL STRAND.

Centre de création industrielle

LES AVATARS DE MISS LIBERTY. — Jusqu'au 26 juin.

LA GEOGRAPHIE DE LA COULEUR. — Jusqu'au 26 juin.

DESIGN AUX U.S.A. : *DESIGN* POUR LE PLUS GRAND NOMBRE. — Jusqu'au 26 juin.

Forum

LE MUSEE SENTIMENTAL ET LA BOUTIQUE ABERRANTE, de Daniel Spoerri - LE KROKRODROME DE ZIG ET PUCE. — Jusqu'au 31 août.

Bibliothèque

PARIS - NEW-YORK, échanges littéraires au XXe siècle.

MUSEES

HENRY MOORE. Sculptures et dessins. — Orangerie des Tuileries (073-99-48). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h. ; mercredi, jusqu'à 22 h. Entrée : 8 F ; le samedi : 5 F. Jusqu'au 29 août.

DIEUX ET DEMONS DE L'HUMALAYA. Art du bouddhisme lamaïque. — Grand Palais, entrée avenue Eisenhower (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h. ; le mercredi, jusqu'à 22 h. Entrée : 8 F ; le samedi : 5 F. Jusqu'au 27 juin.

L'ISLAM DANS LES COLLECTIONS NATIONALES. — Grand Palais, entrée place Clemenceau (voir ci-dessus). Jusqu'au 22 août. — Le grand voyage de Mawlana (Afghanistan, Iran, Turquie) : Photographies de Michel Random. — Grand Palais, porte A.

L'ESPRIT ROMANTIQUE DANS L'ART POLONAIS. — Grand Palais, *entrée place Clemenceau (voir ci-dessus).* Jusqu'au 4 juillet.

LA DISEUSE DE BONNE AVENTURE DE CARAVAGE. — Musée du *Louvre, entrée porte Jaujard (260-39-26).* Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. Entrée : 5 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 10 octobre.

LE CORPS ET SON IMAGE, anatomies, académies... Musée du Louvre, entrée porte Jaujard (voir ci-dessus). Jusqu'au 26 septembre.

DIX ANS D'ACQUISITIONS AU DEPARTEMENT DES SCULPTURES. — Musée du Louvre, entrée porte Jaujard (voir ci-dessus). Jusqu'au 17 octobre.

BIENNALE DE PARIS : une anthologie 1959-1967. — Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, 11, rue Berryer (267-46-64). Jusqu'au 2 octobre.

DE REMBRANDT A VAN GOGH. Peintures et dessins de la Fondation Armand-Hammer. — Musée Jacquemart-André, 158, boulevard Haussmann (227-39-94), sauf mardi, de 11 h. à 17 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 25 juillet.

BERNARD POMEY (1928 - 1959). Dernières œuvres. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président - Wilson (723-61-27). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 17 h. 45. Entrée : 5 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 1er septembre.

ROBERT MOTHERWELL. Choix de peintures et collages 1941-1977 - RENATE PONSOLD. Photographies. ARC 2 au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 20 septembre.

RODTCHENKO. Photographies. — ARC. 2 au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 20 septembre.

ASPECTS HISTORIQUES DU CONSTRUCTIVISME. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 28 août.

VISEUX. Sculptures et dessins. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 11 septembre.

JUANA FRANCES. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 1er septembre.

LE SERPENT SUSURRAIT... — Exposition - atelier de Catherine Godat. Musée des enfants du Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 14, avenue de New-York (723-61-27) (voir ci-dessus). Jusqu'au 30 juillet.

BRODERIE *AU PASSE* ET AU PRESENT. — Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 12 h. à 18 h. : le *dimanche, de 11 h. à 18 h. Entrée :* 8 F. Jusqu'au 18 juillet. Les lundis et mercredis, de 14 h. à 17 h. : démonstrations de points de broderie.

ARTISTE/ARTISAN ? — Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). Jusqu'au 22 août.

SCULPTURES DE NOTRE-DAME DE PARIS RECEMMENT DECOUVERTES. — Musée de Cluny, salle des Thermes, 6, place Paul-Painlevé (325-62-00). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 12 h. 30 et de 14 h. à 17 h. 15. Entrée : 5 F ; le dimanche, 2,50 F.

TROIS SCULPTEURS DES ANNES 30 : Gargallo, Csaky, Lambert-Rucki. — Musée Bourdelle, 16, rue Antoine-Bourdelle (548-67-27). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. 30. Jusqu'au 1er octobre.

L'ITALIE ROMANTIQUE VUE PAR HEBERT (1817-1908). — Musée Hébert, 85, rue du Cherche-Midi (222-23-82). Sauf mardi, de 14 h. à 18 h. Entrée : 5 F. Jusqu'au 3 octobre.

SALON DES REALITES NOUVELLES. — Parc floral de Paris, bois de Vincennes (328-57-06). Tous les jours, de 10 h. à 18 h. Jusqu'au 26 juin.

FRANK LLOYD WRIGHT. 230 dessins de l'architecte (1877-1959). — Ecole spéciale d'architecture, 254, bd Raspail. De 10 h. à 19 h. : sam. et dim., de 12 h. à 19 h. Jusqu'au 9 juillet.

CŒUR DES VILLES : Vivre en quartiers anciens. — Musée des monuments français, palais de Chaillot (727-35-74). Sauf mardi, de 10 h. à 19 h. 30. Jusqu'au 14 *juillet.*

LE CULTE ET SES OBJETS. — Vus par des artistes et artisans en France de nos jours. Chapelle de la Sorbonne, *place de la Sorbonne* (277-12-33, poste 42-16). Sauf mardi, de 12 h. à 19 h. Jusqu'au 31 août.

LE LIVRE ET L'ARTISTE. Tendances *du livre illustré français* 1967-1976. — Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (266-62-62). Tous les jours, de 10 h. à 18 h. Entrée : 6 F. *Du 24 juin au 11 septembre.*

RESTAURATION DES PEINTURES MURALES DE SAINT-SAVIN-SUR-GARTEMPE. — Musée national des monuments français (727-35-74). Sauf mardi. A partir du 24 juin.

BUFFON 1977 (Adami, Aillaud, Arroyo, Arakawa, etc.). — Chapelle de la Salpêtrière, 47, boulevard de l'Hôpital. Tous les jours, de 10 h. à 18 h. Jusqu'au 8 juillet.

BAYREUTH (1876-1976). — Musée de l'Opéra, entrée place Charles-Garnier (742-26-93). Sauf mardi, de 11 h. à 17 h. Entrée : 5 F. Jusqu'au 1er juillet.

PARIS, BOUTIQUES D'HIER. — Musée national des arts et traditions populaires, 6, rue du Mahatma-Gandhi (722-07-41). Sauf mardi, de *10 h. à 17 h.* Entrée : 5 F ; le dimanche : 3 F (gratuite le 23 juin). Jusqu'au 17 octobre.

ART POPULAIRE DE LA SUEDE MERIDIONALE, *aux* XVIIIe et XIXe siècles. — Collections du Musée des A.T.P. « Kulturen » de Lund. Hôtel de Sens, 1, rue du Figuier. Sauf *dimanche et lundi, de 13 h. à 20 h.* Entrée libre. Jusqu'au 9 juillet.

JARDINS 1760-1820. Pays d'illusion, terre d'expérience. — Hôtel de Sully, 62, rue Saint - Antoine (887-24-14). Tous les jours, de 10 h. à 19 h. Jusqu'au 11 septembre.

HISTOIRE NATURELLE DE LA SEXUALITE. — Muséum. Jardin des Plantes, 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (707-06-04). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. Entrée : 5 F. Jusqu'en décembre.

CENTRES CULTURELS

MARBRES ET BRONZES. Sculpteurs canadiens travaillant à la Pietrasanta, en Italie. — Jusqu'au 20 septembre. — PEINTRES CANADIENS CONTEMPORAINS (Breeze, Ewen, Gagnon, Iskowitz, Martin, *Meredith, Molinari).* — *Jusqu'au* 18 août. Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (551-35-73). Tous les jours, de 9 h. à 19 h. Entrée *libre.*

MAN RAY. — Centre culturel américain, 3, rue du Dragon (222-22-70). Jusqu'au 30 juin.

ART METRO STOCKHOLM. — Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (272-87-50). Tous les jours, de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 8 juillet.

ULLA WOLFENDER-JOSEPHSSON. Tissages. — Variations d'une ancienne technique suédoise de tapis-chiffon : la lirette. Centre cultu*rel suédois (voir ci-dessus). Jusqu'au* 13 juillet.

JEROEN HENNEMAN. — Institut néerlandais, 121, rue de Lille (705-*85-99). Sauf lundi,* de 13 h. à 19 h. Jusqu'au 30 juin.

STEFAN SZCZESNY, peintures. — Centre culturel allemand, 17, avenue *d'Iéna (723-61-21). Sauf samedi* et dimanche, de 10 h. à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 29 juillet.

HANS-GEORG RAUGH. Gravures, *aquarelles, dessins. — Centre culturel* allemand, 31, rue de Condé. Sauf samedi et dimanche, de 12 h. à 20 h. Jusqu'au 29 juin.

ASPECTS DU PAYSAGE. Œuvres récentes de dix artistes britanniques. — Centre culturel du Marais, 26-28, rue des Francs-Bourgeois (272-73-52).

LA PEINTURE COREENNE. Dynastie Yi. — Ambassade de Corée, 125, rue de Grenelle. Sauf samedi et dimanche. *Jusqu'au 8 juillet.*

SPINOZA. Joie, sagesse, liberté. — Institut néerlandais, 121, rue de Lille (705-85-99). Sauf lundi, de 13 h. à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 30 juin.

CONTRADICTION 77, sculptures. — American Center, 261, boulevard Raspail (633-59-16). Sauf dimanche, de 10 h. à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 18 juillet.

ŒUVRES DE PEINTRES, GRAVEURS, SCULPTEURS ETRANGERS. — Cité internationale des arts (salles Sandoz), 18, rue de l'Hôtel-de-Ville. Tous les jours, de 13 h. à 19 h. Jusqu'au 27 juin.

LA DINANDERIE. — Maison des métiers d'art français, 23, rue du Bac (261-58-54). Jusqu'au 30 juin.

BARIRANI, EMDADIAN, ROUHBAKCHE. — Galerie Cyrus, 65-71, avenue des Champs-Elysées (225-62-90). Sauf dimanche, de 11 h. à 19 h. Jusqu'au 13 juillet.

JEAN-JACQUES MARCHAL. Dessins. — FIAP, 30, rue Cabanis.

GALERIES

AUTOUR DE L'ABSTRACTION GEOMETRIQUE. — Galerie Denise René, 113, rue Saint-Martin (271-19-61). Jusqu'à fin juillet.

JEUNES GRAVEURS ANGLAIS 1976-1977 - GRAPHISTES ESPAGNOLS 1945-1955. — Galerie Artcurial, 9, avenue Matignon (359-29-82). Jusqu'au 15 août.

ŒUVRE SUR PAPIER : Fitremann, Louttre B..., Levkovitch, Nedelec. — Galerie Alain Digard, 15, rue de la Reynie. Jusqu'au 13 juillet.

IMAGES POUR PIECES D'IDENTITE : Boulay, d'Acher, Franta, Giai-Minet, etc. — Le Soleil dans la tête, 10, rue de Vaugirard (033-80-91). Jusqu'au 30 juin.

ASPECT DE L'ART NAIF YOUGOSLAVE. — Galerie Germain, 19, rue Guénégaud (329-69-95).

SIX HOMMES - SIX FEMMES, présentés par Gérard Fromanger. — Galerie Jean Larcade, 20, rue du Temple (272-89-56).

TERRY FROST ET PATRICK HERON. — Galerie Le Balcon des arts, 141, rue Saint-Martin (278-13-03). Jusqu'en septembre.

DESSINS DE *SCULPTEURS.* — Galerie de l'Université, 82, rue de Bassano (720-79-76). Jusqu'au 3 juillet.

ABIDINE. Peintures. — Le Scriptorium, 54, rue de Bourgogne (705-00-93). Jusqu'au 8 juillet.

ALECHINSKY, grandes encres et petits tableaux. — REINHOUD, sculptures. — HANS HARTUNG, vingt-cinq œuvres de 1922 à 1952. — Galerie de France, 3, rue du Faubourg-Saint-Honoré (265-69-37). Jusqu'au 30 juillet.

KAREL APPEL. Sculptures et gravures. — Galerie A.B.C.D., 36, rue des Saints-Pères (222-12-32). Juin-juillet.

BALTHUS. Paysages et natures mortes. — Galerie Henriette Gomès, 6, rue du Cirque (225-42-49). Jusqu'au 8 juillet.

JEAN BAZAINE. Aquarelles récentes et livres illustrés. — Galerie Maeght, 28, rue Treilhard (387-61-49). Jusqu'au 15 juillet.

BREGNARD. Peintures récentes. — Galerie suisse de Paris, 17, rue Saint-Sulpice (633-76-58). Jusqu'au 30 juillet.

OLIVIER BRICE. Sept grands dessins 77. — Galerie C. Ratié, 6, rue Bonaparte (325-16-49). Jusqu'au 12 juillet.

JEAN-CLAUDE CHAILLOU. Peintures récentes. — Galerie Bastida Navazo, 19, rue Guénégaud (633-69-81). Jusqu'au 21 juillet.

CUECO. Peintures juillet 1976-mai 1977. — Galerie C., 10, rue des Beaux-Arts (325-10-72). Jusqu'au 15 juillet.

JEAN EDELMANN. — Galerie Messine, 1, avenue de Messine (227-25-04). Jusqu'au 29 juin.

MARX ERNST. — Galerie J.-C. Lignel, 46, rue de Verneuil.

ESTEVE. Peintures récentes. — Galerie Claude-Bernard, 7-9, rue des Beaux-Arts (326-97-07). Jusqu'au 16 juillet.

ETEROVIC. — Galerie D. Gervis, 34, rue du Bac. Jusqu'au 9 juillet.

JUANA FRANCES. — Galerie Attali, 159, boulevard Saint-Germain (548-37-80). Jusqu'au 2 juillet.

RED GROOMS. Œuvres récentes exécutées à Paris. — Galerie R. d'Amécourt, 4, rue d'Amécourt (227-15-12). Jusqu'au 9 juillet.

HELMAN. Gouaches, gravures. — Artcurial, 9, avenue Matignon (359-29-82). Jusqu'au 2 juillet.

JEAN-PAUL JAPPE. — Galerie Nane Stern, 25, avenue de Tourville (705-08-46). Sauf dim. et lundi, de 15 h. à 20 h. 30. Jusqu'au 2 juillet.

KANDINSKY. Quatre - vingt - deux œuvres sur papier de 1902 à 1944. — Galerie Karl Flinker, 25, rue de Tournon (325-18-73). Jusqu'au 2 juillet.

LALANNE. Dessins. — Galerie Saint-Paul, 22, rue Saint-Paul (887-91-02). Jusqu'au 9 juillet.

ETIENNE MARTIN. *Sculptures.* — Artcurial, 9, avenue Matignon (256-70-70). Jusque fin juillet.

JEAN MESSAGIER. — Galerie le Dessin, 43, rue de Verneuil. Jusqu'au 9 juillet. — Gravures et monotypes. Galerie du Chapitre, 36, rue Saint-Louis-en-l'Ile (633-56-09). Jusqu'au *9 juillet.*

ANTONIO SAURA MOI. — Galerie Stadler, 51, rue de Seine (326-91-10). Jusqu'au 30 juin.

BERT-JOHNNY NILSSON. — Galerie des Grands-Augustins, 16, rue des Grands-Augustins (325-35-85). Jusqu'au 8 juillet.

OZENFANT. — Galerie K. Granoff, place Beauvau (265-24-41). Jusqu'au 30 juin.

THE ROBIN PAGE SHOW. — *Galerie Vallois,* 20, rue *Saint-Denis* (233-20-86). Jusqu'au 15 juillet.

FELIX ROZEN, peintures et sculptures. Galerie Beno d'Incelli, 43, rue de *Miromesnil (225-10-16). Jusqu'au* 9 juillet.

SEBASTIEN. Peintures. — Galerie Expo 90, 90, boulevard Raspail (222-00-97). Jusqu'au 8 *juillet.*

JEAN-MICHEL SOLVES-HUREL, œuvres récentes. La Table du Maître, 5, rue Marivaux (742-03-18).

THEPOT. Peintures récentes. — Galerie Christiane Colin, 33, quai de Bourbon (633-14-03). Jusqu'au 9 juillet.

TOPOR. Illustrations pour les œuvres de Marcel Aymé. — Galerie Jean Briance, 23-25, rue *Guénégaud* (326-85-51). Jusqu'au 8 juillet.

STEINBERG. — Galerie Maeght, 13, rue de Téhéran (387-61-49). Jusqu'au 8 juillet.

ENDRE TOT. Rainproff Ideas 1971-1976. Gladness Writings *1973-1976.* — Galerie Bama, 80, rue du Bac (548-87-98). Jusqu'au 8 juillet.

UNG NO LEE. Estampes. — Galerie Koryo, 8, rue Perronet (222-37-89). Jusqu'au 15 juillet.

VALTAT. Aquarelles, dessins. — Galerie de Paris, 15, place François-Ier *(359-62-20) ; Galerie La Cave,* 7, rue Miromesnil (265-40-66). Jusqu'au 1er juillet.

ANDY WARHOL. Hammer and sickle. — *Galerie Daniel* Templon, 30, rue Beaubourg (272-14-10). Jusqu'au 9 juillet.

FERNANDO ZOBEL. Aquarelles. — *Galerie Jacob, 28, rue Jacob* (633-90-66). Jusqu'au 11 juillet.

Théâtres

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées

OPERA (073-95-26), les 22 à 19 h. 30 : la Flûte enchantée (dernière) ; les 23 (collectivités, étudiants) et 24 à 19 h. 30 : Spectacle de ballets III (le Loup, Afternoom of a Faun, Capriccio, Palais de cristal) ; les 25 et 29 à 19 h. 30 : le Chevalier à la rose.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU (278-79-95), le 27 à 18 h. et 21 h. : Les lundis de l'office de la création cinématographique ; le 27 à 21 h. : B.-H. Lévy ; le 24 à 21 h. : Autour de J.-T. Farrell ; le 29 à 21 h. : Avec W.-S. Burrough et B. Gysin ; le 30 à 21 h. : Autour d'E. Pound.

COMEDIE-FRANÇAISE (296-10-20), les 25, 27, 28 et 30, à 20 h. 30 ; les 26 et 29, à 14 h. 30 et 20 h. 30 : Lorenzaccio.

Les salles municipales

NOUVEAU CARRÉ (227-88-40) (D., L.), Grande salle, à 21 h. ; mat., dim. à 16 h. : la Dame de la mer ; les 22, 23, 24, 27 et 28, à 14 h. : spectacle animation danse par Ethery Pagava.

THEATRE DE LA VILLE (887-35-39), les 22, 23, 24 et 25, à 20 h. 30 : London Coontemporary Dance Theatre.

Les autres salles

AIRE LIBRE (322-70-78) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. à 18 h. : Combien ? ; 22 h., mat. sam. à 16 h., dim. à 15 h. : Un après-midi d'automne.

ANTOINE (208-77-71 (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. et 18 h. 30 : les Parents terribles (dern. le 30).

BOUFFES DU NORD (280-28-04) (D.), 21 h. : On ne badine pas avec l'amour (dern. le 28).

CARTOUCHERIE DE VINCENNES, Théâtre de la Tempête (328-36-36) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. à 16 h. : Moby Dick.

COMEDIE DES CHAMPS-ELYSEES (359-37-03) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim. à 15 h. : Chers zoiseaux.

ESSAION (278-46-42) (D.), 20 h. 45 : Feydeau-Farreloik ; 22 h. 15 : la Maison d'en face. — II : 21 h. : Transe Kamikaze Express.

FONTAINE (874-74-40 (D.), 21 h. : Irma la Douce.

HUCHETTE (326-38-99) (D.), 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.

LA BRUYERE (874-76-99) (D.), 21 h. : l'Homme aux camélias.

LUCERNAIRE (544-57-34. (L.), 20 h. 30, les Emigrés ; 22 h. 30 : C'est pas de l'amour, c'est de l'orage.

MOUFFETARD (336-02-87 (D., L.), 19 h. 45 : Sémaphore ; 22 h. 15 : le Mont chauve.

NOUVEAUTES (770-52-76) (J., D. soir), 21 h., mat. dim. à 16 h. : Divorce à la française.

ORSAY (548-38-53), Théâtre des nations, I : les 22, 23, 24 et 25, à 20 h. 30 : Une interview à Buenos-Aires (U.R.S.S.) ; les 27 et 28, à 20 h. 30 : Dante (Pologne). — II : les 22 et 23, à 20 h. 30 : Assoli et Tre Iuorni (Italie) ; les 24 et 25, à 20 h. 30 : O. Muro ; le 25, à 16 h. : Bao ; les 27 et 28, à 20 h. 30 : En mai (Portugal).

PALACE (770-44-37), 23 h. : Sylvie Kuhn (dern. le 25).

PALAIS-ROYAL (742-84-29) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. : la Cage aux folles.

POCHE-MONTPARNASSE (548-92-27) (D.), 20 h. 45 : Lady Strass.

PORTE SAINT-MARTIN (607-37-53) (D.), 20 h. 30, mat. sam. à 14 h. 30 : le Tartuffe.

SALLE JACQUES-DECOUR (S. soir, Mar.), 21 h., mat. sam. à 18 h. : le Songe d'une nuit d'été.

SQUARE FELIX-DESRUELLES (L.), 21 h. : la Rose et le Fer au siècle des cathédrales.

SAINTE-CHAPELLE (520-82-53), les 22 et 24, à 21 h. : Méphiboseth.

STUDIO DES CHAMPS-ELYSEES (723-35-10) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim. à 15 h. : les Dames du jeudi.

THEATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 20 h. 30 : José.

THEATRE DE LA CITE INTERNATIONALE (589-38-69), à la Galerie, à 21 h. : Un chapeau de paille d'Italie (dern. le 25).

THEATRE DES QUATRE CENTS COUPS (633-01-21) (D.), 21 h. : les Catcheuses ; 22 h. 30 : l'Amour en visite.

THEATRE DES VARIETES (233-09-92) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. : Pété de Broadway.

THEATRE DU MARAIS (278-03-53) (D.), 20 h. 45 : le Grand Vizir ; le Cosmonaute agricole.

THEATRE D'ULM (329-12-25) (Mer., D. soir), 21 h. 45, mat. sam. et dim. à 15 h. 30 : Quand je serai petit.

THEATRE PRESENT (203-02-55) (D.), 20 h. 45, en alternance : la Serrure ; la Voix ; Zut ; la Chamaille.

THEATRE TRISTAN-BERNARD (522-08-40) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. à 15 h. : Thérèse.

TROGLODYTE (222-93-54 (les 24, 25, D., L.), 21 h. : Gugozone.

Les théâtres de banlieue

BOBIGNY, CC (843-28-61), le 26 : Fête-Carnaval.

BOULOGNE-BILLANCOURT, Eglise Notre-Dame (604-81-80), le 23, à 21 h. : Orchestre de chambre, J. Barthe et Ensemble vocal S. Caillat (Bach).

CHOISY, Théâtre Paul-Eluard (890-89-79), le 25, à 11 h. et à 23 h. : Fête de rues, avec le Luna Parc des arts.

CLICHY, Théâtre de l'Arc (270-03-18), les 23, 24 et 25, à 20 h. 30 ; le 26, à 17 h. : le Mauvais Œil.

COURBEVOIE, Maison pour tous (333-63-52), le 23, à 21 h. : Récital guitare, flûte et chant (Renaissance, baroque, contemporain).

CRETEIL, Maison des arts A.-Malraux (899-94-50), le 25, à 21 h. : Harmonie municipale de Créteil, dir. C. Charles ; le 26, à 21 h. : Académie de danse classique (Compagnie J. Laoust).

ELANCOURT, APASC (062-82-81), le 28, à 20 h. 30 : les Empreintes (Cie S. Buirgue).

MARLY-LE-ROI, M.J.C.-Théâtre (958-74-87), le 23, à 20 h. 45 : Orchestre de Marly (Bach, Haydn).

MALAKOFF, Théâtre 71 (655-43-45), le 23, à 14 h. : l'Oiseau cerf-volant ; le 24, à 14 h. : Gugozone ; le 25, à 21 h. : P. Abrial, F. Benejam, M. Beuret.

MONTMORENCY, Collégiale (964-27-37), le 25, à 21 h. : Orchestre de chambre de Versailles, dir. B. Wahl et Ensemble vocal B. Lablaude (Pergolese).

MONTREUIL, Studio-Théâtre (858-65-33) (dim., sam. soir) 20 h. 30 ; mat. sam. à 17 h. : les Voyages drolatiques de François Rabelais.

MONTROUGE, M.J.C. (655-88-91), le 24, à partir de 19 h. 30 : Fête de la Saint-Jean (rock, folk, fest-noz).

SAINT-DENIS (Théâtre Gérard-Philipe (243-00-59), le 23, à 21 h. : Astor Piazzolla.

SAINT-MAUR, M.J.C. (883-41-00), le 25 à partir de 15 h. : Fête ; à 17 h. : Chrysalis et Idomménée (pop) ; à 21 h. : Bernard Lavilliers.

SCEAUX, Jardin de la ménagerie (660-05-84), le 24, à 21 h. : Jazz aux étoiles.

TREMBLAY-LES-GONESSES, M.J.C. (932-60-78), Eglise Sainte-Thérèse, le 24, à 21 h. : Ensemble Euterpe Moyen-Age, Renaissance) ; Gymnase M.-Throze, le 25, à 21 h. : Echo du Bayou.

VERSAILLES, Festival (950-71-18), Grand Trianon, les 23, 24 et 28, à 21 h. 30 : Phèdre, Opéra royal ; le 22, à 20 h. 45 : les Solistes de Paris et M. Rostropovitch (Haydn, Vivaldi, Boccherini).

YERRES, C.E.C. (948-38-06), le 24, à 20 h. 30 : Fête du C.E.C.) (élèves du Conservatoire).

Les cafés-théâtres

AIRE LIBRE (322-70-78) V. à 18 h. 30 : Chansons de femmes ; Sam. à 18 h. 30 : Concert sur Rimbaud (poésie).

AU BEC FIN (296-29-35) (D.), 20 h. 15 : Deux nanas dans l'folklo ; 21 h. 30 : la Collection ; 23 h. : les Barganotes.

AU COUPE-CHOU (272-01-73) (D.), 20 h. 30 : l'Impromptu du Palais-Royal ; 22 h. : la Naissance ; 23 h. 30 : les Frères ennemis.

BLANCS-MANTEAUX (277-42-51) (D.), 20 h. 30 : la Démarieuse ; 21 h. 45 : Au niveau du chou ; 23 h. : Par ici la sortie.

CAFE D'EDGAR (326-13-68) (D.), I : 20 h. 45 : Hommage à Bobby Lapointe ; 22 h. 30 : Popeck. — II : 22 h. 15 (Sam. + 23 h. 45) : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.

CAFE DE LA GARE (278-52-51), 20 h. 30 : Pardon, je m'escuse (dernière le 26) ; (D., L.), 22 h. : Une pitoyable mascarade.

COUR DES MIRACLES (548-85-60), (D., L.), 20 h. 30 : Arnaque 77 ; 22 h. : Les Jeannes.

DIX-HEURES (606-07-48) (D., L.), 20 h. 30 : La démocratie est avancée ; 22 h. 15 : P. Font et P. Val.

LE CONNETABLE (277-41-40) (D., L.), 20 h. : Lewis et Alice.

LE FANAL (233-91-17) (D.), 18 h. 30 : Béatrice Arnac ; 20 h. 30 (Sam. + 22 h. 30) : le Président.

LE PETIT CASINO (747-62-75) (D., L.), 20 h. 15 : B. Douby ; 22 h. : Cami.

LE SPLENDID (887-33-82) (D., L.), 20 h. 45 : Frissons sur le secteur ; 22 h. 15 : Amours, Coquillages et Crustacés.

LE PLATEAU (504-13-13) (D., L.), 20 h. 30 : Un ouvrage de dames ; 22 h. : la Nuit de noces de Cendrillon.

TOUT A LA JOIE (734-91-84) (D., L.), 20 h. 30 : Didier Schmitt ; 21 h. 30 : N'oublie pas que tu m'aimes ; 22 h. 30 : Je vote pour moi ; L. à 20 h. 30 : Festival de la chanson inconnue.

LA VEUVE PICHARD (278-67-03) (D., L.), 20 h. : le Cracheur de phrases ; 22 h. : les Secrets de Zonga.

LA VIEILLE GRILLE (707-60-93) (L.) ; I : 20 h. 30 : J.-B. Falguière ; 22 h. : J. Antonin ; 23 h. 15 : Clovis Manoury. — II : 21 h. : Lionel Rochman ; 22 h. 30 : De l'autre côté de la vie.

Concerts

(Voir également festivals et théâtres de banlieue.)

MERCREDI 22 JUIN

ESPLANADE DE LA DEFENSE, 12 h. : Pierre-Laurent Aimard (Mendelssohn, Schubert, Chopin, Liszt).

CONCIERGERIE, 18 h. 30 : Ars Antiqua de Paris (Pérotin, Jannequin).

GALERIE NANE STERN, 19 h. 30 : J. Vandeville, hautbois, et R. Fontaine, clarinette (musique de A. Lemeland et poésie de J. Sacré).

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : Chœur national bulgare, dir. : G. Robev (chants populaires, russes, Mozart, Verdi, Penderecki Moussorgski).

EGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE DE GRENELLE, 20 h. 30 : Ars Longa (Tchaïkovski, Vivaldi, Bach).

SORBONNE, Grand Amphi, 20 h. 30 : Chœur et orchestre de l'université Paris-Sorbonne, dir. : J. Grimbert (Bach).

RADIO-FRANCE (grand auditorium), 20 h. 30 : Nouvel orchestre philharmonique, dir. : J.-P. Marty (Mozart : « la Clémence de Titus »).

THEATRE CAMPAGNE PREMIERE (322-75-93), 20 h. 30 : Diego Masson (« Laboratorium », de Globokar.

EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRES, 21 h. : Orchestre et chorale R. Miravet (Buxtehude).

HOTEL DE SAINT-AIGNAN, 75, rue du Temple, 3e, 21 h. : Mario Hacquard et l'Ensemble R. Siegel (Bach, Haendel, Purcell).

JEUDI 23 JUIN

GALERIE NANE STERN, 19 h. 30 : voir le 22.

HOTEL HEROUET, 20 h. 30 : M. Bourdon (baryton) et D. Rosan (violoncelle), M. Henon (clavecin) (Bach, Monteverdi, Haendel).

THEATRE CAMPAGNE PREMIERE, 20 h. 30 : voir le 22.

EGLISE SAINT-LOUIS DES INVALIDES, 20 h. 45 : Orchestre de chambre J. Barthe, dir. : D. Lallement, chorale franco-allemande de Paris (Adam V. Michna).

BASILIQUE NOTRE-DAME, 20 h 45 : Martine Geliot et G. Morançon (Haendel, Bird, Soler).

EGLISE DE LA MADELEINE, 21 h. : Ensemble polyphonique et orchestre de chambre de Versailles, dir. : B. Wahl (Bach : « Passion selon saint Jean »).

SAINTE-CHAPELLE, 21 h. : Ensemble des Petits Chanteurs de Chaillot et l'Ensemble d'archets français (Bach).

PALAIS DE CHAILLOT, Musée des monuments, 21 h. : Ensemble Venance Fortunat (chant grégorien).

HOTEL DE SAINT-AIGNAN, 21 h. : Estournet et M. Roche (Bach).

VENDREDI 24 JUIN

ESPLANADE DE LA DEFENSE, 12 h. : Ensemble 2E2M de Champigny (Shapiro, Clais, Gabrielli).

GALERIE NANE STERN, 19 h. 30 : voir le 22.

THEATRE CAMPAGNE PREMIERE, 20 h. 30 : voir le 22.

ESPLANADE DE LA DEFENSE, 21 h. : B. Soustrot et J.-L. Gil (Telemann, Bach, Haendel, Albinoni).

HOTEL DE SAINT-AIGNAN, 21 h. : Ensemble Da Chiesa (Lœillet, Bach, Telemann).

HOTEL HEROUET, 21 h. : Trio Revival (Bach).

SAMEDI 25 JUIN

CONCIERGERIE, 17 h. 45 : Ars Antiqua de Paris (G. de Machaut, musique de la cour de Bourgogne).

GALERIE NANE STERN, 19 h. 30 : voir le 22.

THEATRE CAMPAGNE PREMIERE, 20 h. 30 : voir le 22.

HOTEL DE SAINT-AIGNAN, 21 h. : C. Parodi, J. Estournet, J.-P. Vasseur, Th. Pollet (Mozart, Beethoven).

HOTEL HEROUET, 21 h. : voir le 24

DIMANCHE 26 JUIN

BATEAUX-MOUCHES, 10 h. 30 : Ensemble vocal de Versailles (chansons de la Renaissance).

SALLE GAVEAU (225-29-17), 14 h. : Demi-finale du concours international de chant.

EGLISE SAINT-LOUIS DES INVALIDES, 16 h. : Chorale Antillaise Philadelphia, Dir. : G. Kanuty (Palestrina, Bradbury, Weeden, Clayton, Zwissig, negro-spirituals).

EGLISE SAINT-THOMAS D'AQUIN, 17 h. : Arsène Bedois (musique du Moyen Age, maîtres italiens et portugais des XVIe et XVIIe siècles, Bach).

CONCIERGERIE DE PARIS, 17 h. 45 : voir le 22 ; 20 h. 30 : J.-C. Veilhan, G. Robert, F. Bloch (la Flûte ancienne).

NOTRE-DAME DE PARIS, 17 h. 45 : Ann Labounsky (Jenkins, Vierne, Langlais).

LUNDI 27 JUIN

PLEYEL (227-06-30), 20 h. 30 : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France et Chœurs. Dir. : M. Forrai. Soliste D. Fischer-Dieskau (Liszt, Christus).

RADIO-FRANCE (grand auditorium), 20 h. 30 : Willem Jansen (Schumann, Amy, J.-E. Marie).

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES (225-44-36), 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. Daniel Barenboïm, Chœurs de l'Orchestre de Paris, dir Arthur Oldham (Berlioz : « Béatrice et Bénédict »).

MARDI 28 JUIN

RADIO-FRANCE (grand auditorium), 20 h. 30 : Nouvel Orchestre philharmonique, dir. E. Krivine (Mozart).

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : Orchestre de chambre de Paris, dir. Daniel Barenboïm (Schubert, Bottesini).

RADIO-FRANCE (studio 105), 20 h. 30 : Musique de chambre (Glass, Mefano, Baggiani, Parmegiani).

EGLISE SAINT-SEVERIN, 21 h. : Orchestre et Chorale P. Kuentz, avec A. Isoir (Vivaldi : « Gloria » et concertos pour orgue).

EGLISE NOTRE-DAME DE LA SALETTE, 21 h. : les Petits Chanteurs à la Croix brûlée de Paris, direct. Y. Weeger, J. Galarg, orgue (Buxtehude, Bach, Vierne).

Festivals

Le XIVe Festival du Marais (location : 278-34-74).

Théâtre, hôtel d'Aumont, à 21 h. 15, les 22, 23, 24 et 25 : les Rustres, de Goldoni.

Café-théâtre, cave de l'hôtel de Beauvais, à 22 h., les 22, 23, 24, 25, 27, 28 : Poussez pas le mammifère, de et par J.-F. Derec.

Café-chantant, cave de l'hôtel de Beauvais, à 20 h. 30, le 22 : Alma Musica (musique ancienne) ; les 23, 25 et 27 : Country Store ; le 24 : les Doubles dièzes ; le 28 : Pierre Laniau, guitare (Bach, Villa-Lobos).

Musique, à 21 h. 15 : église Saint-Merri, le 22 : Smith College Chamber Singers (école de Notre-Dame, Caplet, Pergolèse, Poulenc, Porpora) ; le 24 : Gam Trio (Haydn, Xenakis) ; le 25 : Musique de l'Inde du Sud. — Hôtel Carnavalet, le 23 : Esterhazy Barython Trio (Haydn, Dogson, Hindemith) ; le 27 : Nash Ensemble (Beethoven, Weber, L. Berkeley). — Hôtel d'Aumont (concert aux chandelles), le 28 : M. Debost, flûte, Christian Ivaldi, piano (Mozart, Beethoven, Debussy, Boulez, Hummel, Varèse).

Sur les pavés du Marais, place du Marché-Sainte-Catherine, à 18 h., le 22 : Mou Gon Guaki (mimes) ; les 23, 24, 25 : Ikuo et Fujio ; le 27 : Brigitte Carva, Christian Prégnet et le Quatuor Josquin des Prés (Renaissance) ; le 28 : les Doubles dièzes ; à 20 h. 30 (sauf le 26) : Théâtre aux mains nues.

Dans le cadre du Festival, église Saint-Nicolas-des-Champs, les 22, 23, 24, 27, 28 à 21 h. : l'Annonce faite à Marie.

Cirque, sur le terre-plein Sully-Morland, 20 h. 30, mat. sam. à 15 h., dim. à 17 h. : Cirque P. Etaix, Annie Fratellini (dernière le 26 à 17 h.).

Cinéma, hôtel de Marle, le 23 à 18 h. 30 et 21 h. : Libérez les prisonniers, c'est le printemps, de Tage Danielsson (1975).

LES AUTRES FESTIVALS

IVe FESTIVAL DU LOUVRE (260-14-85), dans la Cour Carrée du Louvre (D.), 21 h. 15 : 70 danseurs du Bolchoï, avec Maïa Plissetskaïa (Pavane et Gavotte, Concerto, Danse Tartare, Isadora, le Lac des Cygnes) (dernière le 25).

EN PROVINCE

DIVONNE, XXIIIe FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE DE CHAMBRE (225-38-54), le 24 à 21 h. 15 : M. Rostropovitch et l'ensemble instrumental de France, dir J.-P. Wallez (Vivaldi, Boccherini, Haydn) ; le 27 à 21 h. 15 : le Quartetto Italiano (Beethoven).

GRANGE DE MESLAY (Touraine) (05-41-98, poste 654), le 23 à 21 h. : MM. Krivine, Lodéon ; Raitzin (Schubert) ; le 24 à 21 h. : Melos Quartet de Stuttgart ; le 25 à 21 h. : Maurizio Pollini ; le 28 à 20 h. 30 : Peter Schaler et Irwin Cage.

LA ROCHELLE, Ve RENCONTRES INTERNATIONALES D'ART CONTEMPORAIN (à Paris : 504-08-51 ; sur place : (46) 41-03-35 ; salle des sports, les 28 et 29 à 22 h. : False promise ; Maison de la culture, le 29 à 21 h. : M. Rostropovitch (Bach : trois suites pour violon seul) ; hôtel de ville, les 28 et 29 : premiers éliminatoires du concours Rostropovitch ; rencontre Rostropovitch avec les élèves du Conservatoire, le 28.

NOHANT, LES FETES ROMANTIQUES (54) 48-11-38 (Indre), le 24 à 21 h. : Michael Rudy (Beethoven, Liszt, Prokofiev, Stravinsky) ; le 25 à 21 h. : Régine Crespin avec Christian Ivaldi (Brahms, Wolff, Poulenc, Ravel) ; le 26 à 21 h. : Trio J.-P. Collard, A. Dumay, F. Lodéon (Beethoven, Ravel, Brahms).

Cinéma

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 22 JUIN. — 15 h., La plus grande aventure de Tarzan, de J. Guillermin ; 18 h. 30, Pontcarral, colonel d'Empire, de J. Delannoy ; 20 h. 30, la Ville bidon : Opération séduction, de J. Baratier ; 22 h. 30, Rashomon, d'A. Kurosawa.

JEUDI 23. — 15 h., Pather Panchali, de S. Ray (en sa présence) ; 18 h. 30, Aparajito, de S. Ray ; 20 h. 30, le Monde d'Apu, de S. Ray ; 22 h. 30, Et demain..., de B. Babai.

VENDREDI 24. — 15 h., Judith of Bethulia, de D.W. Griffith ; The Sorrows satan, de D.W. Griffith ; 18 h. 30, l'Eternel Retour, de J. Cocteau et J. Delannoy ; 20 h. 30, Le jardin qui bascule, de G. Gilles (en sa présence) ; 22 h. 30, l'Aube d'un jour nouveau, d'Y. Chahine.

SAMEDI 25. — 15 h., Faust, de F.W. Murnau ; 18 h. 30, Courts Métrages ; Défilé ; la Loterie de la vie, de G. Gilles (en sa présence) ; 20 h. 30, Ici et ailleurs, de J.-L. Godard ; 21 h. 30, les Chasseurs, de Th. Angelopoulos.

DIMANCHE 26. — 15 h., Exodus, d'O. Preminger ; 18 h. 30, le Goût du collectif, de D. Dubosc et H. Lessing ; 20 h. 30, Mais qu'est-ce qu'elles veulent, de C. Serreau ; 22 h. 30, les Chiens du Sinaï, de J.-M. Straub et D. Huillet.

LUNDI 27. — Relâche.

MARDI 28. — 15 h., le Vendeur de bagues, d'Y. Chahine ; 18 h. 30, la Vie au ralenti, de J.-Ch. Rose ; les Lieux d'une fugue, de G. Perec ; 20 h. 30, Madame G., de J.-L. Miesch ; 22 h. 30, le Corbeau, d'H.-G. Clouzot.

Les exclusivités

ADOPTION (Hong., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
ALICE DANS LES VILLES (A., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25). Marais, 4e (278-47-86), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
AMES PERDUES (It., v.f.) : Grand-Pavois, 15e (551-44-58).
BARRY LYNDON (Ang., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), Le Paris, 8e (359-53-99). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
BAXTER, VERA BAXTER (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40). Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Olympic, 14e (542-67-42), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
BILITIS (Fr.) (**) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
LE BUS EN FOLIE (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rotonde, 6e (633-08-22), Caméo, 9e (770-20-89), U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59), Mistral, 14e (539-52-43), Murat, 16e (288-99-75), Secrétan, 19e (206-71-33), Convention-St-Charles, 15e (579-33-00).
LE CAMION (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
CANNON BALL (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C.-Gobelins, 13e 331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43), les Images, 18e (522-47-94), Secrétan, 19e (206-71-33), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).
CARRIE AU BAL DU DIABLE (A., v.o.) (**) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19). — V.f. : Bosquet, 7e (551-44-11) jusqu'à jeudi.
CAR WASH (A., v.o.) : St-Germain-Studio, 5e (033-42-72), Marignan, 8e (359-92-82), Monte-Carlo, 8e (225-09-83). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16), Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
CASANOVA DE FELLINI (It., v.o.) (*) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).
LA CASTAGNE (A. v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Ermitage, 8e (359-15-71) ; v. f. : Rex, 2e (236-83-93), Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90), U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (539-52-43), Murat, 16e (288-99-75), Secrétan, 19e (206-71-33).
LA COMMUNION SOLENNELLE (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23), Athéna, 12e (343-07-48).
DEFENSE DE TOUCHER (It., v.f.) (*) : Omnia, 2e (233-39-36), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
LA DENTELLIERE (Fr.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59), Styx, 5e (633-08-40), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Concorde, 8e (359-92-84), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), Maxéville, 9e (770-72-86), Nation, 12e (343-04-67), Fauvette, 13e (331-56-86), Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE DERNIER BAISER (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82), Maxéville, 9e (770-72-86), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Calypso, 17e (754-10-68).
LE DERNIER NABAB (A., v.o.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Arlequin, 6e (548-62-25), Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14).
LE DIABLE PROBABLEMENT (Fr.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59), Colisée, 8e (359-29-46), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13)
ELISA VIDA MIA (Esp., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Nation, 12e (343-04-67), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), Balzac, 8e (359-52-70).
EN ROUTE POUR LA GLOIRE (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47), Paramount-Elysées (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
L'ESPRIT DE LA RUCHE (Esp., v.o. : Le Marais, 4e (278-47-86).
LE FANTOME DE BARBE-NOIRE (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), Diderot, 12e (343-19-29), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).

Les films nouveaux

LE MAESTRO, film français de Claude Vital : A.B.C., 2e (236-55-54) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Bosquet, 7e (551-44-11), à partir de vend. : Le Paris, 8e (359-53-99) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; à partir de vend.

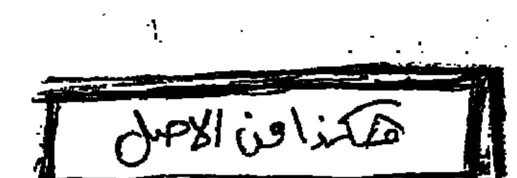
UN COW-BOY EN COLERE (ou BIG SAM), film américain de Don Taylor. V.O. : Mercury, 8e (225-75-90) ; V.F. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25)

ELLES SONT DINGUES, CES NENETTES, film italien de Steno, V.F. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Scala, 10e (770-40-00) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).

LES FOUGERES BLEUES (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).
LA GUERRE, LA MUSIQUE, HOLLYWOOD ET NOUS (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
HISTOIRE D'AIMER (It., v.o.-v.f.) : Les Templiers, 3e (272-94-56)
L'HOMME QUI AIMAIT LES FEMMES (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Bretagne, 6e (222-57-97), Normandie, 8e (359-41-18), Grand-Pavois, 15e (551-44-58), Les Tourelles, 20e (636-51-98). H. sp.
JABBERWOCKY (Ang., v. o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Biarritz, 8e (723-69-23), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
LA JEUNE LADY CHATTERLEY (A.) (**), v.o. : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
L'UNE CHANTE, L'AUTRE PAS (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40).
MADAME CLAUDE (Fr.) (*) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Marignan, 8e (359-92-82), Lumière, 9e (770-84-64), Athéna, 12e (343-07-48) à p. de vend., Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74), jusqu'à J.
LE MESSAGE (A.-Lyb., v. arabe) ; Wepler, 18e (387-50-50) ; v. a. : Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
NETWORK (A., v.o.) : Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23).
NEWS FROM HOME (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-57-42).
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LA NUIT DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS (Fr.) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27).
OMAR GATLATO (Alg., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Palais des arts, 3e (272-62-98), Myrrha, 18e (606-06-26).
PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
PAINTERS PAINTING (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-62-42).
LE PONT DE CASSANDRA (Ang., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
PORTRAIT DE GROUPE AVEC DAME (All., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Studio Raspail, 14e (326-38-98) ; v.o.-v.f. : les Templiers, 3e (272-94-56) ; v.f. : Français, 9e (770-33-88).
PROVIDENCE (Fr., vers. ang.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08).
LA QUESTION (Fr.) (**) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Palais des arts, 3e (272-62-98).
LE REGARD (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
ROCKY (A., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46).
TOUCHE PAS A MON COPAIN (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LE TIGRE DU CIEL (Ang., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
TRANSAMERICA EXPRESS (A., v.o. : Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) (sf mardi soir).
TROIS FEMMES (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Rive gauche, 6e (548-26-36) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; les Nation, 12e (343-04-67).
UN TAXI MAUVE (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; v. angl : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34).
VOL A LA TIRE (A., v.o.) : Vendôme, 2e (073-97-52) ; Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

Les grandes reprises

AU FIL DU TEMPS (All., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
BUTCH CASSIDY ET LE KID (A., v.o.) : New-Yorker, 9e (770-63-40), sauf mardi.
COMMENT YU KONG DEPLAÇA LES MONTAGNES (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
LE CREPUSCULE DES DIEUX (It., v.f.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
2001 ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Le Ranelagh, 16e (288-64-44), hor. spécial.
DUEL (A., v.o.) : Le Ranelagh, 16e, hor. spécial.
EASY RIDER (A., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).
L'EPOUVANTAIL (A., v.o.) : Studio Dominique, 7e (705-04-55), sauf mardi.
LA FIANCEE DU PIRATE (Fr.) (*) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet-Bastille, 12e (357-90-81).
GUERRE ET PAIX (Sov., v.f.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
JERRY CHEZ LES CINOQUES (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : Omnia, 2e (233-39-36) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LANCELOT DU LAC (Fr.) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13).
LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Studio Marigny, 8e (225-20-74).
L'EMMERDEUR (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
MOBY DICK (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
LA MONTAGNE SACREE (A., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04) ; v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).
MORT A VENISE (It., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).
NOS PLUS BELLES ANNEES (A., v.o.) : France-Elysées, 8e (723-71-11).
ORANGE MECANIQUE (A., v.o.) (**) : la Clef, 5e (337-90-90), Elysées-Point Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).
OSCAR (Fr.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LES QUATRE MALFRATS (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Miramar, 14e (326-41-02) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).
TOMMY (Ang., v.o.) : Broadway, 16e (527-41-16).
LES VACANCES DE MONSIEUR HULOT (Fr.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90).
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Balzac, 8e (359-52-70).
WOODY ET LES ROBOTS (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66), hor. spéc.
WOODSTOCK (A., v.o.) : George V, 8e (225-41-46).
LES ZOZOS (F.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).



Cinéma

Les festivals

ROSSELLINI (v.o.) : la Pagode, 7e 705-12-15), mercr., vendredi, -dim., mardi : la Prise du pouvoir par Louis XIV ; jeudi, sam., lundi : Rome, ville ouverte.

VISCONTI (v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37), mer., d. : le Guépard ; j., s., mar. : les Damnés ; vend. : Violence et passion ; ldi : le Crépuscule des dieux.

PERSPECTIVE ITALIENNE (v.o.), Mac-Mahon, 17e (380-24-81), mer. : le Général Della Rovere ; jeudi : Main basse sur la ville ; vend. : la Stratégie de l'araignée ; sam. : la Grande Pagaille ; dim. : les Sorcières ; lundi : Milarepa ; mardi : Il Bidone.

DINO RISI (v.o.), Bilboquet, 6e (222-87-23), 13 h. 15 : le Sexe fou ; 15 h. 15 : Parfum de femme ; 17 h. 30 : Rapt à l'italienne ; 19 h. 30 : Moi la femme ; 21 h. 30 : la Carrière d'une femme de chambre.

STUDIO 28, 18e, (v.o), (606-36-07), merc. : Ciné Follies ; jdi : Pic nic at hanging rock ; vend. : Virginité ; sam. : l'Ombre des châteaux ; dim., mar. (sf à 21 h. 30) : Transamerica Express.

UN DEMI-SIECLE DE CINEMA SOVIETIQUE, v.o., Le Seine, 5e (325-95-99), mer., mat. : la Mère ; à 18 h. : Neuf jours d'une année ; en soirée : Partition inachevée ; jdi, mat. : la Terre ; à 18 h. : le 41e ; en soirée : Vingt jours sans guerre ; vend., mat. : l'Homme à la caméra ; à 18 h : la Ballade du soldat ; en soirée : La parole est à la défense ; sam., mat. : Potemkine ; à 17 h. : Andrei Roublev ; en soirée : la Couronne des sonnets ; dim., mat. : Ivan le Terrible ; à 18 h. : la Dame au petit chien ; en soirée : Spartacus ; ldi, mat. : la Nouvelle Babylone ; à 17 h. : le Fascisme ordinaire ; en soirée : Un drame poignant ; mar., mat. : l'Arc-en-ciel ; à 18 h. : l'Enfance d'Ivan ; en soirée : la Romance des amoureux.

PREVERT-CARNE, la Pagode, 7e (705-12-15), mer. : les Enfants du paradis ; jeudi : les Visiteurs du soir ; dim., v., mar. (sauf en soirée) : L'affaire est dans le sac ; sam. : Drôle de drame ; lundi : les Portes de la nuit (sauf en soirée).

NOUVELLE VAGUE, Studio J.-Cocteau (5e) (033-47-62), leurs premières armes, courts métrages : Tous les garçons s'appellent Patrick ; Charlotte et son jules ; le Coup du berger ; Une histoire d'eau ; Toute la mémoire du monde ; le Chant du Styrène ; les Marines.

EUSTACHE ET RIVETTE, Olympic (14e) (542-67-42), mer., ven., dim. : la Maman et la Putain ; jeu., sam. : Céline et Julie vont en bateau ; lun. : Duelle ; mar. : Mes petites amoureuses.

CINEMA AFRICAIN (v.o.), Jean-Renoir (9e) (874-40-75), mer. : Kodou ; jeu. : Wazzou polygame, Cabas-Cabo ; ven. : Nationalité immigrée ; sam. : Badou Boy ; dim. : Lettres paysannes ; lun. : Touki Bouki ; mar. : Muna Moto.

I. BERGMAN (v.o.), Racine (6e) (633-43-71), mer. : la Nuit des forains ; jeu. : le Visage ; ven. : le 7e Sceau ; sam. : Persona ; dim. : la Honte ; lun. : A travers le miroir ; mar. : les Communiants.

ROMAN POLANSKI (v.o.), Studio Galande (5e) (033-72-71), 12 h. 30 (sam. + 23 h.) : Macbeth ; 15 h., 19 h. : Cul de sac ; 17 h., 21 h. : Répulsion.

C. CHAPLIN (v.o.), Studio des Acacias (17e) (754-97-83), 12 h. 15 : les Lumières de la ville ; 13 h. 45 : la Ruée vers l'or ; 15 h. : la Revue de Charlot ; 16 h. 30 : le Kid ; 18 h. : les Feux de la rampe ; 20 h. 30 : le Dictateur ; 22 h. 30 : les Temps modernes.

P. NEWMAN (v.o.), Action La Fayette (9e) (878-80-50), mer. : les Indésirables ; jeu. : De l'influence des rayons Gamma... ; ven. : Juge et Hors-la-loi ; sam. : le Piège ; dim. : la Toile d'araignée.

W. ALLEN (v.o.), Studio Logos (5e) (033-26-42), mer., lun. : Woody et les Robots ; jeu., sam. : Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le sexe... ; ven., dim., mar. : Bananas.

CHATELET - VICTORIA (1er) (508-94-14), I. : 12 h. (sf dim) : les Contes des mille et une nuits ; 22 h. 30 : Aguirre, la colère de Dieu ; ven., sam., à 24 h. : Cabaret. — II : 11 h. 50 (sf dim.) : Satyricon ; 14 h. : le Dernier Tango à Paris ; de 16 h. 10 à 22 h. 10 : Cria Cuervos ; ven., sam., à 24 h. : la Grande Bouffe.

BOITE A FILMS (17e) (754-51-50), I : 13 h. : Let it be ; 14 h. 30 : Macadam cow-boy ; 16 h. 15 : Orfeu Negro ; 18 h. 15 : Jeremiah Johnson ; 20 h. 15 : le Lauréat ; 22 h. : Délivrance ; ven., sam., à 24 h., Portier de nuit. — II : 14 h. 30 : Mort à Venise ; 16 h. 45 : 1900 (1re partie) ; 19 h. 45 : 1900 (2e partie) ; ven., sam., à 24 h. : Zardoz.

Les séances spéciales

AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.

BEN ET BENEDICT (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42) à 18 h. (sauf sam. et dim.).

CALIFORNIA SPLIT (A., v.o.) : St-André des Arts, 6e (326-48-18), à 12 h. et 24 h.

HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e, à 10 h., 12 h., 24 h.

INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), à 12 h. 20 (sauf dim.).

JEREMIAH JOHNSON (A., v.o.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16), mar. à 21 h.

JE, TU, IL, ELLE (B.) : Le Seine, 5e, à 12 h. 15 (sauf dim.).

LE LIMIER (A., v.o.) : La Clef, 5e, à 12 h. et 24 h.

NEXT STOP, GREENWICH VILLAGE (A., v.o.) : La Clef, 5e, à 12 h. et 24 h.

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e, à 10 h., 12 h. et 24 h. Boite à Films, 17e (754-51-50), à 13 h., 22 h. 15.

LA SALAMANDRE (Suis), St-André des Arts, 6e (326-48-18).

TAXI DRIVER (A., v.o.) : La Clef, 5e, à 12 h. et 24 h.

UN TRAMWAY NOMME DESIR (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22), à 12 h. (sauf sam. et dim.).

Variétés

La danse

ESPACE PIERRE CARDIN (266-17-30) (D.), 21 h. : Ballets Bella Lewitzky.

ESPLANADE DE LA DEFENSE, le 23 à 21 h. : Musique et danses des Indiens yaquis et apaches.

GAITE-MONTPARNASSE (633-16-18), à partir du 28 à 21 h. (D. soir, L.), mat. D. à 15 h. : Fiesta Flamenca (textes chantés et dansés de F. G. Lorca).

THEATRE MONTPARNASSE (326-66-00) (D. soir), 21 h., mat. S. et D. à 17 h. : les Danses sacrées de Bali.

STADE JEAN-BOUIN, les 23 et 24 à 20 h. 30 : Coppelia.

CENTRE CULTUREL DU MARAIS (272-73-52), les 22, 23 et 24 avril à 20 h. 30 : le Cercle.

THEATRE MOGADOR (285-28-80), 20 h 30 : Ballets Aline Roux (Rythme et Structure) (dernière le 26).

CENTRE MANDAPA (589-01-60), les 22 et 24 à 21 h. : Danse, musique et théâtre danse de l'Inde.

CITE INTERNATIONALE, les 22 et 23 à 21 h. : Théâtre rituel, les 24 et 25 à 21 h. : Danse rituelle africaine

Le jazz

ESPLANADE DE LA DEFENSE, les 25 et 26, à partir de 14 h. : Concours national de jazz ; le 26, à 17 h. : Horace Silver Quintette ; le 24, à 12 h. : Managhahan 19.

AMERICAN CENTER (633-59-16), le 23, à 12 h. : Gary Peterson.

THEATRE DE LA CITE INTERNATIONALE (589-38-69), le 28, à 21 h. : Chute libre.

THEATRE CAMPAGNE PREMIERE (322-75-93) : jusqu'au 25, à 17 h. 30 : Téléphone ; jusqu'au 25, à 20 h. et 22 h. 30 : Cecil Taylor ; le 22, à 22 h. 30 : Jabula ; les 27 et 28, 20 h. : Edit. spéciale ; les 27 et 28, à 20 h. : François Cahen-Faton.

GAITE-MONTPARNASSE (633-16-18), le 27, à 21 h. : Managahan 19.

GOLF DROUOT (770-47-25), le 25, à 23 h. : Boogaloo Band.

PALAIS DES ARTS (272-62-98), à partir du 28, à 20 h. 30 : No et Jazz, avec Steve Lacy Quintette, Shiro Daimon et Namuamiza.

THEATRE MOUFFETARD (336-02-87), jusqu'au 25, à 18 h. 30 : Jose Barrense Dias.

THEATRE LE PALACE (770-44-37) (L.), 19 h. : Fernando Marques ; le 22, à 20 h. 30 : Los Jaivas.

FIAP (589-89-15), le 24, à 21 h. : Contemporary rock, avec Yochk'o Seffer Group.

Le music-hall

PALAIS DES ARTS (272-62-98) (D.), 20 h. 30 : Brazil 77.

MATHURINS (265-90-00) (D.), 20 h. 30 : les Guaranis (dernière le 25).

OLYMPIA (742-25-49), 20 h. 45 : le Grand Music-Hall d'Israël.

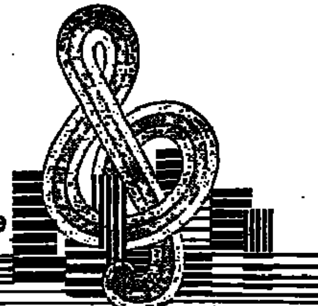
ELYSEES-MONTMARTRE (606-38-79) (D.), 21 h. : Oh ! Calcutta.

THEATRE DE LA GAITE-MONTPARNASSE (633-16-18) (D. soir, L.), 21 h., mat. D. 15 h. : Pepe de Cordoba et sa fiesta flamenca.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA REPUBLIQUE (278-44-45), 21 h., mat. D. à 15 h. 30 : Plan, raté plan... et re plan plan.





RADIO-TÉLÉVISION

VU

RAPTS D'ENFANTS

On en a donc parlé, pour finir, on a longuement discuté, mardi 21 juin sur Antenne 2, de l'affaire Lindbergh et des enlèvements d'enfants. Le juge des référés n'a pas cru devoir ordonner le report de ces « Dossiers de l'écran », à la demande des avocats de M. André Crespin, accusé du rapt et du meurtre de Cécile Revelli, dont le procès venait de s'ouvrir quelques heures plus tôt devant les assises d'Indre-et-Loire (1). Il a eu raison. Ce débat était d'un ennui à décourager le plus attentif, le plus scrupuleux des jurys. Aucun danger de le voir peser sur une quelconque décision, sinon celle d'aller se mettre au lit.

Nous en étions les premiers surpris. Comment se fait-il que sur un sujet aussi dramatique, aussi poignant, des invités de cette qualité, des représentants de la préfecture de police et du ministère de la justice, des journalistes, des parents qui étaient passés par là, ne réussissent pas à éveiller l'intérêt ? A se demander si, à force d'entendre parler de kidnappages en tous genres dans le monde entier, de regarder à l'écran, le petit et le grand, des films ou des reportages sur ce thème, on n'est pas un peu blasé au fond, ou plutôt familiarisé avec l'atrocité d'une situation qu'on a souvent vécue par procuration. Car enfin, des rapts d'enfants, depuis 1960, depuis celui d'Eric Peugeot, il n'y en a eu que treize en France. C'est relativement peu.

Et cependant, on a l'impression d'avoir assisté, ces temps derniers, à un défilé de femmes venant supplier, à la radio, à la télé, les ravisseurs de leur rendre leur bébé ou leur mari. Réalité ou fiction ? De qui s'agissait-il, d'Annie Girardot ou de Mme X ou Y ? On ne sait plus très bien. On a un peu tendance aussi à confondre, malgré l'abîme d'horreur qui les sépare, les demandes de rançon pour prix de la vie d'un adulte et pour prix de la vie d'un enfant.

C'est si vrai que 20 % des téléspectateurs interrogés par l'entremise de S.V.P. ont déclaré que, dans un cas semblable, ils auraient le courage de faire la sourde oreille, ils ne verseraient pas la somme demandée ; 20 %, c'est énorme quand on pense aux conséquences que cela pourrait avoir. Le père d'une fillette enlevée et rendue en échange de 150 millions de centimes nous disait que cela vaudrait mieux, en effet. La police est bien de cet avis : le refus d'obtempérer ne devrait pas entraîner de risques supplémentaires, nous a-t-on affirmé. Le seul moyen d'échapper au châtiment suprême n'est-il pas de libérer l'enfant ? Les malfaiteurs le savent. Ce sera justement l'objet des prochains « Dossiers de l'écran ». A propos de la condamnation — à tort ou à raison ? — de Bruno Hauptmann, le ravisseur du petit Lindbergh, à la chaise électrique : pour ou contre la peine de mort.

CLAUDE SARRAUTE.

(1) Le magistrat a fait droit aux objections de M[e] Castelain, conseil d'Antenne 2. Il a déclaré notamment dans son ordonnance : « *Un sujet aussi grave que les rapts d'enfants, qui sensibilisent non seulement la France, mais tout pays qui peut se dire civilisé, mérite d'être traité en public et ne saurait être interdit au prétexte d'une inopportunité concernant un seul individu... le motif que des juges et jurés peuvent voir l'émission et se laisser influencer par elle dans l'avis qu'ils donneront sur la culpabilité d'un homme pour les faits qui lui sont spécialement reprochés tend à présumer de la faiblesse de leur conscience, qui ne saurait cependant être mise en doute en l'état de nos institutions..* »

MERCREDI 22 JUIN

CHAINE I : TF 1

20 h. 30, Dramatique : le Dernier appel, d'après R. Harris. Adapt. et mise en scène de Abder Isker. Avec A. Mottet, P. Audret, J.-F. Rémy.

La chute d'un homme d'affaires, précipité vers la folie, vers le meurtre. Angoisse et suspense.

22 h., Entretien : La pensée oubliée, portrait de Claude Lévi-Strauss, par J.-Cl. Bringuier. (Deuxième partie : « Lumière et brume des voyages ».)

23 h. 15, Journal.

CHAINE II : A 2

20 h. 30, Magazine d'information : Cartes sur table (voir Tribunes et débats).

21 h. 35, Série américaine : Joe Forrester.

22 h. 45, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, FILM (les grands noms de l'histoire du cinéma) : SEPT FOIS FEMME, de V. de Sica (1967), avec Sh. Mac Laine, P. Sellers, R. Brazzi, V. Gassman, Cl. Greyn, L. Barker, M. Caine.

Sept figures de femmes dans des sketches comiques, sentimentaux ou grivois.

22 h. 5, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., La musique et les hommes : Nadia Boulanger et les siens ; 22 h. 30, Entretiens avec Dominique Desanti, par J. Montalbetti ; 23 h., Voix tracées : polyphonie sans écriture ; 23 h. 50, Poésie : Jean-F. Bory.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, Perspectives du vingtième siècle... Sextuor à cordes de l'Orchestre national de France. Direction M. Soustrot : « Concert en sextuor n° 2 et 4 » (Rameau) ; « Rhapsodie pour clarinette et orchestre » (Debussy) ; « Fantasio grandioso, opus 21 » (C. Ballif) ; « *Densité 21.5 pour flûte seule* » (Varèse) ; « Symphonie n° 10 », Adagio (Mahler) ; 22 h. 30, Hommage à Adolf Busch... Autour de Schubert : « Quatuor n° 15 en sol majeur » ; « Lied pour soprano, clarinette et piano, opus 129 » ; « Fantaisie pour violon et piano en ut majeur D 934 » (Schubert) ; 0 h. 5, Les effets de la musique ; 1 h., Musique électro-acoustique.

JEUDI 23 JUIN

CHAINE I : TF 1

De 12 h. 15 à 14 h., Programme de la mi-journée ; reprise à 18 h. jusqu'à 20 h. 30.

20 h. 30, Série : Les Années d'illusion, d'après le roman de A.-J. Cronin. Réal. Pierre Matteuzzi. Avec M. Bonnet, L. Calame, J. Chaplin.

Comment un jeune paralytique, handicapé du bras gauche, surmonte tous les obstacles grâce à son courage. Edifiant.

21 h. 25, Magazine d'information : L'événement (Le système V, reportage de J.-P. Berthet ; 32 Hommes pour un record, court-métrage de J.-P. Bolle) ;

22 h. 30 Jazz à Juan (Count Basie), réal. M. Rabinowski.

23 h., Journal.

CHAINE II : A 2

De 13 h. 35 à 20 h. 30, Programme ininterrompu avec, à 15 h., FILM : MONNAIE DE SINGE, d'Y. Robert.

20 h. 35, FILM : LES CHEMINS DE LA HAUTE VILLE, de J. Clayton (1958), avec S. Signoret, L. Harvey, H. Sears, D. Wolfit, A. Phillpotts (N.)

Un employé de mairie ambitieux cherche à atteindre la réussite sociale en séduisant la fille d'un industriel. Sa liaison avec une femme plus âgée que lui gêne son plan. Etude de mœurs où apparut, il y a vingt ans, une certaine réalité sociale anglaise. Une grande composition de Simone Signoret.

22 h. 30, Magazine : Cent mille images, de P. Tchernia.

23 h. 30, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, FILM (Aspects du cinéma italien) : LIBERA, MON AMOUR, de M. Bolognini (1972), avec Cl. Cardinale, B. Cirino, A. Celi, Ph. Leroy.

La fille d'un anarchiste, envoyée en résidence surveillée, participe à la lutte antifasciste et à la résistance en 1943-1944. Le très beau portrait d'une femme militante dans un film inédit de Bolognini.

22 h. 15, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., Dramatique : Dulcinée, de Gaston Baty, réal. S. Horowicz, avec C. Sellers, H. Crémieux, G. Montero, R. Blin ; 22 h. 30, Entretiens avec Dominique Desanti, par J. Montalbetti ; 23 h., Voix tracées : Les rituels bouddhiques ; 23 h. 50, Poésie : Jean-F. Bory.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, Festival estival de Paris, en direct de l'auditorium 104... Chorale internationale bulgare Svetoslav Obretenov : « Ave verum corpus K 618 » (Mozart), « Echo » (R. de Lassus), « Dansons et sautons » (H.-L. Hassler), « Cruxificus pour chœur mixte » (A. Loti), liturgie orthodoxe, extrait (D. Christov), « *Sainte Vierge* » (*Rachmaninoff*), « *Notre Père* » (N. Kedrov), « Stabat mater » (Penderecki) ; Chants profanes de Morphov, Cristov, Pipkov et Chostakovitch ; 22 h. 30, Hommage à Adolf Busch... Autour de Beethoven : « Quatuor n° 16 en fa mineur opus 135 », « Sonate n° 10 en sol majeur opus 96 pour violon et piano » ; 0 h. 5, Du côté des tambours.

TRIBUNES ET DÉBATS

MERCREDI 22 JUIN

— « *Quelle politique culturelle pour Paris ?* » est la question posée à MM. Pierre Bas, député (R.P.R.), adjoint au maire de Paris, chargé des affaires culturelles, et Jack Lang, conseiller (P.S.) de Paris, fondateur du Festival de théâtre de Nancy, sur France-Culture, à 16 h. 10.

— *Le parti républicain* s'exprime à la « Tribune libre » de FR 3, à 19 h. 40.

— *M. Jacques Chirac*, président du R.P.R., maire de Paris, est l'invité de Jean-Pierre Elkabach et Alain Duhamel à « Cartes sur table » sur Antenne 2, à 20 h. 30.

JEUDI 23 JUIN

— *M. Jean-Jacques Beucler*, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, est l'invité de France-Inter, à 13 heures.

— *M. René Lenoir*, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la sécurité sociale, participe à un débat sur « la formation des bénévoles et les limites du volontariat » sur France-Culture, à 14 h. 45.

— *Le débat sur l'Europe au Sénat* est retransmis sur TF 1, de 15 heures à 19 heures.

— *La C.F.D.T.* dispose de la « Tribune libre » de FR 3, 19 h. 40.

— *Le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche* de l'Assemblée nationale a la parole dans le cadre de l'émission consacrée aux Assemblées parlementaires sur TF 1, à 19 h. 45.

LÉGION D'HONNEUR

MINISTERE DE LA DEFENSE

Sont promus *commandeurs* :

MM. Jean Valencian, Georges Parisot, Jules Morey, Frédéric Sicurani, Ben Mohammed Ben Aissa, Léon Flèche, Mme Albertine Richard, M. Richard Pisano.

Sont promus *officiers* :

MM. Henri Collet, Raoul Coudouy, Louis Guillet, Louis Hessan, Jean-Louis Navennec, Georges Palu, Jean Rebois, Charles Bouguet, André Duprat, Maximin Escalier, Jean Gaillet, Mme Jacqueline Giraud, MM. François de Monte, Roger Quevenne, Mme Simonne Batut, MM. Marc Boissière, Jean Bouchet, Adrien Doillon, Robert Duffaut, Mme Hélène Théodorou, MM. Emile Lesaffre, Jacinto Anfruns-Preseguer, Henri Malek, Thomas Mendez, Jean Bertogli, Emile Egret, François Perron, Raymond Canon, Marcel Beauclaire, Antoine Chatenay, Mme Jeanne Chevallier, MM. Henri Collomb, *Pierre Dumet*, Mme *Odette* Engelmann, M. Maurice Gilfiks, Mme Marcelle Gourdon, MM. Robert Goure, Bernard Gsell, Mme Blanche Hiron, MM. Lucien Lambert, Jean Masconi, Marcel Mauch, Roland Motot, Pierre Oury, Saturnin Panetta, Mme Henriette Rousseau, MM. Marceau Sablé, Louis Vallier, Mmes Hélène Voulfovitch, Léa Vuillemenot, MM. Serge Wourgaft, Lech Wroblewski, Gilbert Cloche, Jean Goudichaud, Marc Vincenti.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. René Aillard, Eugène Barthe, Marcel Boudet, Nicolas Bouillé, Alban Cammas, Gabin Chaluleau, Henri Chiappa, René Commeau, *Charles Cuny*, Julien Dhainault, Jean Gourgues, Georges Jamot, Paul Lallemand, Job Lazarini, Charles Lefèvre, Louis Lesage, Alphone Lottier, Marius Mathieu, Joseph Nicolas, Isidore Pastoret, René Péraudeau, Louis Rose, Henri Salabert, Jean Durhin, Ange Ferrandi, Albert Agnel, Henri Baesler, Mohammed Bakdache, Edmond Constantin, Adrien Delpuech, Germain Dreumont, René Ducros, Luis Garcia, Joseph Grupac, Christian Guère, Alexandre Hirschhorn, Auguste Joly, Lucien Le Gac, Lucien Lopez, René Marquis, Maurice Parker, Louis Poussereau, Jean Schwendner, Henri Souque, William Tardrew, Pétrus Terrasse, Marcel Picard, Claude Baverel, Alfred Guilmain, Gaston Aubert, René Auguet, Albert Berna, Mme Joséphine Berville, MM. Emile Bettinger, Julien Bigot, Robert Birard, Jean Boguet, Jean Boijentin, Mme Hélène Boileau, *MM. Julien Bonnin*, Roger Bouffenie, Pierre Bricard, Michel Brill, Louis Brousse, Jean Brunet, Henri Cacos, Mme Ella Cazeaux, M. Emile Chambille, Mmes Marguerite Chameroy, Louise Charles, Marie Chevalier, MM. Jacques Cornu, Adolphe Costi.

MM. Jean Di Domenico, Robert Dufour, Jean Durac, Isaac Dykstein, Ernest Favre, Hippolyte Feffer, Albert Ferry, François Frey, Lucien Fritsch, Eugène Gaudel, Mme Huberte Girard, M. Robert Grospellier, Mmes Augustine Guillet, Julia Hasdenteufel, MM. Marcel Hermelin, Auguste Hertz, Edouard Heumann, Joseph Hoffmann, André Hureau, Bernard Hybord, Othon Keller, Raymond Kohler, Armand Lange, Gaston Leboube, Jean Le Boucher, Ferdinand Lemaire, Constant Lucca, Jean Manger, Raoul Mano, André Marais, Jean Maussang, Paul Montillot, Roger Monty, Jean Ney, Roger Nicolle, Mme Cléophée Noël, MM. Joseph Olier, Aimé Ormond, Paul Paturel, Lucien Prost, William Rasche, Roland Renault, Maurice Riton, René Salomé, Mme Lucienne Salumon, M. Julien Sauvette, Mme Denise Schneider, MM. Paul Selus, Jean Serras, Georges Simon, Marcel Thenon, André Vadaine, Charles Veran, Auguste Vercey, Mme Marie-Louise Vincent, MM. *Charles Waris*, Jean Aubineau, René Dubois, Henri Chambaud, Louis Vivier, Michel Bailly, Albert Baret.

MM. André Bauchet, Luigi Colmone, Roger Dumont, Gérard Elz, Paul Knockaert, Gabriel Laurent, Jean Riccardi, Henri Szczepanski, *Joseph Teruel*, Daniel Buhot, Roger Le Berre, Antoine Rock, Louis Bedel, Hubert Belorgey, Maurice Burosse-Ibos, Robert Froger, Henri Garnier, Jean Gavard, Mme Huguette Laurent, MM. Emile Lecq, Yves Le Gallais, Jean Legrand, Mmes Henriette May, Angèle Monestier, MM. Jean Papeau, Marcel Rabjeau, Mathurin Robo, Joseph Rombourg, Albert Zimmermann, Albert Quéguiner, Jean-Louis Grassot, Jean-Baptiste Trân Quan Nam.

ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

DEFENSE

Sont élevés à la dignité de *grand-croix* :

M. Raymond Clausse, général de brigade aérienne.

M. Alain Le Ray, général de corps d'armée.

Sont promus *commandeurs* :

MM. Bernard Blouin, André Werner, Michel Mage, Raymond Mas, Gérard Baudoux, Jacques Dégermann, Georges Martin, Jean Montpellier, Charles Mainguy, Pierre Maraval, Daniel Chéreau, Jean Fort, Henri Chassin, Jean Déabriges, Roch Franceschini, Henri Lacaille, Jean Mathiot, Robert Munnich, Edouard Périn, Renaud Tassin, de Saint-Pereuse, Pierre Garrel, Ange Poli, Georges Barnheim, Robert Bizard, Georges Bonnard, Henri Deniau, Jean Du Port de Poncharra, Maurice Dutel, Daniel Hubail, Georges Laouénan, Jean Aubertin, Rémi Ducrocq, Louis Fabre, Pierre Lemieuvre, Georges Martin.

***

Le *Journal officiel* du 9 juin, où figurent ces promotions au grade de commandeur de l'ordre national du Mérite, publie d'autre part de longues listes de promotions au grade d'officier et de nominations au grade de chevalier.

Sont promus *commandeurs* :

CHANCELLERIE

MM. Marcel Garreau, Henri Graux, Etienne Le Guelinel, Auguste Simon, Robert Trehin.

PREMIER MINISTRE

MM. Jean Boisinot, Henri Donin de Rosière, Jean Fouchet, Lucien Pluvinage, Jean Mottin, Marcel Rouquette, Christian Langlois.

RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

M. Marcel Theuriet.

FONCTION PUBLIQUE

M. Pierre Aymard.

JUSTICE

MM. Fernand Chapar, Raoul Dragon, Jean-Marie Fabre, André Lapeyre, *Claude Lasry*, *Guy Maigna*.

ARRAIRES ETRANGERES

MM. Xavier Daufresne de la Chevalerie, Paul Fouchet, Guy Ladreit de la Charrière.

INTERIEUR

MM. Claude Boitel, Louis Cezard, *Pierre Eydoux*, *Roland Faugere*, Paul Garnier, Raymond Long, Jacques Vieillot, l'abbé Joannès Vincent.

DEPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

MM. Gontran Bradin, Pierre Hugot, Galet, Nea Kiolet.

DEFENSE

MM. Guy Chevillotte, Jacques Danton, Pierre Germain, Jacques Maillart.

COOPERATION

MM. Roger Alloües, Jacques Dequecker, Philippe Mermet.

CULTURE ET ENVIRONNEMENT

MM. Joseph Andrau, Paul Camous, Pierre Defrance, Claude Proton de la Chapelle.

ECONOMIE ET FINANCES

MM. Christian Chaix de Lavarène, Jack Francès, Eugène *Granger*, Marie de Montalembert de Cers.

EQUIPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

MM. Jean Barnaud, Roger Chaste, Philippe Clement, Michel Legrand, Auguste *Macelloni*, André *Mogaray*, Jean Morin, Rodolphe Riedinger, Laurent Schiaffino.

EDUCATION

MM. Marius Guyard, Gustave Houver, Georges Tallon.

AGRICULTURE

MM. André Abadie, Jean Bellet, Pierre Chabanel, Marcel Pastural.

INDUSTRIE, COMMERCE ET ARTISANAT

MM. Georges Chavanes, Etienne Dalemont, Aristide Frereau, Henri Le *Loc'h*, *Henri Mondin*, *Joseph* Saltiel, Jean Vernisse.

MM. Jean-Marie Adreani, Robert Marcy.

TRAVAIL

MM. Jacques Cartier-Carmouche, Ernest Faraut, Jacques Galland, Antoine Laugier, Frédéric Simon.

M. Emile Pico.

SANTE ET SECURITE SOCIALE

MM. Henri Bricaire, Dominique Ceccaldi, Jean Faggianelli, Clément Vialatel.

COMMERCE EXTERIEUR

MM. Pierre Caron, André Chaufour.

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

MM. Jacques Dom, Didier Douarche, Jules Franz, Louis Gérard, Paul Tresson.

ANCIENS COMBATTANTS

M. Pierre Figeac.

MM. Robert Bolot, Gabriel Bonnet, Maxime Felsenstein, Michel Gentin.

UNIVERSITES

MM. René Couteaux, Jean Vial, Jean Vincent.

JEUNESSE ET SPORTS

M. Paul Libaud.

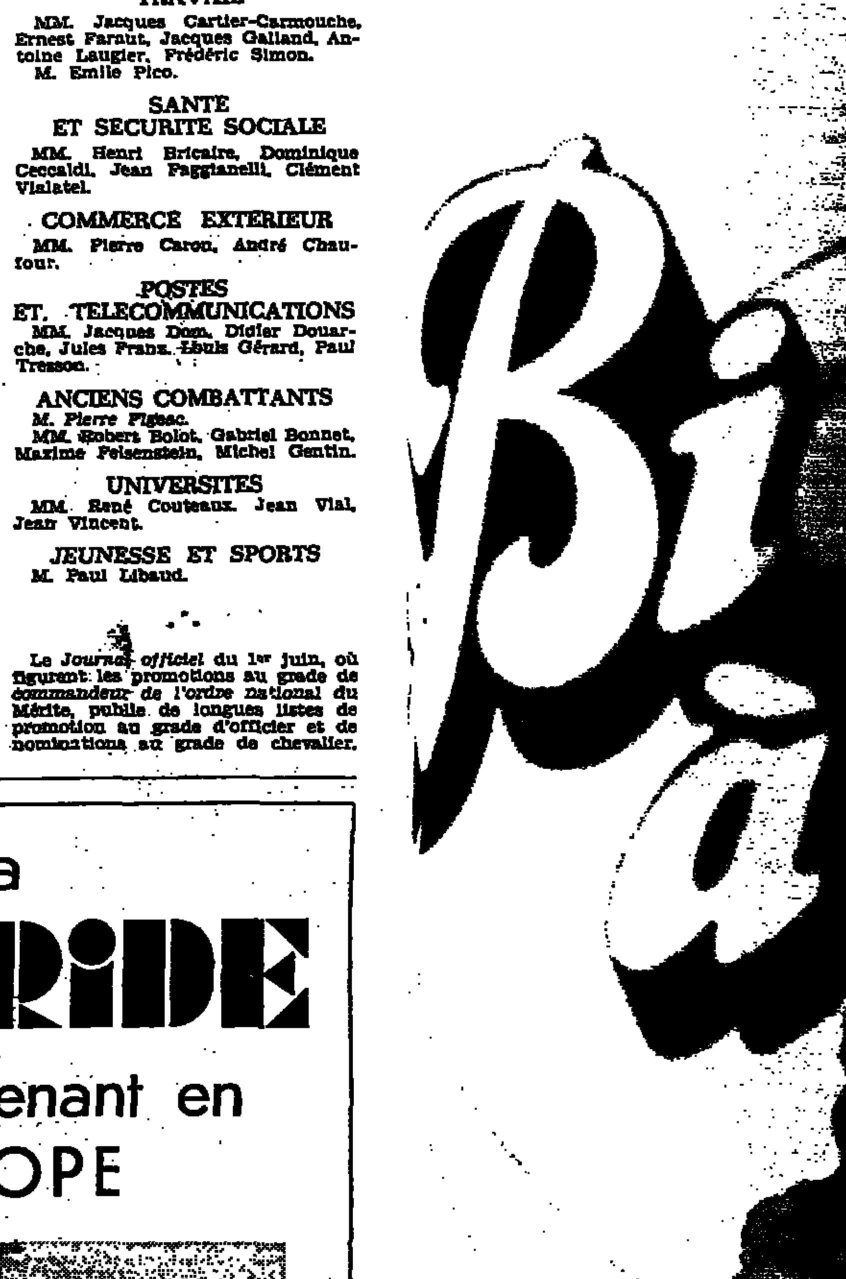
***

Le *Journal officiel* du 1[er] juin, où figurent les promotions au grade de *commandeur de l'ordre national du* Mérite, publie de longues listes de promotion au grade d'officier et de nominations au grade de chevalier.

RAPATRIÉS

M. JEAN FRANCOU (C.D.S.) PROPOSE AUX FORMATIONS POLITIQUES UN « PACTE NATIONAL »

Dans l'hebdomadaire *Démocratie moderne*, organe du C.D.S., M. Jean Francou, sénateur des Bouches-du-Rhône, secrétaire national du Centre des démocrates-sociaux, propose à toutes les formations politiques de conclure « *un pacte national pour les rapatriés* ». Il déclare notamment : « *La question de l'indemnisation des rapatriés relève de la solidarité nationale. L'amertume des rapatriés est d'autant plus grande que cette règle a déjà joué en faveur d'autres catégories sociales, pour les agriculteurs après la sécheresse de 1976 notamment, chaque fois qu'il s'agissait de situations exceptionnelles auxquelles il fallait faire face.* »



هكذا من الأصل



هكذا في الأصل

EQUIPEMENT

TRANSPORTS

ANGLAIS ET AMÉRICAINS INCLUENT DE NOUVEAUX ACCORDS AÉRIENS

Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont conclu un nouvel accord bilatéral aérien, mardi 21 juin à minuit, au moment même où l'accord des Bermudes, signé en 1946, venait à expiration. « *Nous sommes ravis d'avoir pu nous entendre avec les Britanniques et d'avoir ainsi évité une interruption des liaisons aériennes entre nos deux pays* », a déclaré le porte-parole du département américain des transports. En prévision d'un échec des négociations qui traîneraient en longueur, British Airways et Pan Am avaient pris des dispositions pour faire atterrir leurs avions sur des aéroports de remplacement.

La nouvelle négociation de l'accord des Bermudes portait sur trois points principaux : le nombre de compagnies de chaque pays autorisées à desservir l'Atlantique nord, le contrôle des capacités de transport sur ces lignes et, enfin, ce que l'on appelle la « *cinquième liberté* », c'est-à-dire le droit pour les transporteurs américains d'embarquer, au départ de Londres, des passagers vers d'autres destinations que les Etats-Unis.

La Grande-Bretagne, qui avait dénoncé unilatéralement l'accord des Bermudes, était mécontente de la part que prenaient les transporteurs américains sur le réseau de l'Atlantique Nord. Ainsi, entre mars 1975 et mars 1976, Pan Am et TWA ont réalisé, entre les Etats-Unis et le Royaume-Uni, un chiffre d'affaires de 390 millions de livres, alors que le chiffre d'affaires de British Airways ne dépassait pas 130 millions de livres.

De leur côté, les Etats-Unis avaient souligné que la clientèle américaine « nourrissait » pour l'essentiel, le réseau de l'Atlantique nord et que, dans ces conditions, il était légitime que Pam Am et TWA en soient les premiers bénéficiaires.

LA C.F.D.T. RASSEMBLE SES QUATRE CENT VINGT SYNDICATS EN UNE SEULE FÉDÉRATION

« *En raison de son poids économique et de son rôle stratégique, le secteur des transports est une des terres d'élection du capitalisme* », estime la C.F.D.T. Pour lutter à armes moins inégales contre cette « *idéologie dominante* », elle vient de rassembler dans la Fédération générale des transports et de l'équipement (F.G.T.E.) ses soixante mille adhérents qui travaillent dans cette branche d'activités et qui, jusqu'alors, étaient dispersés dans quatre cent vingt syndicats. « *La C.F.D.T. est la première organisation syndicale française à avoir constitué un tel édifice au niveau d'une branche d'activité économique* », souligne M. Gilbert Billon, secrétaire général de la F.G.T.E.

Cette fédération veut harmoniser les conditions de travail de tous ceux qui sont employés dans le secteur des transports, un secteur où les disparités salariales et sociales sont très importantes d'une entreprise à l'autre. Alors qu'un nettoyeur de la R.A.T.P. touche 1 800 francs par mois, un pilote de ligne en gagne 40 000 ; alors que les roulants de la S.N.C.F. prennent leur retraite à cinquante ans, les travailleurs du secteur privé doivent attendre soixante-cinq ans.

La F.G.T.E. se promet de conquérir de nouveaux droits dans les entreprises et, notamment, d'y *remettre en cause le pouvoir hiérarchique*, d'y développer la présence syndicale, très faible, par exemple, dans les *transports routiers*. Déterminée à « *attaquer les choix capitalistes* » elle préconise une extension des nationalisations : « *La majorité des transports aériens, maritimes et les autoroutes devraient revenir à la collectivité* », indiquent ses responsables.

PRESSE

Au Danemark

Le « Berlingske Tidende » reparaît après une suspension de près de cinq mois

De notre correspondante

Copenhague. — Après une suspension de près de cinq mois, le quotidien conservateur *Berlingske Tidende*, a reparu le mardi 21 juin. Le numéro contenait un long article du chef du gouvernement, M. Anker Joergensen, qui se félicitait de voir enfin clos un conflit préjudiciable à la liberté d'information et d'expression.

Le quotidien d'après-midi *B.T.*, qui fait partie du même groupe de presse, a lui aussi reparu. L'hebdomadaire politico-culturel *Weekendavis* ne ressortira qu'au début de juillet. Les deux illustrés, qui constituent les publications les plus rentables du groupe Berlingske, avaient fait leur réapparition en mai, après avoir été imprimés en Allemagne de l'Ouest.

Le *Berlingske Tidende* du 21 juin donne des précisions sur le protocole de trente-six pages signé entre la direction et les typographes grévistes (*le Monde* du 17 mars). Cet accord prévoit, notamment, la création d'une commission mixte de huit membres qui aura pour tâche de préparer l'installation des nouvelles techniques dans les imprimeries du groupe. Cette restructuration de l'entreprise devrait entraîner à long terme de nouveaux licenciements de typographes (cent quatre-vingt-douze sont licenciés immédiatement et cinquante autres le seront fin décembre).

Les typographes ont accepté, par ailleurs, d'observer des cadences plus rapides. Désormais, ils devront composer cent quarante lignes à l'heure pour les articles, cent lignes à l'heure pour les annonces publicitaires. Les ouvriers chargés de la préparation des bandes perforées devront produire dix mille frappes à l'heure pour les articles, neuf mille frappes pour les annonces.

Les salaires de base des typographes du groupe ont été portés à 2 080 couronnes par semaine (environ 1 750 francs) auxquels s'ajoutent des indemnités variées (heures supplémentaires, bonus, etc.).

CAMILLE OLSEN.

LE « NEW YORK TIMES » DANS LA CAMPAGNE POUR LA MORALITÉ

New-York. — Le « New York Times » a décidé de limiter au strict minimum la publicité faite aux films pornographiques. Ceux-ci seront désormais mentionnés dans une simple colonne (nom du cinéma et titre du film) sans aucune publicité suggestive.

C'est pour faire écho à la campagne de moralité lancée par le maire de New-York, M. Abraham Beame, que cette décision a été prise par le propriétaire du journal.

Le « New York Times », qui reconnaît que la publicité des films pornographiques lui rapporte 750 000 dollars par an, n'a pas encore évalué la perte de recettes que va entraîner cette mesure. — (A.F.P.)

● *La direction du « Parisien-libéré »* a décidé d'interjeter appel du jugement du tribunal de grande instance de Bobigny, annulant le licenciement de M. Bernard Cabanes, corédacteur en chef du quotidien (*le Monde* du 22 juin).

La direction du journal, dans un communiqué, « *renouvelle sans attendre et dans les formes prescrites le licenciement du corédacteur en chef qui, en raison des circonstances, doit, en tout état de cause, voir mettre fin à ses fonctions* ».

● *Journalistes pigistes retraités.* — L'Union nationale des syndicats de journalistes (S.N.J., C.F.D.T., C.G.T., F.O.), dans un communiqué, « *rappelle à tous les confrères ayant cessé leur activité que, pour bénéficier de leur retraite de pigistes à compter du 1er janvier 1976, ils doivent adresser leur dossier avant le 1er juillet prochain à l'ANEP presse, 8, rue Bellini, G.P. 191 16 Paris Cedex 16.*

» *Si leur dossier n'est pas terminé, ils peuvent écrire pour signaler leur cas et ainsi éviter de perdre un an et demi d'arrérage, car, passé cette date, le point de départ de la retraite sera celui du jour de la demande* »

● *L'Ecole supérieure de journalisme de Lille* organise ses épreuves de sélection, du lundi 4 au vendredi 8 juillet. Les inscriptions sont prises jusqu'au 30 juin et réservées aux titulaires d'un diplôme délivré au terme du premier cycle de l'enseignement supérieur, spécialement aux titulaires d'un DEUG de droit, sciences économiques, administration économique et sociale, langues vivantes appliquées.

La durée des études est de deux années.

Renseignements au secrétariat général de l'E.S.J., 67, boulevard Vauban, 59046 Lille. Cedex. — Tél. : (20) 54-48-21 – 54-87-64.

D'UNE RÉGION À L'AUTRE

Ile-de-France

Une série de mesures est annoncée par M. Chirac pour améliorer la qualité de la vie dans la capitale

Le projet de la radiale Vercingétorix, dans le quatorzième arrondissement, est abandonné. C'est la principale mesure annoncée, mardi 21 juin, par le maire de Paris, M. Jacques Chirac, *qui réunissait une conférence* de presse au cours de laquelle il devait exposer les décisions qu'il entendait prendre pour « améliorer la qualité de la vie dans la capitale ».

Le Conseil de Paris se prononcera notam*ment, au cours de ses prochaines séances*, sur l'aménagement de l'esplanade des Invalides, qui doit être débarrassée de ses parcs de stationnement (« Un véritable défi au bon sens », déclare M. Chirac), l'espace ainsi libéré sera rendu aux piétons ; la reconstruction « à l'identique » de la passerelle des Arts ; la création d'un itinéraire piétonnier de l'Arc de triomphe à Notre-Dame durant le mois d'août ; l'interdiction de stationner sur les contre-allées des Champs-Elysées et la restauration du marché aux fleurs. Enfin, M. Chirac a annoncé que la rénovation du marché Saint-Quentin, dans le dixième arrondissement, allait être engagée (« le Monde » du 22 juin).

La radiale Vercingétorix est remplacée par une avenue

Le maire de Paris propose de réaliser à la place de la radiale Vercingétorix une avenue de 9 mètres de large, plantée d'arbres de chaque côté et qui comprendrait une piste cyclable.

*M. Jacques Chirac, à peine ins*tallé dans son fauteuil de maire, raye donc la radiale Vercingétorix. C'est l'épilogue d'une affaire qui ne cessa de susciter des polémiques *au sein du Conseil de Paris depuis* 1967, lorsque les édiles de la capitale décidèrent la réalisation d'une voie à grande circulation dans le quatorzième arrondissement. Plusieurs fois modifié, notamment à la suite des recommandations du président de la République de ne plus construire d'autoroutes urbaines, un projet était finalement voté, en juin 1975, par le Conseil de Paris. Un projet qui prévoyait la réalisation *d'une voie, comportant deux fois deux* files de circulation, partiellement enterrée.

M. Christian de La Malène avait déjà proposé, lors de ce débat, que *cette voie soit enterrée dans sa* totalité (*le Monde* du 11 juin). Mais il ne fut pas suivi. Si le choix du maire doit éviter des dépenses considérables pour le budget de la Ville (elle finançait 60 % de l'opération), rien ne prouve que la voie *ordinaire que l'on se propose* aujourd'hui de réaliser à la place de la radiale Vercingétorix sera d'un grand secours pour désembouteiller le quartier, entre la porte de Vanves *et Montparnasse.*

Les fonctionnaires responsables *des services de la voirie, comme* ceux de l'aménagement urbain, avaient pourtant, durant des années, démontré aux conseillers de Paris que ce projet était indispensable pour *améliorer la fluidité* de la circulation de ce secteur de la capitale, « *étouffé* » par la construction de logements et de bureaux de l'ensemble Montparnasse.

Mais la décision de M. Chirac remet en cause la rénovation du secteur Guilleminot situé le long de la radiale. M. de La Malène a été très net. « *Nous avons fait un choix. Le coût de la radiale enterrée était de 120 millions de francs. Une voie ordinaire nécessitera une dépense de 60 millions de francs. Cette économie permettra de dédensifier cette opération d'urbanisme. La hauteur des immeubles sera réduite, mais les espaces verts prévus seront réalisés dans leur totalité.* »

Le groupe communiste de l'Hôtel de Ville a déclaré, mardi 21 juin, à ce sujet : « *Ce recul ne peut masquer l'ampleur des problèmes qu'il reste à résoudre pour le réaménagement de la rue Vercingétorix, la restauration des ateliers d'artistes de la cité « Vercin » et la réalisation des équipements sociaux indispensables.* » *Il précise : « Nous ne saurions admettre que l'abandon de la radiale soit l'expression de la politique d'austérité et s'accompagne comme ce fut le cas pour la voie express rive gauche, de l'abandon de crédits indispensables pour une véritable rénovation répondant aux besoins du quartier.* »

JEAN PERRIN.

Un témoin gênant...

Il n'y aura pas d'autoroute urbaine entre la gare Montparnasse et la porte de Vanves. Cet ouvrage devait être « la première grande opération de voirie après l'achèvement du boulevard périphérique ». La voilà ramenée au rang plus modeste d'une avenue « normale ».

Le plus remarquable dans cette affaire est que le refus de la radiale par les associations a été *fondé sur une question de principe* et non d'agrément immédiat pour le secteur. Une voie complètement enterrée aurait procuré au quartier un espace vert de 3 hectares. Mais les associations ont critiqué le projet sur le fond, contestant l'utilité d'amener les automobiles toujours plus nombreuses au cœur de Paris. C'est la première fois qu'un tel argu*ment est pris en compte par les* élus. Pour oublier le caractère opportuniste d'une telle décision, on attend avec intérêt les mesures qui viseraient à limiter la circulation et le stationnement dans le centre de Paris...

Or le maire de Paris ne se *dirige pas particulièrement dans* cette voie, et il répète à chaque occasion que l'abandon de la voie express rive gauche fut une erreur. Sans doute y a-t-il dans cette affirmation un rien de dépit d'être arrivé trop tard pour signer les retournements spectaculaires qui *ont marqué le début* du règne de M. Giscard d'Estaing : remise en cause partielle du projet des Halles, arrêt des constructions de tours et, notamment de la tour Apogée, abandon de la voie express rive gauche, etc. Il ne restait vraiment que la radiale Vercingétorix à « exécuter » pour vouloir en finir avec la « grande époque », celle *où les fonctionnaires et les édiles* — les mêmes qu'aujourd'hui — voulaient bâtir le Paris de l'an 2000 à coups de gratte-ciel et d'autoroutes urbaines...

Aujourd'hui, dans bien des quartiers de Paris, il est trop tard. Les treizième, quinzième, dix-neuvième et vingtième arrondissements ont définitivement « chaviré », dénaturés par les constructions hors échelle qui *n'étaient pas toutes des tours* et qui ont peu à peu défait l'image d'un Paris homogène. De vastes opérations de prestige qui conjuguaient souvent modernisme et médiocrité, à la porte Maillot par exemple, ont voulu donner un nouveau ton, récusé à la fois par les Parisiens et par les étrangers. Aujourd'hui, les édiles semblent avoir compris. Un peu tard. Et on peut se demander s'il ne faut pas d'une certaine façon rendre grâce à la crise qui les a encouragés aux revirements et... aux économies.

MICHÈLE CHAMPENOIS.

Questions...

Un statut pour les « assistants » des maires

...Réponses

Le congrès des secrétaires généraux de mairie, à Aix-en-Provence, a été marqué par la remise en cause des communautés urbaines et des districts. D'autre part, l'approche des élections risque d'entraîner une politisation des *équipes municipales dirigeantes.*

M. Philippe Antoine, secrétaire général de la ville de Dijon et du district de l'agglomération, auquel il n'a manqué qu'une voix pour être élu à l'unanimité président du Syndicat des secrétaires généraux des villes de France, répond aux trois *questions que nous lui avons posées.*

— *Vous réclamez pour votre profession un statut semblable à celui des fonctionnaires de l'Etat. Quels sont les principaux obstacles à cette régularisation ?*

Il y a deux obstacles : les tentations et les appétits. La tentation pour certains maires de choisir leurs collaborateurs en fonction de critères principalement politiques ; l'appétit de certains fonctionnaires de l'Etat de trouver des débouchés de carrière, *temporaires ou définitifs*, au mépris de ceux qui ont choisi le service des communes. Je ne vois pas d'autres motifs avouables aux obstacles actuellement mis à l'organisation de corps de fonctionnaires intercommunaux à la disposition des villes et de leurs habitants, recrutés, promus ou sanctionnés en fonction de leur loyauté, de leurs compétences et de leur efficacité.

— *Y a-t-il un danger de voir des « énarques » devenir des secrétaires généraux de mairie ?*

S'ils coupaient les ponts avec leur administration d'origine, il y aurait un avantage. Mais la plupart d'entre eux se sont détachés dans les villes en restant dans les cadres de l'Etat, maître de leur avenir. C'est là un très grand danger pour l'autonomie communale. On ne sert pas deux maîtres.

— *Les menaces politiques se sont-elles accentuées depuis les dernières élections municipales ?*

Le mode de scrutin (liste bloquée) et le calendrier électoral (proximité des élections législatives) ont récemment privilégié les enjeux de la *politique nationale* par rapport aux problèmes de gestion des intérêts locaux.

Pour assurer la maintenance des communes, il est urgent de fixer de façon claire le rôle et le statut des cadres communaux à la disposition des élus, mais également au service des populations.

Ce rôle *ne doit pas* être d'abord politique, c'est la fonction des seuls élus; le statut doit protéger les fonctionnaires communaux contre les mouvements d'opinion, en leur donnant à la fois des garanties disciplinaires et la possibilité de *poursuivre leur* carrière en assurant leur mobilité d'une ville à l'autre.

(Propos recueillis par Charles Marquès.)

LES ÉLUS ADOPTENT UN BUDGET DE STABILISATION

Le conseil régional d'Ile-de-France, réuni mardi 21 juin sous la présidence de M. Michel Giraud, a adopté les orientations budgétaires de la région pour 1978. Socialistes et communistes ont voté contre.

M. Lucien Lanier avait proposé aux élus un « budget de stabilisation » de 2 milliards de francs (1 400 millions de recettes fiscales, *600 millions d'emprunt*) consacré pour 200 millions au remboursement des emprunts et pour 1 580 millions à la continuation d'opérations déjà engagées ; 200 millions seulement pourraient être dégagés pour des opérations nouvelles. D'autre part, les autorisations de programme seraient limitées à 1 600 millions en 1978.

M. Alain Griotteray (P.R.), *rapporteur général du budget*, a remis en cause ces orientations sur deux points : le montant des autorisations de programme et celui de l'emprunt. « Un budget comportant 1 600 millions d'autorisations de programme serait en diminution par rapport à celui de l'année en cours », a affirmé M. Griotteray. « Par ailleurs, la région a la possibilité d'emprunter 800 millions et non *600 millions seulement. Nous refusons de nous laisser enfermer dans les limites du budget ainsi défini* ».

Le parti communiste s'est élevé contre la politique d'emprunt sur le marché financier que le conseil régional allait adopter.

Le groupe socialiste a pour sa part demandé un transfert de ressources de l'Etat à la région et une taxe sur les bénéfices des compagnies pétrolières pour pouvoir financer convenablement les projets nécessaires à la région.

Midi-Pyrénées

● *Quatre cent cinquante licenciements près d'Albi.* — Aux usines du Saut-du-Tarn, installées à Saint-Juery, près d'Albi, et *considérées comme une* « industrie exemplaire », la direction vient d'annoncer « *un important alignement des effectifs par des licenciements collectifs* ». Selon le comité d'entreprise avisé de cette décision, près de quatre cent cinquante cadres, ouvriers et employés sur les mille six cents personnes de l'usine seraient visés par ces mesures. — *(Corresp.)*

● *Le Conseil régional de Midi-Pyrénées* a décidé d'affecter 2 millions de francs à l'indemnisation des dégâts dus aux inondations, en y consacrant en priorité les crédits non utilisés de l'exercice 1976. La presque totalité de cette dotation (1 960 000 F) reviendra aux collectivités locales dont les biens ont été endommagés ou *détruits par les eaux.*

SPORTS

FOOTBALL

AU TOURNOI DE PARIS

La soirée des penaltys

La première soirée du Tournoi de Paris, mardi 21 juin, fut celle des penaltys. Les quatre équipes durent en effet y avoir recours pour désigner les deux finalistes du jeudi 23 juin : Ferencvaros de Budapest, vainqueur de Paris-Saint-Germain (2 à 2 et 4 penaltys à 2), *et* Anderlecht, *qui domina* Vasco-de-Gama de Rio-de-Janeiro (1 à 1 et 3 penaltys à 0).

A ce *jeu très spécial*, le héros de la soirée fut sans conteste Jan Ruiter, le gardien de but néerlandais d'Anderlecht, qui stoppa ou détourna les quatre tentatives brésiliennes, après avoir lui-même égalisé pour son équipe à la dernière minute du match... sur penalty. Mis à part les amateurs de *cet exercice*, les vingt mille spectateurs auront regretté d'avoir payé parfois fort cher (de 16 à 95 francs par soirée) pour voir deux rencontres de niveau très médiocre.

Des trois joueurs mis à l'essai par Paris S.G., Gerry Francis, ancien capitaine de l'équipe d'Angleterre et des Queen's Park Rangers, Jurcic de Vojvodina et *Ruklac du Dynamo Zagreb, seul* le premier mériterait d'être revu, quand il aura retrouvé son poids de forme et si le montant de son transfert n'est pas celui qui a été révélé par la presse anglaise (500 000 livres, soit 4 millions 250 000 francs). Après l'« affaire » créée par l'Allemand Blankenburg, qui aurait signé simultanément deux contrats, à Paris-Saint-*Germain et à Bordeaux, le recru*tement de l'équipe de la capitale pour la prochaine saison semble bien mal engagé.

Si le premier match manqua singulièrement de passion, le public attendait beaucoup des Brésiliens du Vasco de Gama, *champion de Rio et vainqueurs* du premier tournoi de Paris en 1957, après une finale mémorable contre le Real Madrid (4 à 2). Hélas, les Sud-Américains se contentèrent un peu trop vite d'un but de Zanata (quarantième minute). Des Brésiliens gelant le ballon et abusant de truquages, des Belges excédés par cet anti*jeu et* durcissant de plus en plus leurs interventions, un arbitre, M. Didier, dépassé par les événements : il n'en fallait pas plus pour déclencher deux bagarres générales sur le terrain, avec intervention des remplaçants et des soigneurs.

Le public, qui en voulait pour son argent, avait choisi les plus entreprenants et le faisait savoir. M. Didier l'a si bien compris que Ressel, l'avant-centre d'Anderlecht, n'eut plus, en désespoir de cause et à l'ultime minute, qu'à tenter un superbe plongeon dans la surface de réparation brésilienne pour bénéficier aussitôt d'un penalty. Il est vrai que cette intervention de M. Didier a per*mis de vivre le seul* bon *moment* de la soirée : l'exhibition de Jan Ruiter.

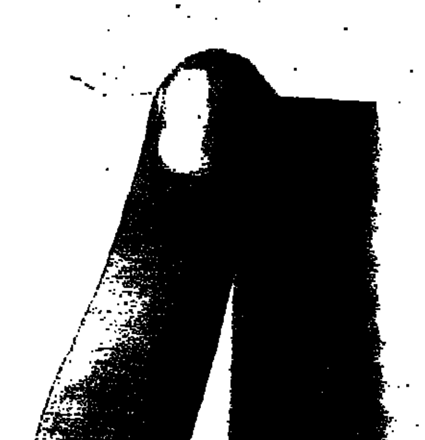
GÉRARD ALBOUY.

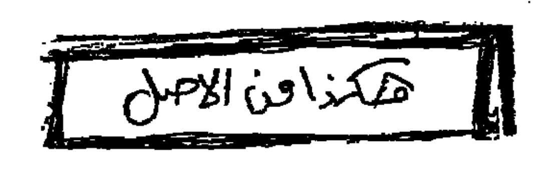
TENNIS

SOLOMON ÉLIMINÉ A WIMBLEDON

Après l'*Américain Rosco* Tanner, c'est son compatriote Harold Solomon, également « tête de série », qui a *été éliminé*, mardi 21 juin, au tournoi de Wimbledon. Il a été battu par un autre joueur américain, Steve Docherty, 6-4, 4-6, 7-5, 7-5.

De son *côté*, *Françoise* Durr (Fr.) a battu Mrs Forood (E.-U.) 6-0, 8-6, dans le premier tour du simple dames.





	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

SK&F **SMITHKLINE** GL

Un des leaders mondiaux dans le domaine de la santé désire développer son information médicale

VOUS ETES — soit un jeune diplômé voulant faire carrière dans un groupe international
— soit un professionnel qui souhaite élargir ses possibilités.

VOUS pouvez devenir un de nos

DELEGUES MEDICAUX

si vous êtes domicilié sur les départements

- NORD ou PAS DE CALAIS
- PARIS ou SEINE SAINT-DENIS
- HAUTE SAONE - VOSGES
- MOSELLE ou BAS-RHIN
- LOIRE - HAUTE LOIRE
- LOIRE ATLANTIQUE
- VAUCLUSE

Stage de formation rémunéré.

Si vous n'êtes pas intéressé par ces secteurs, vous pouvez également envoyer votre C.V. : d'autres postes sont susceptibles d'être créés.

ECRIVEZ aux Laboratoires GREMY-LONGUET et SMITHKLINE & FRENCH
Direction du Personnel - Réf. AJ - 15, rue Jean-Jaurès - 92807 PUTEAUX
DISCRETION ET REPONSE ASSUREES

Important bureau d'études recherche pour LILLE

INGÉNIEUR

Le candidat devra avoir suivi l'enseignem. du C.H.E.C. section béton armé et béton précontraint (C.H.E.B.A.P.) et posséder une expérience professionnelle en ouvrages d'art de 2 ans minim. Il devra avoir une parfaite connaissance des dossiers pilotes en matière d'ouvrages courants.

Il aura pour mission :
— De participer à ou de diriger des études techniq. en béton armé, béton précontr., constructions métalliques, résistance des matériaux ;
— D'effectuer de l'assistance technique pour les services de l'équipement, ce qui implique de fréquents déplacem. ds les départem. 52, 62, 80, 60, 02.

Ecrire avec C.V. manuscrit au nº 7.197, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

---

2 AT2 B électronique S.A.V. avec voit. Allemand souh. Pour METZ et LILLE. Téléph. pour RV au 293-34-01/35-87.

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE EN MANAGEMENT

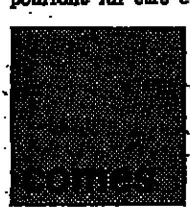
lié à un Centre d'Enseignement Supérieur des Affaires offre un poste de :

CHERCHEUR EN GESTION DES ENTREPRISES

orienté vers le Marketing des biens industriels.

Le candidat de niveau Doctorat ou Ph. D aura :
— quelques années d'expérience ;
— une bonne connaissance des disciplines du Management et des méthodes de recherche appliquée en Sciences Sociales ;
— une pratique courante de l'anglais.

Il sera chargé de développer. en contact étroit avec les entreprises, des travaux de recherches avancées en marketing des biens industriels. En complément, des enseignements de 2e ou 3e cycle pourront lui être confiés.



Résidence SUD-EST
C.V. et prétentions à présenter sous le nº 1.233 au COMES, 19, rue de la Paix, 75002 PARIS.



ELF AQUITAINE
(PRODUCTION)
recherche

UN CADRE COMMERCIAL

ATTACHE A LA DIRECTION SOUFRE

Sous l'autorité d'un responsable commercial, ce cadre participera à la gestion et à la négociation des contrats de vente de soufre.

Formation exigée : HEC, ESSEC, SUP de CO. Anglais indispensable.

Aptitudes requises : dynamisme, sens commercial, esprit d'équipe, vocation aux déplacements, puis à l'expatriation dans le cadre du développement de carrière. Dégagé des obligations militaires.

Ecrire avec C.V. manuscrit + photo + prétentions à : SOCIETE NATIONALE ELF AQUITAINE (Production) D.C./ Recrutement - 21bis avenue des Lilas Bâtiment Mestressat - 64000 PAU.

GRAND GROUPE DE DISTRIBUTION CREE LE POSTE DE DIRECTEUR COMMERCIAL
DIVISION ELECTRO-MENAGER, TELEVISION, HAUTE FIDELITE

Notre profil

Nous sommes des spécialistes dans la distribution de détail. Notre implantation, régionale à l'origine, est à vocation nationale et nous opérons dans des circuits diversifiés tels que hypermarchés, supermarchés, magasins traditionnels, restauration.
Nos méthodes de gestion sont rigoureuses et nous sommes animés d'un fort souci de rentabilité.
Nous connaissons une très forte expansion et offrons à nos dirigeants (36 ans d'âge moyen) une réelle autonomie de gestion.

Votre profil

Vous avez.
- une authentique expérience des différentes formules de distribution ainsi que de la gestion des achats et du service après-vente
- créé avec succès une branche de distribution
- dirigé, avec des outils de gestion perfectionnés, un ensemble de magasins décentralisés.
- assimilé les techniques de vente type discount dans le secteur électro-ménager, T.V., haute-fidélité
- démontré par vos résultats (qui seront soumis à un contrôle rigoureux) que vos ambitions sont à la hauteur de vos capacités.

Si vous estimez correspondre à ce profil, adressez un C.V. très précis sur vos responsabilités et réalisations, photo et rémunération actuelle, à
Pierre LICHAU S.A.
10, rue de Louvois
75063 PARIS Cédex 02
sous le nº 7534, qui transmettra

Poste situé dans une grande ville de l'ouest, rémunération très motivante avec possibilité d'une formule d'intéressement.

Réponse assurée à toute lettre manuscrite
— discrétion totale —

ORGANISME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL SUD-OUEST
recherche
pour conseils gestion-organisation aux P.M.I.

CADRE

Formation supérieure

expérience plusieurs années de responsabilités en P.M.I.

Connaissant en particulier problèmes :
créations d'entreprises industrielles, innovation, brevets, recherche, diversification, activités nouvelles, lancements produits, etc.

Formation I.C.G. ou I.A.E. souhaitée.

Ecrire sous nº 3.164 B à BLEU, 17, rue Lebel, 94300 VINCENNES, qui transmettra.

GRENOBLE (Isère) - 170.000 habitants
recherche

DIRECTEUR GÉN. DES SERVICES TECHNIQUES

Le candidat devra soit :
- Etre titulaire de l'un des diplômes suivants :
  — Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique ;
  — Ingénieur Civil des Ponts et Chaussées (Ecole nationale des Ponts et Chaussées) ;
  — Ingénieur civil des Mines (Ecole nationale supérieure des Mines de Paris ou Ecole nationale supérieure des Mines de Saint-Etienne) ;
  — Ingénieur des Arts et Manufactures (Ecole centrale des Arts et Manufactures) ;
  — Ingénieur de l'Ecole supérieure d'électricité ;
  — Ingénieur de l'Ecole centrale de Lyon ;
  — Ingénieur civil de l'Ecole nationale supérieure des Télécommunications.

Soit :
- Etre fonctionnaire dans les conditions prévues par le statut du personnel communal.
  — il ne devrait pas avoir moins de 30 ans et plus de 40 ans (sauf dérogation statutaire) ;
  — et devrait avoir au moins 5 ans d'expérience professionnelle.

Traitement annuel brut correspondant à la grille statutaire

De début : environ 78 000 F.
De fin de carrière : environ 105 000 F.
Prime de technicité annuelle : environ 15 000 F.

Adr. candidature manuscrite avec curriculum vit. à Monsieur le Maire de GRENOBLE, 11, boulevard Jean-Pain, 38021 GRENOBLE CEDEX.

AVANT LE 10 JUILLET 1977

FILIALE D'UN GROUPE IMPORTANT FRANCAIS DE LA METALLURGIE
recherche
pour l'une de ses usines
(100km NORD DE PARIS)

UN CHEF D'ATELIER CHAUDRONNERIE

PRODUCTION DE MOYENNES SERIES
- 100 PERSONNES -

Ingénieur de préférence, il a quelques années d'expérience de la gestion - humaine, technique, budgétaire - d'ateliers, est particulièrement sensibilisé aux problèmes de sécurité et de conditions de travail.

Possibilités d'évolution au sein du groupe.

Ecrire avec C.V., prétentions à No 17961, CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01 qui transm.

---

offres d'emploi

Assistant controller Europe F120 000

Un important groupe américain en pleine expansion a décidé de transférer son état major européen à Paris et recrute un Assistant Controller.

Dépendant directement du Directeur Financier et Administratif Europe, il sera chargé de résoudre les problèmes inhérents au contrôle et à la gestion financière des filiales européennes, (Angleterre, Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, France, Belgique) : consolidations, analyses de systèmes et procédures, budgets, plan à 3 ans, prévisions de trésorerie, management accounting et profit analysis.

Le poste offre des perspectives intéressantes de carrière et s'adresse à un candidat ayant une très bonne connaissance de l'anglais et possédant de réelles qualités humaines de travail d'équipe. Une solide formation comptable et de gestion complétée par l'expérience d'au moins 5 ans acquise au sein d'un cabinet d'audit ou d'un département comptable d'une société anglo-saxonne est requise.

Adresser C.V. détaillé sous réf. 7501 à G.FULCONIS, Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine, 75755 Paris cedex 15 - Discrétion absolue.

---

steria

pour ses activités d'étude de logiciel en France et à l'Etranger
recherche de jeunes

Ingénieurs et Diplômés de l'université

ayant une bonne formation en informatique et capables d'aborder des réalisations de logiciel de base ou d'applications temps réel en gestion.

Envoyer C.V. et photo à :



26, avenue de l'Europe
78140 VELIZY

---

ecoop INFORMATIQUE ORGANISATION
recherche
pour le service de traitement informatique des organismes centraux, équipé d'un ordinateur 370/138 DOS/VS :

1 CHEF DE PROJETS

AYANT :
- une formation supérieure : École d'Ingénieurs,
- 4 à 5 ans d'expérience en informatique de gestion.

Il sera chargé dans un premier temps de la conception, de la réalisation et du lancement d'un projet de traitement des informations des usines de la centrale de production alimentaire.
- Possibilités importantes d'évolution au sein du groupe.

Adresser C.V. et prétentions à :
SGCC
Service central traitement de l'information
Maison de la Coopération
27/33, quai le Gallo - 92100 BOULOGNE

bleu

FILIALE DE LA REDOUTE
EFFECTIF 400 PERSONNES
TAUX D'EXPANSION ELEVE
recherche

L'ADJOINT A SON CHEF DU PERSONNEL

Le candidat retenu devra avoir :
— Une première expérience de la fonction.
— Une formation de base appropriée.
— Aimer le travail en équipe.

Etre capable de :
— *Gérer les affaires courantes,*
— Participer activement à la mise en place et au suivi des nouveaux moyens de gestion,
— Evoluer rapidement avec le poste.

Env. lettre manuscrite, C.V. et prét. à R. COMS, SOGEP, 4, voie de Seine, 94290 Villeneuve-le-Roi.

IMPORTANT GROUPE DE DISTRIBUTION RECHERCHE POUR SA HOLDING

Un jeune responsable de formation supérieure de gestion ayant une première expérience professionnelle de 2 à 3 ans (la connaissance des pratiques bancaires serait un atout favorable) pour lui confier la fonction de

TRESORIER

Ce poste, à créer, implique la prise en charge des opérations de gestion de trésorerie du Groupe. Outre les aspects propres à cette fonction : prévision et plans de trésorerie consolidés, relations avec les banques, élaboration et coordination des procédures de gestion quotidienne de la trésorerie ; l'une des premières missions consistera à développer un système d'information et de contrôle utilisant les moyens informatiques.

Ce poste offre des possibilités d'évolution intéressantes dans le cadre du développement rapide du Groupe.

Poste situé dans une grande ville de l'Ouest.

Les candidatures précisant l'expérience et les prétentions sont à adresser à
Pierre LICHAU S.A.
10, rue de Louvois
75063 PARIS Cédex 02
sous le nº 7533 qui transmettra

ORGANISME
ACTION CULTURELLE RÉGION NORD
recherche
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DIRECTEUR de L'ANIMAT.
(Sens des responsab., organisat., expér. de l'animat. culturelle), 28 ans envir., homme ou femme. Ecr. nº T 75.103 M, Régie-Pr., 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

SOCIETE DE
CAUTION MUTUELLE
SPECIALISTE
CREDIT EQUIPEMENT
recherche pour bureau
de TOULOUSE

ATTACHÉ COMMERCIAL
30 ans minimum
FORMATION BANCAIRE INDISPENSABLE
Connaissances comptables souhaitées.
Libre rapidement.

Env. lettre manuscr. nº 18.718, CONTESSE PUBLICITE, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL
recherche pour son Siège social à NANCY, un

RESPONSABLE DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Rattaché à la Direction commerciale, ses fonctions seront les suivantes :
— Concevoir des méthodes d'analyse économique, commerciale et statistique.
— Réaliser des études, monter des actions et les tester sur le terrain.
— Gérer les actions et moyens publicitaires et promotionnels.

Ce poste conviendrait à un diplômé ESSEC, ESC ou équivalent, âgé de 28 ans au moins, et ayant acquis une expérience dans le domaine des études économiques et statistiques.

L'esprit créatif et le sens des relations humaines sont indispensables pour réussir dans la fonction.

Intéressantes possibilités de carrière

Adresser candidatures avec C.V. et prétentions à :
C.R.C.A.M.
Service du Personnel
10-X — 54017 NANCY CEDEX.

COLLINS RADIO FRANCE
recrute

DEUX INFORMATICIENS

connaissant SOFTWARE de base assembleur, anglais

1er poste : DUT avec 1 an d'expérience acquise de préférence sur P.D.P. 11

2e Poste : Jeune ingénieur ou maîtrise avec 2 à 3 ans d'expérience.

Ces deux postes sont à pourvoir rapidement en banlieue Sud puis seront transférés à Toulouse à moyen terme

Ecrire avec C.V., photo et prétentions
à COLLINS RADIO FRANCE
40, rue de Montlhéry-Silic 127
94523 RUNGIS - CEDEX

offres d'emploi

groupe jeune afrique

Pour notre *groupe de presse et d'édition*, la documentation est un capital actif qu'il faut exploiter et gérer efficacement.

A partir d'une équipe existante (3 personnes), nous créons le poste

chef du centre de documentation

Il (elle) conçoit, met en place, fait fonctionner et développe progressivement un système de collecte, de classement, d'archivage, d'exploitation et de diffusion des informations bien adapté aux besoins évolutifs des différents utilisateurs.

De formation supérieure (documentalisme, journalisme, Sciences Po., histoire ou économie) *il (elle) a déjà eu des responsabilités similaires* dans un service de documentation ou/et a exercé le journalisme dans une fonction impliquant l'utilisation régulière d'un *système élaboré de* classement et d'information.

Anglais courant indispensable. La connaissance de l'Afrique, du Moyen Orient et du Tiers Monde est souhaitée.

Merci d'adresser lettre manuscrite, C.V. et rémunération actuelle sous réf. 686M à notre Conseil

centor DEPARTEMENT EMPLOI
13 bis, rue Henri Monnier 75009 PARIS.

GROUPE INTERNATIONAL D'INGÉNIEURS CONSEILS

recherche

pour direction et surveillance de travaux portuaires au

MOYEN-ORIENT

INGÉNIEUR RÉSIDENT

Ayant au moins 10 ans d'expérience en ouvrages portuaires et maritimes.
Une excellente connaissance de la langue anglaise est obligatoire.

— Indemnité d'expatriement élevée.
— Logement gratuit.
— Voiture de fonction.
— Statut social et fiscal des expatriés.

Prière envoyer C.V. dét., montrant exp. requise ainsi que numéro de tél. pour contact rapide, à



PROFILS (référence RH/28
CONSEIL EN RECRUTEMENT
33, *rue Galilée*,
75116 PARIS.

PROFILS



GENERAL FOODS FRANCE
Kréma Hollywood, Legal, Tang, Maxwell,

recherche

un spécialiste assurance de la qualité

dans le Cadre du Département Recherche et Développement Technique situé à
MONTREUIL SOUS BOIS (93)

• Vous avez une formation
d'Ingénieur Biochimie Alimentaire
de type AGRO, E.N.S.I.A., BRASSERIE, IBANA, etc, une expérience de 3 à 4 ans de contrôle qualité et une bonne connaissance de l'Anglais

• Si vous souhaitez développer votre carrière dans une Société dynamique

Nous vous confierons:
• L'analyse des standards de Qualité et d'Hygiène
• L'élaboration et le contrôle de l'efficacité des méthodes de protection et de contrôle des produits du Fournisseur à la *Distribution*
• La vérification de la qualité à ces différents stades d'élaboration ou de distribution

Vous êtes intéressé...
écrivez à C. ALLONSIUS -
GENERAL FOODS FRANCE
283, rue de Rosny
93106 MONTREUIL

Important Cabinet de Courtage d'ASSURANCES INDUSTRIELLES
recherche
pour son Département Commercial

UN PROFESSIONNEL
AYANT UNE FORMATION D'INGENIEUR
et le goût des contacts et de la création, pour s'intégrer à une équipe dynamique.

Env. lettre *man., curriculum vitae et photo*, à :
Mme Gisèle GAILLAT, 12, villa Saint-Pierre, Bâtiment 3 - 94220 CHARENTON-LE-PONT.

SOCIETE FRANCAISE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION DE SECOND OEUVRE (500 millions - 2400 personnes), recherche :

1 CADRE COMMERCIAL
EXPORTATION

SON ROLE SERA APRES FORMATION ADMINISTRATIVE :
• Etude de nouveaux marchés étrangers
• Recherche de clients et de revendeurs
• Animation du réseau en place.

Voyages en permanence tous continents à partir de Paris.

Langues exigées : anglais/allemand, écrites et parlées.

Rémunération annuelle envisagée : 70/80.000F.

Envoyer C.V. avec photo à CONTESSE Publicité 20, av. Opéra 75040 Paris Cedex 01 qui transm. sous référence 18569.

ORES
GROUPE BOSSARD

Une Société française de l'industrie du bois (sciage et placage) pour se restructurer et faire face à son développement (de 20 à 40 % par an) tant en FRANCE qu'à l'Etranger, crée :

une direction administrative et financière

100 000 F

• Le titulaire de ce poste dépendra de la Direction Générale *et prendra peu à peu en main :*
– les problèmes comptables : comptes d'exploitation, de budgets, de bilan, consolidation, déclarations.
– les problèmes financiers : trésorerie, investissements.
– les problèmes administratifs, juridiques et d'organisation générale.

• Pareille responsabilité globale exige :
– une formation supérieure : ESC, DECS,
– de la maturité (35 ans minimum) et de l'autonomie
– et surtout une expérience très riche des problèmes énumérés, acquise sur le tas dans des sociétés *industrielles*

PARIS Réf. 2586/A

une direction des ventes

PARIS 110 000 F

• *Intégré dans l'équipe de Direction*, le titulaire sera le concepteur, le coordinateur et le "fer de lance" de l'expansion : responsabilités de marketing, de prospection *et d'animation de la clientèle, d'administration des ventes*, et d'une façon plus générale de toutes les activités commerciales, y compris l'étude et la création de filiales de vente à l'Etranger.

• Il est requis :
– une formation supérieure technique ou commerciale du *type* ESC-marketing.
– une expérience commerciale sur des produits proches ou des marchés similaires(meubles).
une personnalité solide et fortement motivée en vue de
– créer et d'assurer la Direction du Service Commercial.
– la pratique de l'Allemand,

PARIS Réf. 2586/B

chef du service études assurance-vie collective

PARIS

• pour l'une des toutes premières Compagnies Françaises *d'Assurances qui réalise dans cette branche la moitié de* son chiffre d'affaires.
• Il devra constituer une équipe de haut niveau chargée *d'étudier les formules d'assurance-vie collective offertes par* la Compagnie.
• le poste requiert un homme de 30 ans minimum ayant acquis une expérience d'au moins cinq ans dans un poste administratif et possédant des connaissances approfondies de l'assurance-vie groupe.

PARIS Réf. 2804/C

chef comptable

PARIS 120 000 F

• Pour l'une des plus importantes sociétés privées de Services Publics
• Sous l'autorité du *Directeur Financier*, dont il sera l'Adjoint principal au sein d'un Service de 30 personnes, il sera chargé d'établir, de gérer ou de contrôler tous les comptes de bilan, *d'exploitation, de budgets, de trésorerie*... des diverses sociétés du Groupe.
• Il est requis :
– une formation supérieure : *Expertise ou G.E.* commerciale Option Finances.
– une expérience très complète des problèmes comptables et financiers au sein de sociétés performantes.
– une personnalité rigoureuse, de grande ampleur et compétente dans l'animation et l'organisation du travail.

PARIS Réf. 2579/M

Adresser C.V. + lettre manuscrite + photo + prétentions sous la référence indiquée à :
ORES CFF : 105, bd Haussmann - 75008 Paris

INSPECTEUR
Secteur bancaire et financier

Vous avez l'expérience de plusieurs années de l'Inspection dans une grande banque et vous avez pratiqué les techniques au cours de missions vous amenant aux quatre coins de la France. Vous avez peut-être même réussi le concours de l'Inspection d'une grande banque française.

Vous savez donc effectuer les travaux très précis d'investigation, par sondage, des opérations telles que change, crédits spécialisés, opérations financières ... La rédaction des rapports, courts mais rendant compte avec subtilité de la situation étudiée, vous est aisée. Depuis Sciences Po ou une école similaire, vous en possédez la maitrise.

Nous vous proposons de diriger des missions (2 à 3 Cadres) d'inspection au sens large du terme pour notre Groupe dont l'activité s'étend à tous les secteurs du financement et du crédit non seulement en France mais aussi en grande partie à l'étranger.

Cette dimension internationale que vous pourrez, chez nous, donner à votre carrière devrait vous tenter. Surtout si vous regrettez de ne pas davantage pratiquer actuellement votre anglais.

Un point particulier : nos déplacements s'effectuent dans des conditions portant le moins possible atteinte à votre vie privée.

Nous avons demandé au cabinet de recrutement SIRCA d'étudier votre candidature. Vous pouvez compter sur la discrétion de ses consultants. Ecrivez-leur sous référence 77119 M en précisant les Groupes avec lesquels vous ne souhaitez pas entrer en contact.



Sirca
33, rue Galilée 75116 Paris

ETPM

LEADER EUROPEEN DE L'OFFSHORE PETROLIER
C.A. 1976 : 1,5 milliard F.F.
Fort taux de croissance
Oscar à l'exportation

nous recherchons pour **PARIS** un

JEUNE JURISTE INTERNATIONAL

Votre mission :
• Sous la responsabilité directe du Chef du Service Juridique, vous vous intégrerez dans une équipe jeune et dynamique.
• Vous étudierez les problèmes juridiques relatifs aux travaux réalisés à l'étranger et aux implantations étrangères de notre société dans toutes les parties du globe.
• *Vous rédigerez et négocierez* des contrats et vous veillerez au respect de la politique contractuelle définie par le Siège.

Votre profil :
• Vous êtes licencié en droit privé et possédez en plus un DES de droit des affaires ou le diplôme de Sciences Po.
• Vous avez acquis une expérience d'environ deux ans dans un Cabinet International ou dans le service juridique d'une Société Internationale.
• *Vous parlez et écrivez couramment l'anglais.* Le goût des contacts et des voyages vous motive.

Envoyer C.V., photo et prét. s/réf. 5447 à
P. LICHAU S.A. 10, rue de Louvois
75063 Paris cedex 02 qui transmettra.

Recherche ingénieur débutant pour centre recherche gde école en physico-chimie des procédés de transf. de la matière. Poss. thèse. Ecr. avec C.V. M. Rasen Centre Réacteur et Processus, Ecole des Mines 60, bd St-Michel 75006 PARIS.

Important Groupe de Presse
NEUILLY (Métro SABLONS)
recherche pour son
Service DOCUMENTATION
UNE

AIDE-DOCUMENTALISTE
DACTYLO indispensable

— Niveau fin étud. secondaires.
— Rémunération intéressante.
— Nombrx avantages sociaux.
Ecrire : F.E.P., Direction du Personnel, 6, rue Ancelle, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
Tél. : 745-14-41 (Poste 2.220)

ORGANISME recherche pour son siège situé à PARIS

UN INGÉNIEUR

Chargé de promouvoir en France les applications des méthodes et programmes de la télédétection spatiale.
Cet ingénieur devra être compétent dans un ou plusieurs domaines thématiques ou techniques de la télédétection et avoir une très bonne maîtrise de l'anglais.

Conviction personnelle et aptitudes à emporter la décision, sens politique *et qualités des* rapports humains sont indispensables pour tenir ce poste.

Env. C.V. et prét. Nº 18.397, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01.

SECTEUR PÉTROCHIMIQUE

Société spécialisée *dans* revêtements anticorrosion (peintures) recherche pour son usine située dans l'Oise candidat susceptible *d'assurer, à brève échéance* :
DIRECTION TECHNIQUE.
Le candidat devra, impérativement, posséder une bonne connaissance de la langue anglaise (écrite et parlée) et *maîtriser* la formulation et la mise au point de peintures. — Ecrire avec C.V. et prétentions à : nº 18.444, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

MATÉRIEL DE BUREAU
Importante Société européenne
recherche
pour développer son réseau
REGION PARISIENNE

INSPECTEUR COMMERCIAL

ayant si possible connaissance de la profession. Fixe x 13 + prime + frais de route. Libre rapid. Vacances possibles. Tél. : 788-46-66 pr rendez-vous.

ASSISTANTS INGÉN.
1° Niv. bac C ou B, 3e année licence science économique, option économétrie ou économie transport.
2° Niveau bac C ou D, formal. I.U.T. informatique.
Adresser C.V. et prétentions G.P. 88, r. de Clichy, Paris 9e.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

MSL

73 bd Haussmann 75008 PARIS Tél 265.37.00
11 pl. A. Briand 69003 LYON Tél (78)62.08.33

RESPONSABLE ADMINISTRATIF DES VENTES

100/120.000 F PARIS

Filiale d'un groupe étranger, une société française (C.A. 40 millions de francs environ) spécialisée dans la vente de *composants électroniques* fabriqués en France et à l'étranger recherche pour son directeur commercial, un adjoint *administratif et financier*. Il sera responsable de l'organisation et du démarrage de l'informatisation de la gestion, supervisera la comptabilité, établira les ratios et les rapports mensuels, organisera le contrôle budgétaire. Il pourra à moyen terme se voir également confier des tâches plus spécifiquement commerciales. Agé d'au moins trente ans, parlant bien anglais, de formation supérieure, connaissant bien la comptabilité anglo-saxonne, il aura occupé un poste équivalent l'ayant conduit à une bonne maîtrise des systèmes de gestion informatisée. Ecrire à Y. Blanchon, Réf. B 9.250 en joignant un bref curriculum vitae.

Europe - Amériques Nord et Sud - Afrique - Australie
Moyen et Extrême Orient

Groupe international
CHIMIE - PHARMACIE
recherche

UN INGENIEUR

pour son département des
FABRICATIONS BIOCHIMIQUES.

Sous l'autorité directe du responsable de l'ensemble des fabrications par fermentation (antibiotiques, vitamines B12...), le titulaire du poste aura pour mission principale **la mise en place et la promotion d'un appui informatique, auprès du personnel de fabrication et du développement.**

Il pourra, par la suite, être amené à PRENDRE en charge les PROBLEMES de GENIE BIOCHIMIQUE, ainsi que la RESPONSABILITE du DIAGNOSTIC des installations nouvelles. référ. 3244/JN

JEUNE INGENIEUR

(génie chimique de Toulouse ou ENSIA)
Le candidat devra surtout posséder une attirance très marquée pour les problèmes informatiques liés à la fabrication.

Goût du travail en équipe, ouverture sur les autres et sens de l'autorité, sont nécessaires pour réussir dans ce poste.

Connaissance de la langue anglaise souhaitée.

Le poste est basé dans la proche banlieue-est de Paris. référ. 3246/JN

Envoyer lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions (en précisant référence du poste) **MINET Publicité 40, rue Olivier-de-Serres 75015 PARIS** *qui transmettra.*

Les Editions du Seuil

recherchent un

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Compétence en gestion financière indispensable. Il aura dans ses attributions la direction d'un établissement de 80 personnes situé à 20 km au sud de Paris, comprenant *les services d'exécution* commerciaux de la Société et le Service informatique.

Ecrire avec CV aux Editions du Seuil
Service B
27 rue Jacob 75261 Paris Cedex 06

URGENT
Importateur Machines-Outils

recherche

UN COLLABORATEUR

répondant au *profil ci-après* :
— dynamique, esprit d'entreprise et d'initiative ;
— connaissances techniques approfondies de la *machine-outil* ;
— expérience d'atelier et service Méthodes ;
— connaissance de la langue allemande (anglais facultatif) ;
— connaissances plus particulières de la machine-outil travail enlèvement de métal par abrasion.

Définitions des fonctions :
• Devenir responsable d'un secteur de vente machines-outils nécessitant contacts au niveau constructeurs et clients.
• Formation à l'intérieur de la Société aux différentes disciplines.

Poste d'avenir intéressant.

Ecrire avec C.V. et prétentions, à numéro 2.902, PUBLICITES REUNIES, 112, boulevard Voltaire, 75011 PARIS, qui transmettra.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,06

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

offres d'emploi

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION

Filiale de 2 grands groupes français offre à PARIS poste de haut niveau

DIRECTEUR EXPORTATION

FORMATION :
- Commerciale ou Technique.

NIVEAU :
- Grande Ecole ou assimilé.

EXPÉRIENCE :
- Minimum 5 ans dans activité commerciale, biens d'équipement, dont 3 ans Service Exportation.

Anglais très courant indispensable

Responsabilité d'un chiffre d'affaires d'environ 50 millions de francs (Afrique - Moyen-Orient - Europe)

Disponibilité rapide souhaitée.

Prière répondre sous nº 18.620, Contesse Publicité, 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS Cedex 01, en joignant C.V. détaillé et photo.

BUREAU FRANCIS LEFEBVRE

Société de Conseils d'Entreprises

recherche pour son Département International

JURISTE confirmé

— Minimum 4 ans de pratique droit des affaires.
— Anglais parfait écrit, parlé.
— Formation fiscale complémentaire souhaitée.
— Homme de contact et négociateur.
— Disponible rapidement.
— Poste basé à Neuilly.

Ecrire C.V. manuscrit avec photo : LEFEBVRE 3, villa Emile-Bergerat, 92523 NEUILLY.

REPRÉSENTATION N.C.R.

EN AFRIQUE OCCIDENTALE ET EQUATORIALE

recherche pour ses agences à

DAKAR ET DOUALA

INGÉNIEURS COMMERCIAUX

Trois années d'expérience dans la vente de machines comptables et ordinateurs de bureau sont nécessaires pour postuler.

TECHNICIENS S.A.V.

Familiarisés avec l'entretien des machines comptables électromécaniques et électroniques. Titulaires B.T.S. Connaissances des matériels N.C.R. souhaitables mais formation complémentaire assurée.

Voyage de la famille garanti par contrat. Logement fourni.

Envoyer C.V. détaillé et prétentions à nº 1.305, OFAP 40, rue de Chabrol 75010 Paris q.tr.

COMPAGNIE D'ASSURANCES

Cordialité-Baloise

recrute

IBM 370/125, DOS/VS, PL/1, Assembleur

PROGRAMMEUR SYSTÈME EXPÉRIMENTÉ

connaissant VSAM et et DL1

Adresser C.V. et prétentions à M. DENEY, 14, rue de la Victoire. — 75439 PARIS CEDEX 09.

UNE DES PREMIÈRES SOCIÉTÉS DE SERVICES

recherche

JURISTE

SPÉCIALISTE EN DROIT SOCIAL

- Intégré au service études de la Direction du Personnel au sein d'une équipe pluridisciplinaire, il sera chargé d'examiner des problèmes juridiques complexes et de proposer des solutions concrètes et originales.
- Le candidat doit être diplômé de l'enseignement supérieur et avoir plusieurs années d'expérience.
- A un candidat de valeur, de larges possibilités d'évolution seront proposées.

Écrire avec C.V. et prétentions sous nº 5767 B à : BLEU PUBLICITÉ : 17, rue Lebel 94300 VINCENNES, qui transmettra, qui garantit une totale discrétion.

Important Groupe Industriel Français

recherche

JURISTE très EXPÉRIMENTÉ

dans la négociation et la rédaction d'ACCORDS INTERNATIONAUX

(accords techniques et commerciaux comportant les formules d'associations les plus variées).

- maîtrise parlée et écrite de la langue anglaise ;
- expérience en matière de création de sociétés à l'étranger ;
- responsabilité de l'animation d'une équipe de juristes du type décrit ci-dessus.

Envoyer C.V. manuscrit détaillé sous référ. 18.037, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

ENCYCLOPÆDIA UNIVERSALIS

dans le cadre du développement de ses activités, recherche

LE CHEF DE SERVICE ÉDITORIAL

DE SON DÉPARTEMENT SCIENTIFIQUE

ce poste, qui comporte des responsabilités importantes, requiert :

- la possession d'un doctorat 3e cycle (physique, chimie ou biologie) alliée à une solide formation générale,
- la capacité de prendre en charge la partie scientifique de publications encyclopédiques de haut niveau,
- une expérience confirmée de la rédaction ou de l'édition.

connaissances médicales appréciées

absolue discrétion assurée

adresser lettre manuscrite, curriculum vitae et photo à M. J.-J. Salmon, directeur général, Encyclopaedia Universalis S.A., 10, rue Vercingétorix, 75014 Paris

---

JPP - INTERNATIONAL CONSULTANT

recherche

ATTACHÉ MARKETING

Homme, 28 ans minimum Excellente présentat. Indispens. Connaissances générales élevées.

TRÈS BIEN INTRODUIT MILIEU INDUSTRIEL

Les candidats sélectionnés seront chargés de prendre contact au plus haut niveau avec les *industriels désirant étendre leur vente à l'export.*

Ils offriront pour cela le réseau J P P INTERNATIONAL déjà très bien implanté à l'étranger.

Très grosses commissions. Ts frais de déplacements payés. Exclusivité demandée. Téléph. pr r.-vs. de 9 h. à 17 h.

J P P, 205, R. DE LOURMEL, 75015 PARIS. Téléph. 531-44-77, 531-44-83, 531-43-80.

CAP SOGETI LOGICIEL

recherche

ANALYSTES-PROGRAMMEURS

Formation IUT 2 ans d'expérience, désirant s'orienter vers la réalisation de logiciel système temps réel.

INGÉNIEURS LOGICIEL

Deux ans d'expérience minimum de préférence chez un constructeur ou dans l'équipe système d'un grand utilisateur. (OS, GECOS 3, SIRIS 7 - 8)

Env. C.V., photo (référ. L 12) à CAP-SOGETI LOGICIEL, 5, rue Louis-Lejeune, 92128 MONTROUGE CEDEX.

IMPORTANTE SOCIETE FORAGE PETROLIER rech. pour MISSIONS FREQUENTES A L'ETRANGER

UN HOMME JEUNE parlant anglais et ayant tr. bonnes connaissances COMPTABILITE GENERALE (Niveau B.T.S.)

Adr. C.V., photo et prétentions nº 18 902, CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er.

ORGANISME recherche *pour son Siège situé* à PARIS

UN INGÉNIEUR

Chargé de promouvoir en France les applications des méthodes et programmes de la télédétection spatiale

Cet ingénieur devra être compétent dans un ou plusieurs domaines thématiques ou techniques de la télédétection et avoir une très bonne maîtrise de l'anglais.

Conviction personnelle et aptitudes à emporter la décision, sens politique et qualités des rapports humains sont indispensables pour tenir ce poste.

Env. C.V. et prét. nº 18.397, Contesse Publicité, 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01.

FIDUCIAIRE recherche

COMPTABLE QUALIFIÉ

Profil souhaité : âge 30 a. env. *niveau D.E.C.S. ou B.P.* expér. 3 à 5 ans de cabinet. Env. C.V. et prét. à OOC, 9 bis, bd des Filles-du-Calv.-3e.

HIAB FOCO S.A.

Filiale française du premier constructeur mondial de grues hydrauliques sur camions, recherche :

UN INSPECTEUR COMMERCIAL

responsable secteur constitué par les départements 10 et 89 et par une partie des départements 94 et 77.

Fixe important + intéressement = primes sur objectifs. Indemnités de déplacement + voiture de fonction.

Expérience : secteur véhicules industriels ou levage et manutention.

C.V et prétentions à adresser avant tout contact à HIAB FOCO S.A., Direction Région Paris, 40, av. Vladimir-Komarov, B.P. 34. — 78190 Trappes.

MATRA

recherche pour ses activités industrielles le

RESPONSABLE DE MAINTENANCE

IIIA - IIIB

— Il a la responsabilité d'un service de 15 personnes Ingénieurs et Agents Techniques, chargé d'assurer la maintenance de systèmes temps réels.
— Ce poste conviendrait à un ingénieur de formation ayant plusieurs années d'expérience "HARD" des calculateurs ou ordinateurs acquise si possible chez un constructeur.
— La maîtrise de l'anglais est indispensable compte tenu des déplacements en France et à l'Etranger.

Adresser C.V., rémunération souhaitée en indiquant la référence NK 204

MATRA *Monsieur KORFAN* BP. nº 1 - 78140 VELIZY.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

recherche pour son Siège à PARIS

RESPONSABLE GROUPE SYSTÈME

(370/158, OS, VS1, IMG, TP)

INGÉNIEUR GRANDES ÉCOLES

SUPÉLEC Grenoble, Toulouse, option Informatique

Quelques années d'expérience

Ecrire sous le nº 18.639 à CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er.

PROGRAMMEUR

UNIVAC 1108

est recherché par établissement financier pour MAINTENANCE de différentes chaines dont certaines exploitées en TIME SHARING et programmation d'APPLICATIONS NOUVELLES.

— 3 années pratique COBOL.
— Connaissances FORTRAN.

Envoyer C.V., photo et prétent., ss le nº 1.287 à : COFAP, 40, rue de Chabrol, 75010 Paris, qui transm.

SOCIETE INGENIEURS CONSEILS Banlieue Ouest, recherche

DEUX INGÉNIEURS

GENIE CIVIL

dont un confirmé en géotechnique mécanique des sols et des roches.

Formation : Ponts et Chaussées, Centrale, Grenoble ou équivalent. Expérience dans domaines barrages d'art appréciée.

Env. C.V. détaillé, prétentions et lettre manuscrite à SAFEGE, 76, rue des Suisses, 92000 NANTERRE.

Pour Société Internationale de Service Pétrolier (Siège MELUN)

INGENIEUR PROCESS 100.000/120.000 F an

30 ans min., parlant couramment anglais. Il dispose d'une bonne expérience process simple et de préférence d'une compétence en instrumentation. Faible taux de déplacements

GFC Envoyer CV sous réf 511 à *110 rue de Sèvres 75015 Paris*

KONTRON S.A.

recherche d'URGENCE

COMPTABLE

CONFIRME (H. ou F.)

Lieu de travail : VELIZY Avantages sociaux. Restaurant entreprise. Possibilité vacances.

Envoyer C.V., prét. et photo Mme POISSON - KONTRON S.A. 6, rue des Frères-Caudron Boîte Postale 99 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY

ASSUREURS PARIS rech.

JEUNE HOMME

ANGLAIS PARFAIT. BILING.

Pour relations écrites et parlées. Format. assurée. Adres. C.V. s/réf. 501 A. - CENORSA - 5, rue Provence, Paris-9e

---

Etablissement d'enseignement secondaire et supérieur hors contrat cherche

PROFESSEURS AGRÉGÉS SCIENCES PHYSIQUES

pour classes préparatoires gdes écoles. Ecr. Publi Meesters *sous nº 51, 113 rue Reuilly, Paris-12e*, qui transm.

Homme pouvant s'intéresser à la traduction et la rédaction d'avis d'appels d'offres étrangers comportant des spécifications techniques et commerciales.

Assez longue expérience souhaitée. Candidature même autodidacte acceptée.

Adresser C.V. avec références et prétentions sous réf. SAVE (mentionnée/enveloppe) à : EMPLOIS ET CARRIERES 30, rue Vernet, 75008 PARIS.

La ville de PANTIN (S.-St-Denis) 42 000 habit. recrute pour les Services Techniques Municipaux Un ingénieur divisionnaire, plus particulièrement chargé du Centre technique, par voie de mutation, indices de début de carrière : brut 370, majoré 324. Logement de fonction assuré. Adr. candidature et C.V. à *M. le Maire, 93507 PANTIN CEDEX.*

LABO RECHERCHE UNIVERSITAIRE ORSAY recrute sur poste C.N.R.S.

TECHNICIEN DU VIDE

Bonne formation générale (B.T.S. ou D.U.T.) Quelques années d'expérience. Ecr. avec C.V. à M. BRUNET Accélérateur Linéaire, Bât. 200 - 91405 ORSAY.

Associat. format. (milieu rural) rech. resp. de formation dans les métiers de l'économat H. ou F., expér profess. exigée, apt. pédag. Lettre man., C.V. photo, adress. ANFOPAR, 40, rue de MONTMORENCY, PARIS-3e.

C.G.E.E. ALSTHOM recherche pour domaine AUTOMATIQUE INDUSTRIEL

ASSISTANTE D'INGÉNIEUR

B.T.S. ou EQUIVALENT

3 à 5 ans d'expérience pour assistance à la communication avec clientèle, devis techniques - publications publicité.

Anglais indispensable

Envoyer C.V. et prétent. à : C.G.E.E. ALSTHOM, Groupe ERET, M. BOURDE, 13, r. Antonin-Raynaud, 92309 Levallois-Perret CEDEX

IMPORTANTE Sté TRANSIT recherche

1) CADRE COMMERCIAL

HAUT NIVEAU Pour promotion vente

2) CADRE TECHNICO-CCIAL

Pour études de prix. Envoyer C.V. et prétentions sous nº 8.271 L.T.P., 31, bd Bonne-Nouvelle, *Paris-2e*

Ch. pr PONTAULT-COMBAULT secrét. comptable expérimenté (H. ou F.), sachant taper à la machine, ayt sens des respons. Angl. nécess., alle. souh. Engag. immédi. T. pour R.-V. 207-71-92.

DESSINATEUR monteur offset Très qual. 965-36-90. Pr. CHAMBOURCY (78).

IMPORTANTE SOCIÉTÉ

Siège Quartier SAINT-LAZARE

Leader dans sa spécialité, recherche

JEUNE INSPECTEUR (TRICE) COMMERCIAL (E)

ÉCOLE DE COMMERCE ou équivalent

Bonne expérience des contacts à tous les niveaux.

Il (ou elle) sera chargé (ée) du lancement et de la vente de nouveaux produits ainsi que de la recherche de nouveaux secteurs d'activités.

Rémunération attractive : fixe + intéressement sur objectifs.

Adr. lettre man., C.V. détaillé, photo et prétent. nº 18.479 Contesse Pub., 20, av. Opéra, Paris-1er, q.t.

Un des plus importants chantiers de fabrication de VOILIERS de CROISIERE

recherche

UN PROFESSIONNEL DE LA VENTE

- La connaissance du voilier est souhaitable, mais pas indispensable.
- Une expérience de la vente de caravane, de voitures de luxe ou similaire serait appréciée.

Ecrire avec C.V. détaillé, manuscrit, photo et prétentions nº T. 075.062 M. REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e, qui transmettra.

AT2-AT3 B.T.S. expér. fabrication composants électroniques. Technique du vide pour Limeil. Tél. : 293-34-01/35-87 pour R.-V.

AT2-AT3 débutants plate-forme et contrôle pour Versailles.

Tél. : 293-34-01/35-87 pour R.-V.

CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE MALADIE D'ILE-DE-FRANCE recherche

HOMME POUR EMPLOI

MAGASINIER

pour montages et démontages et entretien des matériels d'expositions itinérantes.

Adr. C.V. manuscrit à : Mme le Chef du Personnel, 17-19, rue de Flandre 75935 Paris Cedex 19.

Rech. journaliste expérimenté, cultivé, *minim. 23 ans, dégagé* obligations militaires, sachant anglais pour rédaction et secrétariat de rédaction, jusqu'au 30 septembre prochain. Engagement permanent possible si réussite. Env. lettre manuscrite avec C.V., à SPIMEC, 190, boulevard Haussmann, 75008 Paris, qui transmettra.

Le Laboratoire de l'Equipement du Bourget recherche : Titul. B.T.S. cinéma, option son ou équiv., ayt qq. années d'exp. en acoustique, dégagé des O.M. Titulaire du permis VL. S'adr. : Laboratoire du Bourget, BP 34, r. de l'Egalité-Prolongée, 93350 Le Bourget. T. : 284-41-80.

A PARTIR DE JUILLET cherche dame ou couple pr s'occup. d'1 homme + 1 enft. Logmt neuf de fonct. ds pavillon (2 pièces, cuis., s. de bns, w.-c.). Tél : 207-15-53, après 19 heures.

secrétaires

Rech. *pr bureau quart. Etoile*

SECRETAIRE STENO-DACTYLO

expérience responsabilités. Ecr. no 075.063 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris 2e.

LABORATOIRE GUERBET 16-24, rue Jean-Chaptal, 93609 AULNAY-SOUS-BOIS exportation 33 % de son C.A. recherche

SECRÉTAIRE

du directeur exportation parfaitement bilingue et si possible Espagnole. Format. type B.T.S. au moins cinq ans expérience similaire. Vacances 1977 assurées. Adres. C.V. avec photo et prét.

Pour 1er juillet CHATILLON

SECRÉTAIRE

TRILINGUE ALLEMAND - ANGLAIS

Tél. pour rendez-vous 735-96-50.

COURBEVOIE DEFENSE

J. F. SECRÉTAIRE

présentation, sens de l'organisation et méthode. Anglais + italien ou allemand. URGENT. Tél. pour rendez-vous 333-58-91.

Recherchons pour PONTAULT-COMBAULT Secrétaire Sténodactylo confirmée capable initiatives. Anglais nécessaire, allemand souhaité. Engagement : 1-8-1977. Téléphoner pour rendez-vous au 207-71-92.

Dactylo

Entreprise bâtiment recherche

DACTYLO

pour son service comptabilité. Téléph. 578-14-58, poste 04.

représent. offre

HOLDING INTERNATIONAL

cherche pour sa

DIVISION TUNISIE

— Un représentant secteur matériel agricole ;
— Un représentant secteur équipement médical ;
— Un représentant secteur équipement industriel.

Ecrire AGENCE HAVAS, 06011 NICE CEDEX, référ. 0464.

Rech. AGENT COMMERCIAL 30 ans min., spécialisé pour visiter clientèle totalité FRANCE. Produisons fils de coton teints pour tissages et bonneteries. Ecrire HAVAS PAU D 27 268.

capitaux ou proposit. com.

Médec. ch. capitx 10.000 F min. pr édit. Rent. gar. Dr Leclerc, 188, r. Rivoli, Paris. - 260-42-69.

Sté en expansion rech. pr financement de ses actifs prêts court terme (24-26 mois) de 200.000 F, 10 % net d'impôts. Intér. mens., remboursem. 1/4 s/préav. 2 m. Discrétion assurée. — 228-46-37.

Société de grande réputation dans les domaines de l'ingénierie, des grands travaux et de l'environnement, possédant des usines et des réseaux commerciaux à travers les Etats-Unis, le Canada et les Caraïbes, fabrique, vend loue et entretient son propre matériel

recherche des produits spécialisés à caractère technique, des processus et des produits chimiques en vue d'achats de *licences, de fabrication et de* distribution exclusive sur les marchés d'Amérique du Nord et du Sud.

Ecrire à :

GRIFFIN CORPORATION

881 East 141 Street, Bronx, New York 10454, Etats-Unis.

Pte entrepr. Conseil, Formation, A. visuel, ch. assoc. 236-67-82

COTE D'AZUR, à vendre *STE CONSTRUCTION PISCINE* très bonne implantation. Ecr. AGENCE HAVAS 06011 NICE Cedex référ. 0459.

Jeune dirigeant Export., libre, disposant introduction décisive et Projets « Clés en main ». Acceptés par Clients, à réaliser de suite, cherche Partenaire sérieux pour Financement et démarrage immédiat. Ecr. D.L.P., B.P. 27, 92290 Châtenay-Malabry

cours et leçons

Rattrapage vacances, français, orthogr., allemand. — 250-77-71.

enseignem.

ÉCOLE PASCAL

Enseignement privé, 33, boulevard Lannes, Paris-16e Téléphone 504-14-23, cours annuels et vacances, jardin d'enfants aux baccalauréats. Internat et externat, demi-pension, mixte.

occasions

PIANOS neufs dep. 6.500. Occas. 3.500. Queue 6.000. Locat. Daudé, 75, av. Wagram WAG. 34-17

---

les annonces classées du **Monde** sont reçues par téléphone

du lundi au vendredi

de 9 h. à 12 h. 30 - de 13 h. 30 à 18 h.

au 296-15-01

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion "Placards encadrés"	38,00	43,47
	40,00	45,[illegible]
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,0[illegible]

demandes d'emploi

INGENIEUR A.M., 44 ans, très actif, bil. Franç., Angl., Esp., spéc. dans circuits imprimés électromécanique, trait de surface, ch. sit. direction commerciale ou technique. Ecr. n° 6489 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

Technico commercial très expérimenté. Bon vend. étud. toutes prop. pr départ. 19, 24, 46 et 87. Ecr. n° 1204 « le Monde » Pub.

INGEN. ELECTRONICIEN 35 ans. Expér. européenne de vente, promotion des ventes, suivi d'affaires, ayant effectué séjour longue durée en Angleterre et Allemagne étudier. toutes propositions secteur commercial ou marketing à Paris, province ou étranger. Anglais, Allemand courant. Ecrire M. R. BALMET, 4, rue des Capucins 92190 MEUDON. Tél. 626-39-31

Conducteur de travaux bâtiment béton armé, musulman, parlant arabe, français. Sérieuses références, longue expérience, ch. emploi pays Afrique, Arabie, Libye, Algérie, Koweït. Libre immédiatement. Ecrire Kaizra, Hôtel Select, 101, r. Jean-Pierre-Timbaud, 75011 PARIS.

27 ans, diplômée études supér. très bonnes références, connais. bien problèmes de gestion et de formation du personnel rech. poste Secrétaire sténodactylo. Ecrire Mlle DAMOUR, 23, rue de la Harpe, 75005, ou tél. de 9 h à 17 h : 583-34-47.

J. F. 23 ans, lang. angl., ital. ch. emploi interprète, hôtesse, empl. bureau Juill. Août, Septembre. Ecr. no 6.518 « le Monde » Pub. 5, rue des Italiens, 75427 Paris-9e

Directeur technique 7 ans exp. recherche application fabric. ds industr. prod. cosmétiques ch. emploi similaire ou conseil. Ecr. no 74.900 M. Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e.

Homme 39 ans, marié, 2 enfts, licencié en droit rech. situation secteur public ou para-public. Ecr. no 1.214 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-2e

Cadre administratif, financier, comptable, recherche poste responsabilité sur Afrique. Préfér. sera donnée au Gabon. Ecr. no 1.166 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

J. F. 28 ans, licence lettres + CELSA, 6 a. Exp. formation, ch. poste à responsabilités ds formation ou information interne. Ecr. n° 1.219, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

Juriste exp. prof. rech. empl. ttes branches contentieux. Ecr. no T 74.967 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

Animateur socio-culturel, dipl. DUT carrière sociale en format. CAPASE, 10 ans d'expérience, cherche poste à responsabilités. Ecr. no 1.218 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

CONDUCTEUR TRAVAUX
Fondation Spéciale
31 ans, 11 ans d'expérience, solides références dans spécialités : mur emboué, pieux, forets, forages d'eau, consolidation (barrage, etc.), reconnaissance sol, cherche poste à responsabilités dans entreprise ayant chantier longue durée à l'ETRANGER. Etudierait éventuellement implantation définitive au sein d'une entreprise locale.
Ecrire n° T 74.975 M. REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS (2e)

Hme 28 ans, technicien Hi-Fi TVC, expér. ciale, ch. poste resp. M. Georgelin, 4, allée J.-Corvisart, 93110 Rosny-sous-Bois.

Femme 52 ans cherche poste **SECRETAIRE** pouvant seconder direction. Ecrire BERNAT, 7, rue Coypel - 75013 Paris

ARCHITECTE D.P.L.G.
30 ans, 5 a. exp. ch. collaborat. France ou étranger. Ecr. no 1.217 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

INGÉNIEUR CHIMISTE
25 ans, expér. laboratoire, étudierait ttes propositions sur Paris et région parisienne. Ecrire M. GUILLEMOT, 33, avenue Victor-Cresson 92130 Issy-les-Moulineaux

ANIMATRICE
29 ans, DUT,/ exp. centre social recherche poste au sein d'une équipe milieu urbain région indiffér. Libre septembre. Mlle Pernette d'Aquin, 39, rte Nationale, 13170 Gavotte

CHEF DE GROUPE
COMPTABLE
3e échelon, H. 31 a., haut niv., bon technicien, 14 ans expér.
• Commerce, industrie, transp.
• Connaiss. comptab. anglo-sax.
Libre courant juillet cherche BONNE SITUATION ds entreprise région parisienne.
Ecr. n° 74.945, REGIE-PRESSE, 95 bis, rue Réaumur, Paris (2e)

DIPLOME H.E.C.
Célib., 26 a., libéré O.M. Option Marketg, angl. cour. rech. poste ds secteur commercial, export de préfér., Paris ou étranger. Ecr. n° 1.216, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

JEUNE FEMME, 28 ans dipl. psycholog. clinicienne dipl. techniq. projective, DE conseillère d'orientation, INOP, 5 a. expér. profession. accepte toutes propositions.
FRANCE ou ÉTRANGER
Ecr. n° T 74.858 M. Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e)

Ingénieur économiste, 39 ans, C.N.A.M., biling. français-italien méthodes, rapports indust., coûts Rech. poste de direct. ds PME ou d'organisateur-planificateur. Ecr. n° 1 223, « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.F. trilingue franç., angl., esp., 10 ans poste responsab. Afrique, Extrême-Orient, Europe du Nord facilités contact tous niveaux. recherche situation avec INITIATIVES ET CONTACTS INTERNATIONAUX grande disponibilité. Ecr. n° T 075 069 M R.-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e

J.H. 25 ans, Cambodgien, parl. français, angl., chinois, thaïl., 4 a., Sc. éco., toge Ifocop, 2 a. aviation civil, orga. voy. rech. empl. agence voyages. M. Ung, 64, av. Herbillon 94160 St-Mandé.

EXPERT COMPTABLE
Doct. sciences écon., lic. droit, 20 a. exp. fiduciaire et sociétés, angl./all., ch. situation en rapp. Ecr. n° 990, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

INGÉNIEUR E.S.T.P.
+ Institut de gestion, 47 ans.
— A réalisé d'importants projets clés en main.
FRANCE et ETRANGER cherche situation en rapport. TELEPH. : 926-27-74

SI vous cherchez UN ADJOINT CAPABLE
— Soutenir votre gestion cciale.
— Adopter en votre absence, votre esprit aux décisions à prendre.
— Pr. vs décharg. du quotidien.
— J'ai 30 ans. 7 a. exp. EXPORT. Angl. correct. Notions d'espagnol. Niveau B.T.S.
Ecr. n° T 75.024 M. Régie-Pr., 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e)

information divers

Je peux vous aider à trouver un emploi. Conseils personnels pour faire valoir votre candidature. Entretien particulier. Env. C.V. détail. à Carabi, B.P. 240 - 75924 Paris Cedex 19

automobiles

5 à 7 C.V.

Particul. vend SIMCA 1100, ann. 1972, bon état, prix à débattre. M. Bertrand, 1, rue Puerlaine, 16e étage, NOISY-LE-SEC.

8 à 11 C.V.

Vend B.M.W. 2200, 1975, superbe, 45.000 km. Téléph. 204-52-52 et 12-15.

Vend B. M. W. 2800, très belle, 1973, 75.000 km. Téléph. 204-52-52 et 12-15.

Partic. vd ALFA-ROMEO Julia super 1600, mai 1972, excel. état, 10.500 F, pos. crédit. T. 954-15-99.

12 à 16 C.V.

Vds Mercedes 250 S.E. 68; bon ét., 15.000 F. 277-98-01, p. 260 h.b.

MERCEDES 280 E BA 77
Véhicule de direction. 6.000 km. Téléph. 222-91-16.

Part. vend FIAT X 19. Décapot. Bleu métal. Juin 1976. Et. neuf. Equipée stéréo. 21.000 F. Tél. : bur. 538-17-95, 329-68-14, apr. 19 h

+ de 16 C.V.

BMW 633 CSI
NON IMMATRICULEE
PRIX EXCEPTIONNEL.
Téléph. 885-30-75.

divers

MERCEDES
20 ans d'expérience à votre service
Tél. : 737.92.45

motos

A vendre moto HONDA 350 cm3, 1973, 22.000 km. Prix 3.500 F. Téléph. 535-91-87, après 20 h.

l'agenda du Monde

Animaux

Vous partez en vacances. Avez-vous pensé à votre chien. Réservez dès maintenant SA PLACE A LA PENSION DU
BOIS DES ENTES
Contrôle vétérinaire. Tt cft. Prix modéré, 90 km Paris, 02540 VIEILS-MAISONS (23) 82-61-90.

Antiquités

Part. vend meubles, sièges, flambeaux, tableaux, miniatures, luminaires, appliques, garanti d'époque Louis XVI, Directoire, retour d'Egypte, Empire. Porcelaines des grandes fabriques du XVIIIe (statuettes, vases, tasses). Magnifiques objets à prix intéressant. TEL : 32-51-24-23.

Artisans

Transformation appts ts corps d'état : plomberie, chauffage central, électricité, maçonnerie, carrelage, peinture. Etude et devis gratuits, crédit possible. TEL. : 906-81-96.

PEINTRE trav. rapide et soigné. Px. étudié. DEVIS GRATUIT. T. 207-38-54.

Astrologie

ASTROLOGUE CONSEIL. Consultations et Cours. M. NAXARA : 874-35-60 pr R.-V.

Bateaux

Vds voilier Alpa 9,50 ét. except. T. : 10-44, St-Marcellin (Isère).

Cours

CENTRE KLEBER
LEÇONS DE PIANO
TOUS NIVEAUX - TOUS AGES. TEL. : 704-53-59.

COMPTABILITE APTITUDE
non bachelier, l'aptitude vous donne l'équivalent du bacc. pour les études sup. de comptabilité. Examen sept. Stage intensif de préparation en juin ou juillet. Journée de révision en septemb. D.E.C.S. compt. D.E.C.S. jurid. stages d'approfondissement en juillet et septembre. Ecole privée, E.P.E.C., 74, rue du Temple, Paris-3e, 272-06-78.

Cet été
A L'ÉCOLE DES ROCHES
préparez votre rentrée scolaire ou la session de remplacement du baccalauréat du 1er au 20 août de la 6e aux terminales A.B.C.D. Venez monter à cheval du 10 juillet au 20 août. Apprenez à piloter un avion du 10 juillet au 30 juillet. T. (32) 32-00-81 Verneuil-s/Avre.

CENTRE KLEBER 704-53-59. formules pour les élèves en
DIFFICULTÉ SCOLAIRE

Bijoux

BIJOUX ANCIENS, BAGUES ROMANTIQUES. Se choisissent chez GILLET, 19, rue d'Arcole, Paris-4e. Téléphone : 033-00-83.

Déménagements

Dgts F.L. Service. Tous volumes qualité artisanale, 12, rue Valadon, Paris-7e. T. 555-23-48/23-89.

Experts

BOUTEMY ET DECHAUT Pierres précieuses, joaillerie, orfèvrerie, 9, rue Saint-Florentin PARIS-8e. Téléphone : 260-34-80.

Livres

A vendre très belle collection reliée « le Sport universel », de 1895 à 1912. Très bonne documentation sur le cheval. Ecrire n° 6 517, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

LIVRES ANC. XVIIIe et XIXe. Très belles reliures, parfait état, particul. vend. Prix intéressant. Tél. : 32-51-24-23.

Maisons de repos

77720 CHATEAU DE BREAU Proximité Fontainebleau-Melun. Etablissement de repos, grand confort, chambres individuelles et doubles dans un cadre exceptionnel de verdure, salon, T.V., etc., calme, cuisine soignée, régimes. Valides, invalides, alités permanents. Prix étudiés à partir de 120 F. Etablissement recommandé. Téléph. : 438-72-61.

Matériel de bureaux

Vend duplicateur Gestetner 460 S. absolument neuf + meuble support + 1 jeu coul. Px dem. 9 000 F. T. : 043-77-93.

A vendre 2 FICHIERS ROTATIFS ELECTRIQUE « ROTE-PANO » réf. R. 152 Contenance 50 000 fiches X 2. Très bon état, prix intéressant. Tél. : J. BILLARD, 233-44-21 heures de bureau.

Péniche

Péniche aménag. habit. 100 m2, excell. état navigat. 160 000 F. Tél. : 707-20-88 ou 329-43-22.

Moquette

GROS RABAIS
sur 10 000 m2 de moquette BELLE QUALITE très grand choix. T. : 757-19-19.

Œnophilie

Part. vend GRANDS VINS très grands crus et millésimes par : 3, 6, 9, 12 bouteilles. — Prix intéressant. — TELEPH. : (32) 51-24-23.

Perdu

Perdu à Puteaux chienne levrier afghan blanche (1œil bleu, 1 noir). Récompense 2 000 F. Téléph. : 776-36-33, le soir.

Pierres précieuses

OGISA importateur cède direct. à des particuliers pierres précieuses de couleur de haute qualité. Ecr. 42, av. V.-Hugo, 75116 Paris.

Psychologie

Psychanalyste-Psychothérapeute sur R.-V. à partir de 19 heures. TEL. : 826-81-85.

Rencontres

Ne rêvez plus d'amis avec qui partager vos joies, vos goûts, quels qu'ils soient : artistique, sportif, touristiq. Vs les trouverez grâce à « Goûts communs » COLETTE LESURE, PARIS-7e. TEL. : 548-95-16.

Jeunes femmes sympathiques, organisons réunions amicales. Messieurs, joignez-vous à nous soir. dansantes, méchouis, etc. Contact-Accueil : 747-13-67.

J. H. 13 a. rech. camarade même âge à peu près pour vac. août camping bicyclette. T. 205-75-24.

Ce sont les meilleurs d'entre nous qui, de n'importe quelle rencontre, font quelque chose d'unique. Maître RUCKEBUSCH 5, rue du Cirque, 75008 PARIS. rd-point Chps-Elysées 720-02-87, relations de la meilleure société. OUVERT TOUT L'ETE. SUR R.-V. EXCLUSIVEMENT.

Vacances Tourisme Loisirs

AOUT CANNES couple soigneux cherche appartement près Croisette : 2-3 pièces tout confort. Tél. : 500-03-77, matin ou soir.

A louer juillet et sept. maison de camp. 20 km Royan pr 3 à 4 pers., tt cft. C. Carlon La Clisse 17600 SAUJON. T. (46) 93-08-08.

VACANCES : PARTEZ A VELO Location : 2, r. du Fer-à-Moulin, Paris-5e. Téléphone : 337-59-22.

ANDALOUSIE. Villa face mer juillet, août, sept. T. 909-21-32.

Disposons bordure de plage Nord - Finistère appartements neufs tout confort (6 personnes). M. août ou 2e quinzaine août. Px : 1 000 F la sem, 3 500 F m. Prendre adresse au journal ou Tél. : 69-95-10 (16-98).

Loue sept., sem., mois ou W.-E. VALLEE DU LOT, limit. PERIGORD, 30 minutes de CAHORS, 2 km PUY-L'EVEQUE, mais. pr 2 couples, enclos, terrasse, pisc., ruisseau. Téléph. : (53) 29-91-58.

Faites la pause au Bar Basque/ Bar Améric., Ppt frères Badiola 22, boulevard THIERS, 64500 SAINT - JEAN - DE - LUZ.

ILE DE RE A louer sept. maison bord de mer, 3 p. avec petit parc arb. Tél. : 010-25-03, le soir.

CELIBATAIRES COMMENT VOUS CONNAITRE ? CLUB RIA VOUS PROPOSE du 24 mars au 11 avril ou du 8 avril au 25 avril 1978 voyage et séjours au Mexique. Prix tout compris sauf boisson et assurance : 5 700 F. Organisés par T.C.G. Licence n° A 961. Pour tous renseignements : RIA, 3 bis, rue de la Réunion, 75020 PARIS.

Particulier loue appartement pour juillet, Auzat (Ariège): Altitude 730 m. Pêche, promenade, calme. Tél. Mme Courtade (15-16) 64-88-88.

CHATEAU BORDELAIS prox. océan, août, hôtes payants munis voiture, ambiance sympatique. T. : ANJ. 16-69 (matin).

ITALIE-TOSCANE loue maison campagne juillet, août : 2 500 F mens., gd cft. Tél. : 504-29-73.

BAIE DE ST-TROPEZ CLUB DE VACANCES
PR TOUS RENSEIGNEMENTS GOLFE BLEU B.P. 126 BEAUVALLON-S/MER 83120 SAINTE-MAXIME. TELEPH. : (94) 96-05-90.

A louer STUDIO **JUAN-LES-PINS** tt cft, 100 m plage, tous mois à partir juillet. T. 936-17-46 (soir).

l'agenda du Monde
Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.). Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 296-15-01.

L'immobilier

appartements vente

Paris Rive droite

RUE DE LA **POMPE**
2 ET 4 PIÈCES
GRAND STANDING BALCONS-TERRASSES
VUE JARDIN, SOLEIL
Chambres service. Parkings
C.P.I.I. 766-52-90 Poste 283

CHAMPS-ELYSEES même. Propriétaire vend TRES BEAU STUDIO tout confort. TELEPH., étage élevé. Hres bur. 734-99-75.

MARAIS. Part. vd ds bel imm. fin XVIIe tr. beau 6 p., 180 m2, ht plaf., 2 entr. 1.050.000 F. Sur pl. ce soir, apr. 15 h., 125, r. de Turenne (3e) ou tél. 277-87-65.

GRAND 3 PIECES, cuis., bains, bel imm. 179.000 F. Sur place le 21 juin 1977, de 12 h. à 14 h., 257, avenue Daumesnil, 3e étage.

BASTILLE Imm. XVIIe en rénovation. Gd studio et 2 Pièces TOUT CFT, jolies poutres + GRENIER à aménager. 293-62-16

ABESSES. Bel imm. rénové, asc. Cft. 2-3 pces, mercredi, jeudi, 7, r. CONSTANCE 14/17 h

MONCEAU EXCEPTIONNEL 125 m2 rez-de-ch. S/JARDIN. CALME CLAIR, 2 chbres serv. 750.000 F. - 534-48-56

BD LANNES, imm. récent living double + 3 chbres 2 sanitaires, vue sur verdure MARTIN, Dr Droit. - 742-99-09.

17e, rue Déodat-de-Séverac séj., s. à manger, 2 chbres, ent. cuis. équipée, bains, tél. chauff. penderies. 325-36-52

PEREIRE - Beau 5 p. 150 m2, stands. (3 récept.). P. de T., tt confort. 790.000 F - 727-84-24.

(8e), rue de COURCELLES Beau studio 37 m2 + balc. cuis. équipée, tél. Parkg. Renseign. : COSEMIIC - 766-51-71

MADELEINE - Ppfaire vd dans bel imm., asc., 2 p. et 4 p. tt cft. Poss. prof. lib. - 734-93-34, H.B.

TROCADERO - Part. vd Appt 225 m2, 8 p. grd standg. Prof. libér. Calme. Fac. imm. remarquable. 1.500.000 F. 655-30-00 hres bur. ou 727-44-24, après 19 h, ou samedi, valable jusqu'au 15 juil.

Vends 2 pièces 45 m2, terrasse. Cave, Parking. 20e. Téléphoner à M. Benquet - 203-57-33.

PYRENEES - Imm. réc. origin. 115 m2 sur terras., livg dble, 3 ch., cuis. équ., asc. privé. Chem. Grenier. 470.000 F - 366-45-29.

PL. PEREIRE (près) - 4/5 P. : séj. 50 m2 + 3 ch., 2 sanitaires, 130 m2. Impecc. 1er ét. Imm. gd standing. 750.000 F - 622-22-56

BUTTES-CHAUMONT, près parc. Imm. récent, standg. 4 p., 85 m2, grand conft. Tél. Box. - 202-87-09

PLAINE-MONCEAU - Beau 4/5 p., tt conft, 5e étage. Asc. + chambre de service. AMP. 18-33

RESIDENCE ORNANO - Grand studio 45 m2, bains, cuisine, tél. Moquette. 215.000 F - 770-65-10.

AV. KLEBER (Etoile) Bel imm. ancien en pierre de t. 235 m2, de caractère, en étage élevé, avec balcons. 522-45-52

AVENUE MONTAIGNE
Ppfaire evend LIVING + 2 CH. Balcon, soleil. Tout confort. Tél. hres bureau - : 734-99-75.

17e FACE SQUARE
Imm. de stand. Gds Studios tt cft. Livraisons immédiates 34, RUE EMILE-LEVEL, 13 h - 19 h 627-78-84 - 340-75-91

16e PASSY
8, SQUARE CHARLES-DICKENS BEL APPT tt cft, 90 m2. Refait à neuf. SUR PLACE : MERCREDI-JEUDI 14-17 H.

PASSY-LA MUETTE
Lux. gd séjour + 2 ch. 100 m2 MERVEILLEUSE TERRASSE 55 M2 PLANTEE D'ARBRES de pl.-pied. Plein Sud. Parking. DORESSAY 548-43-94.

AV. MARCEAU, NEUF
Gd standg 100 m2, 7e ét., park. PX ELEVE JUSTIFIE. 720-15-18.

AFFAIRE A SAISIR
LIV. + CHBRE tt confort Rénovation luxueuse. Poutres BAC PX. Ppfaire. 325-75-42.

EUROPE Agréable 3 pièces, salle d'eau, étage élevé. - 544-58-08.

12e près PL. RAMBOUILLET JOLI DUPLEX 4 P. 110 M2 + MAGNIFIQUE TERRASSE
VUE SUR TOUT PARIS
PL. soleil. DORESSAY, 548-43-94

CENTRE POMPIDOU
67-69, rue Quincampoix.
RENOVATION DE PRESTIGE
Poutres appar., vide-ord., asc. STUDIOS - 2 P. DUPLEX Disponibles immédiatement A partir de 130.000 F. Tous les jours 13 à 19 h (sauf dimanche). Tél. matin 770-73-77.

XVIe R. BOULAINVILLIERS Imm. 1967 **4 P.** cft. asc., chauff. central, 80 m2. Prix 500.000 F. Crédit - 627-78-52.

PASSY Idéal INVESTISSEUR IMM. STANDING. ASC. 4-5 pces libres, 4 pces occupées. Prix except. vu urg. 225-89-19.

IENA IDEAL profession libérale, 9 pièces, 270 m2 CALME - SOLEIL - 5e étage URGENT - Tél. 225-89-19

18e Studio 30 m2, travaux à prévoir Imm. 1930 - 359-27-11.

XVIe MUETTE - 220 M2
TRES BEL IMM. ANCIEN. **6 P.** 2 bns, 2 serv., parf. état. Poss. profession libérale. SAINT-PIERRE - 563-11-88.

BATIGNOLLES - RARE
PX 155.000 F 3 p., cuisine wc, tél., possib. bains, bel imm. 387-27-60.

SENTIER Vue sur square immense dble living + gde chbre, tt cft, cheminée et poutres XVIIe. Vu urgence prix exceptionnel - 526-86-35.

EUROPE 30, rue de Moscou 2 pces, gd cft, état neuf, balcon cuis. équipée, tél., plein soleil. Imm. pierre. Px 1.250.000 F. Vis. ce jour et demain, de 11 à 20 h.

MARAIS A 200 m HOTEL de SENS. Appt de caractère gd confort, CALME ABSOLU, soleil, 3 p. 55 m2, cuis. équipée, chauff. électriq., TEL. Direct. par propriét. 370.000 F. Tél. 261-51-49, matin jusqu'à 10 h ; soir après 19 h.

12e DAUMESNIL Petit imm. CALME 2 P. DUPLEX de caractère, poutres, cheminée. 4, R. DE LA BRECHE-aux-LOUPS. 340-75-91.

ALMA. SUPERBE 5 P. 145 m2 PARFAIT ETAT 850.000 F. Soleil. 325-15-89.

XVIe Imm. standing, beau 6-7 pièces à rénover. Calme, soleil. Jeudi de 14 h. 30 à 17 h. 30. 4, rue Jasmin.

PROPRIETAIRE VEND
BUTTE-MONTMARTRE
EXCEPTIONNEL très calme, verdure, soleil. Vue imprenable. APPT. luxe **95 M2** impeccable + gde terrasse 95 m2 aménagée. Tél. 256-20-23. S/pl. vend. 24 de 14 à 18 h. 4, allée des BROUILLARDS.

DAUPHINE. Imm. récent, gd stdg. STUDIO. Prix 119.000 F. 579-73-80.

17e LAUGIER
Charmant 3 P., 40 m2. Parfait état. Calme. Arbres. 924-74-78

POMPE
JANSON-DE-SAILLY
125, RUE DE LA POMPE
Immeuble grand standing Façade entièrement marbre APPTS 2 et 3 Pces Livraison immédiate Prix fermes et définitifs
TÉL. : 704-56-93.

BEAUBOURG
EN FACE DU
CENTRE POMPIDOU
LES FONTAINES DE VENISE
STUDIOS, 2 ET 3 P.
en construc. Livraison fin 1977 et 2e trimestre 1978
PIERRE BATON
21, av. PAUL-DOUMER (XVIe)
704-55-55 +

A 200 M O.R.T.F. 3 p. 80 m2, tout confort. Téléph. - 749-13-27

Paris Rive gauche

VIe HOTEL 17e S. CLASSE AVEC JARDIN
luxueux volume en duplex 220 m2, belle lumière, calme, 3 bains, chbre forte, parking. Px justifié. BURON. 742-02-44.

XVe CONVENTION. Liv., chbre tt cft. Balc., tél., imm. réc. 566-02-85.

TOLBIAC - Récent pierre de t. **BEAU 2 P.** 50 m2 + balcon, soleil, 5e étage, calme. 245.000 F. - 583-28-78.

7e ARRDT. SUR QUAI
tr. bel immeuble. XVIIIe siècle RESTE A VENDRE 2 appts, 135 m2, 3e et 4e étage possib. grand duplex Emplacement et vue except. JOUBERT ET ANDRE 5, rue Alphonse-de-Neuville 75017 Paris. Tél. 766-04-17

LE MARQUIS
19/21, r. Cambronne, Paris-15e
2 P. (49 m2) .... 331.000 F
4 P. (101 m2+loggias) 651.000 F
Appt-modèle sur place: 783-64-32 tous les jrs de 14 h. à 19 h. 30 ou sur R.-VS : Tél. 766-25-32

LUXEMBOURG
PPTAIRES VDENT direct PLUSIEURS STUDIOS et 2 P. cuis., bains, w.-c., s/pl. MERCREDI, JEUDI, 14 à 18 h. 7, rue ROYER-COLLARD 723-38-48

6e RUE HAUTEFEUILLE
IMMEUBLE RESTAURE APPTS DE 85 M2 A 170 M2 227-91-45 ou 325-98-57.

MAUBERT 3 P. 65 M2.
cuis., bains, très clair, bel imm. pierre de t. 400.000 F. Ce jour, 14 h. à 17 h. 9, rue de PONTOISE ou PAS. 37-79

VILLA SEURAT
Part. à part. vd atelier d'artiste. Volume, calme, tom. 707-03-68.

MÉTRO LOURMEL
BEAU STUDIO sur jardin. JEAN FEUILLADE, 566-00-75.

L'ORDINATEUR de la MAISON de L'IMMOBILIER sélectionne gratuitement l'aff. que vous recherchez parmi celles de 1000 professionnels F.N.A.I.M. agréés PARIS et 120 KM AUTOUR
Consultation sur place ou tél. Par correspondance : questionnaire sur envoi de votre carte de visite.
LA MAISON DE L'IMMOBILIER
27 bis, av. de Villiers, 75017 PARIS. 757-62-02.

SAINT-GERMAIN-DES-PRES Urgent, propriétaire vend beau studio. Caractère. Bon placement. Sacrifié : 180.000 francs. 359-23-35.

GAITE Grand studio, entrée, cuis., s. d'eau, w.-c., impecc. s/r. 160.000 F. 566-50-48.

ECOLE-MILITAIRE avenue Bosquet, bel imm. anc., 5e étage, balc., 4 Pces, tt cft, 95 M2 : 650.000 francs. 874-70-47.

MAISON PARTIC. - 210 M2 Grand séjour, 4 chbres, 4 bains, gde terras. sans vis-à-vis, prox. Monge. - ODE. 95-10. - CALME.

RIVE GAUCHE - VIIe BAC - VARENNE grand 4 Pièces, 130 m2, caractère, belle réception, parquet Versailles, cheminée, 2 bs, tél., plus studio tout confort avec tél., Téléphone : 548-07-97.

XVe - AVENUE EMILE-ZOLA Part. vd magnifique studio, tt cft, calme, soleil, 50 m2, imm. réc., park. 260.000 F. 783-21-16.

41, AVENUE FELIX-FAURE
Imm. P. de T., stdg et de qualité supér. mise en vente d'un nouveau tr. gd 3 P., cft, 5e ét., asc. voté et payé. Prix : 435.000 F, créd. 80 %. Vr propr. s/pl. mercr.-jeudi, 14 h. 30-19 h.

XVe ARRDT - OCCUPES Immeuble entièrement rénové : appts 1, 2, 3 Pces, calme, soleil. Téléphone - 766-04-17, P. 255.

CHAMP-DE-MARS (PRES) 8 P., cuis. équipée, bns, 80 m2, 2e étage. Téléphone : 567-22-88.

AVENUE DE SEGUR - VIIe 3 P., moderne, 70 m2, 7e étage, balcon - soleil - calme. MICHEL et REYL : 265-90-85.

UNIVERSITE CH. DES DEPUT. 120 m2, séj., 4 p. + 50 m2 2 p. lux. duplex. ODE. 42-78. ARBR.

39, RUE DE BOURGOGNE Imm. 18e, bel appt 75 m2 environ, confort. Visites sur rendez-vous exclusivement. 577-26-86.

SEVRES-LECOURBE, ds imm. pierre de tail., magnifique 3 p., cuis., tt conft. possib. profession libérale. 315.000 F. SEG. 36-17.

A 200 M. PARC MONTSOURIS Petite villa, 2 chambres, double living, garage, confort moderne. Px 650.000 F. Tél. MED. 48-99.

PORT-ROYAL luxueuse rénovation STUDIO, DUPLEX Livrables de suite. Les 21, 22, 23, de 14 h. à 19 h., 42, rue Pierre-Nicole.

RUE SAINT-SIMON, 200 M2.
DUPLEX DE CHARME.
7-8e SOLEIL, VUE DEGAGEE. DORESSAY, 548-43-94.

ILE SAINT-LOUIS, immeub. 18e. Pied-à-terre raffiné, 45 m2. 20, r. Le Regrattier, jeudi, 14 à 17 h.

LUXEMBOURG. Charmant appt séjour + chambre tout confort, téléphone, 268.000 F. PROMOTIC, 225-10-74.

SAINT-SULPICE. Imm. XVIIe. Elégant double living, chambre, cuis., bns, tél. Rez-de-ch. Prix 328.000 F. : 745-22-60.

PRES JARDIN DES PLANTES Imm. p. de taille, séj. + 2 ch., cuis., 2 débarras, possible salle de bains, entrée, w.-c., chauff. Vue sur jardin. — 325-32-71.

7e, RUE DE SEVRES. Grand studio, cuis. équipée coin repas, penderies, tél., bains, chauff. 325 - 32 - 71.

5e part., 11, rue du Petit-Pont. Duplex 87 m2, tt conft, charme, terrasse, soleil, téléph. Jeudi Vendr., 13 h. 30 à 19 h. 033-38-27.

TOUR EIFFEL
Imm. anc. gde qualité, 4e ét. 5 PIECES PRINC. + une petite **130 m2** 2 GDS BALCONS + chbre serv. par asc. TEL. 766-96-96.

PANTHEON Bel imm. 2 pces entrée, cuis., bains, wc, 2e ét., calme, soleil. S/place mercr.-jeudi, 15-19 h. 11, rue LAROMIGUIERE

XVe 6e ét. ss asc., 3 p., entrée, cuis., bains, chauff. [illegible] + cave, tél. 230.000 F. [illegible]

15e Dans bel immeuble pierre de taille 2 APPTS, dble living + 2 chbres, bains, w.-c., cuis., chauffage central, pierre, soleil, chbres serv. [illegible] étages. MERCR., [illegible] 35, [illegible] ou 723-[illegible]

3 PIECES ET STUDIO ds petit immeuble très calme 117, rue de l'Abbé-Groult LIVRAISON AUTOMNE 77 Visite sur place 14 h-18-19 h (sauf samedi et dimanche) Tél. 828-75-64

AV. SEGUR (près)
BEL IMM. PIER. de TAILLE **5 P.** cuis., bains, tél., CLAIR, CALME + chb. serv., cft POSS. PROFESS. LIBERALE
PRIX 675.000 F
Jeudi, vendredi, 14 h à 18 h : 16, rue José-Maria-de-Heredia ou 723-96-85

SORBONNE Imm. pierre de taille, asc. STUDIOS, 2 et 3 P. tt équipés. Tous les jrs 14-18 h - 329-81-91. 6, RUE DE LA SORBONNE

5e GOBELINS - Lumineux living + 2 chbres, tt confort, calme. - ODE. 73-37.

Région parisienne

NEUILLY - St-Pierre, 100 m2, gd liv. + chbr., 6e ét., plein soleil, box fermé. — 567-22-88.

L'Hay-les-Roses, Part. vd 4 P., 103 m2, gd stdg, résid. boisée, calme, tennis, prox. écol., commerces. Tél. 660-96-39, ap. 17 h.

PARTICULIER. Boulogne, stud. réc., calme, jardin. - 605-20-66.

MEUDON (RUE DE PARIS) Récent 2 Pièces sur jardins, tout conft., balc., calme. MARTIN, docteur en droit. 742-99-09.

MEUDON - BELLEVUE. Dans très beau parc, 4 Pièces, tout confort, impeccable. — MARTIN, docteur en droit. 742-99-09.

BOULOGNE - PRES BOIS. Superbe appt 4 P., 98 m2 + ravissante terrasse, plein soleil, imm. récent, standg. 590.000 F. PROMOTIC : 325-11-68.

NEUILLY LEVALLOIS « Les Terrasses de Villiers » du STUDIO AU 5 PIECES entièrement aménagés, tt conft, terrasse, park. Visite : 27, rue de Villiers, Levallois, 757-13-89.

St-Mandé-Tourelle, 3 Pces, pft état, 65 m2, 4e ét. ss asc. Bel imm. 265.000 F. [illegible]

Kremlin-Bicêtre-Villejuif 3 km Paris, récent, tt cft, ss pavill. stand, pavill. 2 Pces, appts 3-4 Pces. Px except. vu urgence. T. 225-89-19.

MAIRIE VINCENNES près bois et château, beau 5 P., entr., cuis. 2 WC, salle bains, chauf. centr., box, imm. réc. 3 étages. 425.000 F. 344-71-97

Dans tout Saint-Cloud plusieurs appts av terrasse de 425.000 F à 1 million. Exclusivité Robert : 539-67-82.

JUVISY, superbe 5 P. 108 m2, 10e ét. sur Seine, vue panoram. Gd séj., sal. décoré, cuis. magn. 3 ch., s.d.b., cab. toil. WC, nbx plac., séch., pk couv., tél., loggia 8 m2. 550.000 + facult. studio adjact 18 m2, ch., entr. s. d'eau. 903-74-28.

BOULOGNE. Très bel imm. récent, balcon. Vue soleil. Sél. dble + 2 chbres, cuis., bains, toilette avec douche. Prix 475.000 F - T. 630-36-48.

VAUCRESSON, dans résidence avec Parc et tennis, appt 80 m2 + 10 m2 loggia, séj. 2-3 chbres, cave, calme. Tél. Except. SUD URGENT 350.000 F à débattre. I.M.S. - 970-49-78.

NEUILLY LONGCHAMP - Agréable double séjour avec cheminée, 2 chbres, sur verdure, cuisine installée, état impeccable. - 266-92-15.

NEUILLY PORTE DES SABLONS Immeuble pierre de taille 1930 **5 PIECES** PRINCIPALES 200 M2 ENVIRON Box en sous-sol, asc. et asc. de service. Renseignements : 755-90-57 ou 227-91-45

NOGENT (94), plein centre Direct. propriétaire ds petit immeuble rénové 2 et 3 P., s. de bns, wc, chff., moq., refit neuf. Gros crédit. 324-32-16.

RUEIL Bord de Seine R.E.R. Verdure, cadre except., séjour + 2 chbres, gd luxe, 1973. Part. 300.000 F. Tél. : 977-28-38.

VINCENNES 4 pièces standing, balc., park. Prix 480.000 F. 328-02-89.

NEUILLY 2 P. cuis., bains, balc. Impeccable. Les 23 et 25 124, r. Perronet, de 14 à 18 h.

VINCENNES CHATEAU
LIBRE et OCCUPE
4 PIECES, 105 M2, tout confort, 2 PIECES, 46 M2 et 35 M2. Sur pl. jeudi, de 17 h. à 19 h. 2, VILLA D'ITALIE. (angle 7, avenue de Nogent).

MAISONS-ALFORT
APPART. cft, imm. récent, 3e étage, balc. LIVG 3 ch. Cave parking, 46 m2. Prix 230.000 F. SEGECO, 522-43-28.

SAINT-MAUR
PRES R.E.R. - LE PARC Beau 4/5 pces, 125 m2, 4e étage tout conft, dans imm. p. de taille récent, 2 s. de b., 2 w.-c., balcon grande cave, garage, S.N.C.M. 13, rue André-Boiller, 94100 SAINT-MAUR. Téléphone 283-61-74.

Province

VACANCES ETE-HIVER CHATEL Haute-Savoie Site protégé, 39 km Lac Léman dans chalet savoyard. Studio 4 pers. [illegible] av. 30.000 cpt [illegible] garantie [illegible] ERIGE 123, av. de Versailles, Paris-16e Tél. : 524-66-87

appartem. achat

RECH. 3/4 P., cft ou possible, 16e résidentiel ou 17e. Tél. H. de B. HUSSON au : 253-66-18

Jean FEUILLADE, 54, avenue de La Motte-Picquet, 15e, 566-00-75, rech., PARIS 15e et 7e, pr bons clients, appts ttes surfaces et imm. PAIEMENT COMPTANT.

Ach. directement COMPTANT, URGENT, 2 à 4 P., PARIS, av. ou sans travaux, préférence près FACULTE. Téléphone 873-20-67.

ACH. 3 P., cuis., terras., cave, park. 19-20. Ecrire COZETTE, 196, rue de Belleville, 20e. Tél. après 19 heures au : 636-16-76.

DISPOSE PAIEMENT COMPT. CHEZ NOTAIRE, ach. urgent STUDIO, Paris, prét. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12e. - 873-23-55.

ACHÈTE à PARIS
Appartements toutes surfaces. Paie comptant - 704-54-09

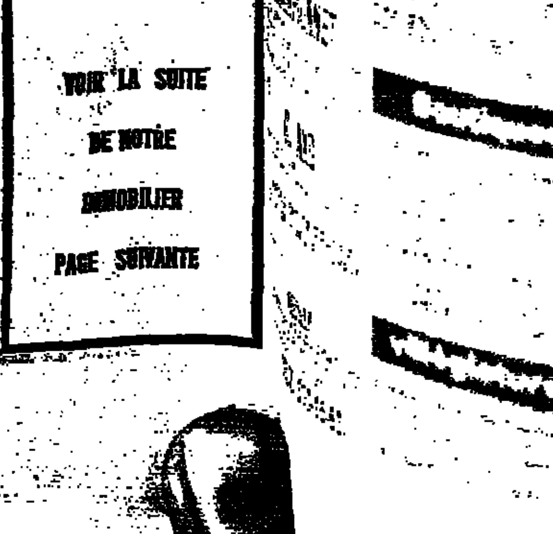
appartements occupés

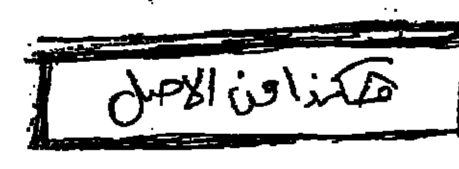
BOULOGNE - OCCUPES Près Eglise, sur aven. et jard., imm rénové, 2 et 3 Pces, cuis., dépend. Tél. 766-04-17, P. 255.

PORTE DORÉE Dans bel imm. pierre de taille. Pptaire vend OCCUPES, BEAUX 2 PCES tt cft. Rapport 8 %. 265-44-[illegible]

12e RENTABILITÉ 8 %
PROXIM. BOIS VINCENNES
2 P. loyer libre, tout conft. cuis., salle d'eau. URGENT. Tél. : 325-28-28.

VOIR LA SUITE DE NOTRE IMMOBILIER PAGE SUIVANTE





L'immobilier

locations non meublées Offre

Paris

PARIS-12e
SANS COMMISSION
Importante Société loue dans immeuble neuf, bon standing, studio 37 m2, loyer 890 F, charges 184 F.
pièces 58 m2, loyer 1.192 F, charges 289 F, parking 141 F.
S'adresser : 220, rue du Fg-Saint-Antoine - Tél. : 345-17-22.

Importante Société loue SANS COMMISSION dans immeuble récent PARIS 18e
88-90, boulevard Ney
Appartements bon standing avec loggias
pièces 83 m2, loyer 1.403 F, charges 394 F, parking 120 F.
Renseignements sur place.
Téléph. : 255-16-67

Propriétaire, gérant, vide ou meublé, louer votre Appt, local ccial ou boutique, etc., direct. de partic. à partic., en nous communiqu. tous renseign. précis sur vos locations. Nous contacter par courrier Diffusion Express : 3 bis, rue de la Réunion 75020 Paris (Mo Buzenval)

Vous qui recherchez, vide ou meublé, à louer un Appt, un local profess. ou ccial, une boutique, etc., vous n'aurez pas à traiter avec une agence immob. mais uniquement à un publiciste. Sauf frais particip. à la publicité. Contactez-nous : Diffusion Express : 3 bis, r. de la Réunion, 75020 Paris (20e) (Mo Buzenval)

16e - VUE EXCEPTIONNELLE S/JARD. TROCADERO
5 p. cft. Tél. Asc. Tél. matin SEGECO - 522-69-92

PTE-CHAMPERRET. Imm. stdg 90 m2, livg, 2 ch., cuis. Peinture à prév. av. participation propr. 2.130 + charges - 366-45-29

Région parisienne

COURBEVOIE. A louer, confort CHAMBRE INDIVID. 735 F c.c. STUDIO 990 F c.c., neuf. Tél. Cuisine équipée. Moquette. Proximité R.E.R. Gare S.N.C.F. - Bus. 30-32, RUE DE BELFORT. Tous les jours. Tél. : 789-30-10.

EXCEPT. 15 KM PARIS
BORDURE
FORÊT-MONTMORENCY
MAGNIFIQUE PROPRIETE
Superbe récept. + 8 chbres av. chacune leurs sanitaires, nombr. dépendances, parc 3 ha, 6.500 F mensuels - Téléphone : 325-47-04

locations non meublées Demande

Paris

DIRECTEUR de Sté étrangère recherche GRAND APPARTEMENT ou HOTEL PARTICULIER
NEUILLY-SAINT-JAMES
7e OU 8e ARRDT.
DE PREFERENCE
min. 4 ch., 2 s. bns, jdin privat. ou terrasse. LONG BAIL. Téléph. heures bur. : 261-56-12.

Part. à Part. Cherche chambre à louer, accès facile par métro, à station Saint-Marcel. Ecr. no 6.520, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pavillons ttes banl. Loyer garanti 4.000 F max. 283-57-82.

locations meublées Offre

Paris

PL. DES FETES - Imm. nf, gd Stud. tt cft, meublé, ultra-moderne. 1.250 F - Tél. : 366-45-29.

PRES TOUR EIFFEL
MACSON
33, rue St-Charles, 75015 Paris loue à la SEMAINE, QUINZAINE ou MOIS, studios et appts. - Tél. 577-54-04.

Immobilier (information)

PARTICULIERS
QUI VOULEZ LOUER - VENDRE - ACHETER UN LOGEMENT - LISEZ CHAQUE JEUDI
SANS INTERMÉDIAIRE
EN VENTE DANS LES KIOSQUES 3 F.

constructions neuves

PRIX NON REVISABLES A LA RESERVATION

CHAMPIONNET
— 2 pièces 227.000
— 4 p., 108 m2 + terras. Prix 575.000
Habitables 2e trimestre 1977.

R. AXO
— Studios 33 m2 .... 158.000
Habitables immédiatement.

IMMOBILIERE FRIEDLAND, 11, av. de Friedland. 225-93-69.

NEUILLY
65, BOULEVARD DU CHATEAU
STUDIOS, 2 P. et 5-6 P., jard. Appt témoin, s. pl., après-midi.
P. DOUX. 500-16-62.

immeubles

Je vds directement 7 STUDIOS 2 DEUX PIECES. Bel imm. Gros rapport. 531-65-56

13e, Pptaire vd direct. imm. ancien à rafraîchir. Rapp. + 10 %. Ecr. ou voir M. Pascal, 113 r. du Chevaleret, 75013 Paris

hôtels-partic.

AUTEUIL, 630 m2 construits dont salon 180 m2, garage, jardin. NEUILLY, prox. bois 330 m2 dont salon 110 m2 standing. C.C.B. 229-32-31. - 48-20

bureaux

IMMOPRIX LOUE, à usage clal. HOTEL PART., 750 M2. 8 lign. TEL. Loyer annuel 350.000 F. AV. KLEBER, 360 M2. Loyer annuel 210.000 F. Tél. 704-40-40.

VOS BUREAUX A 16' DE ST-LAZARE
A DES CONDITIONS TRÈS COMPÉTITIVES
DE 163 A 9.700 M2 EN LOCATION
BOURDAIS BUREAUMATIQUE
227 11 89

224-08-80
Domiciliat. Courrier. Secrétar. Permanence. Téléph. Télex.

(8e) Proximité Saint-Augustin dans immeuble grand standing.
A LOUER BUREAUX
293-62-52

Domiciliations au mois Rond-Point CHAMPS-ELYSEES. Offrons à syndicats ou organismes, loi 1901, adresse, réception courrier, téléphone, secrétaire et possibilité d'un bureau de réception et d'une salle de conférence. — Ecrire à : SWEERTS Publicité, B. P. 269, 75424 PARIS CEDEX 09, sous référence 924, qui transmettra.

8e PROPRIÉTAIRE
Loue 1 ou plusieurs bureaux refaits neuf - 723-55-18.

14e Part. loue un pt **190 m2** imm. neuf, indép. STANDING - Tél. : 734-58-78.

NEUILLY, à louer 1.600 m2, divisibles (900 m2 + 700 m2), imm. neuf, très grand standing. BOURDAIS BUREAUMATIQUE, 227-11-89.

ETOILE - GRANDE-ARMEE
A vdre tte propriété **250 M2** en rez-de-chaussée
APPT - BUREAUX
Imm. standing pierre de taille. 1 million 250. - 627-78-52.

DOMICILIATION. TEL. SECR. **TELEX.** Frais 100 F par mois. APEPAL - 228-56-50.

PARC MONCEAU
HOCHE - COURCELLES
1.000 m2 burx, gd standing, sur 1 seul niv., restaurant, parking. BOURDAIS BUREAUMATIQUE, 227-11-89.

1.400 m2 bureaux tt conft. réserves, parkings, tél. Vis. 22, rue de Villiers (92) LEVALLOIS. 757-15-57.

R. WASHINGTON. 7 burx mixtes, 3 tél. Cède bail 75.000 F. 265-35-07.

fonds de commerce

A louer 8 km lac d'Annecy Hôtel-Restaurant neuf ** N.N. cft *** 30 chbres s. de bns, w.-c. Tél., s. à manger mod. 200 couv. bar, cuis. équip. moderne, vue panoram. sur chaîne des Alpes. gd parkg, conviendrait à société privée ou chaîne hôtelière. Ecr. no T 074951 M Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e

POUR VENDRE VOTRE COMMERCE ou BOUTIQUE dans de bonnes conditions **LIIP** 352-80-45 - 834-89-24

A VENDRE cause décès, centre ville Morlaix (Finistère) fonds de bar, night-club + 16 chambres meublées 500.000 F. Tél. 88-30-56 après 21 heures

Part. cause départ vend Paris Hôtel * N.N. 31 chbres, 19 bns, 24 tél., possibilités ** N.N. Tél. soir 522-35-34

OPERA Agé cède tout partie lingerie luxe réputée. ODE. 73-37.

locaux commerciaux

DIRECT PPTAIRE
VENTE LOCAL 450 M2
BOULOGNE-BILLANCOURT
près périphérique pour dépôt ou atelier (travail bruyant autorisé) 2 lignes téléph., monte-charge, force 220 et 380 triph., 60 A. Accès petits camions. Téléphone : 969-68-67.

Cause expansion
Local commercial à louer à Massy (91)
157 m2 construction récente : bureau boutique, r.-de-ch. 97 m2 réserves sous 60 m2. Equipé téléphone et chauffage contacter V.P. Electron. 920-08-69

2.000 F LE M2 A VENDRE LIBRE
PARIS - Immeuble commercial 2.000 m2 - Location possible. Ecrire no 75.909, L.P.F., 12, rue de l'Isly - 75008 PARIS.

GDS BDS 150 m2 bail à céd. 4e étage TEL. : 236-02-84.

Boutiques

Cède bail magasin confection en gros, très bon emplacement, rue Saint-Denis, 250 m2, urgent. Ecr s/no 65.088 JRP, 39, rue de l'Arcade, Paris-8e, qui transm.

POUR placement, à vendre A NANTERRE, dans centre commercial, 2 boutiques louées. RAPPORT 10,50 %. M ANDREANI : 728-34-42.

villégiatures

St-Maximin-La Ste-Baume (Var) A louer villa type 4. Jardin. tout confort. Téléphone. Juillet : 2.500 F. Tél. MARSEILLE, 16-91 79-19-92

propriétés

L'ORDINATEUR de la **MAISON de L'IMMOBILIER** sélectionne gratuitement l'aff. que vous recherchez parmi celles de 1000 professionnels **F.N.A.I.M.** agréés
PARIS et 120 KM AUTOUR
Consultation sur place ou tél. Par correspondance : questionnaire sur envoi de votre carte de visite.
LA MAISON DE L'IMMOBILIER
27 bis, av. de Villiers, 75017 PARIS. 757-62-02.

Part. recherche à louer, sept. à juin, ppriété meublée de préf. tt conf., chauff. mazout, 4 ch., min. sur 1 ha env. 2 h. Paris max. rég. indif. - 527-63-97

Château 75 km N.-E. PARIS Collectivités, maison repos tr. bon état, 50.000 m2, parc 850 m2 plancher, confort, plans, visites : RAYNAUD, 14, rue Lincoln, PARIS. - 359-97-50

TRÈS RARE
Dans parc château Malmaison, belle demeure 9 pces + maison gardien. Parc privé 7.000 m2, boisé, essence rare, pièce d'eau. Prix élevé justifié. IMMO BALZAC, 225-04-68.

3 km St-Jean-de-Luz, splendide propriété 5,8 ha. 14 chbres, haut standing, tennis, fronton, conciergerie, garages, disponible cet été : 2.500.000 F. Contact Paris. - 202-94-82

ORSAY très belle maison du XVIII sur 1.250 m. prox. Mo compr. salon 32 m2, s. à m. 35 m2, cuis. équip., 5 chbres, 2 s. de bns, 2 w.-c., gar., prix just. 945.000 F. Tél. 045-29-09

SUD PÉRIGORD
Part. vd propr. 3 ha, av. bâtim. agric. et MAISON PIERRES à restaurer. E., El., point de vue, 30' Sarlat, 8' Villefranche. 200.000 F. Téléph. (53) 29-91-58.

CHARENTE-MARITIME vends mais 13 km Royan, tt cft, grand sél., 3 chbres, bain, cuis., gar., pt parc, bois. Bertrand Fief Pierrière, 17600 St-Romain-de-Benet

VENDEE. 15 km océan, vends belle ferme restaurée, 7 pièces, poutres, cheminées + dépendances, tout confort. 3.500 m2 jard. paysager, piscine chauff., grand standg. Tél. (51) 55-70-66 (repas)

PRES ENGHIEN sur 1.300 m2
Ppté arbres centenaires, 180 m2 habitables, séjour, sal. de mang., 5 chbres, 2 sal. bs + 90 m2 de communs formant 4 P. 840.000 F
Pour visiter : sur place sam., dim. 10-19 h., 10, rue de la Ferme (200 m Mairie) SOISY-SOUS-MONTMORENCY ou tél. hres bur. 359-94-04.

LOT. Magnifique résidence quercynoise typique, 7 pièces. Excel. état, chff. cent. Tél., piscine, caves voûtées. Nbres dépend. Parc 1 ha. A SAISIR 550.000 F.
Agence LAQUES-LEGRAND 46700 PUY-L'EVEQUE (65) 36-30-42

Part. vd direct. 50 mn Lyon, Beaujolais, lux. résidence 12 p. 8.000 m2 terrain. Tél. Beaujeu : (74) 04-80-32

65 KM PARIS OUEST
MAISON MODERNE, 195 m2
6 pièces - 4 bains
JARDIN 6.732 m2, VUE
PRIX TOTAL : 490.000 F
073-97-27 - 073-36-93

Vds propriété boisée 1 ha 12 km Nord Toulouse. 500.000 F. Tél. (16-61) 82-22-52

Part. cède pr raisons familiales PROPRIETE DE RAPPORT à exploiter sur la Côte d'Azur.
Phase 1 achevée : rentabilité déjà assurée.
Phase 2 et 3 : à développer Une exploitation solide dans un cadre unique au bord d'une rivière. 1.500.000 F. Doc. compl. contacter Agence Scala, 14, rue Isnard, 06140 Vence. (93) 58-20-71

PROVENCE Choix de châteaux, mas, propriété. LE TUC, BP 14, ORANGE. (90) 34-35-93

TOURAINE. Maison auth. 18e tr. b. état meublée, faç. sur rue jardin derr. Prix 280.000 F. A visiter dim. 26 juin, à 17 h. Joulla, rue de la Vieille-Poste, Le Grand Pressigny (37)

HOUDAN (près) très jolie FERME transformée en équerre, pierres apparentes, liv. cathédrale, belle cuis. équipée, 3 chambres, salle bains + 2 vastes chbres à l'étage, tt cft., aménagement raffiné, gar. 2 voit. Jardin clos 1.400 m2. CALME.
LARGIER ANJ. 82-49. ANJ. 18-83. 32, bd Malesherbes (8e).

terrains

YVELINES/ESSONNE, 35' Paris 12.350 m2 av. perm. const. 1 sle const. 22 F/m2 - 484-32-73, ap. 19 h

SOLOGNE - Vend. terrain 6,7 ha dont étang 2,5 ha, poissonneux. Permis construire. - BONNEAU, 6, av. Et.-Unis, 78000 Versailles

Part. vd beau terrain boisé de 2.200 m2, clos, électr., eau, avec bungalow 2 pièces, à Viarmes (95), près de Chantilly. 844-94-97.

Prox. Louviers (27). Accès par A-13, 100 km Paris, 17 terrains à bâtir de 1.000 m2 envir. Prix à part. de 48.000 F - 622-38-78.

A 1 km OLORON-STE-MARIE, Pyr.-Atlant., à 1 h de 3 stat. de ski, à 100 km océan, rég. chasse, pêche, vds terrain à bât., eau + électr., vue imprenable chaîne des Pyrénées. - Tél. : 433-07-79.

Vends Terrain 2 ha. Permis de constr. 22 km Nord Toulouse. 100.000 F. Tél. : (16-61) 82-22-52.

CELLE-ST-CLOUD - Terrains à bâtir, 1.000 m2 envir., environnement exceptionnel. Prix : 460.000 F. - J.M.B., 978-79-79

Part. vd 2.880 m2, à 2 km de Buzançais, près rivière. C.U. 15 F le m2. Me Luthier, notaire, 36500 Buzançais

TERRAIN BOISE VIABILISE Eau - Electricité - 2.500 m2. 15 km de Montargis. Permis de construire, 50.000 F. Tél. : 656-04-28, après 20 h. ou écr. no 6.502, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

IMPORTANTE SOCIETE DE PROMOTION recherche terrains à bâtir pour programme pavillonnaire (environ 100 maisons). Faire propositions, sous référence D. 971, à ARCHAT, 34, bd Haussmann, 75009 Paris, qui transmettra.

villas

SURESNES, gare Val-d'Or, vue bois de Boulogne, habitation de 250 m2, jardin de 1.000 m2, gar. 3 voit. Parfait profess. libérale. Jeudi, de 15 h à 18 h 152, BD HENRI-SELLIER

EVIAN - Petite rive à vendre, villa constr. récente, excell. état, 100 m du lac, très calme, terrain 1.700 m2, 2 niveaux, gd séjour + terrasse. Vue splend. imprenable sur Leman. Vaste cuisine. 7 chbres dont 5 côté lac, 2 wc, s. de bns, s. d'eau. Gar. Caves. Lavabo ds chaque chbre. Chauffage central. Téléphone.
Ecr. no 7.203, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

BUC, 5' de Versailles
Bien desservi. Sur 700 m2 de terrain, prox. forêt, au calme, sans vis-à-vis, moderne construction compren. séjour 42 m2. Cheminée, cuisine équipée, bureau, 4 chambres, 2 s. bains, 2 wc. 2 garages. Prix 714.000 F. 045-29-09

ST-NOM-LA-BRETECHE
Affaire à saisir. Maison neuve 232 m2 habitables plain-pied. Jardin de 850 m2. Px 795.000 F. J.M.B. - 978-79-79

Près GARE
ST-MICHEL-SUR-ORGE
VILLA GRAND STANDING
7 PCES avec PISCINE INTER. GD GAR, vue dégag. PRES DU LAC. - 901-54-88.

PRÈS PROVINS
95 km. Paris, sur 6.500 m2, vue imprenable, touristique, magnifique villa moderne gd standing, living 60m2 + galerie 25m2, prolongé par piscine 15 × 6 couverte, chauffée, bar et plage, 6 chambres avec bains, cuisine équipée, lingerie, cave, grand garage, téléphone. — 272-38-53.

LE VÉSINET
Résidentiel, 600 m. R.E.R.
VILLA ILE-DE-FRANCE, p. de t., récept., bur., 3 ch. service, bns, dches, greniers aménageables, tout conft, garage 3 voitur. AGENCE DE LA TERRASSE LE VESINET, 976-05-90.

pavillons

SEZANNE rég. pavil. 4 p. c. w.-c., sal. d'eau, parfait état + 1 p. amis, 2 garages, terrain 2.500 m2 autour. Px 130.000 F av. petit comptant. 808-25-52

TAVERNY PRES GARE
gd séjour, 4 chbres, 2 bains, chff. mazout, 700 m2 terrain, garage, 480.000 F. 788-49-00

ASNIERES, près gare Bois-Colombes, pav. libre 400 m2 utilisable pour siège social Usage professionnel et habitat. 800.000 F. - TEL. 754-46-81

Ch. à acheter Pavillon ou maison avec min. 500 m2 terrain. A rénover. Champigny, St-Maur, La Varenne, Nogent-sur-Marn, Le Perreux ou environ. S'adr. à M. Benquet, 10 bis, rue de Musselburg, Champigny. - 880-77-57

Bordure Bois de Vincennes
Pptaire vend gd pavillon 8 p., cuis., 2 salles de bains + salle d'eau, garage, 200 m2 jardin. Situation et cadre exceptionnels. Prix élevé justifié. Tél. 368-09-25 (hres repas)

RUEIL Secteur résidentiel Hôtel Part. 18e 220 m2 habitables sur 908 m2 1.050.000 F. - 967-62-03.

maisons de campagne

4 KM LA ROCHE-GUYON
60 km Paris Ouest site classé maison caractère entièrement rénovée 250 m2 sur 2 niveaux, tt cft, 9 pièces principales, terrasses, pelouses, potager, dépendances. Prix 600.000 F. HEMERY. - 478-15-15

maisons individuelles

FONTAINEBLEAU AVON CENTRE
MAISON WEEK-END CARACT.
90 m2 pl.-pied, séj. 30 m2, gde cheminée, 3 ch., cuis., s. d'eau, wc, ch. cent. gaz, cave, gren., jard. 250 m2. Pr rend.-vs samedi tél. apr. 20 h : 548-33-36.

fermettes

Dans PARC DU MORVAN
charmante fermette caract. sur 1,50 ha., Bel chem., tr. bel. poutres, 3/4 p., tt cft, meublé, chff. cent., tél., gdes dép., vue splend. impr. 550 m alt. à l'orée bois. Lac 4 km, chasse, pêche. 320.000 Ecr. no 1049 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

Région NOGENT-le-BERNARD 20 km sortie autoroute
FERMET. excellent état 4 P., eau, élect. grenier amén., dépend., terr. 1.600 m2. Px. 108.000 F avec 20.000 F. Tél. 700-46-21 **SOMBIM**

châteaux

SOLOGNE
Pe. château, b. récept., 12 ch., gd cft, 6 s. de b., mais. annexe, 3 appts, cft, gar., pac. 6 ha. : 1.500.000. No 1.201, « le Monde », 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

MORVAN (France), A VENDRE près VEZELAY château d'Island avec 85.000 m2. Libre. Prix demandé 800.000 F. S'adresser Me BLONDEL, notaire, (62610) ARDRES. Tél. : 35-41-28, lignes jumelées.

LUZARCHES
Donjon + colombier s/10.000 m2. Prix : 2.500.000 francs.
IMMOBILIERE FRIEDLAND, 359-51-72.

domaines

LUBERON
PROP. CHATEAU + HAMEAU 73 ha, T.B. ens. architectural, rapport, agrément, 2.360.000 F. AGENCE SAN PEYRE, 84560 Ménerbes. T. (90) 72-22-81.

viagers

BECON, PRES GARE - PAVILLON, séjour, 3/4 chbres, cuisine, 150 m2 de terrain : 150.000 F + rente 1 tête. Téléph. : 788-49-00.

Pptaire réalisez mieux votre viager, indexation garanties.
F. CRUZ, 8, rue La Boétie, 266-19-00. Estimation gratuite. Discrète.

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 22.6.77 A 0 h G.M.T.

PRÉVISIONS POUR LE 23-6-77 DÉBUT DE MATINÉE

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 22 juin à 0 heure et le jeudi 23 juin à 24 heures :

La situation subira peu de changement sur l'Europe occidentale, mais le champ de pressions s'élèvera encore un peu sur la France, et le flux de secteur nord faiblira.

Jeudi 23 juin, à l'exception de quelques éclaircies sur le Midi méditerranéen, le temps sera très nuageux et localement brumeux le matin dans la plupart des régions. Une amélioration se développera l'après-midi, avec des périodes ensoleillées qui deviendront assez belles au nord de la Loire, où des nuages bas se désagrégeront parfois totalement. Toutefois, des ondées localement orageuses se produiront encore sur la moitié sud du pays.

A l'exception de quelques rafales près de la Méditerranée, les vents, de secteur nord, seront faibles. Les températures maximales seront en hausse.

Mercredi 22 juin, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 019,9 millibars, soit 764,9 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 21 juin ; le second, le minimum de la nuit du 21 au 22) : Ajaccio, 26 et 15 degrés ; Biarritz, 18 et 13 ; Bordeaux, 20 et 13 ; Brest, 15 et 7 ; Caen, 13 et 10 ; Cherbourg, 13 et 9 ; Clermont-Ferrand, 18 et 11 ; Dijon, 19 et 12 ; Grenoble, 19 et 10 ; Lille, 15 et 11 ; Lyon, 18 et 12 ; Marseille, 26 et 16 ; Nancy, 19 et 12 ; Nantes, 19 et 10 ; Nice, 23 et 15 ; Paris-Le Bourget, 16 et 12 ; Pau, 19 et 12 ; Perpignan, 23 et 16 ; Rennes, 15 et 7 ; Strasbourg, 21 et 14 ; Tours, 17 et 9 ; Toulouse, 22 et 12 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 27.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 26 et 13 degrés ; Amsterdam, 16 et 12 ; Athènes, 33 et 21 ; Berlin, 19 et 15 ; Bonn, 16 et 13 ; Bruxelles, 16 et 13 ; Le Caire, 35 et 19 ; îles Canaries, 24 et 19 ; Copenhague, 22 et 12 ; Genève, 17 et 13 ; Lisbonne, 21 et 12 ; Londres, 14 et 7 ; Madrid, 24 et 12 ; Moscou, 17 et 7 ; Nairobi, 21 (max.) ; New-York, 21 et 15 ; Palma-de-Majorque, 27 et 12 ; Rome, 26 et 15 ; Stockholm, 20 et 11 ; Téhéran, 36 et 23.

Visites et conférences

JEUDI 23 JUIN

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 10 h., entrée de l'Orangerie des Tuileries, Mme Vermeersch : « L'œuvre d'Henry Moore » (entrées limitées).

14 h. 30, 7, rue des Réservoirs, à Versailles : « Quartier Notre-Dame ».

15 h., place du Puits-de-l'Ermite, Mme Garnier-Ahlberg : « La Mosquée ».

15 h., grille esplanade, côté Seine, Mme Magnani : « Les Invalides ».

15 h., devant le Panthéon, Mme Pennec : « Jardins du Luxembourg ».

15 h., métro Sully-Morland : « Le Marais » (A travers Paris).

15 h., entrée du Panthéon : « L'œuvre de Soufflot et de ses élèves » (Histoire et Archéologie).

15 h., Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli, Mme A. Fochier-Henrion : exposition « Broderie ».

15 h., 11, rue de Birague : « La place des Vosges » (M. de La Roche).

16 h. 30, métro Rambuteau : « Le Centre d'art moderne Beaubourg » (Tourisme culturel).

18 h., métro Saint-Paul : « Le Marais inconnu » (Mme Rouch-Gain).

21 h. 30, 6, place des Vosges : « Le Marais illuminé » (Caisse nationale des monuments historiques).

CONFERENCES. — 17 h., hôtel de Massa, 38, rue du Faubourg-Saint-Jacques, M. Djaval Hadidi : « Littérature iranienne de langue française et culture française en Iran » (ADELF).

20 h. 30, association Reille, 32-34, avenue Reille, M. Jacques Attali : « L'Etat, l'entreprise et la politique économique socialiste » (Socialisme et Entreprise).

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 22 juin 1977 :

DES DECRETS

● Modifiant le décret no 76-788 du 10 août 1976 relatif au comité consultatif de la recherche en informatique et en automatique ;

● Relatif à l'aménagement du tarif des notaires ;

● Relatif aux attributions du *ministre de la culture et de l'environnement.*

Service national

APPEL SOUS LES DRAPEAUX DES FRANÇAIS NÉS ENTRE LE 11 JANVIER ET LE 11 AVRIL 1958

Le ministère de la défense communique :

La fraction de contingent 1977/08 comprendra, s'ils ont été reconnus « aptes » au service :

1) Les jeunes gens :

a) Dont le sursis ou la prolongation de sursis arrivera à échéance avant le 1er août 1977 ;

b) Dont le report d'incorporatio arrivera à échéance avant le 1er août 1977 ;

c) Dont l'appel avec une fraction de contingent antérieure a été, pour des motifs divers, annulé et fixé à l'échéance du 1er août 1977 ;

d) Volontaires pour être appelés le 1er août 1977 et qui, à cet effet, ont, avant le 1er juin 1977, déposé une demande d'appel avancé ou fait parvenir leur résiliation de sursis ou de report d'incorporation.

2) Les jeunes gens non titulaires d'un sursis ou report d'incorporation administrés par les bureaux de recrutement de métropole :

a) Nés entre le 11 janvier 1958 et le 31 mars 1958, ces dates incluses, recensés avec la première tranche trimestrielle de la classe 1978 ;

b) Omis et naturalisés recensés avec la deuxième tranche trimestrielle de la classe 1978 ;

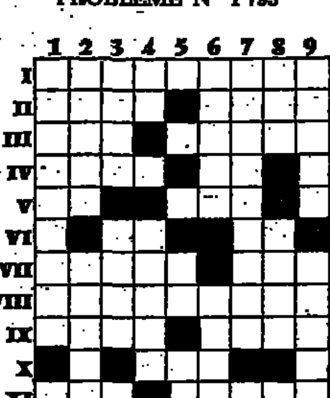
c) Nés entre le 1er avril 1958 et le 11 avril 1958, ces dates incluses, recensés avec la deuxième tranche trimestrielle de la classe 1978.

Les jeunes gens destinés à l'armée de terre, à la marine ou à l'armée de l'air seront appelés à partir du 1er août 1977.

Toutefois : 1) Les jeunes gens résidant dans les départements et territoires d'outre-mer seront appelés le 12 juillet 1977 ; 2) Les jeunes gens destinés à la marine et ayant accepté un appel décalé pourront, dans la limite des besoins, n'être incorporés dans cete armée qu'à partir du 5 septembre 1977.

MOTS CROISÉS

PROBLEME No 1 795



HORIZONTALEMENT

I. Leur doublure doit être choisie dans le même ton. — II. Dans le signalement d'Orphée ; Offre moins d'intérêt. — III. Plante ; Très capables. — IV. Cours d'Italiens ; Fin de participe. — V. Démontre ; Cours étranger. — VI. Dans une galerie de peinture ; Orientation. — VII. Entre dans le vif du sujet ; Futur progressiste. — VIII. Est enterrée vivante. — IX. Une bonne partie de la messe ; Peintre connu. — X. Ne brille pas en société. — XI. Son exemple ne saurait enrichir l'industrie du vêtement ; Essence.

VERTICALEMENT

1. Complément du sujet. — 2. Paraît longue quand elle est bonne ; Révolu. — 3. Ville du Yémen ; Petits aéroports. — 4. Dans une défense ; Sans décorations. — 5. Partie d'échecs ; Pâture d'attente. — 6. En Belgique ; Risqua un œil. — 7. Elément d'une batterie. — 8. Appelle peut-être les hardes ; Ornement. — 9. Coule dans une botte ; Très respirable.

Solution du problème no 1 794

Horizontalement

I. Anne ; Gare. — II. Otaries. — III. Gâteau ; Pô. — IV. Eli ! Eton. — V. Bêche ; Ru. — VI. Eacées. — VII. Et ; Ur ; MSO. — VIII. Roturier. — IX. Rêves ; Ers. — X. Aveu. — XI. Béer ; Agay.

Verticalement

1. Algèbre ; Rab. — 2. Ale ; Trêve. — 3. Notice ; Ovée. — 4. Eté ; Hauteur. — 5. Aa ; Ecrus. — 6. Grue ; Râ. — 7. Aï ; Trémie. — 8. Repousser. — 9. Eson ; Orsay.

GUY BROUTY.

Vie quotidienne

● *Magasins ouverts en juillet-août.* — Les Parisiens pourront trouver, dans les mairies et commissariats, ainsi qu'au salon d'accueil de l'Hôtel de Ville, une liste des commerces alimentaires ouverts pendant les grandes vacances. De plus, un dépliant fournira les mêmes renseignements sur les prestations de services.

LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

MARCHÉ COMMUN

La discussion entre les Neuf sur la politique agricole méditerranéenne précédera les négociations sur l'élargissement de la C.E.E.

De notre correspondant

L'élargissement de la C.E.E., la préparation du conseil européen, les relations avec l'Ouganda (voir page 36) ont été les principaux sujets traités lors de la réunion des ministres des affaires étrangères des Neuf, mardi 21 juin, à Luxembourg.

Luxembourg. — Le gouvernement français estime que la *négociation* engagée en vue de l'adhésion de la Grèce à la Communauté *« doit se poursuivre normalement »*. Mais il souhaite que *« parallèlement »* le conseil des ministres de la C.E.E. *« adopte rapidement les mesures nécessaires à l'amélioration de la réglementation communautaire concernant les produits méditerranéens »*. Telle est la position exprimée, mardi 21 juin, à Luxembourg par M. Taittinger, *le secrétaire d'État aux affaires* étrangères.

Cette position reflète un léger assouplissement de la part de la France. Paris répète, depuis plusieurs mois, que l'élargissement de la C.E.E. ne pourra s'opérer de façon satisfaisante que si, au préalable, un certain nombre de problèmes, notamment la réforme de la réglementation applicable aux produits agricoles méditerranéens, sont résolus par les Neuf eux-mêmes. *Sans doute pour bien* marquer le sérieux de cette requête, les Français se sont-ils opposés, voici une dizaine de jours, à ce que la C.E.E. soumette *aux Grecs le relevé des questions* agricoles devant, selon elle, être traitées dans la négociation.

« Il importe qu'auparavant nous ayons engagé entre nous les discussions sur l'aménagement de la politique agricole méditerranéenne », ont-ils alors fait valoir. Une telle obstruction avait été mal accueillie par les Grecs, mais *aussi par nos partenaires*. Ne voulant pas donner l'impression de bloquer une entreprise qu'ils ont, au moins sur le plan politique, toujours soutenue, les Français *viennent* de rectifier le tir.

Paris insiste pour que les aménagements agricoles qui concernent essentiellement les fruits et légumes et le vin soient adoptés *« d'ici la fin de l'année »*, M. Taittinger a rappelé que les objectifs de cette réforme étaient triples : restaurer l'équilibre entre l'offre et la demande, autrement dit réduire la production, promouvoir une politique de qualité, mieux garantir le revenu des agriculteurs.

M. Jenkins, le président de la Commission européenne, a indiqué que celle-ci soumettrait des propositions aux gouvernements membres d'ici quelques semaines. Une telle réforme est ambitieuse et n'ira pas sans mal.

Les ministres ont dressé la liste des sujets qui seront probablement abordés par le prochain conseil européen, les 29 et 30 juin, à Londres. Après un tour d'horizon sur l'ensemble des problèmes liés à la situation économique et monétaire, les chefs de gouvernements évoqueront l'élargissement de la C.E.E. ainsi qu'une série de dossiers diplomatiques — relations avec l'Est, situation en Afrique — qui leur donneront l'occasion d'affirmer avec quelque solennité les positions politiques de la Communauté. Le rapport que fera M. Callaghan, sur le « sommet occidental » de Londres, à l'intention des « petits » pays qui n'y ont pas assisté, sera l'occasion d'aborder, mais probablement superficiellement, les problèmes de prolifération nucléaire. Les Neuf essaieront de se mettre d'accord enfin sur le site devant abriter le Jet, à savoir le gros engin nécessaire pour poursuivre les recherches sur la production d'énergie par fusion *thermo-nucléaire*.

* * *

Voici quelques mois, le secrétaire général du Comecon (l'organisation *économique* des *pays* d'Europe orientale) avait adressé une lettre à la Communauté lui suggérant d'établir un nouveau contact officiel entre les deux organisations afin d'examiner quand et sur quelles matières des négociations pourraient être engagées. Les Neuf viennent de donner une réponse favorable à cette démarche.

M. Simonet, ministre des affaires étrangères de Belgique, qui, à partir du *1er juillet*, *présidera les* travaux du conseil, ainsi que M. Haferkamp, le vice-président de la Commission, chargé des relations extérieures, sont prêts à rencontrer, dans les prochaines semaines, le secrétaire général du Comecon. Sur le fond, ils lui réaffirmeront que la C.E.E. est prête à établir des *« relations de travail »* avec le Comecon ; sur le plan commercial, elle souhaite, en revanche, conclure des accords avec chacun des pays de l'Est pris séparément, et non pas avec l'organisation intégrée.

Position commune sur l'accord multifibres

Il semble que les Roumains aient récemment effectué, pour leur propre compte, une démarche officieuse auprès de la Commission européenne. Ils désiraient approfondir leurs relations avec la C.E.E. et à cette fin engager des pourparlers au mois de juin. Cette affaire est entourée d'un grand secret, si bien que l'on ignore si les Roumains ont précisé leurs intentions exactes.

A propos du renouvellement de *l'accord multifibre*, les *ministres* ont adopté sans débat la position commune qui sera défendue par les représentants de la C.E.E. dans les négociations qui vont bientôt s'ouvrir à Genève. A ce stade du moins, aucun État membre n'a cru nécessaire de s'interroger sur la conséquence des mesures de sauvegarde qui viennent d'être décidées par Paris.

PHILIPPE LEMAITRE.

M. MARCHAIS : la France doit avant tout protéger ses propres producteurs.

Reçu le 21 juin par la presse agricole, M. Marchais a réaffirmé son opposition à l'élargissement du Marché commun à d'autres pays, *« car la France doit avant tout protéger ses propres producteurs »*.

Au cas où la solution communautaire ne permettrait pas une protection suffisante des agriculteurs français, M. Marchais s'est dit favorable à des mesures nationales sans protectionnisme, notamment par la fiscalité.

Quant à la garantie des prix, *« elle devra être fixée en rapport avec le volume de la production et être accompagnée d'un contrôle institutionnalisé des charges de production »*.

IMMIGRÉS

La limitation de la main-d'œuvre étrangère est une mesure « catastrophique »

déclare le directeur des Houillères de Lorraine

Présentant son rapport de gestion le mardi 21 juin à Merlebach, M. Cœuillet, directeur génér*al des Houillères du bassin de* Lorraine (H.B.L.), a vivement critiqué les mesures prises par M. Lionel Stoléru, secrétaire d'État auprès du ministre du travail, en vue d'inciter par une « aide au retour » les immigrés à regagner leur pays (*le Monde daté 17, 18 et 19-20 juin*). Selon M. Cœuillet, les Houillères embauchent en moyenne 2 000 mineurs chaque année. Pour atteindre ce chiffre, le recours à la main-d'œuvre étrangère est d'autant plus nécessaire que les Français répugnent à travailler dans *la mine. Or, a-t-il* souligné, le gouvernement veut à tout prix limiter, si ce n'est interdire, la main-d'œuvre étrangère. C'est là, selon le directeur général du *bassin lorrain*, une *politique « catastrophique pour l'économie française »*.

La C.G.T. répond à M. Stoléru

D'autre part, répondant le mercredi 22 juin à la mise au point de M. Lionel Stoléru — qui démentait qu'un fichier des immigrés demandeurs d'emploi fût établi *« dans quelque service que ce soit »*, — MM. René Lomet, secrétaire confédéral de la C.G.T., et *Marius Apostolo, membre de* la commission exécutive de ce syndicat, ont montré la photocopie d'une circulaire de service, signée par M. Guy Métais, *directeur* de l'Agence nationale de l'emploi. Cette instruction stipule que *« les étrangers susceptibles de bénéficier de l'aide au retour »* sont *« repérés préalablement »*. Pour ce faire, on *« barre de rouge »* une fiche immatriculée F 09 qui permet de contrôler toutes les deux semaines la situation du chômeur. En cas de refus du « pécule » par l'immigré, aucune consigne ne prévoit le retour de la fiche parmi les autres. *« Dès lors,* ont ajouté MM. Lomet et Apostolo, *on ne voit pas comment les indemnités de chômage pourraient encore être versées aux travailleurs concernés. Ainsi, ces derniers risquent fort de se voir couper les vivres s'ils ne se décident pas « librement » à regagner leur pays. »* M. Lomet a précisé que la C.G.T. prendrait une *« position très ferme »* à la commission nationale de la main-d'œuvre étrangère, réunie ce mercredi.

● *Le P.C. et les handicapés.* — Le parti communiste va proposer au P.S. et au Mouvement des radicaux de gauche de prendre *« une série d'engagements précis »* pour l'actualisation du programme commun en ce qui concerne les handicapés. Cette décision a été prise au terme d'un colloque organisé par le P.C.F., du 17 au 19 juin, à Paris, sur le thème « Handicapés, *société, libertés* ». *Les participants* ont réclamé le retour au remboursement à 100 % de toutes les dépenses de santé pour les handicapés, le versement immédiat de l'allocation aux adultes au taux de 1 200 francs et le SMIC pour les handicapés qui travaillent.

● *Le Mouvement des travailleurs mauriciens*, qui avait organisé le dimanche 19 juin une réunion groupant plusieurs centaines d'immigrés dans le quartier de la Goutte-d'Or, à Paris (18e), publie un communiqué réclamant une fois de plus *« la régularisation de la situation de tous les « sans-papiers » entrés en France après le 1er avril 1975 »*.

CONJONCTURE

CONFIRMANT QU'IL N'Y AURA PAS DE RELANCE

M. Raymond Barre incite les chefs d'entreprise à embaucher et à investir

Devant l'Assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie (A.P.C.C.I.), dont il était l'hôte à déjeuner mardi 21 juin, M. Raymond Barre a réaffirmé qu'il n'y aurait pas de relance, même si le gouvernement avait l'intention de prendre *« en temps opportun, dans les mois qui viennent, toutes les mesures qui permettront de soutenir l'activité économique sans remettre en cause le rétablissement de nos équilibres fondamentaux »* (nos dernières éditions datées 22 juin).

Assurant qu'il fallait lutter à la fois contre l'inflation et le chômage, le premier ministre a également lancé un pressant appel, en forme d'avertissement, aux chefs d'entreprise, afin que ceux-ci cessent, en matière d'emploi et d'investissements, de s'en tenir à une *« attitude de prudente expectative »* en attendant l'échéance de mars 1978. Ce serait là, a dit M. Raymond Barre, un comportement à la fois *« irresponsable et suicidaire »*.

En réponse à ces propos, M. François Ceyrac, président du C.N.P.F., a déclaré mardi soir à TF 1 : *« Les chefs d'entreprise, dans leur immense majorité, sont décidés à entreprendre et à embaucher. Ils se sont engagés à créer trois cent mille emplois de plus d'ici à la fin de l'année. Nous avons mis en place les moyens nécessaires pour y parvenir : ce sont les délégués des entreprises pour l'emploi, qui se réuniront le 6 juillet « pour dresser le bilan de l'action engagée et tout mettre en place avant les vacances. »*

Voilà les principaux extraits du discours du premier ministre :

« Les difficultés d'emploi et, en particulier, celles que rencontrent de nombreux jeunes pour entrer dans la vie professionnelle, appellent une action énergique de portée nationale. A cet égard, on a théoriquement le choix entre deux voies.

» Il y a d'abord celle du programme commun de la gauche, dont l'expression la plus claire a été récemment donnée par le parti communiste. Les remèdes qui sont proposés sont bien connus : une forte augmentation des salaires, une relance globale de la consommation, la réduction de la durée du travail, des nationalisations et, corrélativement, le blocage des prix. Une telle politique aboutit nécessairement à couper notre pays de ses voisins. Qu'on le veuille ou non, elle déboucherait sur une société de contraintes et de contrôle.

» L'autre voie est, au contraire, respectueuse de la liberté et de l'initiative individuelle. Mais elle suppose aussi un effort résolu de tous. De son côté, le gouvernement a mis en œuvre, depuis septembre dernier, une politique claire et ferme pour redresser notre économie. Il est décidé à la poursuivre. Mais, pour qu'elle produise son plein effet, il est nécessaire que les agents de la vie économique, et, au premier chef, les entreprises y apportent leur appui. (...) »

« J'entends dire ici ou là que la politique de lutte contre l'inflation conduit à la paralysie de l'économie française. Si ceux qui tiennent ces propos souhaitent que nous revenions à la croissance inflationniste d'avant 1974, c'est alors qu'ils n'ont rien compris au fait que nous en payons depuis trois ans les conséquences. Si ceux qui tiennent ces propos souhaitent que le gouvernement relance par un accroissement massif des dépenses publiques l'activité économique, c'est qu'ils n'ont pas compris — ou ont vite oublié — les conséquences que le plan de relance de septembre 1975 a eu, dès le début de 1976, sur notre monnaie, sur notre commerce extérieur et sur nos prix. »

« Mais il faut comprendre, une fois pour toutes, que nous devons lutter à la fois contre l'inflation et le chômage et que ce n'est pas du jour au lendemain que la France retrouvera comme par enchantement la croissance et le plein emploi. Il faut également comprendre que ce n'est pas par le protectionnisme que nous résoudrons les problèmes de l'emploi. »

« Il est apparu nécessaire d'offrir à tous les jeunes sans emploi qui le souhaiteraient, la possibilité de bénéficier d'un complément de formation assorti de stages en entreprise, *en percevant pendant cette période une rémunération équitable. Je souhaite que chaque entreprise se sente concernée par cet effort et que, dans la mesure de ses possibilités, elle accueille des jeunes en donnant à ces stages leur véritable sens, qui est d'assurer une préparation professionnelle aux intéressés. »*

« J'entends parfois dire que, dans le climat d'incertitude que certains se plaisent à dénoncer (et à entretenir en même temps), vos entreprises vont s'en tenir à une attitude de prudente expectative. Comment prendre des initiatives, dit-on, alors que l'on craint le succès de l'union de la gauche et l'application du programme commun ?

» Un tel comportement de la part des chefs d'entreprise serait à la fois irresponsable et suicidaire. Attitude irresponsable, car on ne peut à la fois se déclarer partisan de la liberté d'entreprise et en même temps refuser d'entreprendre. Cette attitude, si elle était maintenue, ne pourrait que justifier ceux qui entendent remettre en cause l'initiative individuelle. Attitude suicidaire, car ce serait le meilleur moyen de faire se produire l'événement que l'on redoute.

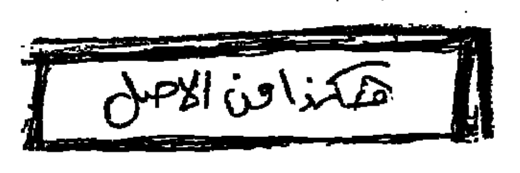
» Le gouvernement, par une action persévérante, s'emploie à restaurer les conditions indispensables pour que l'activité économique puisse reprendre normalement. Il a apporté son soutien à des secteurs en difficulté. Il a pris des mesures pour faciliter l'embauche.

» Cette action implique, en contrepartie, que les entreprises jouent le rôle qui doit être le leur. Le gouvernement a choisi de faire appel au sens des responsabilités des chefs d'entreprise. J'espère qu'il sera entendu et que chaque chef d'entreprise se sentira concerné. »

● *Les dépenses publiques inscrites au budget de l'État pour 1978* — actuellement en préparation — seront arrêtées au cours du conseil des ministres du mercredi 29 juin. On précise, à ce sujet, à l'hôtel Matignon : *« Toute indication à ce sujet est, à l'heure actuelle prématurée. La politique budgétaire sera définie de manière à permettre un développement de l'économie française, compatible avec la poursuite du redressement économique et financier, et à contribuer à une amélioration de la situation de l'emploi. »*







LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

INDUSTRIE

Le regroupement de la Saviem et de Berliet

(Suite de la première page.)

La décision de fondre ensemble les deux filiales répond d'abord à un désir de clarification. *Le brouillard* dans lequel semblent s'être enfoncées les deux sociétés depuis leur « mariage forcé » laissait planer des ombres sur les intentions réel*les de la Régie*. Renault véhicules industriels-Sodevi (1), société financière née pour servir de relais aux fonds réunis par Renault afin de développer ces deux filiales — notamment les 150 millions de francs injectés par l'Etat par l'intermédiaire du F.D.E.S. (2) — n'apparaissait pas *suceptible de prendre en charge* la gestion industrielle.

Le maintien des structures juridiques distinctes des deux filiales enlevait, d'autre part, beaucoup d'ef*ficacité au rapprochement* des entreprises. Leur substitution au profit d'une seule entité juridique débouchera à terme sur *la mise en place* de services d'étude, de production ou d'administration véritablement communs, d'un statut identique pour tout le personnel et d'un comité central d'entreprise *unique. Ce dernier* point était l'une des revendications *essentielles* des organisations syndicales C.G.T. et C.F.D.T., irritées de ne pouvoir exercer un contrôle sur les *véritables centres de décision*. Le nouveau cadre juridique leur en donnera la possibilité. Au moins dans le principe, car à ce stade la fusion des sociétés Berliet et Saviem soulève plus d'interrogations qu'elle n'en dissipe.

Vers la nationalisation ?

Le communiqué, du 3 décembre 1974, déclarait pourtant que « *la Régie ne procéderait pas à une fusion entre les deux entreprises, mais s'attacherait au contraire à respecter la personnalité de l'une et de l'autre, leur image de marque et leurs intérêts commerciaux particuliers...* ; les deux firmes, « *conservant leur spécificité, elles devraient assurer séparément leur équilibre social, industriel et financier* ». La décision annoncée aujourd'hui traduit donc un changement d'orientation assez net.

Prépare-t-elle discrètement la nationalisation de Berliet-Saviem ? La C.G.T. et la C.F.D.T. ne s'en plaindraient pas, *elles qui la réclament* depuis plusieurs années. Jusqu'ici la rationalisation des productions entre les deux firmes n'a en tout cas évolué que lentement.

Le premier camion Saviem comportant des éléments sortis des ateliers Berliet ne sera pas présenté, en principe, avant le Salon du poids lourd en octobre 1978. Des véhicules Berliet seront également montés avec des parties mécaniques provenant du réseau Saviem. Ira-t-on désormais vers une accélération du processus ? La C.G.T. comme la C.F.D.T. souhaitent que les activités de production au sein du groupe soient développées. « *Pourquoi ne pas fabriquer les moteurs haut de gamme que Saviem achète à MAN ou les boîtes de vitesses qui proviennent également d'un producteur allemand ?* », demandent les responsables de la première organisation. La C.G.T. déplore aussi que les prévisions pour 1985 ne permettent *pas, selon elle, d'envisager pour la* fonderie de Vénissieux (Berliet) — dont toutes les chaînes doivent être automatisées sous peu — une production supérieure à 50 % des fournitures du groupe. « *Nous n'avons pas encore constaté une réelle volonté d'investissement pour développer la capacité de ses ateliers* », dit-on en écho à la C.F.D.T.

N'est-on pas cependant *à la veille* d'engager cet effort, même si celui-ci peut paraître bien tardif ? Berliet, en tant que filiale, y consacrera, en 1977, 350 millions, soit trois fois et demie *le montant* de l'enveloppe 1976, et la Saviem près de 300 millions. Globalement, la Régie envisage de consacrer *en cinq ans à* peu près le tiers de ses crédits d'investissement — soit 6 milliards de francs — au développement de sa nouvelle filiale poids lourds. Le choix *n'est d'ailleurs pas sans inquiéter* les syndicats et le personnel des autres unités de la Régie.

« *Il est essentiel de disposer d'un ensemble cohérent de fabrication du poids lourd* », plaident les porte-parole de la C.G.T.-Berliet. Selon eux, l'un des moyens d'atteindre cet objectif, et même le premier, c'est de développer les fabrications de tous les organes importants des véhicules industriels à l'intérieur du groupe. « *Or, au lieu d'un regroupement des forces, on assiste*, affirment-ils, *à un éparpillement*. » Pour la C.G.T., comme pour la C.F.D.T., la multiplication des accords « *techniques* » avec des sociétés étrangères — *ceux, par exemple, qui* lient la Saviem au « club des quatre » (Volvo, Daf, Fiat, Saviem), à la société allemande Man, ou encore à la Franco-Italienne (pour *les petits moteurs Diesel*) conduit à un « *affaiblissement du groupe Renault* ».

Surtout elle laisse, disent-ils, la porte ouverte à l'entrée des capitaux privés et, de surcroît, étrangers dans un groupe soutenu par des *fonds publics. La section du P.C.* de Berliet dénonce à ce propos « *le transfert des profits réalisés par Berliet et Saviem au bénéfice d'entreprises extérieures. (...) Les frais financiers de Berliet ont totalisé 227 millions de francs en 1975. Ceux de Saviem 220 millions. Berliet et Saviem travaillent essentiellement pour les banques* ».

Blocage de l'embauche

L'autre crainte des syndicats concerne l'emploi. Saviem a bloqué l'embauche depuis le début de l'année 1976, Berliet depuis plus longtemps encore. *L'effectif total* — trente-six mille salariés aujourd'hui pour les deux entreprises — diminue régulièrement. « *On a perdu près de deux mille emplois* », disent les *représentants syndicaux*, qui craignent que, par souci de « rentabilité », des unités ne soient fermées ou ne voient leur personnel réduit. Les directions affirment qu'elles ne recourront pas aux licenciements.

Mais la Régie tiendra-t-elle suffisamment compte dans sa stratégie nationale de la dimension et de l'impact de la société Berliet dans *une région qui l'a vu naître, croître* et se développer, et où on la tient toujours, selon un sondage très récent, pour la « locomotive », le « phare de l'économie régionale » ? Certes, Renault a déjà depuis deux ans la maîtrise de cette stratégie, et aucun « désengagement » n'a été *relevé. Au contraire, la direction* centrale des achats Berliet-Saviem (66 % des pièces de Saviem et Berliet sont achetées à l'extérieur) a été installée à Lyon, sous la responsabilité de M. Grob. La direction du personnel et des affaires sociales sera maintenue à Lyon et sans doute *confiée à M. Jean-Louis Truchement*. Mais la dissolution de la société anonyme Berliet ne fait-elle pas disparaître une sorte de *bouclier moral* ?

Dans l'avenir la Régie aura les coudées plus franches, en particulier pour déplacer le personnel. Déjà, déclare un représentant de *celui-ci*, « *une préparation psychologique destinée à favoriser la mobilité* » est amorcée. Des notes et circulaires prévoient, par exemple, les modalités pratiques des mutations des cadres, ou les dispositions contractuelles — avec avantages apparents — pour les déplacements des travailleurs à l'intérieur des unités ou entre celles-ci. Le *personnel d'un service d'études Berliet* s'est ainsi vu proposer de rejoindre dans les Yvelines un bureau commun Berliet-Saviem où seront élaborés désormais les plans des nouvelles *cabines pour* le groupe. « *Nous sommes tout à fait d'accord pour que soient développés les points forts de chaque société* », dit-on à la C.G.T. et à la C.F.D.T. « *Mais à condition*, ajoute-t-on, *que l'emploi soit maintenu sur place*. » Les syndicats s'opposeront « *aux mutations massives et autoritaires* ». « *Pour l'usine de Batilly, près de Briey en Lorraine — la quatrième usine de Saviem après Blainville, Annonay et Limoges, — qui emploiera à partir de 1980 trois mille personnes environ pour la fabrication d'une nouvelle gamme de petits véhicules utilitaires, R.V.I. n'a qu'à embaucher les nombreux chômeurs de cette région.* »

La fusion Berliet Saviem ne dissipera pas non plus les inquiétudes des sous-traitants, dont l'OREAM (Organisation d'études régionales d'aménagement) Rhône-Alpes s'était *faite l'écho dans une étude publiée* à la fin de l'année 1976. 30 % des achats de fournitures de Berliet sont effectués *auprès de sous-traitants*. Leur nombre s'élève, dans un rayon de 100 kilomètres autour de Lyon, à près de trois mille, représentant plusieurs milliers d'emplois (3). L'intégration totale d'aujourd'hui ne risque-t-elle pas de modifier la politique d'achats menée jusqu'ici par *Berliet* ? Les technologies *simples* (fonderie de grandes séries, décolletage de pièces simples, découpage-emboutissage) ne risquent-elles pas de voir, au nom de la rentabilité, *leur marché s'en aller dans* les pays en voie de développement ?

Une question essentielle reste aujourd'hui sans réponse. La création d'un groupe unique construisant une gamme complète de véhicules industriels français n'intervient-elle pas trop tard ?

Craintes à l'exportation

Les difficultés rencontrées par Berliet, comme par la Saviem, en 1976 — sauf peut-être pour le sec*teur autocars-autobus, dont le niveau* d'activité est resté satisfaisant — ne se sont pas estompées au début de l'année.

Les deux sociétés ont un stock de près de quatre mille véhicules. Or, relève le rapport d'activité Berliet, « *nos commandes en provenance de l'étranger se sont révélées inférieures de 30 % à nos livraisons pourtant en diminution de 35 % par rapport à celles de 1975* ». Cette diminution des commandes à l'exportation a contraint les deux sociétés à recourir au chômage technique : « *Vingt et un jours chez Saviem, treize jours chez Berliet* » ont comptabilisé les syndicats. D'importants clients de la Saviem tels l'Irak et l'Algérie, n'ont pas renouvelé leurs *commandes. L'Afrique, où Berliet* réalise 80 % de ses exportations, et Saviem 50 %, ne se tournerait-elle pas vers les redoutables Japonais qui débarquent sur ce continent avec *des produits banalisés qu'ils proposent* à des prix inférieurs de 30 à 40 % ?

Si la reconquête des marchés dans les pays en voie de développement s'impose au nouveau groupe *Renault* Véhicules Industriels, la pénétration du marché européen doit rester un de ses objectifs prioritaires. Berliet-Saviem n'y représente qu'à peu près 1 % des ventes, *contre 8 à 9 % pour* ses principaux rivaux (Daimler-Benz et Iveco). L'urgence est d'autant plus grande que les étrangers augmentent leur part, sur le marché français. *Berliet-Saviem y représente moins de* la moitié des véhicules immatriculés et, dans la catégorie des très gros poids lourds (38 tonnes et plus), la percée des étrangers — notamment Volvo — est écrasante (70 à 80 % des immatriculations françaises).

Un développement des hauts de gamme, le lancement de la série complète des turbo-compresseurs, *derniers-nés de Berliet et principal* atout commercial du groupe, le renouvellement des modèles d'autobus-autocars, l'occupation d'un nouveau « créneau » avec la sortie dans deux ans de véhicules bas de gamme de l'usine de Batilly — le tout accompagné d'une politique de rationalisa*tion des productions et d'une agres*sivité commerciale — peuvent permettre à R.V.I. de remonter la pente. *A-t-elle d'ailleurs le choix ? Un échec* signifierait la disparition progressive des calandres et des radiateurs de la fameuse locomotive Berliet et du non moins célèbre blason Renault, *redessiné par Vasarely*.

BERNARD ÉLIE.

(1) D'abord « société de développement des industries du véhicule industriel », cette filiale à 100 % de la régie Renault, dont la dénomination a été transformée en Renault Véhicules Industriels-Sodevi *détient 15,5 % du capital de* la Saviem et autant de celui de Berliet. Son P.-D.G. est M. François Zannotti, président du conseil de surveillance de Berliet et vice-président du conseil de surveillance de Saviem.

(2) Renault a par ailleurs reçu de l'Etat 450 millions de francs pour accueillir la quasi-totalité du capital de Berliet, dont le rachat s'est élevé en définitive à 473 316 000 francs.

(3) A titre d'indication 1 958 fournisseurs de Berliet dans le département du *Rhône* ont fait avec la société un chiffre d'affaires total de 453 millions de francs en 1976, et les 372 fournisseurs de la Loire : 166 millions.

AFFAIRES

M. JACQUES LEMONNIER NOMMÉ P.-D. G. D'I.B.M-FRANCE

Le conseil d'administration d'I.B.M.-France, réuni le 21 juin, a, sur proposition de son président, M. Jacques Herbart, nommé pour lui succéder M. Jacques Lemonnier. M. Herbart était entré à I.B.M.-France en 1934, à l'âge de vingt-deux ans, comme ingénieur commercial. Il a été successivement directeur commercial en 1950, directeur général adjoint en 1960, directeur général en mai 1971, et président du conseil d'administration en janvier 1973.

[Né le 10 mai 1927, diplômé de l'Ecole centrale, M. Jacques Lemonnier est entré chez I.B.M.-France en 1953 comme ingénieur commercial. Directeur commercial de la division ordinateurs en 1967, il est détaché à I.B.M. World Trade Corporation à New-York en 1969, où il occupe le poste de directeur de l'organisation. A son retour à I.B.M.-France en 1971, il est nommé directeur de la division ordinateurs. En juin 1975, il entre au conseil d'administration qui le nomme directeur général d'I.B.M.-France.]

A L'ÉTRANGER

L'ouverture de l'oléoduc de l'Alaska pose de nombreux problèmes écologiques et économiques

L'ouverture de l'oléoduc de l'Alaska, le lundi 20 juin, représente à la fois une réussite technologique et le début d'une ère nouvelle pour l'extrême nord du continent américain. Le gisement de Prudhoe-Bay, sur l'océan Arctique, constitue l'une des plus importantes réserves de pétrole et de gaz naturel du monde.

De notre envoyé spécial

Prudhoe-Bay. — L'oléoduc inauguré lundi écouler vers le sud 1 200 000 barils (1) de pétrole par jour, et le prix du baril est d'environ 7 dollars à la sortie du puits. Les réserves sont estimées à 9 milliards 800 millions de barils. Le gisement est trois fois plus important que le plus grand de la mer du Nord, et la prospection se poursuit. L'entreprise a coûté quelque 7 milliards 700 millions de dollars...

L'oléoduc de l'Alaska a été une aventure *technologique* sans précédent. L'entrepreneur, la société Alyeska, un consortium regroupant huit compagnies pétrolières, affirme qu'il s'agit de la plus longue construction, depuis la percée du canal de Panama. Parti de Prudhoe-Bay le 20 juin, le pétrole mettra trente jours pour atteindre, 1 360 kilomètres plus loin, le port de Valdez, situé environ à 330 kilomètres à l'est d'Anchorage. Entre-temps, il aura traversé trois chaînes de montagne, vingt grandes rivières et quelques accidents de terrain.

Les ingénieurs ont dû résoudre de nombreuses *difficultés* : 1) peut-on couper en deux un des derniers pays « sauvages » de la planète, sans perturber gravement la migration de dizaines de milliers de caribous, la vie des originaux (2), des loups, des ours bruns, et d'une infinité d'espèces d'oiseaux ? ; 2) comment faire circuler du pétrole dont la température est de 60 degrés sur la mince toundra qui recouvre le permafrost? (3) ; 3) peut-on construire un tube métallique capable de résister à l'extrême différence de températures : + 60 degrés à l'intérieur, — 60 degrés à l'extérieur ?

Quatre cents passages pour les animaux

La société Alyeska a acheté au Japon un tube de 1,20 mètre de diamètre et l'a isolé dans une gaine thermique de 6 centimètres d'épaisseur. Il fallait ensuite empêcher le tube de toucher le sol dans toutes les zones critiques : il n'a pu être enterré que sur 329 kilomètres environ. Ailleurs, on l'a juché sur quelque quatre vingt mille poteaux conçus pour réduire au maximum la transmission de chaleur. Pour ce qui est de la vie animale, les constructeurs ont prévu quatre cents passages pour animaux, soit en surélevant l'oléoduc, soit *en le recouvrant*. Il semble que la faune ait commencé à s'adapter à cette situation nouvelle. *Mais plusieurs années s'écouleront* avant que l'on puisse évaluer les conséquences sur la vie animale.

L'équilibre écologique du Grand Nord est très fragile. Toute vie y est une victoire sur le froid, le blizzard et la faim. Le lichen que broutent les rennes met vingt-cinq ans à se reconstituer ; les empreintes de roue sur la toundra restent intactes pendant une génération ; les empreintes de pas subsistent trois ans. La vie animale *repose* dans ces régions sur deux facteurs fondamentaux: de très grands espaces (à cause *de la rareté de la nourriture*) et un environnement sans pollution.

Un système de surveillance électronique

La société Alyeska a pris des mesures de sécurité sans précédent pour ce genre de travaux. Un système de surveillance électronique a été établi dans un bâtiment à l'épreuve des tremblements de terre. Le tube est assez souple pour se déplacer horizontalement de 6 mètres sans se briser. Les ordinateurs ont calculé, pour chaque section de 30 centimètres du parcours, la direction que prendrait une éventuelle fuite et la distance qu'elle pourrait parcourir.

Des hélicoptères équipés de radars à infrarouges peuvent détecter la plus petite fuite...



Au mois d'août, lors du départ du premier tanker de Valdez, *l'aventure de l'oléoduc sera terminée*. Elle a commencé en juillet 1969, un an après la découverte du *gisement* de *Prudhoe-Bay*, par une première demande d'autorisation de construire. La possibilité de transporter le pétrole brut par bateau a été étudiée ; un tanker, transformé en brise-glace, le *Manhattan* (115 000 tonneaux), a franchi le passage du nord-ouest à l'automne 1969. Cette première mondiale avait à l'époque suscité de grands espoirs quant à l'exploitation des richesses minérales de l'Arctique, qu'elles soient américaines ou canadiennes. Mais la coque du *Manhattan* avait été endommagée par les glaces et les risques de marée noire demeuraient trop grands.

Les associations indiennes ou inuits (4), *les défenseurs de l'environnement*, ont intenté des actions en justice dès l'été 1969 pour obtenir, *sinon l'interdiction* de construire, du moins une étude approfondie de ses effets sur le milieu naturel. Les populations autochtones voulaient que rien ne fût entreprise avant que Washington n'ait réglé leurs revendications territoriales, qui portaient sur des dizaines de millions d'hectares. Après de multiples procès, la Maison Blanche a finalement donné les autorisations nécessaires en novembre 1973, et les travaux ont commencé en avril 1974.

Que faire du pétrole !

L'Etat d'Alaska (quatre cent mille habitants) perçoit 12 % de redevances à la sortie du puits, plus une taxe de passage. Les revenus qu'il tirera du pétrole sont évalués à 1 milliard de dollars par an. *La construction* du tube aura donné du travail à sa population, développé les villes de Fairbanks et de Valdez, entraîné la création d'une route vers le nord.

La question de la destination finale du pétrole parvenu à Valdez n'est pas encore résolue. Il sera pour l'instant acheminé par bateau jusqu'à l'un des ports de l'Etat de Washington, sur la côte ouest des Etats-Unis, mais les habitants de la province canadienne de la Colombie britannique craignent la pollution qui pourrait résulter pour eux d'un éventuel *naufrage d'un pétrolier* au large de leurs côtes...

Même acheminé dans l'Etat de Washington, ce pétrole ne sera pas arrivé au bout de sa course. La plupart des raffineries de la région ne sont pas équipées pour traiter sa haute teneur en soufre. Les modifier demandera du temps et de l'argent, et il y aura par conséquent des excédents qui pourraient être expédiés... au Japon.

L'accord du Congrès serait alors nécessaire et il faudrait justifier cette *décision* auprès du public, auquel on affirme depuis des années que le pétrole de l'Alaska doit permettre de diminuer la dépendance américaine à l'égard de l'étranger...

ALAIN-MARIE CARRON.

Les propriétaires du gisement pétrolier sont : Sohio Petroleum (BP, 53,16 %), Atlantic Richfield (20,27 %), Exxon Corporation (20,27 %), Mobil Oil (2,3 %), Phillips Petroleum (2,04 %).

Pour le gaz : Atlantic Richfield (42,12 %), Exxon Corporation (42,12 %), Sohio Petroleum (14,82 %).

(1) Un baril équivaut à 159 litres.
(2) Elan.
(3) Synonyme de pergelisol : sous-sol gelé en permanence.

(4) Inuit est le mot — au pluriel — par lequel les Esquimaux se désignent eux-mêmes.

FAITS ET CHIFFRES

Conflits et revendications

● *Grève aux Bennes Marrel : 600 ouvriers ont été mis en chômage technique* lundi 20 juin, à l'établissement de *Rive-de-Gier* (Loire) sur un effectif de 1 850 personnes, en raison d'une grève de... ouvriers qui manœuvrent les ponts roulants.

● *Loire : 132 licenciements* pour motifs économiques à la S.A.R.L. G.G. Sièges de Montbrison *(232 salariés)*. Après avoir déposé son bilan, cette entreprise, qui travaillait en sous-traitance notamment pour *Conforama* et Manufrance, a été admise à bénéficier du règlement judiciaire. L'entreprise de bâtiment stéphanoise *Masseboeuf*, employant 200 salariés, a de son côté déposé son bilan en raison de difficultés *financières et économiques*. — *(Corresp.)*

Emploi

● *PRECISION. — Le ministère* du travail indique que le nombre de soixante mille emplois pouvant être *créés, cité par M. Christian Beullac* devant les industriels des Hauts-de-Seine *(le Monde* du *22 juin) concerne seulement* les places supplémentaires disponibles pour les jeunes dans les centres *de formation* et non par les emplois qui leur seront offerts par l'application des mesures gouvernementales en faveur de l'emploi des jeunes.

Etranger

● *L'indice des prix de détail aux Etats-Unis* a augmenté de 0,6 % en mai, contre 0,8 % en avril. En un an (mai 1977 comparé à mai 1976), l'augmentation des prix de détail a été de 6,7 %. Ce *sont* les produits alimentaires qui, en augmentant deux fois moins vite qu'en avril (+ 0,7 %, contre + 1,5 %) ont provoqué ce ralentissement.

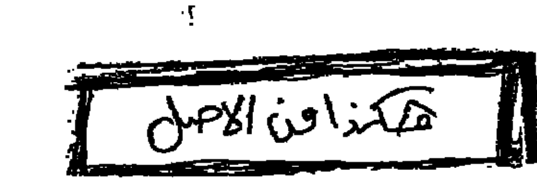
● *En Grande-Bretagne*, le nombre des chômeurs s'est accru, en juin, après correction des variations saisonnières, de 36 000. Il atteint maintenant 1,3 million, soit 5,7 % de la population active (5,5 % à la mi-mai). Ces chiffres ne tiennent pas compte des jeunes à la recherche d'un premier emploi qui — en données brutes — ont été 149 000 en juin, soit 104 000 de plus qu'en mai.

Syndicats

● *La C.G.T. Renault-Flins. — « Seule la direction est responsable des difficultés de gestion des restaurants par son refus de prendre en charge sa part du prix des repas »*, a répondu la C.G.T. de Renault-Flins aux accusations de la C.F.D.T. dans un communiqué diffusé mardi 21 juin (le Monde daté 19-20 juin).

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Fr. suisse		Fr. français	
48 heures	4 7/8	5 7/8	3 3/4	4 3/4	2 5/8	3 5/8	9 1/8	9 1/2
1 mois	5 1/2	5 1/2	3 3/4	4 1/8	[illegible]	[illegible]	9 1/8	9 1/2
3 mois	5 3/4	6	3 3/4	4 1/8	[illegible]	[illegible]	9 3/4	10
6 mois	5 7/8	6 3/8	3 3/4	4 3/8	[illegible]	4 1/4	10 1/8	10 3/8



LA VIE ÉCONOMIQUE

ÉNERGIE

LA HAUSSE DU PÉTROLE SAOUDIEN COUTERAIT A LA FRANCE 650 MILLIONS DE FRANCS EN SIX MOIS

Le ministre saoudien du pétrole, cheikh Ahmed Zaki Yamani, a fait état le 21 juin d'une lettre du ministre vénézuélien des mines et de l'énergie, M. Valentin Hernandez Dacosta, lui annonçant le « gel » des prix des onze pays de l'OPEP qui avaient décidé d'une hausse de 10 % le 1er janvier dernier, à laquelle devait s'ajouter une augmentation supplémentaire de 5% le 1er juillet. Selon Radio-Ryad, les Onze maintiendront leurs prix au niveau actuel jusqu'à la prochaine réunion du conseil ministériel de l'Organisation, le 12 juillet à Stockholm.

Il y a trois jours, cheikh Yamani avait déclaré que son pays et les Emirats arabes unis étaient convenus d'augmenter leurs prix de 5 % à partir du mois prochain, à condition que leurs partenaires au sein de l'OPEP renoncent à la majoration supplémentaire prévue.

Il est donc probable que les prix seront unifiés à compter du 1er juillet (même si l'annonce officielle n'est faite qu'à la mi-juillet en Suède). L'« arabian light », le brut léger d'Arabie Saoudite qui sert de référence pour l'établissement des prix des diverses qualités de pétrole, serait alors de 12,70 dollars le baril. Une telle augmentation du pétrole saoudien coûterait à la France — qui importe 43 % de ses approvisionnements des pays « modérés » — de l'ordre de 650 millions de francs pour le second semestre de 1977.

CONFLITS ET REVENDICATIONS

Dans le Rhône

L'occupation des services informatiques du Crédit lyonnais bloque sept cents agences

De notre correspondant régional

Lyon. — Un conflit entraînant des perturbations dans la réalisation des opérations bancaires agite depuis plusieurs jours l'un des trois centres administratifs et informatiques du Crédit lyonnais, installé à Rillieux-la-Pape, dans la banlieue de Lyon, et risque de se durcir. En grève depuis le 31 mai pour obtenir la revalorisation de leurs rémunérations, quarante à soixante employés — sur un effectif total de sept cent cinquante salariés — appartenant au service informatique de la société, ont décidé, le 15 juin, d'occuper la bibliothèque des bandes magnétiques et la salle des pupitres et ordinateurs, point névralgique du centre.

Leur action, suspendue pendant le week-end, a repris lundi 20 juin. Elle empêche les sept cent cinquante agences, reliées par télé-processing, d'interroger le centre de Rillieux ou de passer des écritures. La direction semble avoir pris des mesures pour faire traiter une partie des opérations dans d'autres centres et si un retard dans la comptabilisation a d'ores et déjà été enregistré, il ne devrait pas y avoir de conséquences au niveau des opérations de portefeuilles et des virements de masse. En revanche, certains virements individuels pourraient être enregistrés avec des retards plus ou moins importants.

Selon des représentants de la C.F.D.T., qui conduit ce mouvement avec la C.G.T. et F.O., la grève découle directement des conditions de travail imposées au personnel par l'application du plan informatique développé depuis 1975. En raison de la surcharge de travail provoquée, les syndicalistes demandent un accroissement des effectifs des équipes informatiques et une augmentation des salaires. — B. E.

[Il est significatif que ce conflit au sein d'une banque affecte les services informatiques, qui sont de véritables centres nerveux dont l'arrêt peut paralyser les autres services. Leurs employés peuvent ainsi exiger de meilleures conditions de travail, même s'ils jouissent déjà de certains privilèges par rapport à l'ensemble du personnel administratif. C'est la rançon de l'« informatisation des banques », qui centralise les données et enlève une bonne part de leur autonomie aux agences et guichets. Une longue grève avait déjà eu lieu au Crédit lyonnais en 1974 et un conflit avait éclaté au début de cette année à la B. N. P.]

DÉBRAYAGE DES OUVRIERS DE LA R.A.T.P.

Des débrayages — qui n'ont pas eu de répercussions sur le trafic des voyageurs — ont eu lieu le mercredi matin 22 juin dans les ateliers de la R.A.T.P., notamment à l'atelier central de Champerret et dans les dépôts d'autobus. Cette grève, lancée par les syndicats C.G.T., C.F.T.C., F.O. et autonomes, a pour but d'obtenir de meilleures conditions de carrière pour les quelque six mille ouvriers de la R.A.T.P. La C.F.D.T. s'est désolidarisée de cette action, la jugeant « trop catégorielle ». Une manifestation s'est déroulée de 10 heures à 12 heures, quai des Grands-Augustins, à Paris, devant le siège de la Régie.

D'autre part, les nettoyeurs du métro ont reconduit la grève qu'ils ont déclenchée le 21 mai pour de meilleures conditions de travail et de salaire. La C.F.D.T. a décidé pour sa part d'engager une procédure contre l'une des entreprises de nettoyage, la société Onet, après le licenciement de l'un de ses délégués.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

AU PRINTEMPS S.A.

L'assemblée générale ordinaire réunie le 17 juin 1977 sous la présidence de M. Jean Vigneras a approuvé les comptes de l'exercice 1976.

Le chiffre d'affaires (T.T.C.) des magasins appartenant au groupe Printemps et des magasins qui lui sont affiliés ressort pour 1976 à 11,4 milliards de francs.

Les comptes consolidés se soldent par une perte d'exploitation de 27,5 MF contre 18,7 MF en 1975, et une perte au bilan de 49,4 MF contre 80,2 MF en 1975 après exclusion de la consolidation des hypermarchés regroupés dans Euro Expansion devenue Euromarché.

Le groupe a mis en œuvre au début de 1977 un plan de redressement qui vise à améliorer les performances commerciales des magasins, à réduire les coûts d'environ 75 MF par an à partir de l'année 1978, à limiter enfin en 1977 et en 1978 le programme d'investissements.

Pour les cinq premiers mois de l'exercice en cours, l'augmentation des chiffres d'affaires par rapport aux mois correspondants de 1976 a été de :

— 12 % pour les Grands Magasins (dont 8 % pour les magasins comparables) ;

— 6 % pour les magasins Prisunic.

En outre, le président Vigneras a annoncé la démission de MM. Pierre Laguionie et Pierre Dumont en raison de leur âge. M. Pierre Laguionie a été gérant du Printemps de 1907 à 1972. Il était président d'honneur depuis cette date. Pour les remplacer, le conseil d'administration a coopté en qualité d'administrateurs respectivement MM. André Segalat et Robert Jablon.

GROUPE PALAIS DE LA NOUVEAUTÉ

La S.A. du Palais de la Nouveauté a tenu son assemblée générale ordinaire sur l'exercice 1976 le lundi 20 juin 1977.

Le groupe qui exploite vingt-quatre magasins, dont vingt magasins populaires à l'enseigne Monoprix et quatre hypermarchés à l'enseigne Super-M, a réalisé un chiffre d'affaires T.T.C. de 1 242 millions de francs.

Le bénéfice d'exploitation consolidé pour l'exercice 1976 se monte à 18,3 millions de francs, en progression de 10,5 % sur l'exercice précédent.

Le bénéfice net consolidé (part du groupe) s'élève, en 1976, à 5,4 millions de francs. Il ne peut être comparé à celui qui avait été dégagé à l'occasion de l'exercice précédent, soit 17,5 millions de francs, et qui comportait une plus-value exceptionnelle sur cession d'actif immobilisé de 13,4 millions de francs.

Le résultat de la société mère soit 5,2 millions de francs, a permis à l'assemblée de décider la distribution d'un dividende de 4 114 360 F, soit 11,20 F par action, procurant, compte tenu de l'avoir fiscal, un revenu total de 16,80 F par action.

Ce dividende, en augmentation de 6,50 % par rapport à l'exercice précédent, sera mis en paiement le 27 juin 1977.

SIMCO

L'assemblée générale ordinaire réunie le 15 juin 1977 sous la présidence de M. Maurice Gontier, a approuvé les comptes de l'exercice 1976. Le bénéfice net de l'exercice s'est élevé à 64 781 488,30 F, dont 3 763 936,09 F de plus-values contre 58 309 627,47F en 1975 dont 1 163 972,67 francs de plus-values.

L'assemblée générale a décidé la distribution d'un dividende de 10,10 F par action — en augmentation de 6,50 % sur celui de l'exercice précédent — et l'affectation de 0,58 F par action au report à nouveau. Le dividende sera mis en paiement le 4 juillet 1977, contre remise du coupon n° 12 A pour la somme de 7,80 F et du coupon n° 12 B pour la somme de 2,30 F (exonérée de l'impôt sur le revenu des personnes physiques).

Dans son allocution, le président a rappelé que la loi de finances rectificative pour 1976 avait institué, pour le quatrième trimestre 1976, un blocage des loyers et avait limité pour 1977 leur progression à 6,50 %. Ces mesures permettent le jeu de la garantie de l'Etat en application des conventions passées avec la société pour la quasi-totalité de ses programmes d'habitation.

Le président a également indiqué *que la gestion du patrimoine* n'avait pas posé de problème particulier : le taux d'occupation des logements s'est encore amélioré et le taux de mutation des locataires est en baisse sensible. Les locaux de bureaux et les locaux commerciaux sont tous loués à l'exception de 543 m2 sur les 2 850 que comporte le dernier immeuble de bureaux de la rue d'Hautpoul à Paris livré en avril dernier.

La construction des immeubles de Saint-Quentin-en-Yvelines et de la rue de l'Est à Paris se déroule normalement et la société met au point un nouveau programme d'habitation rue de Bagnolet à Paris.

L'augmentation des recettes locatives à laquelle s'ajouteront les indemnités compensatrices dues par l'Etat devrait permettre d'envisager une nouvelle progression du dividende.

Une assemblée générale extraordinaire s'est tenue à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, elle a décidé de tirer la conséquence de textes récents qui permettent à la société d'avoir recours à l'aide financière de l'Etat sous forme de prêts spéciaux et de recevoir des subventions ou prêts accordés au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction. Elle a, en conséquence, supprimé des statuts les dispositions qui restreignaient sa faculté de faire appel à ces modes de financement.

THE ROYAL BANK OF CANADA (FRANCE)

S.A. au capital de 30 000 000 de francs
Siège social :
3, rue Scribe, à Paris-9e.

NOMINATION D'ADMINISTRATEUR

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 8 juin 1977 à Paris, a élu comme nouvel administrateur : M. Dominique N. Romain, directeur général adjoint de The Royal Bank of Canada (France), Paris.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CERABATI

L'assemblée générale ordinaire réunie le 16 juin 1977 sous la présidence de Mme de Vogüé, président-directeur général, a approuvé à l'unanimité toutes les résolutions proposées par le conseil.

Le dividende, fixé à 9 F, soit 13,5 F avec l'impôt déjà payé au Trésor, contre respectivement 8,40 F et 12,60 F l'an dernier, sera payé le 1er juillet 1977 (coupon n° 34).

Dans son allocution, Mme de Vogüé a notamment déclaré : « Après un premier trimestre 1977 relativement satisfaisant, notre société *a enregistré depuis* avril une baisse sensible du rythme de ses ventes. A fin mai, notre chiffre d'affaires s'élève à 125 722 000 F, soit 9,5 % seulement de plus qu'à la fin mai 1976. Nous ne croyons pas qu'à la fin de l'année le taux de progression sera très supérieur.

» *Les prévisions, que l'on ne peut* faire aujourd'hui qu'avec la prudence et la réserve qu'imposent les incertitudes économiques et politiques, *ne sont pas de nature à modifier* notre volonté de modernisation de nos usines et notre action de diversification.

» *Nous avons acquis fin janvier* 1977 58,40 % de la société Haviland à Limoges et 92,50 % des actions votantes de Haviland Inc. à New-York (*Haviland Limoges* a eu en 1976 un exercice déficitaire). Nous procédons actuellement à une augmentation de capital pour compen*ser ce déficit et permettre des inves*tissements. Nous avons obtenu des améliorations importantes dans le secteur de la production et nous *entreprenons* maintenant un important effort de réorganisation commerciale tant en Europe qu'aux Etats-Unis.

» *Comme vous le constatez, nous* n'hésitons pas à investir.

» Mais, dans une industrie aussi lourde que la nôtre, les mouvements contradictoires de freinage et d'accélération de notre économie rendent la tâche difficile.

» Plus la période que nous vivons est incertaine, plus le régime de demi-liberté qui règne en France pèse sur l'industrie. Nombre de dispositions prises vont à l'encontre du but recherché. Tous les chefs d'entreprise seront d'accord pour dire que la difficulté de licencier a freiné l'emploi plus qu'il ne l'a servi. De même, les canards boiteux, perpétuellement secourus, pèsent sur la bonne marche des affaires saines.

» En fin de compte, à tout vouloir réglementer on paralyse. C'est le cas pour les prix. La concurrence extérieure ne nous permet pas de fantaisie sur ceux-ci.

» Quant aux rémunérations, les charges qui grèvent tous les salaires, primes et avantages et qui atteignent le pourcentage que l'on sait, rendent impraticables ou ruineuses les modulations que nous souhaiterions faire pour réduire certaines inégalités. Je pense que la budgétisation des charges sociales nous rendrait une partie de la souplesse nécessaire à une gestion plus humaine, particulièrement nécessaire dans une période où nous sommes contraints à des réductions d'horaires pour la survie de nos entreprises. »



C·M INDUSTRIES

L'assemblée générale ordinaire de la société s'est tenue le 17 juin 1977 sous la présidence de M. Gérard Gruson et a approuvé les comptes de l'exercice 1976.

Le chiffre d'affaires consolidé (hors taxes) du groupe a atteint, en 1976, 1 203 725 000 F contre 1 milliard 017 111 000 F, en 1975, enregistrant une progression de 18,3 %.

Le bénéfice net consolidé (part du groupe) s'est élevé à 34 751 000 F contre 25 532 000 F en 1975.

Le résultat net après impôt de la société C.M. Industries ressort à 27 156 782 F, contre 24 562 644 F pour l'exercice précédent.

L'assemblée a fixé le *dividende* à 9 F par action, ce qui, compte tenu de l'impôt déjà versé au Trésor (avoir fiscal) représente un revenu global de *13,50 F, égal à celui de* l'exercice précédent, mais s'appliquant à un capital augmenté de 10 % en raison de l'attribution gratuite *décidée en juin 1976.*

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Au cours de son allocution, le *président a indiqué que* le chiffre d'affaires consolidé avait continué à se développer depuis le début de 1977, marquant à fin mai une augmentation de 18,4 % par rapport à l'année dernière (12,6 % à structure égale).

La progression a été particulièrement vive dans les branches chimie et alimentation dont les ventes jointes à celles de l'appareillage médico-chirurgical et de la division animale représentent, à fin mai, 47,9 % du chiffre d'affaires consolidé contre 38,9 % pour l'ensemble de l'exercice 1976. Dans la branche pharmacie, trois produits nouveaux sont en cours de lancement, et les exportations continuent à se développer. Pour l'ensemble du groupe, les exportations et les ventes des filiales étrangères ont atteint 35,5 % du chiffre d'affaires consolidé contre 31,5 % pour l'exercice précédent.

Le président a confirmé que la société souscrivait à l'augmentation de capital de Céraliment Lu-Brun et qu'après certains apports réalisés par ailleurs sa participation serait de l'ordre de 11 %.

Réuni à l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration a fixé au 7 juillet la date de mise en paiement du dividende. Il a également décidé de procéder à une *nouvelle distribution d'actions gratuites* par incorporation de réserves au capital, à raison d'*une action nouvelle pour dix anciennes* : la réalisation matérielle de cette opération interviendra avant la fin de l'année en cours.

COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie nationale du Rhône s'est tenue le 16 juin 1977 au Palais du commerce de Lyon, sous la présidence de M. Max Moulins.

Dans son allocution, le président Max Moulins a souligné que, s'agissant soit de nos travaux, soit de nos projets, l'année 1976 a été très positive pour notre compagnie. Elle a été autorisée à investir plus de 650 millions de F, retrouvant ainsi, et dépassant même, son niveau d'activité antérieure. Cette constatation ne doit d'ailleurs pas être séparée de l'évidence, chaque jour plus claire, du haut intérêt de la production d'énergie électrique d'origine hydraulique et nationale. Non polluante, ne nécessitant pas l'achat de combustibles étrangers, elle apparaît *comme le meilleur moyen de* pallier les insuffisances de notre production électrique à venir en attendant la mise en route des indispensables équipements nucléaires.

Aux termes des résolutions votées à l'unanimité, l'assemblée générale ordinaire a décidé d'affecter le bénéfice net de l'exercice 1976, qui s'élève à 2 107 410,52 F, à la réserve de plus-values à long terme *(523 410,52 F) et à la distribution* d'un dividende de 0,66 F par action (contre 0,58 F au titre de l'exercice 1975), l'avoir fiscal s'élevant à *0,33 F. Compte tenu du revenu des* parts de production attribuées aux collectivités locales actionnaires, qui s'élève pour chaque part à 2 F après *indexation*, le rapport de chaque action des catégories A et B est de 2,66 F (contre 2,42 F l'année précédente), soit un rendement global net de 26,60 %.

SAINRAPT ET BRICE

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 16 juin sous la présidence de M. Paul Naudo, a adopté à l'unanimité les résolutions proposées par le conseil. Le dividende a été fixé à 3 F assorti d'un avoir fiscal de 1.50 F, contre respectivement 3,50 F et 1,75 F pour l'exercice précédent. Il faut noter qu'il s'applique à un capital de 27 500 000 F contre 22 millions en 1975, soit cinq cent cinquante mille actions contre quatre cent quarante mille.

La date de paiement est fixée au 15 juillet (coupon n° 8).

L'assemblée a renouvelé les mandats d'administrateurs de MM. Henri Bruere-Dawson, Guy Flottes et Jean-Louis Ligonnet.

Le rapport du conseil fait état de la progression du carnet de commandes en 1976 (+23 %). Pour 1977, les perspectives restent favorables, au plan du chiffre d'affaires et des résultats. L'activité à l'étranger, notamment, devrait se développer.

THE ROYAL BANK OF CANADA (FRANCE)

S.A. au capital de 30 000 000 de francs.
Siège social :
3, rue Scribe, à Paris-9e.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires s'est réunie le 8 juin 1977, sous la présidence de M. Alexander de Takacsy. Elle a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1976 enregistrant un bénéfice net de 2 915 141 F, pour un bilan total de 1 977 820 118,98 F.

L'assemblée a décidé de distribuer un dividende de 85 F par action et de conserver dans le compte des réserves générales la somme de 338 426,32 F.

THE ROYAL BANK OF CANADA (FRANCE) fait partie du groupe de THE ROYAL BANK OF CANADA, dont le siège social est à Montréal (Canada).

KUBOTA, LTD

Résultats non consolidés de l'exercice 1976-1977

	Exercice clos le 15 avril (en millions de yens) 1977	1976
Chiffre d'affaires	460 569	410 080
Coût des ventes	353 123	314 467
Frais commerciaux, généraux et administratifs	62 858	53 606
	44 588	42 007
Produits financiers et divers	13 922	14 383
Frais financiers et divers	18 254	19 796
BENEF. COURANT	40 256	36 594
Autres profits et pertes	123	— 330
Impôt sur les bénéfices	18 700	15 380
BENEFICE NET	21 679	20 884
dont :		
— premier semestre	10 970	10 048
— second semestre	10 709	10 836
Bénéfice net par action ajusté (en yens)	17,87	17,71

Perspectives de l'exercice 1976-1977

	Premier semestre (en millions de yens)	Exercice entier
Chiffres d'affaires estimé	245 000	520 000
Bénéfice courant estimé	19 000	41 000
Bénéfice net estimé	10 200	22 000

L'assemblée générale ordinaire, qui se prononcera sur les comptes, est convoquée pour le 13 juillet 1977.



LE GAZ DE FRANCE EN 1976

Pour le Gaz de France et du triple point de vue des approvisionnements, des ventes et des résultats financiers, l'année 1976 se présente comme une année de consolidation.

Les approvisionnements ont été affermis et élargis par l'allongement de la durée des contrats existants avec la Sonatrach et la signature d'un nouveau contrat avec cette société, ce qui a permis en outre de régler le sort des méthaniers affrétés par la Sagape.

Les ventes progressent sensiblement par rapport à l'année précédente tandis qu'interviennent les décisions propres à la desserte de la Bretagne.

Enfin, les comptes de 1976 confirment les résultats bénéficiaires de 1975 et enregistrent l'amélioration des ratios de financement.

APPROVISIONNEMENTS

L'année 1976 aura été celle de la clarification des relations contractuelles entre le Gaz de France et la Société nationale algérienne Sonatrach. Un nouveau contrat d'achat de gaz naturel liquéfié signé le 2 avril 1976 a porté sur 35 milliards de thermies par an pour la période 1980-1981 à 2000-2001 ; le 30 juin, la quantité annuelle souscrite a été augmentée de 1,5 milliard de thermies ; en même temps, les deux contrats du 30 septembre *1968* et *du 3 février* 1971, représentant une livraison de 40 milliards de thermies, étaient aménagés par un *allongement de dix ans* et un *alignement* progressif du prix de celui du contrat du 2 avril 1976. De plus, le contrat CIF Fos-sur-Mer du 3 *février* 1971 *étant transformé* en un contrat FOB Skikda, les chartes-parties concernant les bateaux méthaniers « Hassi R' Mel » et « Tellier » ont été transférées au Gaz de France. Enfin, un avenant en date du 13 octobre 1976 a porté à 51,5 milliards de thermies par an les quantités supplémentaires contractées le 2 avril, correspondant mieux aux besoins et à la capacité de transport de méthaniers de la classe des 125 000 mètres cubes.

Des accords conclus le 14 septembre entre la société belge Distrigaz et le Gaz de France et le 22 novembre entre les partenaires de la Sagape ont réglé le transfert au Gaz de France de la charte-partie du navire frété par Louis Dreyfus et à Distrigaz de la charte-partie du navire *frété* par *Methania, les frais* de chaîne étant évalués forfaitairement et partagés entre les partenaires jusqu'aux dates d'utilisation prévues des deux bateaux.

Enfin, pour le débarquement des nouvelles quantités de gaz achetées à l'Algérie, il a été *décidé d'implanter* à *Montoir-de-Bretagne* un nouveau terminal méthanier.

VENTES DE GAZ

Les ventes du Gaz de France et de ses filiales ont atteint 173,6 milliards de thermies, dépassant de 7,9 % celles de 1975. Si on ajoute à ces ventes celles de la S.N.E.A. (P) à ses clients directs, le total atteint 184,6 milliards de thermies et la progression 7,2 % par rapport à 1975. La part du gaz naturel dans le bilan énergétique primaire s'établit ainsi à 10,8 %.

Les ventes totales du Gaz de France ont *dépassé* 145 milliards de *thermies*, en progrès de 12,3 % sur les ventes de l'année précédente. L'année 1976 a connu un climat à peine plus *doux que la normale* ; la *correction climatique* est de l'ordre de 200 millions de thermies, de signe contraire à celui de 1975 qui était de — 650 millions de thermies. En valeurs corrigées des aléas climatiques, la progression des *ventes d'une année* à l'autre *s'établit* à 13,6 %.

Les ventes à la clientèle domestique individuelle sont en augmentation de 5,6 % ; après *correction des aléas climatiques, cette progres*sion ressort à 6,8 % contre 4 % de 1974 à 1975. Ainsi commence de se manifester un redressement qui était nécessaire et qui devra être poursuivi.

Les ventes au secteur commercial voient au contraire s'atténuer un peu leur taux de progression, qui s'établit à 14 %, correspondant à 3,8 milliards de thermies supplémentaires, alors qu'il a été voisin de 22 % entre 1974 et 1975, les conditions climatiques de 1974 ayant été particulièrement douces. Dans le secteur industriel, il aura été vendu, en 1976, 9,2 milliards de thermies de plus qu'en 1975, soit une progression de 16,5 %.

Au total, l'année 1976 aura marqué, après le coup de frein de l'année 1974 et la croissance encore insuffisante de l'année 1975, un redémarrage plus net de la progression des ventes. Cet effort doit être accentué pour s'inscrire dans le respect des objectifs définis par les pouvoirs publics tendant à faire passer de 9,1 % en 1974 à près de *16 %* en *1985 la* part du gaz dans l'énergie primaire consommée en France, et notamment à assurer, dès que possible, le chauf*fage* au *gaz de 35 % de la construction neuve* avec, dans un souci d'économie d'énergie, le maximum de chauffage individuel.

A ce développement relatif de la place du gaz contribuera la décision récemment prise d'irriguer la Bretagne en gaz naturel. Cette décision a été annoncée le 1er juillet à Angers par le président de la République en même temps que le choix de Montoir-de-Bretagne comme nouveau terminal méthanier. Cette irrigation, qui eût été difficile à entreprendre dès maintenant sur un strict plan de rentabilité pour l'établissement, *a été rendue possible* par un accord de l'Etat et de l'Etablissement public régional de Bretagne, comportant l'attribution de deux subventions, l'une *de 60 millions de* francs par l'Etablissement public régional, l'autre de 40 millions à prendre en charge par *le Fonds d'intervention et d'aménagement* du territoire, les travaux débutant en 1977.

RÉSULTATS FINANCIERS

Le chiffre d'affaires hors taxes est passé de 7 948,2 millions à 9 367,5 millions de francs, progressant de 17,9 %.

La progression du chiffre d'affaires traduit comme en *1975* l'influence des hausses de tarifs intervenues le 1er mars et représentant en moyenne 7,5 % pour les tarifs faisant référence à l'index gazier et 13,7 % pour les tarifs à souscription qui ont fait l'objet d'une majoration en valeur absolue de 0,476 centime par thermie, éventuellement écrêtée ; les tarifs « chaufferies » n'ont pas varié. La recette moyenne à la thermie ressort à 6,02 centimes, chiffre inférieur à celui de 1959 : 7,21 centimes ; le prix moyen de vente aux abonnés domestiques individuels ressort à 10,10 centimes pour 8,97 en 1959.

Les quantités de gaz achetées augmentent de 20,1 %. Elles atteignent au total 157,8 milliards de thermies, dont notamment 26,2 milliards en provenance du Sud-Ouest, 87,9 milliards importées des Pays-Bas, 29,2 milliards importées d'Algérie et 9,5 milliards reçues en échange de gaz soviétique. Le prix moyen de ces ressources augmente de près de 20 % et les dépenses correspondantes, en augmentation de 43,6 %, soit de 1 184 millions de francs, représentent 45 % du prix de revient du gaz.

Compte tenu de l'accroissement des charges sociales et d'une croissance des effectifs de 0,3 %, les frais de personnel augmentent de 14,3 %. Les augmentations de tarifs ayant réduit la progression de l'endettement, les charges financières n'augmentent que de 5,1 %. Les dotations aux amortissements et aux provisions progressent de *9,3 %*. *Au total, les* charges autres que les dépenses d'approvisionnement augmentent de 9,8 %.

Pour la seconde fois en équilibre depuis 1963, le compte d'exploitation enregistre un bénéfice de 91,6 millions de francs, très voisin du béné*fice de 90,9 millions* apparu en 1975 ; après reprise au compte de pertes et profits de 71,5 millions de pertes de changes traduisant *l'incidence sur la dette* en devises de la variation des cours des changes, le résultat général demeure positif et ressort à 16,9 millions de francs.

INVESTISSEMENTS

Les investissements réalisés en 1976 ont été limités à 1 928 millions de francs alors qu'ils *avaient été de* 2 462 millions en 1975. Les besoins totaux de financement se sont élevés à 2 282 millions, y compris les remboursements d'emprunts et l'alimentation du *fonds* de *roulement*. Ils ont été couverts à raison de 71,2 % par la marge brute d'autofinancement dégagée par l'entreprise.

BILAN

Le total du bilan atteint 15 135 millions de francs au 31 décembre 1976 contre 13 980 fin 1975.

A l'actif, la valeur nette des valeurs immobilisées a augmenté de 815,2 millions après déduction de 1 080,6 millions d'amortissements pratiqués dans l'exercice.

Les stocks sont en augmentation nette de 122,6 millions, dont 116 millions pour les stocks de gaz.

Au passif, le capital propre et les réserves augmentent de 350 millions au titre de la dotation en capital ; le report à nouveau, qui est négatif, diminue de 91,4 millions, représentant le résultat bénéficiaire de l'exercice précédent.

Les dettes à long et moyen terme s'accroissent de 79,3 millions et les dettes à court terme de 187 millions.

Le fonds de roulement apparaît positif de 1 261,9 millions et les capitaux permanents couvrent largement les valeurs immobilisées et les stocks.

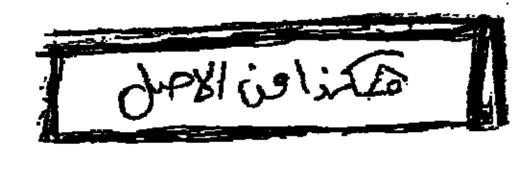
CONCLUSION

A la fin de 1976, la situation du Gaz de France apparaissait saine. La considération de l'avenir appelle toutefois quelques réserves.

Sur le plan des approvisionnements, et bien que l'essentiel soit accompli pour 1980, d'importants efforts demeurent à réaliser pour satisfaire aux objectifs de 1985. D'une manière générale, la complexité des techniques mises en œuvre et l'éloignement des nouvelles sources imposent, malgré la coopération européenne, qui tempère les aléas de leur exécution, des contrats qui couvrent plus largement les besoins que ce ne fut le cas dans le passé. En ce qui concerne les investissements, un effort sensible sera nécessaire pour pouvoir distribuer sur le sol national le gaz parvenu aux frontières.

Sur le plan financier, l'expérience des deux années 1975 et 1976 aura établi, d'une part, que l'équilibre du compte d'exploitation peut être atteint par des hausses de tarifs moindres que celles permises par le marché, d'autre part que, si l'exploitation n'est pas rendue déficitaire, le financement des investissements ne pose pas de problèmes ardus. Les perspectives relatives à 1977 et aux années qui suivent confirment ces vues.

Sur l'exercice 1977, les impératifs de la lutte contre l'inflation font peser de lourdes contraintes dont les conséquences sur la vie de l'entreprise et sur l'approvisionnement futur seraient graves si une politique des tarifs n'était rapidement mise en œuvre qui réponde tout à la fois à l'équilibre de l'entreprise et à celui du marché de l'énergie, permettant ainsi l'effort d'investissement indispensable à l'accomplissement de la mission reçue.



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

21 JUIN

Irrégulier

A la veille de la liquidation générale, les opérations de réponse des primes engagées sur juin se sont déroulées dans une atmosphère assez calme ce mardi à la Bourse de Paris. La tendance a été très irrégulière, l'indicateur instantané, en hausse de 0,05 % à l'ouverture, a terminé la séance en retrait de 0,05 %.

Hausses et baisses se sont, à peu de chose, équilibrées dans la quasi-totalité des compartiments. Seul le bâtiment a fait preuve d'une véritable fermeté, tandis que les magasins et les métallurgiques cédaient du terrain.

Les meilleures performances de la séance ont été enregistrées par C.M.T., S.C.R.E.G., Beghin Say et Eurofrance. A l'inverse, Alsacienne de supermarchés, Raffineries de Saint-Louis et D.M.C. subissaient les plus nets reculs.

La Navigation Mixte n'a pu être cotée. 28 156 titres ont été offerts à 280 F pour 524 demandes seulement. A 260 F, 23 364 titres sont offerts pour 924 demandes.

Autour de la corbeille, les opérateurs se montraient satisfaits de la tenue des cours après une hausse moyenne de plus de 9 % au terme du mois boursier, le premier qui soit gagnant depuis janvier. La majorité des primes ont été levées, ce qui, néanmoins, n'a pas provoqué d'animation particulière. Les conversations portaient surtout sur des rumeurs, non confirmées, d'un regain de tension au Proche-Orient.

Pour beaucoup, la hausse de l'or à Londres et à Paris, où le lingot a gagné 200 F à 23 000 F, et le napoléon 2,30 F à 238,30 F, était en relation directe avec ces événements. Le volume de transactions s'est légèrement accru à 6,57 millions de francs contre 4,55 millions de francs.

Aux valeurs étrangères, les mines d'or ont accéléré leur mouvement de reprise, les américaines regagnant le terrain cédé la veille.

LONDRES

Sur un marché toujours très calme, les fonds d'État se distinguent par leur fermeté après la clôture de l'emprunt d'État à terme variable. Les industrielles et les pétroles varient de droite et de gauche dans d'étroites limites. Stabilité des mines d'or.

OR (ouverture) (dollars) : 139 50 contre 141 30

VALEURS	CLOTURE 21/6	COURS 22/6
Beecham	472 ...	472 ...
British Petroleum	390 ...	392 ...
Courtaulds	128 ...	126 ...
De Beers	249 ...	248 1/2
Imperial Chemical	389 ...	388 1/2
Rio Tinto Zinc Corp.	213 ...	213 ...
Shell	542 ...	542 1/2
Vickers	175 ...	176
War Loan 3 1/2 %	28 1/2	28 1/2
*West Driefontein	20 1/2	20 1/4
*Western Holdings	14 1/2	14 3/8

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, Base 100 : 31 déc. 1976.)

	20 juin	21 juin
Valeurs françaises	85,7	86
Valeurs étrangères	99	99,3

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	56,2	56,3

NOUVELLES DES SOCIETES

C. M. - INDUSTRIES. — Une nouvelle augmentation de capital va être réalisée. Avant la fin de l'année en cours, les actionnaires recevront une action gratuite nouvelle pour dix anciennes.

MANURHIN. — A l'issue de l'assemblée générale, le conseil a décidé de procéder à la distribution gratuite d'une action nouvelle pour dix anciennes. Pour l'exercice en cours, les dirigeants du groupe tablent sur un résultat au moins égal au précédent (13 millions de francs) et une majoration du dividende global (12,50 F pour 1976).

INSTITUT MERIEUX. — Pour l'exercice en cours, M. Alain Mérieux, président, a indiqué que le groupe devrait enregistrer une progression de 15 % de son chiffre d'affaires et un résultat net au moins égal au précédent (22,6 millions de francs en 1976 contre 46,5 millions).

ECONOMIQUES TROYENS ET DOCKS REUNIS. — La société, qui est actuellement l'objet d'une O.P.A. lancée par Cedis (jusqu'au 1er juillet), va distribuer pour 1976 un dividende global inchangé de 18 F et procéder à l'attribution gratuite d'une action nouvelle pour dix anciennes.

NEW-YORK

Wall Street paraît avoir retrouvé du « punch ». Au cours de la séance de mardi, une des plus actives de l'année, l'indice des industrielles a encore progressé de 4,33 pour s'établir à 923,60. Au total, 29,73 millions de titres ont changé de mains contre 22,95 millions la veille.

Sur 1 910 valeurs traitées, 870 ont monté, 560 ont fléchi et 480 n'ont pas varié.

Les opérateurs ont été surtout influencés par l'annonce d'un ralentissement de l'inflation : la hausse des prix n'a atteint que 0,6 % en mai, contre 0,8 % un mois plus tôt.

A cette nouvelle encourageante s'en sont ajoutées d'autres : hausse de 0,1 % des revenus disponibles en mai (contre une baisse de 0,2 % en avril), augmentation de 0,5 %, en valeur, des commandes de biens durables pour le même mois (— 0,7 % en avril).

La Maison Blanche, qui s'est félicitée de ces bonnes nouvelles, a indiqué qu'elle s'attendait à la poursuite du ralentissement de la hausse des prix. Les opérateurs restent néanmoins assez prudents et procèdent toujours à des ventes bénéficiaires, qui tempèrent quelque peu la hausse des cours.

VALEURS	COURS 20/6	COURS 21/6
Alcoa	54 7/8	55 ...
A.T.T.	63 3/8	63 1/2
Boeing	58 1/4	57 7/8
Chase Manhattan Bank	33 ...	32 7/8
Du Pont de Nemours	116 ...	117 ...
Eastman Kodak	60 1/4	59 7/8
Exxon	52 1/4	52 1/4
Ford	56 1/2	58 3/4
General Electric	56 1/4	56 1/8
General Foods	35 ...	35 ...
General Motors	69 1/4	69 3/4
Goodyear	20 7/8	20 5/8
I.B.M.	260 1/4	259 3/4
I.T.T.	35 3/4	35 1/8
Kennecott	28 1/8	28 3/8
Mobil Oil	69 3/8	69 1/8
Pfizer	27 5/8	27 1/4
Schlumberger	66 1/4	66 5/8
Texaco	28 3/8	28 7/8
U.A.L. Inc.	21 1/4	21 3/8
Union Carbide	51 3/8	51 1/2
U.S. Steel	40 1/2	40 5/8
Westinghouse	21 3/4	21 7/8
Xerox	49 5/8	50 1/8

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	21/6	22/6
1 dollar (en yens)	272 25	271 85

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 8 7/8 %

BOURSE DE PARIS - 21 JUIN - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	35 30	2 170	France I.A.R.D.	170 ..	170 ..	Locabail immob.	161 10	163 50	Immobanque	82 80	82
5 %	50 70	1 932	France (La)	355 ..	341 ..	Locafinancière	122 .	124 ..	Cie Lyon. Imm.	89 30	89 60

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Thaon et Malh.	40 ..	38 40	Gevaert	164 70	168
Ufiner S.M.D.	87 ..	88 90	Glaxo	42 20	42 50
			Grace and Co.	143	143 ..
Agache-Willot	262 10	262 10	Pfizer Inc.	133 ..	135 ..
Filés Fourmies	18 15	18 70	Procter Gamble	409 ..	398 ..
Lainière-Roubaix	43 50	43 50	Courtaulds	.. ..	10 60
Roudière	300 ..	308 ..	Est-Asiatique	107 ..	108 60

HORS COTE

SICAV

*Cours précédent

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
642	4,50 % 1973	655 .	656 20	658 ..	655 80
1775	C.N.E. 3 %	1812 ..	1813	1813 ..	1811 ..
330	Afrique Occ.	344 30	344 ..	343 60	343 60
305	Air liquide	322 ..	322 ..	322	320 10
58	Als.Part. ind.	55 ..	56 ..	56	54 90
110	Als. Supera.	122	115 20	115 20	116 20

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
63	Terres Roug.	63 50	62 70	62 70	63 90
148	Thomson-Br.	162 50	162 ..	162 90	160 10
278	Fiat Ericsson	113 60	113 .	113 .	112 50
260	Exxon Corp.	260 ..	262 ..	262 .	263 ..
280	Ford Motor	277 ..	277 ..	277 .	279 80
54	Free State	55 80	58 50	55 50	55 50
270	Gen. Electric	278 ..	278 ..	278 ..	276 ..

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
340	Gen. Motors	338 50	340	341 50	340
13	Goldfields	11 80	11 85	11 90	11 60
18	Harmony	17 55	18 25	18 35	17 85
310	Hoechst Akt	291 50	290 80	290 80	290 80
34	Imp. Chem.	32 80	32 80	32 80	32 80
141	Inco Limited	134 ..	134 70	133 70	132 10
1250	I.B.M.	1285 ..	1286	1282 ..	1277
	Petrofina	585 .	586	590 ..	583 .
	Philip Morris	287 ..	283 ..	283 50	281 .
	Philips	55 50	55 10	57 ..	54 85
	Pres. Brand.	49 35	50 80	51 50	50 05
	Quilmès	266 ..	265 ..	268	265 .
	Randfontein	148 80	147 .	149 70	150 ..
	Rand. Select	29 10	29 30	29 30	29 30
	Royal Dutch	279 40	278 10	278 40	278 40
	Rio Tinto Zinc	18 20	18 40	18 85	18 30
	St-Helena Co	49 60	50 90	51 20	50
	Schlumberg.	321 90	326 80	326 80	325 10
	Shell Tr. (S)	45 60	45 45	45 45	45 40
	Siemens A.G.	546	546 .	546	546 ..
	Sony	46 90	47 ..	47 ..	47
11 50	Tanganyika	11 05	11 05	11 10	11 05
260	Unilever	242 ..	242 ..	243	245 .
11 50	Union Corp.	12 05	12 25	12 25	12 35
128	U. Min. 1/10	120 ..	119 20	119 20	119 90
95	West Driet.	98 50	100 30	100 60	98 50
35	West Deep.	40 90	42 20	41 70	41 35
72	West Hold.	70 90	71 60	71 70	70 20
235 .	Xérox Corp.	241 90	249 80	254 ..	250 ..
8 93	Zambia Cop.	1 ..	1 02	1 01	1 ..

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 21/6	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 943	4 942	4 940
Allemagne (100 DM)	209 770	209 430	209 500
Belgique (100 F.)	13 706	13 680	13 650
Pays-Bas (100 fl.)	198 330	198 170	199 500
Danemark (100 krd)	81 650	81 470	82
Suède (100 krs)	111 750	111 480	111 500
Norvège (100 k.)	93 390	93 120	94 250
Grande-Bretagne (£ 1)	8 502	8 497	8 550
Italie (1 000 lires)	5 587	5 585	5 650
Suisse (100 fr.)	198 390	197 630	198 500
Autriche (100 sch.)	29 509	29 455	29 350
Espagne (100 pes.)	7 119	7 113	6 875
Portugal (100 esc.)	12 780	12 775	12 250
Canada ($ can. 1)	4 673	4 656	4 635

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 21/6
Or fin (kilo en barre)	22840	23050 ..
Or fin (kilo en lingot)	22900	23000 .
Pièce française (20 fr.)	236 ..	238 30
Pièce française (10 fr.)	206 50	205
Pièce suisse (20 fr.)	217 .	217 50
Union latine (20 fr.)	198 .	197 10
Souverain	228 10	224 .
Pièce de 20 dollars	1036 80	1043 20
Pièce de 10 dollars	580	580 .
Pièce de 5 dollars	315 .	... ..
Pièce de 50 pesos	919 ..	926
Pièce de 10 florins	210 ..	212 50

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

CONFLIT A PROPOS DES EXAMENS A L'UNIVERSITÉ DE LYON-I

Des professeurs libèrent leurs collègues séquestrés par des étudiants

De notre correspondant régional

Lyon. — Une soixantaine d'enseignants de l'université scientifique et médicale de Lyon-I, parmi lesquels se trouvait le vice-président, M. Edgard Elbaz, ont été séquestrés dans la salle du conseil de l'université au campus de La Doua, à Villeurbanne, pendant toute la nuit du mardi 21 au mercredi 22 juin, par des étudiants mécontents des résultats de leurs examens. Mercredi matin, peu avant 10 heures, ils ont été libérés par une intervention en force d'un groupe d'une trentaine de leurs collègues, et une sérieuse bousculade avec les étudiants s'en est ensuivie.

En début de soirée, mardi, une trentaine d'étudiants avaient obstrué les portes d'accès à la salle du conseil. A l'aube de ce mercredi, M. Daniel Germain, président de l'université, accompagné d'un commissaire de police à la tête d'un détachement, avait vainement demandé aux étudiants d'évacuer les lieux. Sur intervention du secrétaire de la fédération du Rhône, de la Fédération de l'éducation nationale, les forces de l'ordre s'étaient retirées du campus.

Pourquoi cette soudaine flambée de colère, sur un campus calme, et dans une université réputée par son sérieux ? La réponse est contenue dans les résultats des examens de première année du diplôme d'études *universitaires générales scientifiques* A (DEUG) : sur quatre cent soixante étudiants qui avaient participé aux *épreuves écrites, cent quatre-vingts* furent déclarés « admissibles » à l'oral. Or disent les étudiants — qui ne paraissent pas politisés, à l'exception de quelques militants de l'UNEF : Unité syndicale (trotskistes) — quarante d'entre eux seulement ont obtenu la moyenne de 10 et le jury a dû abaisser la barre à 7,5 pour retenir cent quatre-vingts admissibles.

Trente-trois étudiants ayant une moyenne supérieure à 7,5 ont néanmoins été écartés de l'oral par le jury. Ces résultats très médiocres sont la conséquence, selon les étudiants, d'un choix de sujets — en *mathématiques et en physique*, notamment — particulièrement difficiles et portant sur des questions *« soit extrêmement mineures, soit n'ayant pas été traitées dans le cadre du programme »*.

Les étudiants avaient obtenu, le samedi 18 juin, du président du jury, *M.* Roland Chery, que les *trente*-trois étudiants soient *« repêchés »*. Leurs noms furent aussitôt publiés, accompagnés d'une *note signée par* le président du jury annonçant leur admission à l'oral.

Pourtant, mardi soir, le jury — souverain — désavouait son président, estimant qu'il n'était pas question *de revenir sur une décision prise* légalement ni de céder aux pressions des étudiants : *« Ce serait la porte ouverte à tous les marchandages »*, commentait, dans la nuit, M. Elbaz, qui reconnaissait cependant qu'il avait *« pensé que nos collègues enseignants entérineraient la décision* (de repêchage) *prise samedi dernier. »*

Les enseignants affirment que les sujets retenus pour le DEUG A étaient *« tout à fait normaux et qu'ils entraient bien dans le cadre du programme traité au cours de l'année »*. Pourtant, un commentaire signé du président du jury et affiché au lendemain de la contestation de l'examen permet d'en douter : *« Le jury veillera également à ce que les épreuves de septembre portent sur les matières traitées dans toutes les sections du cours magistral et les travaux dirigés. »*

B. E.

POUR PROTÉGER LES RELATIONS DIPLOMATIQUES AVEC MOSCOU

Le parquet de Paris demande — en vain — la saisie de « Minute »

Le parquet de Paris a estimé mardi 21 juin que le numéro de *Minute* devant être mis en vente le lendemain contenait des articles offensants à l'égard de M. Leonid Brejnev, qu'il était de nature à troubler l'ordre public en faisant courir un grave danger aux relations entre la France et l'U.R.S.S.

S'appuyant sur l'article 423 nouveau du code de procédure civile permettant au ministère d'agir d'office pour la défense de l'ordre public, le procureur de la République *déposa* vers 19 heures une requête entre les mains de Mme Simone Rozès, président du tribunal, afin d'être autorisé à assigner en référé le directeur de l'hebdomadaire, M. Jean Boizeau, pour 21 h. 30, afin d'obtenir la saisie de la publication en cause.

Avec cette autorisation, M. Montanier, procureur adjoint, chargea aussitôt un huissier de se rendre au siège social de *Minute*, avenue Marceau. L'officier ministériel n'y trouva qu'un standardiste et une secrétaire qui refusèrent l'assignation. Il se rendit alors à la mairie de l'arrondissement, mais celle-ci était *fermée*.

A 21 h 30, nouvelle requête du procureur en vue d'une autorisation à assigner de nuit M. Boizeau à son domicile personnel en vue d'une audience à 23 h 55. M. Boizeau demeura introuvable. En désespoir de cause, l'huissier réussit à faire accepter à 23 h 30 l'assignation... par un veilleur de nuit gardant les locaux de l'hebdomadaire.

A 23 h 55, en l'absence de M. Boizeau, M. Montanier développait son argumentation dans le cabinet de Mme Rozès, comme l'aurait fait un avocat soutenant les intérêts d'un particulier qui aurait introduit un référé. Il fit valoir que les articles de *Minute* risquaient de *« causer un dommage imminent et irréparable »*, qu'il n'était *« pas décent qu'un chef d'Etat étranger officiellement reçu soit ainsi outragé »*, que celui-ci était même atteint dans sa vie privée...

Vers 1 h 20 du matin, Mme Rozès rendait son ordonnance. Elle disait *« n'y avoir lieu à référé »*, déclarant :

« Sur l'ordre public (...) le risque d'un dommage imminent causé aux relations entre la France et l'Etat soviétique par la publication des articles incriminés dans un journal d'opinion s'exprimant habituellement de manière polémique, notamment à l'égard de M. Leonid Brejnev, est insuffisamment démontré ;

» Sur l'atteinte à la vie privée (...) le ministère public n'a pas en l'espèce qualité pour agir à titre de partie principale dès lors que l'intérêt particulier de M. Brejnev se trouve également lésé par la publication reprochée. (...) Il convient, en outre, d'observer que les articles 36 et 48, paragraphe 5 de la loi du 29 juillet 1881 sur la presse subordonnent dans le cas d'offense envers les chefs d'Etat étrangers l'action du ministère public à l'existence d'une plainte émanant de ce chef d'Etat (...) Ainsi, l'action du ministère public est irrecevable sur ce point. »

Les frais de l'instance ont été réservés.

Les 25 et 26 juin à Paris

CONCERTS ET PARADES DE MUSIQUES MILITAIRES

Une parade des musiques militaires aura lieu à Paris les samedi 25 et dimanche 26 juin. Ce rassemblement groupera plus de huit cents musiciens des trois armées, de la gendarmerie et de la Légion étrangère.

Le samedi 25 juin, de 17 h à 18 h 30, une série de quatre concerts sera donnée dans des jardins publics : le jardin du Luxembourg (6e), le parc Montsouris (14e), les jardins du Trocadéro (16e), et le parc des Buttes-Chaumont (19e).

Le dimanche 26 juin, après une répétition de 9 h à 11 h place de la Concorde, toutes les musiques défileront de 14 h 30 à 16 h de la place de la République au carrefour du boulevard Haussmann par le boulevard Montmartre et le boulevard des Italiens. De 19 h 30 à 21 h 15, ces mêmes musiques défileront de la place de l'Etoile à la place de la Concorde où les huit cents musiciens se réuniront autour de l'obélisque pour une parade finale.

En Allemagne fédérale

Seul le crime avec préméditation justifie la détention perpétuelle

estime le tribunal constitutionnel de Karlsruhe

De notre correspondant

Bonn. — Le tribunal constitutionnel de Karlsruhe a déclaré, dans un arrêt rendu public mardi 21 juin, la détention à perpétuité conforme à la loi fondamentale. La question avait été posée par le tribunal de Verden an der Aller, qui avait refusé de condamner un policier impliqué dans une affaire de drogue et qui avait tué un jeune drogué.

Le président du tribunal avait estimé que la détention à perpétuité était inconstitutionnelle, d'une *part parce que l'article 211 du code* pénal prévoit cette peine indistinctement pour tout meurtre et, d'autre part, parce que cette peine porte atteinte à la dignité humaine.

Les juges constitutionnels n'ont pas suivi cette argumentation. Ils ont estimé que la détention à perpétuité ne mettait en cause ni la dignité, ni l'intégrité de la personne humaine. Selon la loi de 1976, en effet, les maisons centrales sont obligées de préparer la « resocialisation » des détenus, même celle des condamnés à vie, et de faire en sorte que la détention n'entraîne pas des troubles de la personnalité. D'autre part, il est exceptionnel, déclarent les juges, qu'un condamné à la détention à perpétuité purge entièrement sa peine (depuis 1945, deux mille personnes ont été condamnées en République fédérale à la prison à vie ; sept cents d'entre elles ont fait l'objet d'une remise de peine à la suite d'une grâce).

Mais le principe du respect de la dignité humaine n'est pas violé si un condamné reste toute sa vie en prison, car la société a le droit de se protéger contre les individus dangereux, disent encore les juges de Karlsruhe.

Enfin, le tribunal constate que la détention à perpétuité est une sanction qui n'est pas démesurée pour le crime le plus grave, et qu'elle correspond aux *« valeurs généralement admises par les citoyens de la République fédérale »*.

Les juges constitutionnels ont cependant ajouté deux correctifs à leur arrêt. D'une part, ils considèrent que le droit de grâce laissé au ministre-président des Länder ne garantit pas un traitement égal à tous les détenus. Ils demandent aux législateurs — sans toutefois citer de délais — de codifier, par une loi, les remises de peines afin que tout condamné à la détention à perpétuité ait, par principe, une chance réelle de recouvrer la liberté. Le tribunal a laissé aux législateurs le *soin d'apprécier après quel délai une* remise de peine était possible. Actuellement, les grâces interviennent selon les Länder après douze, quinze ou vingt ans de détention, parfois elles n'interviennent jamais.

D'autre part, le tribunal de Karlsruhe a chargé la Cour fédérale de justice de préciser les notions de meurtre avec préméditation, homicide, homicide involontaire, et a considéré que la détention à perpétuité était constitutionnelle uniquement pour le meurtre avec préméditation. — D. Vt.

● *Le parquet fédéral de Karlsruhe* a porté plainte, mar... 21 juin, contre deux avocats ... groupe Baader-Meinhof, qu... *accuse de « tentative de meurt... et de sévices corporels »*. Les deux avocats, Mes Newerla et Müller qui défendent respectivement Sabine Schmitz et Verena Becker, auraient encouragé leurs clientes à poursuivre une grève de la faim que *le parquet qualifie de « suicidaire »*. — *(A.F.P., Reuter.)*

LE SCANDALE DU CRÉDIT SUISSE AURAIT FAIT L'OBJET D'UNE TENTATIVE D'ÉTOUFFEMENT

Berne *(A.F.P.)*. — M. Helmut Hubacher, président du parti socialiste suisse, a déclaré, le mardi 21 juin, devant le Parlement helvétique, que 20 millions de francs suisses (environ 40 millions de francs français) avaient été distribués il y a quelques mois afin d'éviter que le scandale du Crédit *suisse ne soit divulgué*. (*Le Monde* du 17 mai.)

Le dirigeant socialiste a dénoncé les *« liens douteux »* qui existent, selon lui, entre le monde de la finance helvétique et la classe politique. Il estime que les *pratiques révélées par le* scandale de Chiasso ne constituent pas une exception, mais la règle, et il y voit *« la conséquence logique du système bancaire »*. M. Hubacher a rappelé, à ce sujet, que son parti demandait *que soit organisé* un référendum sur le contrôle public des banques. Il a précisé qu'une initiative serait prise à cet égard avant l'automne prochain.

Le gouvernement suisse devait répondre, ce mercredi, aux différentes interventions qui ont eu lieu à la tribune du Parlement sur ce sujet depuis deux jours. La *direction du Crédit suisse*, de son côté, a convoqué une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de l'établissement pour vendredi.

● *M. André Bord*, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, président du conseil général du Bas-Rhin, indique, dans un communiqué, que M. Georges Marchais *« est venu faire en Alsace un extraordinaire numéro de comique »*.

« Ne s'est-il pas prononcé en vrac, ajoute-t-il, *pour une croissance forte, pour la spécificité et la culture régionale, pour l'accroissement des pouvoirs et des moyens des régions, et même pour le concordat et l'école libre ? Il ne me reste plus qu'une chose à faire : proposer de le nommer membre d'honneur du R.P.R. »*

MORT DU PEINTRE LUCIEN COUTAUD

Nous apprenons la mort, survenue le 21 juin à Paris, du peintre Lucien Coutaud. Il était âgé de soixante-treize ans.

Né en 1904 à Meynes, dans le Gard, Lucien Coutaud avait appris auprès de son père le métier d'orfèvre, avant de faire les beaux-arts de Nîmes, et de « monter » à Paris, en 1924, où il fréquente les Beaux-Arts, l'Ecole des arts décoratifs et les académies libres. En 1926, il débute au théâtre avec Charles *Dullin, qui lui confie les décors* des *Oiseaux* d'Aristophane, pour l'Atelier. Allait commencer pour l'artiste une brillante carrière de décorateur et de créateur de costumes pour Copeau, Barrault, Roland Petit, Serge Lifar. Coutaud, parallèlement, illustre des livres (Desnos, Rimbaud), réalise de nombreuses eaux-fortes et des cartons de tapisseries.

En 1948, il expose à la Biennale de Venise ; en 1967, il reçoit le Grand Prix des beaux-arts de Paris. Il était membre-fondateur du Salon de Mai.

C'est vers les années 40 que *s'affirme dans sa peinture son* univers fantastique. D'un dessin précis, Coutaud cisèle alors d'étranges visions où les êtres mi-humains, mi-fleurs, mi-insectes, aux visages occultes, se figent sous un ciel dur, dans des carapaces *végétales. Ce monde* angoissé que l'artiste s'était construit dans les moindres détails allait peu à peu s'adoucir et s'humaniser pour faire place à des visions plus féeriques.

En 1969, le musée de Montauban lui a consacré une rétrospective. — G. B.

La politique de défense

M. SANGUINETTI : M. Barre a proféré une énormité.

M. Alexandre Sanguinetti (R.P.R.) écrit dans « le Quotidien de Paris » :

« Les deux premiers chefs d'Etat de la Ve République ont pendant quinze ans inlassablement affirmé que notre arme nucléaire était une arme de dissuasion (et ne pouvait être que *cela*) vouée à *la protection* exclusive du sanctuaire national, c'est-à-dire de la France dans son hexagone. Toute autre interprétation est destructrice de la notion de dissuasion.

» Or, tout en se réclamant de cette doctrine fondamentale, le premier ministre prétend vouer notre dissuasion nucléaire à l'ensemble *européen, singulièrement aux pays* européens touchant notre frontière de l'Est, d'une part, et les zones soviétiques, d'autre part.

» Personne ne se suicidant nucléairement pour personne, il s'agit en fait de renoncer à la dissuasion *nucléaire pour introduire* l'arme nucléaire dans la panoplie des armes militaires, accepter d'ores et déjà la bataille, quelle que soit la forme qu'elle prendrait où que ce soit en Europe, exposer dès le départ notre pays aux coups de la première *frappe qui réglerait notre compte...*

» Je n'espère pas voir le gouvernement prendre conscience de l'énormité proférée à Mailly. On peut être un grand économiste et un piètre stratège. Mais la responsabilité de M. Barre n'est pas, *et de loin*, la *seule engagée.* »

LE MINISTRE DE LA JUSTICE REÇOIT LE COMITÉ D'ACTION DES PRISONNIERS

M. Alain Peyrefitte, ministre de la justice, a longuement reçu, de 12 heures à 13 h. 30, mardi 21 juin, une délégation du comité d'action des prisonniers, composée de MM. Claude Mauriac, Maurice Clavel, Serge Livrozet, Jean Lapeyrie et Jean-Claude Zeilles.

Le CAP s'est plaint auprès du *ministre de l' « interdiction illégale »* du journal portant ce nom dans les prisons. A quoi M. Peyrefitte a indiqué qu'il ferait respecter la loi, en l'occurrence l'article D 444 du code de procédure pénale qui autorise la lecture en prison des journaux, périodiques et livres « n'ayant pas fait l'objet d'une saisie dans les trois derniers mois ».

Au cours de cette entrevue, qualifiée de « concrète » par le CAP, l'attention du ministre a été spécialement *attirée sur* l'isolement carcéral et sur le régime de la « haute surveillance », ainsi que sur la pratique des juges d'instruction en matière de détention provisoire.

A Luxembourg

QUELQUES MESURES TECHNIQUES SONT PRISES DANS LE SECTEUR VITICOLE

Luxembourg. — Les ministres de l'agriculture des Neuf, s'ils n'ont pu s'entendre le 21 juin sur la *mise* en place d'une politique de qualité *des vins, ont pris cependant* quelques mesures techniques. Ils ont décidé d'apporter une aide au stockage des moûts rentrant notamment dans la fabrication du jus de raisin. Au cours de la prochaine campagne, les viticulteurs qui ont conclu des contrats de stockage, pourront distiller leurs vins dès que les stocks de la Communauté *atteindront 7 millions d'hectolitres*, au lieu de 10 millions auparavant.

Les ministres ont aussi autorisé la distillation des vins destinés à la fabrication du cognac dès que la production des vignobles dépasse celle de l'année précédente de 1 million d'hectolitres. *M. Méhaignerie* n'a pas caché à l'issue du conseil que cette série de mesures ne résolvait pas au fond les problèmes de la viticulture dans la C.E.E. (A.F.P.)

● *M. André Rossi*, ministre du commerce extérieur, a annoncé, mercredi 22 juin, au cours d'un entretien *sur Europe 1, la création* de plusieurs sociétés de commerce international à l'initiative de la Société générale. M. Rossi a déjà insisté à plusieurs reprises sur le besoin qu'ont les chefs d'entreprises français de s'appuyer pour exporter — *comme le font* les Japonais et les Allemands — sur ce type de sociétés, qui constituent à la fois des relais et des têtes chercheuses à l'étranger.

Le numéro du « Monde » daté 22 juin 1977 a été tiré à 548 268 exemplaires.